

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**« PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA
PROVINCE DE KIRUNDO TITRE DU PROJET »**

PADAP-KIRUNDO

BURUNDI

CODE NAVISION : BDI 06 031 11

CODE DGCD : 3002770



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX | 5 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 6 |
| FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION | 7 |
| 1. ANALYSE DE LA SITUATION DANS LA PROVINCE DE KIRUNDO | 8 |
| 1.1 Le milieu agro-écologique et le zonage | 8 |
| 1.1.1 Deux zones agro-écologiques..... | 8 |
| 1.1.2 Les situations avantageuses de la Province..... | 8 |
| 1.2 L'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture | 10 |
| 1.2.1 L'agriculture..... | 10 |
| 1.2.2 L'élevage..... | 11 |
| 1.2.3 La pêche et la pisciculture | 12 |
| 1.3 Le contexte économique | 14 |
| 1.4 Outil de synthèse et de diagnostic : Typologie des systèmes agraires et des systèmes de production | 17 |
| 1.5 Outil de synthèse et de diagnostic : Matrice SWOT..... | 21 |
| 1.5.1 La coordination des acteurs du secteur dans la Province de Kirundo..... | 22 |
| 1.5.2 La DPAE : entre fonctions productives, fonctions régaliennes et services publics | 24 |
| 1.5.3 La vulgarisation agricole : de « l'encadrement » à « l'accompagnement »..... | 25 |
| 1.5.4 La liaison au marché : de la « vente forcée » à la « vente maîtrisée »..... | 26 |
| 1.5.5 La valeur ajoutée agricole : création et répartition de la valeur | 27 |
| 1.6 Validation du dossier d'identification..... | 29 |
| 1.7 Justification des choix stratégiques | 33 |
| 2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION | 35 |
| 2.1 Objectif global et objectif spécifique..... | 35 |
| 2.2 Nature et axes de l'intervention | 35 |
| 2.3 Les bénéficiaires et les groupes stratégiques | 36 |
| 2.4 Les organisations partenaires..... | 37 |
| 2.5 Les localisations de l'intervention | 38 |
| 2.6 Prise en compte des thèmes transversaux | 39 |
| 2.6.1 Protection de l'environnement et développement durable..... | 39 |
| 2.6.2 Réduction de la pauvreté et économie sociale | 40 |
| 2.6.3 Genre : Promotion des femmes et droits des enfants | 41 |
| 2.6.4 VIH/SIDA | 42 |
| 3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE | 43 |
| 3.1 Composante 1 : Renforcement des services de la DPAE au monde agricole et synergies des acteurs | 45 |
| 3.1.1 Activités selon le résultat 1.1 : La DPAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes..... | 45 |
| 3.1.2 Activités selon le résultat 1.2 : La DPAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne..... | 51 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 3.1.3 | Activités selon le résultat 1.3: Des synergies dans le secteur agricole de la Province sont établies | 55 |
| 3.1.4 | Activités selon le résultat 1.4: Les expériences locales sont valorisées au niveau national | 56 |
| 3.2 | Composante 2 : Renforcement des services aux acteurs privés du secteur agricole | 57 |
| 3.2.1 | Activités selon le résultat 2.1: Les OP sont professionnalisées | 57 |
| 3.2.2 | Activités selon le résultat 2.2 : Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés | 62 |
| 3.2.3 | Activités selon le résultat 2.3. : Le financement du secteur agricole est amélioré | 69 |
| 3.3 | Composante 3 : sécurisation, développement et valorisation des productions ASZH | 71 |
| 3.3.1 | Activités selon le résultat 3.1. : Des filières prioritaires sont renforcées | 71 |
| 3.3.2 | Activités selon le résultat 3.2. : La structuration des filières est engagée | 86 |
| 3.4 | Les indicateurs et moyens de vérification | 87 |
| 3.4.1 | Indicateurs de niveau de développement | 87 |
| 3.4.2 | Indicateurs d'impact | 87 |
| 3.4.3 | Indicateurs d'activités | 87 |
| 3.5 | Conditions préalables | 87 |
| 3.6 | Risques, hypothèses et durabilité | 88 |
| 3.6.1 | Risques et hypothèses | 88 |
| 3.6.2 | Durabilité | 88 |
| 4. | PLANNING FINANCIER | 90 |
| 4.1 | Ressources humaines | 90 |
| 4.1.1 | Les ressources humaines propres au projet | 90 |
| 4.1.2 | Les autres ressources humaines | 90 |
| 4.2 | Ressources matérielles et services | 91 |
| 4.2.1 | Liste des équipements | 91 |
| 4.2.2 | Liste des services | 92 |
| 4.3 | Ressources financières | 93 |
| 4.3.1 | Contribution du Burundi | 93 |
| 4.3.2 | Contribution de la Belgique | 94 |
| 5. | MODALITÉS D'EXÉCUTION | 96 |
| 5.1 | Le cadre institutionnel du PADAP Kirundo | 96 |
| 5.1.1 | L'Ordonnateur national | 96 |
| 5.1.2 | Le Coordonnateur belge | 96 |
| 5.1.3 | Structure mixte locale de concertation (SMCL) | 96 |
| 5.1.4 | L'Unité de Gestion du Projet (UGP) | 98 |
| 5.2 | Insertion institutionnelle du projet | 102 |
| 5.3 | Relation du projet avec les autres partenaires | 102 |
| 5.3.1 | Le MINAGRIE et ses services | 102 |
| 5.3.2 | Les OP et les acteurs privés | 102 |
| 5.3.3 | Les autres intervenants | 102 |
| 5.4 | Canaux de déboursements financiers | 103 |
| 5.5 | Procédures liées aux marchés publics | 103 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 5.6 | Procédures de suivi-évaluation | 104 |
| 6. | ANNEXES | 106 |
| 6.1 | Annexe 1 : Plan de travail..... | 107 |
| 6.2 | Annexe 2 : Cadre logique | 114 |
| 6.3 | Annexe 3A : Budget..... | 126 |
| 6.4 | Annexe 3B : hypothèses sur le budget | 131 |
| 6.5 | Annexe 4 : Assistance technique (court et long terme) : fonctions et profils..... | 134 |
| 6.5.1 | Le Directeur de l'intervention | 134 |
| 6.5.2 | L'assistant technique international en appui à la DPAAE (délégué international à la co- gestion) 135 | |
| 6.5.3 | L'assistant technique international en appui au CAI | 137 |
| 6.5.4 | Le Directeur du CAI..... | 137 |
| 6.5.5 | L'agent technique du CAI | 138 |
| 6.6 | Annexe 6 : Programme de la mission de formulation | 140 |
| 6.7 | Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées | 142 |
| 6.8 | Annexe 8 : Compte-rendu de l'atelier à Kirundo | 145 |
| 6.8.1 | Diagnostic de la Province Kirundo (présenté par S. Dardel, consultant IRAM)..... | 145 |
| 6.8.2 | Présentation des grands axes du projet (par T. Niyongarabo, consultant IRAM)..... | 146 |
| 6.8.3 | Travaux de groupe..... | 147 |
| 6.9 | Annexe 9 : Participants à l'atelier de Kirundo | 152 |
| 6.10 | Annexe 10 : Participants à la restitution finale..... | 153 |
| 6.11 | Annexe 11 : Commentaires rapides sur les recettes fiscales de Kirundo..... | 154 |
| 6.12 | Annexe 12 : Lettres de mission de la DPAAE, fiches de postes des chefs de services, du Directeur, des agronomes et des moniteurs agricoles | 158 |
| 6.12.1 | Mission de la DPAAE | 158 |
| 6.12.2 | Les fiches de poste | 159 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1: Données démographiques de la Province de Kirundo | 8 |
| Tableau 2: Répartition des 8 lacs de la Province | 8 |
| Tableau 3: Marais dans la Province de Kirundo..... | 10 |
| Tableau 4: Principales productions vivrières en tonne/an (2005, source : Monographie de la Province, PNUD)..... | 11 |
| Tableau 5: Cheptel de la Province de Kirundo en 2005 (source : Monographie de la Province, PNUD)..... | 12 |
| Tableau 6: Taux d'exploitation des différentes espèces (en 2005)..... | 12 |
| Tableau 7: Activités de pêche dans la Province de Kirundo | 13 |
| Tableau 8: Pratiques piscicoles dans la Province..... | 14 |
| Tableau 9: Prix indicatifs sur l'année de quelques denrées de base sur le marché central de Kirundo, moyenne 2006 | 16 |
| Tableau 10: Prix comparés de quelques produits agricoles | 16 |
| Tableau 11: Les principaux systèmes agraires de la province de Kirundo | 19 |
| Tableau 12: Estimation de l'importance des différents systèmes de production | 21 |
| Tableau 13 : Tableau SWOT Forces Faiblesses Opportunités Menaces..... | 22 |
| Tableau 14: validation des principaux éléments du dossier d'identification | 31 |
| Tableau 15: Justification des choix stratégiques par le diagnostic | 33 |
| Tableau 16: Bénéficiaires directs prioritaires, bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects | 37 |
| Tableau 18: Distribution de vitro plants de bananier par la FAO en Province Kirundo | 49 |
| Tableau 19: Future contribution du PRASAB à la production de semences..... | 50 |
| Tableau 20: Prix du poisson sur différents marchés..... | 77 |
| Tableau 21: Marais aménagés de façon "moderne" dans la Province | 79 |
| Tableau 22: Liste des équipements | 91 |
| Tableau 23: Liste des services..... | 92 |
| Tableau 24: Budget des formations et ateliers | 93 |
| Tableau 25: Budget simplifié de la Contribution belge | 95 |
| Tableau 26 : Dispositif du projet | 101 |
| Tableau 27 : Recettes des taxes perçues au cours de l'année 2006 dans la province de Kirundo | 157 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|--|
| AAA | Agro Action Allemande |
| ARCANE | Projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs Non-Etatiques |
| ASZH | Agro-Sylvo-Zoo-Halicutique |
| AT CAI | Assistant Technique du Centre d'Appui aux Initiatives |
| CAI | Centre d'Appui aux Initiatives |
| CAPAD | Collectif des Associations Paysannes pour l'Auto-Développement |
| CNTA | Centre National des Techniques Agricoles |
| COOPEC | Coopérative d'Epargne et de Crédit |
| C.R.S | Catholic Relief Services |
| CTB | Coopération Technique Belge |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| DELCO | Délégué international à la Cogestion |
| DPAE | Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage |
| DTF | Dossier Technique et Financier |
| FAO | Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FIDA | Fonds International pour le Développement Agricole |
| INECN | Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature |
| IRAM | Institut de Recherche et d'Application des Méthodes du Développement |
| IRAZ | Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques |
| ISABU | Institut des Sciences Agronomiques du Burundi |
| ITAB | Institut des techniques Agricoles du Burundi |
| MINAGRIE | Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation des Producteurs |
| PADAP | Projet d'Appui au Développement Agricole de Kirundo |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PRASAB | Projet de Réhabilitation et d'Appui au Secteur Agricole du Burundi |
| SWOT | Forces Faiblesses Opportunités Menaces |
| UCODE | Union des Coopératives pour le Développement |
| UE | Union Européenne |
| UGP | Unité de Gestion du Projet |

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

| | |
|-------------------------------------|--|
| Titre du projet | Projet d'appui au développement agricole dans la province de Kirundo |
| Pays Partenaire | Burundi |
| Code Navision CTB | BDI 06 031 01 |
| N° d'intervention DGCD | NN 3002770 |
| Secteur (codes CAD) | 31120 |
| Institution partenaire | Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) |
| Contribution du pays partenaire | 225 000 € (mise à disposition des locaux et d'équipements existants non compris) |
| Contribution belge | 3 500 000 € |
| Contribution totale | 3 725 000 € |
| Durée de l'intervention | 48 mois pour l'exécution (60 mois à partir de la signature de la CS le 27 octobre 2006) |
| Brève description de l'intervention | <p>L'intervention vise la relance de la Direction provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) de Kirundo, dans le cadre élargi d'actions de développement agricole, sylvicole, zootechnique et halieutique avec la population de cette province.</p> <p>L'Objectif Global : « <i>La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées</i> ».</p> <p>L'Objectif Spécifique : « <i>Les productions ASZH sont augmentées, améliorées et mieux valorisées dans la Province de Kirundo</i> ».</p> |

Remarque : La mission a proposé une légère modification de l'Objectif Spécifique de l'identification qui était : « *Les productions ASZH sont améliorées dans la Province de Kirundo* » en introduisant les notions de quantité et de valorisation des productions en sus d'une simple amélioration.

1. ANALYSE DE LA SITUATION DANS LA PROVINCE DE KIRUNDO

1.1 LE MILIEU AGRO-ÉCOLOGIQUE ET LE ZONAGE

1.1.1 Deux zones agro-écologiques

La plupart des sources fait référence à deux zones agro-écologiques dans la Province de Kirundo¹. On distingue ainsi par ordre décroissant d'importance :

- Le Bugesera : zone majoritaire, caractéristique des communes de Busoni et Bugabira (selon la monographie, « le Bugesera englobe les commune de Bugabira, Busoni, une grande partie de Bwambarangwe, Kirundo et Ntega »). Il se situe dans la zone Nord de la Province, de plus basse altitude (1.400m) et de moindre pluviométrie. Cette zone souffre depuis une dizaine d'années de déficit hydrique. Les cultures principales pratiquées y sont le sorgho et le haricot. C'est également une zone de relativement moindre densité démographique (environ 300 hab/km², voir Tableau) où l'élevage, extensif, est plus présent.
- Le Bweru : zone de plus haute altitude (1.600m) plus au Sud avec une meilleure pluviométrie, plus propice à la banane et au café. La densité de population y est plus élevée (minimum de 350 hab/km²), le parcellaire y est plus exiguë, la diversité culturale plus importante. Les producteurs se plaignent d'avantage de problèmes de fertilité des sols. Selon la monographie, « le Bweru englobe les commune de Gitobe, Vumbi, et une petite partie de Bwambarangwe »

Tableau 1: Données démographiques de la Province de Kirundo

| | Bugabira | Busoni | Bwambarangwe | Gitobe | Kirundo | Ntega | Vumbi | Total province |
|---|----------|---------|--------------|--------|---------|--------|--------|----------------|
| Superficie (hectares de terres émergées) | 23 500 | 42 000 | 19 300 | 18 000 | 20 700 | 26 000 | 20 500 | 170 000 |
| Population (estimation 2005) | 74 248 | 121 626 | 60 278 | 62 773 | 93 277 | 97 540 | 88 438 | 598 180 |
| Densité (estimée 2005 hab/km ²) | 316 | 290 | 312 | 349 | 451 | 375 | 431 | 352 |
| Nombre de ménages agricoles (estimés) | 15 110 | 24 753 | 12 267 | 12 775 | 18 983 | 19 851 | 17 998 | 121 738 |

1.1.2 Les situations avantageuses de la Province

a) Les lacs

Avec une superficie globale de 160 km² de lacs pour 1.700 km² de terres émergées, ils constituent près de 10% de la surface de la Province. Le détail est donné dans le 2 ci dessous.

Tableau 2: Répartition des 8 lacs de la Province

| Lacs | Rweru | Cohoha | Kanzigiri | Rwihinda | Gacamirindi | Mwungere | Narugazi |
|------------|----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------|
| Communes | Busoni, Bwambarangwe | Kirundo, Bugabira, Busoni | Bwambarangwe | Kirundo | Bugabira | Ntega | Bugabira |
| Superficie | 70 km ² | 78,5 km ² | 7,5 km ² | 4,25 km ² | 2,5 km ² | 0,2 km ² | nd |

¹ On trouve également la zone du Buyenzi mais celle-ci ne couvre qu'une seule colline de la commune de Vumbi et est donc ultra minoritaire. On n'en fera plus référence dans ce document.

Les deux principaux lacs de la Province (Rweru, Cohoha) partagent une partie de leurs eaux avec le Rwanda. Ainsi, le lac Rweru a une superficie totale est de 100 km² (les données concernant le lac Cohoha, très ramifié, ne sont pas disponibles).

Ces lacs constituent une ressource vitale pour les populations, car ils permettent un accès continu à l'eau, aux ressources halieutiques, et favorisent l'exploitation agricole.

Toutefois, selon L'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)², l'apport de ces lacs va en diminuant du fait surtout de la sur-exploitation faite par l'homme. En effet, les fortes migrations issues des troubles dans la sous-région au milieu des années 1990 ont provoqué un afflux de population dans cette zone. L'exploitation anarchique qui s'en est suivie fut peu respectueuse de l'environnement : déboisements, aménagement sommaire de marais dont certains font office de canaux entre les lacs. Les déficits pluviométriques enregistrés ces dernières années accentuent ce phénomène mais n'en sont pas, selon l'INECN, la seule cause. La superficie de ces lacs est ainsi en diminution.

De même, du fait de cette exploitation anarchique par l'homme, ces lacs ont perdu leur attrait écotouristique, la faune et la flore qui en faisaient la richesse ont subi de grands dommages lors de ces dix dernières années. Ainsi, pour le seul lac Rwhinda, plus de 60 espèces d'oiseaux migrateurs et sédentaires furent recensées, dont certaines furent anéanties durant les périodes de famines de ces dernières années.

Le potentiel lacustre est indéniable et constitue une force pour ses populations et au-delà pour la Province de Kirundo, mais la préservation de cette richesse nécessite de mettre en place des mesures de protection et d'exploitation rationnelle respectueuse de l'environnement. Parmi celles-ci, l'accès des pêcheurs à des filets à mailles réglementaires « 3 doigts » et le retrait des filets moustiquaires doit être une priorité. On notera également l'absence totale de débarcadères bien aménagés et la mauvaise organisation de la transformation et de la commercialisation des productions lacustres malgré l'existence de plusieurs associations de pêcheurs.

b) Les marais

La Province de Kirundo dispose de 152 km² de marais, soit 9% des terres émergées. 79% de ces marais sont exploités, principalement pour la culture de riz. Pourtant seulement moins de 500 ha disposent d'aménagements « modernes » (moins de 5%).

Dans un contexte de tendance à la diminution des pluies, ces marais sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important pour la sécurisation des rendements agricoles et sont donc des zones à forts enjeux.

Pourtant :

- Ces marais sont assez inégalement répartis dans la Province : respectivement 21% et 20% des communes de Bugabira et Ntega sont couvertes de marais, alors que seulement 1% de Busoni est couverte.
- Tous les agriculteurs n'ont pas accès aux marais : distance, manque de force de travail. La possibilité d'exploiter un marais est un facteur de différenciation entre agriculteurs, car elle permet de sécuriser les rendements, d'intégrer une culture (le riz) alliant sécurité alimentaire et source de revenus.

La productivité des marais est limitée, du fait du peu d'aménagements modernes réalisés (moins de 2%), et d'une gestion le plus souvent « anarchique ». Les rendements dans ces marais sont faibles (3t/ha de riz paddy) et des progrès sont possibles en améliorant la gestion hydraulique, agricole et organisationnelle.

- Ce sont des zones à forts enjeux fonciers. Le fait que les marais soient des terres domaniales appartenant aux Communes crée quelques limites en terme d'exploitation, aucune garantie foncière n'est offerte aux producteurs sur ces espaces. Une taxe de 20 Fbu / m² est perçue par la Commune.
- La plupart des ONG et projets de la zone sont principalement intervenus sur les aménagements hydrauliques et peu sur les aspects de gestion qui pourtant peuvent être améliorés à moindre coût.

² « Paysage aquatique protégé du Nord du Burundi – Etude d'identification » INECN, août 2005

Tableau 3: Marais dans la Province de Kirundo

| | Bugabira | Busoni | Bwambarangwe | Gitobe | Kirundo | Ntega | Vumbi | Total province |
|---|----------|--------|--------------|--------|---------|--------|--------|----------------|
| Superficie (hectares de terres émergées) | 23 500 | 42 000 | 19 300 | 18 000 | 20 700 | 26 000 | 20 500 | 170 000 |
| Superficie de marais (ha) | 4 836 | 570 | 1 220 | 817 | 1 416 | 5 161 | 1 235 | 15 255 |
| Superficie marais / superficie totale | 21% | 1% | 6% | 5% | 7% | 20% | 6% | 9% |
| Superficie des marais exploités / superficie des marais | 78% | 79% | 61% | 71% | 88% | 82% | 99% | 79% |

c) Des zones « sous-exploitées »

La zone du Bugesera abrite un système de production fait de relativement grandes exploitations avec accès à des pâturages privatifs utilisés pour l'élevage extensif de bovins. Ces zones sont exploitées de façon extensive par un faible nombre d'individus.

→ Valoriser les marais : l'amélioration de la gestion hydraulique, agricole et organisationnelle de marais peut permettre une amélioration significative des rendements. Développement de la riziculture. Identifier des formules de protection de l'exploitation des marais par les agriculteurs face aux autorités communales

→ Valoriser les lacs par des pratiques de pêche améliorées et une exploitation rationnelle et coordonnée, respectueuse de l'environnement.

1.2 L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA PÊCHE ET LA PISCICULTURE

La population de la Province de Kirundo était estimée à 598.000 habitants en 2005³. Considérant que 90% de la population pratique l'agriculture (moyenne nationale), cela fait une population agricole d'environ 538.000 habitants répartis en approximativement 121.000 ménages.

En première approximation, les systèmes de productions dans la Province de Kirundo présentent un certain nombre de similitudes avec d'autres régions du Burundi :

- Petite taille des exploitations (la moyenne nationale se situerait à 0,4ha/exploitation) ;
- Peu ou pas d'intrants ; outillage rudimentaire ;
- Autoconsommation et vente d'un surplus pour satisfaire aux besoins financiers ;
- Association des cultures (jusqu'à 4) sauf le riz en monoculture dans les marais.

Pourtant la Province de Kirundo présente également des particularités :

- Elle constitua pendant longtemps le grenier du Burundi et alimente le reste du pays en denrées agricoles. Sur la période 2000-2005, Kirundo produisait 32% du Sorgho national et 58% des colocases.
- Un potentiel halieutique important par rapport aux autres Provinces du pays, grâce aux lacs.
- Les producteurs ont une forte liaison au marché, ils pratiquent peu de stockage et vendent une part importante de leur production. C'est notamment le cas du sorgho qui est un « vivrier commercial ».

1.2.1 L'agriculture

3 saisons de culture se succèdent (et se chevauchent):

³ Extrapolation depuis le dernier recensement de 1990 : population en 1990 de 485.000 auquel un taux de croissance annuel de 2,6% a été appliqué (Source Monographie de la Province de Kirundo, PNUD).

- Saison A : septembre à février : Riz, maïs, manioc, sorgho, colocase, haricot, café, tabac, banane, patate douce,
- Saison B : février à juillet : haricot, patate douce, soja, sorgho, tournesol, bananes, manioc et arachides,
- Saison C : mai à décembre : haricot, maïs, légumes, patate douce.

Manioc, bananier, haricot et patate douce sont cultivés toute l'année.

Tableau 4: Principales productions vivrières en tonne/an (2005, source : Monographie de la Province, PNUD)

| | Bugabira | Busoni | Bwambarangwe | Gitobe | Kirundo | Ntega | Vumbi | Total province | % de la production nationale |
|----------------|----------|--------|--------------|---------|---------|--------|--------|----------------|------------------------------|
| Banane | 42 770 | 5 951 | 130 774 | 183 160 | 28 643 | 26 876 | 24 419 | 442 593 | 12% |
| Haricot | 2 889 | 6 358 | 4 274 | 2 843 | 2 125 | 4 041 | 2 558 | 25 088 | 8% |
| Maïs | 49 | 467 | 397 | 932 | 843 | 108 | 54 | 2 850 | 1% |
| Manioc | 1 444 | 8 438 | 1 410 | 803 | 996 | 6 178 | 9 330 | 28 599 | 1% |
| Patate douce | 1 361 | 8 535 | 15 751 | 543 | 1 496 | 17 411 | 13 069 | 58 166 | 4% |
| Pomme de terre | 35 | 316 | 202 | 178 | 194 | 68 | 72 | 1 065 | 0% |
| Riz | 0 | 493 | 535 | 494 | 995 | 774 | 395 | 3 686 | 4% |
| Arachide | 24 | 17 | 186 | 166 | 122 | 39 | 43 | 597 | 4% |
| Sorgho | 4 731 | 5 453 | 548 | 417 | 3 174 | 2 580 | 326 | 17 229 | 32% |
| Colocasse | 163 | 330 | 1 406 | 421 | 2 059 | 2 950 | 2 668 | 9 997 | 58% |

Les variations constatées d'une commune à l'autre sont liées à la pratique de différents systèmes agraires.

Les cultures se distinguent selon leur utilisation et leur place dans l'économie des ménages :

- « Vivrier alimentaire » : la banane (bouillie, fruit), le haricot (le plus consommé), la patate douce (bouillie ou entière) et le manioc (doux, amer, feuilles).
- « Vivrier alimentaire transformé » : La banane transformée en bière locale offre d'excellents revenus.
- « Vivrier commercial » : Le riz et le sorgho sont majoritairement commercialisés. Le riz, cultivé dans les marais, contribue autant à la génération de revenus qu'à la sécurité alimentaire des ménages.

Les cultures fourragères se développent et semblent présenter des marges intéressantes (3 coupes annuelles). Des circuits d'approvisionnement des exploitations en fourrage se mettent d'ailleurs en place.

Plusieurs cultures ont de bons potentiels de diversification : tournesol, arachide, riz, patate douce (résiste au stress hydrique, possibilité de conservation), fruits (maracuja, papaye, mangue, macadamia...).

1.2.2 L'élevage

Différents systèmes d'élevage sont présents dans le Province de Kirundo :

- Trois systèmes d'élevage bovin : extensif, semi-intensif (stabulation partielle), intensif (stabulation permanente). Une particularité est que les « gros éleveurs » pratiquent souvent les systèmes les plus extensifs, notamment dans la zone du Bugesera. Différents types de bovins sont recensés dans la Province : race pure locale Ankolé, et des croisements de cette race avec des races européennes fortement laitières : frisonnes, montbéliardes, jersey, guernesey, etc.
- Un système d'élevage caprin extensif. On y trouve la race locale dite « race des Grands Lacs », pure ou croisée avec des races Boers et Alpines.
- Un système d'élevage ovin extensif.

- Trois systèmes d'élevage porcin : extensif (le plus fréquent), semi-intensif et intensif (en stabulation permanente).
- Deux systèmes d'élevage avicole : extensif (le plus fréquent) et intensif (fermettes de 20 à 50 poules).

La crise a provoqué une forte diminution des troupeaux (voir Tableau ci-dessous). La proportion de ménages disposant de vaches serait passée de 60% à 20%, de 90 à 70% pour les chèvres, de 95 à 40% pour les poules; de façon surprenante l'élevage de porcs aurait augmenté après la crise (source DPAE).

La perte du cheptel a d'autres impacts que la perte de production agricole (lait, œufs, viande...). D'une part, il constitue une forme d'épargne sur pieds. La perte de cette épargne signifie la perte du dernier filet de sécurité. Ainsi, de nombreux ménages furent contraints d'entrer dans des pratiques d'usure pour faire face aux besoins de liquidité. De plus, la perte du cheptel rompt le cycle de renouvellement de la fertilité des exploitations.

Tableau 5: Cheptel de la Province de Kirundo en 2005 (source : Mongraphie de la Province, PNUD)

| | Bugabira | Busoni | Bwambarangwe | Gitobe | Kirundo | Ntega | Vumbi | Total province | % du cheptel national |
|-----------------|----------|--------|--------------|--------|---------|--------|--------|----------------|-----------------------|
| Bovin | 4 053 | 4 172 | 1 160 | 1 569 | 3 499 | 2 476 | 2 168 | 19 097 | 5% |
| Ovin | 580 | 1 213 | 643 | 833 | 398 | 1 352 | 520 | 5 539 | 2% |
| Caprin | 16 600 | 28 300 | 21 455 | 8 420 | 10 912 | 19 400 | 16 150 | 121 237 | 9% |
| Porcin | 1 002 | 1 360 | 728 | 810 | 2 100 | 415 | 810 | 7 225 | 5% |
| Volaille | 8 560 | 23 700 | 12 712 | 6 219 | 11 296 | 10 050 | 6 232 | 78 769 | 9% |

Les animaux jouent des rôles bien différents comme l'indiquent les différences de taux d'exploitation suivant les espèces (Tableau). Visiblement la vente de bovins est minimum. NB : ces taux sont calculés à partir des données officielles de vente et d'abattage et peuvent donc être sous-estimés pour le petit élevage. Ils ne tiennent pas compte des produits dérivés (lait...).

Tableau 6: Taux d'exploitation des différentes espèces (en 2005)

| | Cheptel de la province | Animaux vendus et abattus | Taux d'exploitation du cheptel |
|---------------|------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Bovin | 19 097 | 611 | 3% |
| Ovin | 5 539 | 1992 | 36% |
| Caprin | 121 237 | 32613 | 27% |
| Porcin | 7 225 | 2690 | 37% |

Signalons que l'apiculture est une activité trop méconnue dans la Province, alors qu'elle constitue une source non négligeable de revenus pour ses exploitants. Le PRASAB, par l'intermédiaire du responsable de l'apiculture au cabinet MINAGRIE, a mené des séances de sensibilisation et de formation qui ont abouti à la naissance du collectif des associations des apiculteurs de la province.

1.2.3 La pêche et la pisciculture

- a) **La pêche** : elle est pratiquée sur une superficie de 16.010 ha répartis comme suit (voir Tableau) :

Tableau 7: Activités de pêche dans la Province de Kirundo

| Commune | Nombre de plages | Lacs | Production 2004 (T) | Production 2005 (T) |
|--------------|------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Bugabira | 8 | Cohoha | 128 | 71 |
| Busoni | 16 | Rweru, Cohoha | 202 | 193 |
| Bwambarangwe | 5 | Kanzigiri, Cohoha | 46 | 46 |
| Ntega | 2 | Mungere | 17 | 17 |
| Kirundo | 7 | Cohoha | 121 | 124 |
| Total | 34 | | 514 | 450 |

Source : « Monographie de la Province Kirundo », PNUD, septembre 2006

Ce tableau n'évoque pas le produit de la pêche du Lac Rwihinda, alors que l'PIENCN le situe en troisième position des lacs exploités en pêche dans la Province, après Rweru et Cohoha. Toujours selon l'PIENCN, bien qu'étant une aire protégée, ce lac renferme des espèces de poissons très prisées des consommateurs.

Les espèces de poissons capturées dans ces lacs sont principalement des espèces commerciales comme les tilapias, des silures, et des protoptères de toutes tailles et des espèces de petites tailles (même au stade adulte) comme les haplochromis et divers cyprinodontes. Le Lac Rweru possède la particularité de recevoir des espèces de poissons issues des crues à partir du Rwanda qui se sont bien adaptées, comme par exemple la carpe commune (*Cyprinus carpio*).

La menace de la diminution du potentiel de capture des lacs est réelle, en raison de plusieurs facteurs :

- le manque d'organisation et de coordination dans l'exploitation des lacs ;
- l'utilisation de matériels inadaptés, principalement des filets aux mailles trop fines (faits de toile moustiquaire) qui capturent les plus petites espèces de poissons, mais aussi les alevins des espèces commerciales, ce qui diminue les possibilités de recrutements;
- l'absence de protection environnementale : décharges de sédiments de toutes sortes issus de l'érosion, des ménages, destruction des zones tampons et des frayères, etc ;
- une réglementation en la matière inappliquée, dont les derniers textes datent de 1932, qui (pour être efficace) devrait plus s'inspirer des principes de pêche responsable et de pratiques de co-gestion des ressources avec les associations de pêcheurs;
- durant la période de famine, les associations des pêcheurs ont été envahies par des non professionnels qui utilisaient les filets à mailles trop fines et qui pêchaient par nécessité aux abords du lac (faute d'embarcation et faute de savoir nager) où il n'y a pratiquement que des alevins et des nids de reproduction des cichlidés (tilapias et haplochromis) ce qui a diminué davantage encore les recrutements.

On constate par ailleurs que la commercialisation des poissons est très mal organisée dans la province, ce qui permet à des transporteurs d'exporter vers Bujumbura des poissons pêchés dans les lacs de la province et achetés à bas prix (700 à 1000 FBU/kg) pour les revendre avec un gros bénéfice 200 km plus loin en milieu urbanisé (hors province). On ne trouve en bordure des lacs aucun débarcadère un tant soit peu aménagé ni aucune infrastructure correcte de transformation des productions halieutiques.

- b) La pisciculture** : cette activité a démarré dans la Province dans les années 1990, avec l'appui conjoint du PNUD, de la FAO et du mouvement nord américain Peace Corps (financement USAID et CRS) qui ont travaillé en synergie pendant 4 années successives avec des groupements de pisciculteurs (cours de formation théorique et pratique pour des groupes d'une quinzaine de personnes, par province).
- c)** A cette époque, les poissons étaient peu consommés à l'intérieur du pays, à l'exception des « ndakala » séchés (ce sont en fait 2 petites espèces de poissons pélagiques en provenance du

Lac Tanganyika). Des manuels culinaires illustrés bilingues ont été édités et des démonstrations de préparation ont même dû être organisées pour démontrer aux bénéficiaires comment écailler, vider et préparer les tilapias avant consommation, car dans certaines provinces, ces opérations de base étaient inconnues (comme l produit).

- d) Malgré l'absence d'encadrement depuis cette date, sans compter les quelques rares étangs individuels, 26 associations piscicoles sont recensées dans la Province de Kirundo (Tableau). Beaucoup d'entre elles pourraient être améliorées tant en matière de conception des infrastructures (bassins en série à disposer en parallèle pour une meilleure gestion de l'eau et des fertilisants) qu'en matière de gestion technique et financière (sexage, meilleure alimentation, comptabilité simplifiée).

Tableau 8: Pratiques piscicoles dans la Province

| Commune | Nombre d'assoc. | Nombre étangs | Superficie moyenne | Nombre d'alevins distribués | Quantités récoltées |
|--------------|-----------------|---------------|--------------------|-----------------------------|---------------------|
| Bugabira | | 0 | 0 | 600 | 0 |
| Busoni | 2 | 6 | 6 | - | 800 |
| Bwambarangwe | 7 | 23 | 4,7 | 130 | 2.875 |
| Gitobe | 5 | 20 | 5,5 | 2.800 | 3.717 |
| Kirundo | 4 | 23 | 5,5 | 1.500 | 4.400 |
| Ntega | 3 | 19 | 5 | 7.300 | 3.600 |
| Vumbi | 5 | 9 | 5 | - | 1.510 |
| Total | 26 | 100 | 5 | 12.330 | 16.902 |

Source : « Monographie de la Province Kirundo », PNUD, septembre 2006

Les principales contraintes rencontrées par cette activité sont :

- l'absence de centre de production d'alevins, malgré la proximité du centre de Karuzi
- l'absence d'encadrement technique qualifié,
- le vol fréquent de poissons dans les étangs.

Une expérience pilote de pisciculture initiée dans les années 90-94 par la FAO avec un micro financement du réseau Afrique 2 000 du PNUD (appuyé par un volontaire PC sur place et un mémorant FACAGRO suivi par le projet) a permis de démontrer la faisabilité et la durabilité de l'élevage associé « poules pondeuses- poissons » intégré à l'agriculture (riz) dans la Province de Karuzi (voisine de Kirundo). C'est un bon exemple à exploiter comme modèle de pisciculture dans la Province de Kirundo, car il fonctionne toujours après 15 années au bénéfice de l'association qui l'a fait naître et qui s'est renforcée avec l'expérience et l'appui de l'ONG « Réseau Afrique 2000 ».

→ Améliorer les pratiques culturales par une meilleure vulgarisation => Renforcement de capacités (technique, matérielles) des encadreurs des productions ASZH

→ Renforcer le développement de pratiques orientées vers la qualité et non seulement vers la quantité : produire mieux.

1.3 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La situation dans la Province présente un relatif paradoxe :

- d'un côté un dynamisme économique illustré par la liaison des agriculteurs au marché ;

- de l'autre côté, les mêmes agriculteurs sont soumis aux lois du marché, avec un faible poids économique du au manque de capacités et de connaissances permettant de valoriser les productions.

C'est ainsi que l'on constate que l'essentiel de la production agricole est vendue avant la récolte, surtout dans les périodes récentes de famines. Ces situations ont créé des situations abusives dont ont su profiter certains spéculateurs. La pratique d'usure nommée « Umurwazo » s'est développée, obligeant un producteur à vendre sa récolte sur pied avant même la récolte, avec obligation d'en rembourser le double l'année suivante en cas de récolte insuffisante.

De même, le monopole s'est développé sur certains produits, ce qui limite l'accès des producteurs aux débouchés et soumet ces derniers à des pratiques de prix peu rémunératrices. De même, de tels monopoles limitent la consommation locale. Le poisson en est un bon exemple, dont l'essentiel de la production des lacs est acheminée tous les jours hors de la Province (Ngozi, Bujumbura).

Mais d'autres pratiques spéculatives existent, qui ne sont pas le fait des seuls commerçants privés. Certaines administrations communales développent des stratégies qui laissent dubitatifs sur leur volonté déclarée de venir en aide aux populations. Quelques exemples :

- Une administration communale achète la récolte au prix du marché, stocke un temps, et revend aux populations locales à un prix légèrement inférieur à celui du marché au moment de la revente. Cette pratique est louable, mais elle ne doit pas être pratiquée par les autorités communales, qui font de l'ingérence dans la dynamique du secteur privé avec les fonds de l'Etat (recettes des taxes).
- En période de famine, une administration communale oblige tout commerçant transportant des vivres hors de la Commune à reverser 5 tonnes de marchandise. Cette pratique veut protéger la sécurité alimentaire de la population, mais aussi elle laisse la porte ouverte aux abus, et dépasse les missions d'une institution publique.

La valorisation post-récolte des produits agricoles est très faible :

- Peu de transformation, si ce n'est :
 - o i) Le Centre Agropastoral de Mutwenzi pour le tournesol et l'ananas, avec un appui extérieur conséquent mais sans souci apparent d'impact de rentabilité économique ;
 - o ii) Expérience de fromagerie à Kirundo, sans suite et sans raison d'échec convaincante (le motif de manque de présure est insuffisant).
- Très faibles pratiques de stockage et de conservation.
- Très faible organisation de la commercialisation des productions ASZH en général, laissées à la merci de quelques spéculateurs situés en dehors de la province et informés de l'existence de marchés stables (par exemple le charbon de bois et les poissons du lac pour les grandes villes où les prix sont nettement plus élevés qu'en province).

Le Tableau et le Tableau donnent quelques prix de certains produits agricoles dans la Province.

Tableau 9: Prix indicatifs sur l'année de quelques denrées de base sur le marché central de Kirundo, moyenne 2006

| | Jan | Fév | Mars | Avr | Mai | Juin | Sept | Oct |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Haricot ordinaire | 350 | 390 | 458 | 450 | 428 | 300 | 350 | 375 |
| Patate douce | 130 | 294 | | 228 | 251 | 269 | 225 | 187 |
| Riz | 590 | 700 | 700 | 700 | 675 | 600 | 750 | 750 |
| Banane à cuire | 200 | 215 | | 334 | 401 | 388 | 230 | 298 |
| Pomme de terre | | 235 | | 250 | 255 | 265 | 250 | 258 |
| Manioc (tubercule) | | 558 | 211 | 379 | 373 | 405 | 375 | 368 |
| Poisson frais | 1 250 | 1 438 | | 1 275 | | 1 450 | | 1 300 |
| Viande de bœuf | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| Viande de chèvre | 1 500 | 1 338 | | 1 150 | 1 175 | 1 475 | 1 250 | 1 250 |
| Lait frais | 500 | 400 | | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |

Tableau 10: Prix comparés de quelques produits agricoles

| Denrée | Prix moyen |
|-------------------------------|---|
| 1 kg de viande de bovin | 2 000 Fbu |
| 1 kg de viande de chèvre | 1 700 Fbu |
| 1 kg de viande de mouton | 1 200 Fbu |
| 1 kg de poisson | 700 Fbu (bord lac) 1 500 Fbu (Kirundo) |
| 1 œuf | 120 Fbu |
| 1 kg de miel | 2 000 Fbu |
| 1 kg de fromage | 5 000 Fbu (produit hors de Kirundo) |
| 1 litre de lait | 250-300 Fbu (collines) 400 Fbu (Kirundo) |
| 1 kg de tourteau de tounesol | 100 Fbu |
| 1 kg de son de riz | 50 Fbu |
| Botte de fourrage vert (30kg) | 1 000 Fbu |
| 1 tonne de fumier | 18 000 Fbu |

Les circuits commerciaux sont en général courts : les produits sont pour l'essentiel vendus dans la Province, à l'exception du poisson et du riz. Le faible pouvoir d'achat local n'est qu'une des raisons. Pourtant le potentiel de consommation local n'est pas complètement valorisé, notamment grâce aux nombreuses collectivités : lycées, camps militaires. Des initiatives individuelles se développent, qui mériteraient d'être mieux comprises et appuyées.

La faible injection monétaire dans la zone handicap l'éclosion des initiatives. Elle est due à l'absence de financement du secteur agricole et à l'inadaptation du réseau des IMF au contexte agricole très fragile.

La frontière du Rwanda ouvre la possibilité à des échanges fréquents et informels. L'ouverture prochaine de l'axe routier goudronné Kigali – Bujumbura va provoquer un afflux de véhicules privés et professionnels à travers la Province et la ville de Kirundo.

L'Annexe 11 : Commentaires rapides sur les recettes fiscales de Kirundo, suggère un chiffre d'affaire pour les production ASZH de la province de l'ordre de 1,5 à 2 milliard de FBU par an, soit entre 1 et 1,4 millions d'euros par an⁴. A titre de comparaison :

- Le budget annuel moyen du PADAP est de 1,16 millions d'euros par an ;
- Le budget PADAP directement consacré aux activités de renforcement des filières ASZH (hors moyens généraux du projet) et d'approximativement 2 millions d'euros, soit en moyenne 700.000 euros par an.

→ *Amélioration la position commerciale des producteurs et des acteurs dans leur ensemble : renforcer leur connaissance des logiques et situations des filières, développement des outils de marketing,*

→ *Développer fortement les activités post-récolte : stockage, conservation, transformation*

→ *Identifier et développer des outils financiers adaptés*

1.4 OUTIL DE SYNTHÈSE ET DE DIAGNOSTIC : TYPOLOGIE DES SYSTÈMES AGRAIRES ET DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Le Tableau ci-après présente une modélisation des deux principaux systèmes agraires de la Province et constitue une amorce de caractérisation des systèmes de production. Les points saillants sont les suivants :

On distingue, en première approximation, un système (I) pour la zone de Bugesera (zone basse) à dominante Sorgho / haricot et manioc et un autre système (II) pour la zone haute du Bweru à dominante Banane, sorgho / haricot :

- Dans le Bugesera le système I évolue à mesure que l'on progresse vers le Nord : zone plus basse, moindre pluviométrie, importance plus marquée du sorgho / haricot aux dépens de la banane, zones de pâtures plus importantes et superficies par famille plus grandes.
- A l'inverse plus on progresse vers le Sud dans les zones du Bweru, plus on monte en altitude, la pluviométrie s'améliore, la bananeraie reprend le dessus (ainsi que le caféier) et les superficies par ménage diminuent.

Pour chacun des deux systèmes on trouve 4 niveaux (A, B, C et D) qui témoignent de différents niveaux de sécurisation alimentaire / d'intégration aux marchés :

- Le niveau A correspond aux paysans sans terres (superficie inférieure à 0,10ha/ménage) : il ne s'agit pas à proprement parler d'agriculteurs, mais plutôt de travailleurs agricoles. Ils apparaissent dans la typologie car, d'une part, nombreux des paysans sans terres actuels étaient avant la crise des paysans de niveau B, d'autre part ce sont eux qui fournissent la main d'œuvre des exploitants de niveau D. Ces ménages sont en situation d'insécurité alimentaire totale et dépendent actuellement de l'aide alimentaire d'urgence.
- Le niveau B correspond aux petites exploitations (moins de 0,4ha/ménage) également en situation d'insécurité alimentaire. Nombre d'entre eux ont perdu durant la crise leur dernier filet de sécurité (la dernière vache ou chèvre...) et se retrouvent aujourd'hui pris dans un cycle de décapitalisation (vente de parcelle, vente d'outils), contraints de se vendre comme main d'œuvre et/ou d'entrer dans des pratiques d'usure pour faire face aux besoins de liquidité. Le risque est réel pour cette catégorie de « tomber » au niveau A.

⁴ Il s'agit d'estimations à manipuler avec précaution.

- Le niveau C correspond à des exploitations mixtes agriculture-élevage de taille moyenne (environ 0,5ha/ménage).
- Le niveau D correspond à des exploitations assez grandes (plus de 1ha) qui sont capables d'investir sur l'exploitation (utilisation de main d'œuvre salariée, achat de parcelles).
- La plupart de ces exploitations (de niveau A, B, C ou D) sont liées au marché avec des niveaux de maîtrise variables. Concernant les exploitations de niveaux A et B, la liaison au marché correspond en fait à de la « vente forcée » de main d'œuvre ou de produits agricoles (souvent sous forme d'usure). L'intégration au marché est beaucoup plus maîtrisée pour le niveau D : il s'agit alors de vente d'un surplus commercialisable, les besoins alimentaires de la famille étant déjà couverts.
- A mesure que l'on progresse de A vers D, on constate également l'exploitation de zones écologiques plus variées et plus nombreuses permettant une réduction des risques, ainsi qu'une diversification des cultures : exploitation des marais, cultures fruitières et agro-forestières...

Cette modélisation des systèmes de productions de la Province de Kirundo reste très sommaire. Une des premières activités du projet sera de valider et d'approfondir ce type d'analyses.

On a également tenté d'estimer la répartition de ces systèmes de production dans la Province en croisant des données bibliographiques et des entretiens (voir Tableau). Il s'agit d'estimations très approximatives et qui devront être vérifiées mais qui permettent cependant de mettre en évidence plusieurs points :

- Le niveau D avec une bonne maîtrise de l'accès au marché est ultra minoritaire (estimé à 5-10%).
- Le niveau A en situation d'insécurité alimentaire est important et a augmenté depuis 1993, et justifie la poursuite des interventions d'urgence par d'autres bailleurs.
- Il convient de mettre en place des actions de sécurisation des ménages du niveau B pour les sortir du cycle de décapitalisation et d'usure dans lesquelles ils sont.

NB : Cette typologie ne prend pas en compte les activités extra-agricoles, notamment la pêche.

Tableau 11: Les principaux systèmes agraires de la province de Kirundo

| | | Zone basse / Bugesera (caractéristique de Bugabira et Busoni) – Système I | Zone haute / Bweru –Système II |
|---|--|--|--|
| | | IA- Paysans sans terre fournissant de la main d'œuvre (< 10 ares / famille) | II A - Paysans sans terre fournissant de la main d'œuvre (< 10 ares par famille) |
| <p>Vente maîtrisée de produits agricoles / accès au marché</p> <p>Vente forcée de produits agricoles et de main d'œuvre</p> | <p>Diversification croissante des cultures (y compris arboriculture) / des zones exploitées permettant une meilleure valorisation de la force de travail</p> | <p>IB- <u>Systèmes de cultures</u> : Sorgho / haricot, manioc, banane, patate douce, colocase, maïs. Quelques ménages cultivent le café.</p> <p><u>Systèmes d'élevages</u> : Elevage absent le plus souvent ou ultra minime (animaux confiés). Animaux vendus / perdus, décapitalisation.</p> <p><u>Main d'œuvre / revenus / foncier</u> : Main d'œuvre familiale exclusivement. On trouve des ménages mono-parentaux et quelques enfants chefs d'exploitations. Vente à l'extérieur de main d'œuvre familiale. Très faibles surfaces et en diminution.</p> <p><u>Pérennité de l'exploitation</u> : Non renouvellement de la fertilité. Fortes contraintes de trésorerie (ventes derniers animaux = dernier filet de sécurité), possible entrée dans des pratiques d'usures. Décapitalisation de l'exploitation / non-pérenne (usure, vente animaux, vente main d'œuvre, vente parcelles...).</p> | <p>II B - <u>Systèmes de cultures</u> : Banane, sorgho / haricot, manioc, patate douces, colocase, maïs. Quelques ménages cultivent la café.</p> <p><u>Systèmes d'élevages</u> : Elevage absent le plus souvent ou ultra minime (animaux confiés). Animaux vendus / perdus, décapitalisation.</p> <p><u>Main d'œuvre / revenus / foncier</u> : Main d'œuvre familiale exclusivement. On trouve des ménages mono-parentaux et quelques enfants chefs d'exploitations. Vente à l'extérieur de main d'œuvre familiale. Très faibles surfaces (10 ares / travailleur, soit moins de 0,4 ha) et en diminution.</p> <p><u>Pérennité de l'exploitation</u> : Non renouvellement de la fertilité. Fortes contraintes de trésorerie (ventes derniers animaux = dernier filet de sécurité), possible entrée dans pratiques d'usures. Décapitalisation de l'exploitation / non-pérenne (usure, vente animaux, vente main d'œuvre, vente parcelles...).</p> |
| | | <p>IC - <u>Systèmes de cultures</u> : Sorgho / haricot, manioc, banane, patate douce, colocase, maïs. Quelques ménages cultivent le café. Quelques ménages cultivent les marais / riz (rarement). On peut probablement différencier des sous types par spécialisation.</p> <p><u>Systèmes d'élevages</u> : 1-2 bovins extensif si accès à pâturages, ou intensif / semi-intensif (en propriété ou confié), quelques chèvres (extensif), poules (extensifs).</p> <p><u>Main d'œuvre / revenus / foncier</u> : Main d'œuvre familiale exclusivement. Faibles surfaces, mais stables (sauf si héritage).</p> <p><u>Pérennité de l'exploitation</u> : Renouvellement de la fertilité si main d'œuvre suffisante (fumier, bananeraï, arbres). Capital stable. Pas / peu d'investissement dans l'exploitation.</p> | <p>II C - <u>Systèmes de cultures</u> : Banane, sorgho / haricot, café, manioc, patate douces, colocase, maïs. Quelques ménages cultivent les marais / riz (rarement). On distingue deux sous-types : 1- Priorité café et 2- Priorité banane.</p> <p><u>Systèmes d'élevages</u> : 1-2 bovins intensif / semi-intensif (en propriété ou confiés), quelques chèvres (extensif), poules (extensifs).</p> <p><u>Main d'œuvre / revenus / foncier</u> : Main d'œuvre familiale exclusivement. Faibles surfaces (15-30 are / travailleur, 0,5 ha au total), mais stables (sauf si héritage).</p> <p><u>Pérennité de l'exploitation</u> : Renouvellement de la fertilité si main d'œuvre suffisante (fumier, bananeraï, arbres). Capital stable. Pas / peu d'investissement dans l'exploitation.</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>ID - Systèmes de cultures: Sorgho / haricot, manioc, banane, café, manioc, patate douce, colocase, maïs, pomme de terres, cultures fruitières, cultures fourragères / prairies. Quelques ménages cultivent les marais / riz ou en bordure des lacs / maraichage (rarement). On peut probablement distinguer des sous-types par spécialisation.</p> <p>Systèmes d'élevages: 5-20 bovins en systèmes extensifs / intensifs ou semi-intensif suivant le nombre et l'accès aux pâturages. Chèvres (extensif). Poules (extensif ou intensif).</p> <p>Main d'œuvre / revenus / foncier: Accès à des revenus extérieurs (commerçant, employé...) et des revenus agricoles. Utilisation de main d'œuvre familiale et salariée. Surfaces plus importantes et possibilité d'extension. Accès à des pâturages.</p> <p>Pérennité de l'exploitation: Renouvellement de la fertilité des sols si une partie suffisante du cheptel est gardée sur l'exploitation au moins une partie de la journée ou si achat fumier. Investissement dans l'exploitation (extension des surfaces, diversification des productions) : capitalisation.</p> | <p>II D - Systèmes de cultures: Café, sorgho / haricot, manioc, banane, patate douces, colocase, pomme de terre, cultures fruitières, cultures fourragères / prairies (paillage). Quelques ménages cultivent les marais / riz et font du maraichage. On distingue deux sous-types : 1- Priorité café / prairies et 2- Priorité sorgho / haricot, manioc.</p> <p>Systèmes d'élevages: 1-5 bovins intensif / semi-intensif (en propriété), quelques chèvres (extensif), poules (extensifs ou intensif).</p> <p>Main d'œuvre / revenus / foncier: Accès à des revenus extérieurs (commerçant, employé...) et des revenus agricoles. Utilisation de main d'œuvre familiale et salariée. Surfaces plus importantes (40-50 ares / travailleur, > 1 ha au total) et possibilité d'extension.</p> <p>Pérennité de l'exploitation: Renouvellement de la fertilité des sols. Investissement dans l'exploitation (extension des surfaces, diversification des productions) : capitalisation.</p> |
| | <p>En allant vers le Nord et vers les basses terres, augmentation du haricot / sorgho. Augmentation des surfaces par exploitation. Augmentation de l'élevage.</p> | <p>En allant vers le Sud et en altitude, augmentation de la place du caféier et de la bananeraie. Diminution des surfaces par exploitation.</p> |

Tableau 12: Estimation de l'importance des différents systèmes de production

| | | Source 1 (1993) ⁵ | Source 2 (2007) ⁶ | Hypothèse |
|---|---|---------------------------------|---------------------------------|-----------|
| <i>IA</i> - Paysans sans terre | <i>II A</i> - Paysans sans terre | <i>Non pris en compte</i> | 25% | 10-25% |
| <i>I B</i> - Petites exploitations strictement agricoles. Décapitalisation. | <i>II B</i> – Petites exploitations strictement agricoles. Décapitalisation. | 25% | 70% | 25-40% |
| <i>IC</i> – Exploitations moyennes mixtes agriculture / élevage. | <i>II C</i> – Exploitations moyennes mixtes agriculture/élevage. | 65% | | 10-25% |
| <i>ID</i> – Très grandes exploitations mixtes agriculture/élevage avec accès à des pâturages. Capitalisation / investissements. | <i>II D</i> – Grandes exploitations mixtes agriculture/élevage. Capitalisation / investissements. | <10% | 5% | < 5-10% |

→ Les situations diversifiées exigent des actions spécifiques pour répondre aux besoins des différents « types » de producteurs agricoles : i) des actions de sécurisation des systèmes de productions pour rompre les cycles de décapitalisation ; ii) des actions de développement des filières pour accompagner les dynamiques marchandes.

→ Le projet s'inscrit dans une logique de développement pérenne, responsabilisant les populations. Les interventions d'urgences, menées par d'autres institutions, restent nécessaires pour les plus vulnérables.

→ Le projet doit renforcer les capacités des OP dans la gestion de leurs activités et de leurs ressources. Les pratiques culturales et les aléas climatiques seuls n'expliquent pas les déficits de productions agricoles de ces dernières années.

→ Certaines filières présentent des potentiels de développement : lait, riz, poisson, patate-douce, fruits, tournesol, arachide... Des actions pilotes prioritaires seront menées sur ces filières dès le commencement du projet.

→ La production de valeur ajoutée agricole s'arrête pour l'essentiel au champ. Les aspects post-récoltes doivent être d'avantage pris en compte.

1.5 OUTIL DE SYNTHÈSE ET DE DIAGNOSTIC : MATRICE SWOT

Le tableau SWOT (Forces Faiblesses Opportunités Menaces) présenté ci-dessous ne liste que les aspects sur lesquels le projet compte agir (faiblesses et menaces) et bâtir (forces et opportunités).

Plutôt que de détailler point par point chaque force, faiblesse, opportunité et menace, cette section présente quelques analyses thématiques autour du SWOT.

⁵ Source 1 : Révolutions et crises agraires au Burundi. Ouvrage publié en 2001, mais dont la plupart des données datent de 1990-1993. Les pourcentages indiqués sont donnés pour la zone du Buyenzi. On les extrapole ici à l'ensemble de la zone.

⁶ Source 2 : Entretien avec la DPAE Kirundo.

Tableau 13 : Tableau SWOT Forces Faiblesses Opportunités Menaces

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Ressource en eau (lacs, marais...) - Existences d'initiatives de vulgarisation privée - Existence d'une demande locale - Dynamique économique / initiatives privées se développent - Liaison des producteurs au marché (rente et vivrier) - Agents de la DPAAE en poste / vulgarisateurs agricoles en poste | <ul style="list-style-type: none"> - Faible maîtrise / méconnaissance des techniques « modernes » - Faible compréhension des situations agraires - Aménagement / mise en valeur de marais insuffisante et faible maîtrise de l'eau - Manque d'intrants en qualité et quantité - Faible productivité ASZH - Portée limitée de la vulgarisation - Faible connaissance des opportunités économiques - % élevé de la population en insécurité alimentaire - Vente forcée / décapitalisation - Faible accès au financement rural / outils inappropriés à la population agricole - Faible création de valeur ajoutée agricole - Faiblesses de la DPAAE - OP : faible capacité de plaidoyer, opportunisme de certaines associations, ... |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence de marais exploitables - Intensification / diversification possible - Dynamisme de certaines OP - Dynamisme économique / initiatives - Filières porteuses - Infrastructures rurales à venir (route, électrification) - Expériences dans d'autres zones à valoriser | <ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Exiguïté des terres - Paupérisation - Dégradation de l'environnement - Fragilité des écosystèmes marécageux |

1.5.1 La coordination des acteurs du secteur dans la Province de Kirundo

La coordination des acteurs du secteur agricole dans la Province est faible, qu'il s'agisse d'institutions publiques (Province, Communes, et autres services techniques DPAAE, Plan...), d'opérateurs d'urgence et de développement (ONG, projets...) et d'organisations de la société civile (organisations paysannes) et du secteur privé (commerçants). Les principaux opérateurs disposant de moyens

financiers et humains (ONG et projets) établissent leurs priorités d'interventions sans concertation avec les institutions locales. Dans les meilleurs des cas des collaborations s'établissent avec la DPAAE sous forme de contrats, cette dernière devenant dans certains cas opérateur (un vétérinaire communal pourra ainsi encadrer un groupe d'éleveur ayant bénéficié d'un programme de recapitalisation du cheptel).

Deux initiatives intéressantes doivent cependant être notées :

- Le point focal Kirundo qui regroupe les opérateurs d'urgence et est présidé par une ONG ;
- Le point focal thématique sécurité alimentaire qui regroupe une bonne partie des opérateurs du secteur agricole et est présidé par le Directeur de la DPAE. Depuis sa création en 2006 le point focal thématique s'est réuni trois fois. A ce stade il s'agit plutôt d'une plate-forme d'échange d'informations que de concertation.

→ Renforcer la coordination et la concertation dans le secteur agricole, notamment via la plate-forme thématique sécurité alimentaire. Renforcer la DPAE dans son rôle de coordinateur.

1.5.2 La DPAE : entre fonctions productives, fonctions régaliennes et services publics

La situation actuelle de la DPAE est préoccupante :

- Ses moyens financiers sont très limités : au delà des salaires, elle ne dispose pas de budget de fonctionnement⁷ ; cette situation a un impact direct sur le niveau de motivation des agents ;
- Insuffisance de vision, planification, programmation, gestion des ressources humaines, suivi-évaluation : il n'y a pas de réunions régulières entre les chefs de services et les agents de terrain ;
- Insuffisance de coordination avec les autres acteurs ;
- Insuffisance de circulation de l'information à tous les niveaux (au sein de la DPAE, vers le terrain, vers le niveau central, avec les autres acteurs).

Cependant, la plupart des postes sont occupés, les salaires sont payés, des locaux sont disponibles – même s'il faut les réhabiliter.

A l'analyse de la *Politique sectorielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage relatif à la relance et au développement durable du secteur agricole* et du récent *Décret présidentiel n°100/118 du 28 Novembre 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et des DPAEs*, une DPAE doit remplir des fonctions régaliennes, à savoir : la conception, planification, programmation, coordination, formation, suivi-évaluation, information, en cherchant à impliquer d'autres partenaires (organisations paysannes, ONGs, privés, etc...).

NB : le détail des lettres de missions de la DPAE est donné en annexe (Annexe 12 : Lettres de mission de la DPAE, fiches de postes des chefs de services, du Directeur, des agronomes et des moniteurs agricoles). Quelques zones d'ombres persistent cependant.

Il semble y avoir un décalage entre les orientations de politique sectorielle et la volonté de la DPAE notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en intrants agricoles, et surtout la production de semences améliorées. Il est vrai que la demande paysanne pour des intrants en quantité et qualité est pressante et que les expériences de prise en charge de ces fonctions par les OP sont peu concluantes. Il conviendra donc d'appuyer la DPAE à se désengager des fonctions productives et à les transférer progressivement aux usagers en les accompagnant.

Le rôle de la DPAE en matière d'appui aux OP n'est pas très clair. Bien que figurant dans la politique sectorielle, la DPAE n'en a ni les ressources financières ni les compétences humaines nécessaires actuellement. Par ailleurs c'est actuellement le Ministère de l'Intérieur qui accorde les agréments aux associations et coopératives ; celui-ci dispose d'une équipe de deux personnes, sans moyens, au Département des coopératives à Kirundo. L'Etat devrait limiter son rôle au contrôle et à l'encouragement des OP et ne pas intervenir dans l'accompagnement aux OP (les initiatives des années 80s dans ce sens ont semble-t-il été vécues par les OP comme de l'ingérence de l'Etat dans leurs affaires).

→ Le projet renforcera la DPAE dans ses fonctions régaliennes (coordination, planification, contrôle...) et de service public (vulgarisation agricole) et l'accompagnera à se désengager progressivement des fonctions productives (production de semences).

⁷ Ses quelques moyens sont issus de la location de maisons d'habitation vides, de la transformation de la salle de réunion en « cabaret » et de quelques contrats avec des ONG et projets.

1.5.3 La vulgarisation agricole : de « l'encadrement » à « l'accompagnement »

Le Ministère de l'Agriculture dispose d'un réseau important permettant « l'encadrement » des paysans sur le terrain :

- Au niveau de la Province : Un Service de Vulgarisation et de Formation (un chef de service) qui travaille en collaboration avec le Service de Productions Végétales (un chef de service) et le Service de l'Élevage (un chef de service) ;
- Au niveau des communes : Un agronome communal (sous l'autorité du service de Vulgarisation et Formation) et un vétérinaire communal (sous l'autorité du service de l'Élevage) pour chaque commune, soit 14 techniciens au total, les techniciens spécialisés(forestier, génie rural) manquent dans certaines communes ;
- Au niveau des collines : Un moniteur agricole pour chaque colline, soit 192 moniteurs, « encadreurs » ou « paysans modèles ».
- NB : le niveau de la zone, entre la commune et la colline, est vacant pour le moment.

L'existence même de ce réseau, reconstitué en 2006 par le recrutement des moniteurs agricoles, est un atout notable pour le développement agricole de la Province. Pourtant les faiblesses du système de vulgarisation sont nombreuses.

Tout d'abord le système de vulgarisation souffre du même problème de manque de moyens que le reste de la DPAAE. Les fonds STABEX devraient cependant permettre l'équipement des moniteurs de kits de vulgarisation et de vélos.

Le niveau de formation est insuffisant : récemment recrutés, les moniteurs n'ont bénéficié que d'une formation de 6 jours lors de leur prise de fonction (5 jours de formation en salle et un jour sur le terrain). Une formation complémentaire de 12 jours doit être financée par les fonds STABEX.

L'approche même de vulgarisation est à revoir. Il s'agit d'un système « d'encadrement » normatif, relativement « top-down » où des messages pas toujours adaptés sont diffusés année après année sans être remis en cause. Plusieurs exemples illustrent bien le problème d'approche de « l'encadrement » :

- Le semis en ligne. Cela fait environ 20 ans que cette technique est recommandée par « l'encadrement » sans que les paysans l'adoptent. Pourtant « l'encadrement » n'a jamais remis son message en cause. 20 ans de refus paysan devraient pourtant indiquer que la technique n'est probablement pas adaptée aux paysans.
- Un moniteur agricole estime qu'il devrait pouvoir mettre une amende aux paysans qui ne suivent pas ses recommandations. Voici une vision bien coercitive de la vulgarisation qui laisse peu de place à la réflexion conjointe vulgarisateur-paysan.
- « L'encadrement » et les ONG recommandent la réalisation de courbes de niveaux pour lutter contre l'érosion, travail très exigeant en main d'œuvre. Les paysans exécutent généralement ces travaux moyennant distribution de nourriture (« food for work »). Mais très peu d'entre eux ont adopté spontanément cette pratique dans leur exploitation, sauf ceux qui ont les moyens de louer de la main d'œuvre salariée pour effectuer ce travail. Revenant à la typologie des systèmes de productions, il est fort probable que les paysans des niveaux A, B et C n'ont pas les moyens de faire de tels travaux, la pression sur leur main d'œuvre étant déjà si importante. En revanche, les paysans plus aisés du niveau D disposant de sources de revenus extérieurs et de familles plus grandes disposent de la main d'œuvre suffisante à la réalisation de ces travaux. Les messages de « l'encadrement » sont appliqués uniformément sur l'ensemble des paysans sans tenir compte des moyens différents. Par ailleurs, on constate que les levés de courbe de niveaux sont peu précis, ce qui témoigne d'une faible technicité de l'encadrement actuel.
- Enfin « l'encadrement » procède souvent à des démonstrations de techniques avec des « paysans modèles » ou bien sur des « fermes modèles ». Certaines de ces démonstrations ont même lieu sur les centres semenciers, c'est-à-dire en dehors du contexte paysan. En se mettant ainsi dans une situation idéale où les intrants et la main d'œuvre sont disponibles, il est alors bien difficile de juger de la pertinence d'une technique. De toute façon, l'approche n'est pas en général de juger

d'une technique, c'est à dire de la tester en milieu paysan et de l'évaluer conjointement avec les paysans, mais plutôt de démontrer que cette technique marche.

C'est donc l'approche même de la vulgarisation agricole et sa mise en œuvre qui sont à revoir.

En parallèle des initiatives intéressantes de vulgarisation et de recherche-action-formation on lieu :

- Le centre agro-pastoral de Mutwenzi valorise le tournesol dans la Province de Kirundo : test de culture et de transformation en huile. L'approche de vulgarisation pratiquée sur ce centre semble également bien marcher. Des enseignements pourraient probablement en être tirés.
- L'ISABU semble mener des actions de recherche-action-formation dans une autre Province.

→ Abandonner l'approche « d'encadrement » et introduire une nouvelle approche de vulgarisation agricole où vulgarisateurs et paysans travaillent en tant que partenaires.

1.5.4 La liaison au marché : de la « vente forcée » à la « vente maîtrisée »

De nombreux agriculteurs sont liés au marché et cela semble être une caractéristique de la Province de Kirundo.

Des productions comme le sorgho et le riz sont spécifiquement cultivées pour le marché et sont peu consommées par les populations locales. Elles constituent une sorte de « vivrier commercial ».

Le stockage est peu développé et même les cultures vivrières sont fréquemment vendues, ce qui est une spécificité de la Province. Pourtant, si par le passé la vente du « vivrier alimentaire » pouvait résulter d'un choix maîtrisé (la prochaine récolte est proche), aujourd'hui il s'agit plus de « vente forcée ». Durant la crise et les famines récentes, de nombreux paysans ont en effet perdu leur dernier filet de sécurité : le cheptel. En l'absence de systèmes de crédit ou d'assurance mutualiste, ils sont souvent contraints de vendre leur récolte sur pied. Ils rentrent alors dans un cycle d'usure.

Des initiatives économiques existent : circuits de collecte de lait, d'approvisionnement en fourrage, nombreuses associations (apiculteurs, pêcheurs...), etc. La « modernisation de l'agriculture » peut également se baser sur ce « vivrier commercial » en appuyant les paysans à mieux contrôler / maîtriser leur intégration au marché.

Pourtant les aspects de marchés, de gestion économique et financière, sont actuellement peu pris en compte par « l'encadrement ». L'INADES Formation a introduit depuis peu des outils de conseil en gestion économiques et financière des exploitations dans la zone de Kirundo qu'il pourrait être intéressant d'étendre.

→ Favoriser la « vente maîtrisée » et une meilleure maîtrise des filières par les producteurs.

→ Des outils de gestion économique et financière des exploitations agricoles devraient être introduits.

1.5.5 La valeur ajoutée agricole : création et répartition de la valeur

Sans stockage ni transformation des produits, très peu de valeur est ajoutée au produit. La bière de banane est la principale source locale de revenus des producteurs issue d'une transformation. Des initiatives voient le jour cependant qui mériteraient d'être appuyées : production de fromage, de miel, d'huile de tournesol, de jus / vin / confiture d'ananas, décorticage du paddy, etc..

Par ailleurs les pratiques d'usure expliquées plus haut impliquent qu'une part importante de la valeur produite par les paysans est accaparée par les spéculateurs. Augmenter le revenu des paysans se fera (au moins) autant en le sortant du cycle d'usure par des outils de financement, et les pratiques de conservation / stockage, que par l'amélioration des pratiques culturales.

Pourtant aujourd'hui les paysans n'ont pas accès à des outils de financement appropriés. Moins de 2% d'entre eux ont actuellement accès aux micro crédits.

→ Travailler à une meilleure intégration à l'aval de la production.

→ Développer les pratiques post-récolte de stockage et de conservation des denrées

→ Mise en place de services financiers (épargne, crédit et assurance) appropriés au contexte du paysan de Kirundo.

1.5.5.1 Exploiter les avantages comparatifs de la Province

La province dispose de plusieurs atouts et probablement avantages comparatifs :

- La présence de marais qui pourrait permettre un développement des activités rizicoles, rizipiscicoles, et piscicoles ;
- La présence de lacs qui permettrait le développement de la pêche et de l'écotourisme ;
- L'altitude donne un avantage à la production laitière ;
- Des dynamiques économiques et des liaisons au marché intéressantes ;
- La proximité du Rwanda permet un approvisionnement facile (en tubercules sains de pomme de terre de qualité par exemple) ;
- Etc.

→ Le PADAP devrait valoriser ces atouts et avantages comparatifs.

1.5.5.2 Les organisations paysannes : entre opportunisme et maturité

Comme indiqué plus haut, l'histoire du mouvement paysan au Burundi est ancienne. Il s'est cependant surtout concentré sur les fonctions technico-économiques via des coopératives d'approvisionnement, de commercialisation, d'épargne-crédit... et relativement peu sur les fonctions politiques de représentation. Par ailleurs les coopératives ont subi de graves revers durant la crise et nombres d'entre elles ont été pillées, les capacités humaines perdues, la confiance émuée...

Aujourd'hui de nombreuses associations ont été créées pour capter les aides des bailleurs de fonds. Dans la seule Province de Kirundo on en trouve plus de 2.000.

Pourtant plusieurs associations et coopératives relativement matures, caractérisées par les aspects suivants s'observent à Kirundo :

- Une histoire déjà relativement longue (24 ans pour la Coopérative de Muroré, 10 ans pour l'association de conservation des récoltes vivrières et vente des semences de Bugabira...) ;
- Des initiatives et dynamiques internes, sans attente de l'aide extérieur ;
- Des organes internes qui fonctionnent (assemblées générales, élections, comptes disponibles, dispositifs de contrôle par les membres en place...) ;
- Une base paysanne importante (plusieurs centaines de membres) ;

- Des activités sur des bases économiques.

Plusieurs de ces associations pourraient constituer des partenaires privilégiés du PADAP. Les crises et famines récentes les ont affaiblies pour la plupart, mais leur dynamisme est intact, et la création d'un Centre d'Appui aux Initiatives est une réponse adaptée à leurs besoins. Parmi ces organisations nous pouvons noter : le collectif des associations des éleveurs de la province qui a des statuts et un compte en banque, le collectif des associations des apiculteurs de la province, le coopérative de Muroré qui a plus de 25 ans d'existence, l'association de Bugabira qui a plus de 10 ans d'existence, pour ne citer que celles rencontrées pendant la mission de formulation et qui sont intéressantes.

Refroidies par l'ingérence de l'Etat dans les années 1980s, certaines OP ont cependant recommencé à tisser des liens entre elles sous forme de collaborations et d'échanges techniques (c'est notamment le cas de la Coopérative de Muroré et l'association de Bugabira). Il serait donc opportun d'appuyer ces efforts, sans pour autant décider à la place des OP.

→ *Se donner les moyens d'identifier les « bonnes » OP ; renforcer leur poids : renforcement organisationnel, information, plaidoyer, etc.*

→ *Le mouvement paysan de la province mérite d'être appuyé à la fois pour le développement d'activités économiques et pour le renforcement du paysage institutionnel de la Province.*

1.5.5.3 Des initiatives économiques mais pas d'appuis adéquats

De nombreuses initiatives économiques se développent spontanément : circuits de collecte du lait, circuits d'approvisionnement en fourrage, décorticage du riz, production de miel... Ces initiatives sont le fait d'individus ou d'organisations paysannes (association, coopératives).

En revanche les services d'appui aux initiatives économiques font défaut : informations sur les marchés, informations sur prestataires de services disponibles, formations (techniques, en gestion), accompagnement, services financiers (crédit, fonds de garantie, fonds de roulement)...

1.5.5.4 Les filières « porteuses »

La mission de formulation a identifié plusieurs filières porteuses.

a) La filière lait

Elle présente plusieurs atouts : Kirundo est une zone d'altitude. La pression sanitaire est moindre par rapport au reste du pays. Les terres y sont fertiles et permettent jusqu'à trois coupes de fourrage par an et des réseaux d'approvisionnement en fourrage se développent. Le potentiel d'amélioration génétique des races est réel, permettant de multiplier par 8 la production laitière par vache (passer de 2 litres / j à 16 l./j). La maîtrise technique de l'élevage en stabulation s'améliore. Bien que faibles, il existe des expériences de transformation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail (tourteaux de tournesol, son de riz). Des associations d'éleveurs existent et viennent de se fédérer en un collectif provincial. La demande existe, aussi bien pour le lait frais que pour les produits transformés. Il existe une dynamique commerciale intéressante par l'existence de réseaux de collecte du lait. Le lait a l'avantage d'avoir des usages diversifiés : lait / fromage / beurre / yaourt. Au-delà de l'aspect économique, le lait a également des vertus nutritionnelles. Il existe des expériences de transformation locale (fromage), même si celles-ci doivent être réactivées.

En revanche la filière lait doit aussi faire face à plusieurs contraintes : la production est atomisée, le produit est périssable, il n'y a pas de chaîne du froid (stockage, transport).

b) Les filières poissons : pêche et pisciculture

La Province de Kirundo dispose de lacs importants, de marais et de cours d'eau. On trouve une diversité de poissons dans les lacs dont : Protoptères (Mamba), Silures (Male), Haplochromis (Hamofuro), Schilbe, Tilapia, Carpe commune. Des circuits commerciaux existent. Des associations de pêcheurs existent bien que mal organisées. La filière piscicole existe déjà dans la Province et des associations de pisciculteurs se sont constituées. Les possibilités d'aménagement d'étangs piscicoles existent, de nombreux marais cultivés en riz pourraient favoriser l'introduction de rizipisciculture.

Le développement de filières poissons (pêche et pisciculture) se heurte cependant à plusieurs problèmes. Des équipements et matériels insuffisants et inadaptés. Les techniques post-récoltes sont

rudimentaires : le conditionnement des poissons s'effectue à même le sol faute de débarcadère aménagé, il n'y a pas de stockage possible, la transformation sur place est quasi inexistante, les surplus sont mal fumés avec des techniques rudimentaires et consommatrices de bois de chauffage. Bien que des organisations de pêcheurs se soient constituées il existe un déséquilibre commercial (monopole). La pisciculture fait preuve d'un faible niveau de technicité et le besoin de formation et d'encadrement est réel.

Signalons l'expérience de pisciculture associée à l'élevage (volailles) et à l'agriculture (riz) en Province de Karuzi d'où pourraient être tirées des leçons intéressantes.

c) La filière riz

Parmi les nombreux atouts de la Province de Kirundo figure la présence de nombreux marais, dont le taux d'aménagement et la qualité de leur exploitation peuvent être améliorés. Il existe un réseau naissant de transformation artisanale du paddy. Des variétés performantes sont développées par l'ISABU. Le potentiel d'amélioration des rendements est important : ils sont actuellement de 2 à 4 T/ha alors qu'ils atteignent 8-10 T/ha au Rwanda. Les sous-produits (son, balles) peuvent être valorisés, notamment par l'élevage.

Plusieurs problèmes doivent cependant être résolus. Les attaques et maladies. La gestion de l'eau, les pratiques culturales, les techniques post récolte, l'organisation collective des marais peuvent être améliorées. Les marais sont des zones à enjeux fonciers forts et la distribution des parcelles reste inégale (tout le monde n'y a pas accès). Enfin le riz local doit faire face à la concurrence des autres origines (Asie, sous-région) et la compétitivité et rentabilité du riz local devront être investigués.

d) Autres filières probablement porteuses :

Fruits, maraîchage, noix de macadamia, tournesol, patate douce, arachide, soja, etc.

Notons que les participants de l'atelier organisé à Kirundo ont sélectionné les filières suivantes (par ordre d'importance) comme étant les plus porteuses dans leur province:

- Filières végétales : 1- riz, 2- banane, 3- manioc, 4- pomme de terre, 5- maraîchage / fruits ;
- Filières animales : 1- lait (bovin), 2- viande de bovins, 3- poisson de pêche, 4- œufs.

Plus de détails peuvent être consultés en Annexe 8 : Compte-rendu de l'atelier à Kirundo.

→ Appuyer des actions pilotes de renforcement de ces filières porteuses dès la première année du projet.

1.6 VALIDATION DU DOSSIER D'IDENTIFICATION

Comme l'indique le Tableau , le rapport de formulation valide les principaux éléments du diagnostic agraire, économique et institutionnel tout en allant plus loin que les données agrégées au niveau de la Province. En revanche les axes stratégiques proposés sont assez différents de ceux du dossier d'identification.

Le diagnostic agraire traduisant les disparités entre agriculteurs et proposant une amorce de typologie des systèmes de production milite pour des actions spécifiques répondant aux besoins des paysans. Pour certains il s'agit d'actions visant à sécuriser leur situation et à rompre le cycle de paupérisation. Pour d'autres il s'agit d'améliorer l'intégration aux marchés.

Le diagnostic agraire et économique indique des marges de progrès importantes possibles sur les aspects post-récoltes (stockage et transformation). La production n'est donc plus l'unique préoccupation du projet.

Le diagnostic économique et institutionnel suggère un renforcement de la DPAE, mais les actions ne doivent pas être focalisées sur cette structure. L'amélioration de la production agricole de la Province nécessite des actions de renforcement des acteurs publics et privés, et notamment des OP. La DPAE n'est plus le seul acteur à être renforcé par le projet.

L'Objectif Global : « La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées » est validé par la mission de formulation.

En revanche la mission propose une légère modification de l'Objectif Spécifique (« *Les production ASZH sont améliorées dans la Province de Kirundo* ») en introduisant la valorisation des productions : « *Les production ASZH sont augmentées, améliorées et mieux valorisées dans la Province de Kirundo* ».

Tableau 14: validation des principaux éléments du dossier d'identification

| | 2006 (identification) | 2007 (formulation) |
|--|---|---|
| Contexte | <p>Interventions d'urgence. Faible coordination et synergie entre acteurs.</p> | <p>Paysage changeant (départs, arrivées de partenaires.) Evolution vers la reconstruction et le développement. Confirmation du manque de coordination.</p> |
| Diagnostic agricole | <p>Le diagnostic se base sur des données agrégées au niveau de la Province et ne tient pas compte des disparités de situations au sein des populations rurales.</p> | <p>La caractérisation des systèmes agraires identifie des situations contrastées : exploitations en décapitalisation et insécurité alimentaire / exploitations en capitalisation. De nombreux agriculteurs sont liés aux marchés.</p> |
| Diagnostic économique | <p>Peu d'information sur le sujet.</p> | <p>De nombreuses initiatives / dynamiques économiques sont identifiées mais n'obtiennent pas les services nécessaires à leur expansion.</p> |
| Valeur ajoutée : conservation, stockage, transformation, vente | <p>Description et diagnostic superficiels des aspects post-récoltes et commercialisation, propositions très centrées sur la production.</p> | <p>La description et l'analyse des situations rencontrées suggère : 1) qu'une part importante de la valeur ajoutée agricole échappe aux producteurs (usure), 2) que peu de valeur est ajoutée après la récolte (transformation, conservation). La formulation propose des solutions de valorisation.</p> |
| DPAE | <p>Faiblesse de fonctionnement (moyens financiers, état des centres semenciers et d'élevage). Absence de moniteurs agricoles. La DPAE se concentre sur des fonctions productives.</p> | <p>Confirmation de la faiblesse des moyens et des infrastructures. En 2006 : recrutement des 168 moniteurs agricoles, mais l'approche de vulgarisation est à revoir. Insiste sur le besoin de renforcement des capacités humaines (formation, accompagnement par l'action). Insiste sur le besoin de se désengager des fonctions de production (transfert accompagné au secteur privé).</p> |
| Objectif global et objectif spécifique | <p>OG : « <i>La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées</i> ». OS : « <i>les production ASZH sont améliorées dans la Province de Kirundo</i> ».</p> | <p>Proposition de légère modification de l'objectif spécifique : « <i>Les productions ASZH sont <u>augmentées, améliorées et mieux valorisées</u> dans la Province de Kirundo</i> »</p> |
| Axes d'intervention du | <p>Bénéficiaire direct : la DPAE Kirundo La DPAE est principalement engagée dans des fonctions</p> | <p>Bénéficiaires directs : agriculteurs, OP, DPAE. Le projet vise l'augmentation et la valorisation des production par l'appui au secteur privé (OP principalement) et le soutien aux</p> |

| | | |
|--|---|--|
| projet | productives (fournit les intrants et le cheptel). | initiatives locales. La DPAE doit se désengager des fonctions productives et de dons |
| Equipe d'intervention du projet | 1 Directeur + 1 AT | 1 Directeur d'intervention (national) + 2 AT expatriés + 2 cadres nationaux + 2 volontaires + 3 personnels d'appui et possible passation de contrats de sous-traitance pour des actions spécifiques. |

1.7 JUSTIFICATION DES CHOIX STRATÉGIQUES

Tableau 15: Justification des choix stratégiques par le diagnostic

| Diagnostic | Choix stratégiques et activités proposées |
|---|--|
| Besoin de sortir des approches d'urgence déresponsabilisantes. → | Approche de développement adaptée à une partie de la population. Des actions d'urgence restent nécessaires par d'autres bailleurs. |
| Des situations agraires différenciées (cf typologie). → | Des outils de diagnostic permettant l'identification de projets et politiques agricoles adaptés. |
| Paupérisation d'une partie de la population : décapitalisation, usures. → | Mise en place de services financiers adaptés au monde rural pour sortir du cycle de l'usure. |
| Système de vulgarisation en place mais approche à revoir. → | Appui aux services de vulgarisation pour adopter une approche de recherche-action-formation. |
| Des filières « porteuses » existent. → | Actions pilotes de renforcement de ces filières « porteuses » dès la première année. |
| Existence de dynamiques économiques mais absence d'appuis → | Mise en place d'un Centre d'Appui aux Initiatives ; Approche économique. |
| Faiblesse institutionnelle de la DPAE. → | Renforcement de la DPAE dans ses fonctions régaliennes. |
| Faiblesse des centres semenciers et non-disponibilité de semences en quantité et qualité. → | Appui au désengagement progressif de la DPAE des fonctions de production et à leur prise en charge par le secteur privé (OP notamment) |
| Les risques hydriques augmentent. → | Appui à la gestion hydraulique, agricole et organisationnelle des marais ; retenues collinaires à envisager. |
| Aspects post-récoltes très peu pris en compte actuellement. → | Meilleure prise en compte des aspects post-récolte et de la valorisation des productions. |
| Les OP ont des niveaux de maturité inégaux. → | Appui institutionnel, organisationnel, technique et économique aux OP. |

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION

2.1 OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'Objectif Global du PADAP-Kirundo est : « *La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées* ».

L'Objectif Spécifique du PADAP-Kirundo est : « *Les productions agricoles sylvicoles zootechniques et halieutiques sont augmentées, améliorées et mieux valorisées dans la Province de Kirundo* ».

2.2 NATURE ET AXES DE L'INTERVENTION

Le PADAP est un projet de développement agricole et non d'urgence. Cela a plusieurs implications :

- Les modes de financement devront être responsabilisant (absence de dons) ;
- Les bénéficiaires directs prioritaires ne seront pas les plus pauvres et devront témoigner d'un certain dynamisme, en revanche les plus pauvres bénéficieront de façon indirecte du projet (voir le paragraphe suivant sur les bénéficiaires) ;
- L'approche générale sera plus orientée sur les aspects économiques, institutionnels et organisationnels plutôt que sur des aspects d'infrastructures.

Le PADAP devra amener les producteurs agricoles à « produire mieux » et pas seulement à produire plus.

Le PADAP est considéré comme une première phase d'intervention de la CTB dans la Province de Kirundo. D'autres projets lui feront très probablement suite. Il s'agit donc des trois premières années d'une intervention qui s'étendra probablement sur 9 ans. Se placer dans cette perspective justifie les approches suivantes :

1. Renforcer des institutions en place et faciliter la mise en place d'institutions favorables au développement agricole de la province est une priorité : DPAAE, OP, Centre d'Appui aux Initiatives, plates-formes de concertation par filière, etc. C'est l'objectif des composantes 1 et 2 du PADAP. On vise là au développement institutionnel et au renforcement des capacités des acteurs qui permettra de garantir la pérennité des activités économiques.
2. Cibler des activités pilotes de renforcement des filières porteuses. On vise là au développement économique. C'est l'objectif de la composante 3.
3. Le PADAP propose un équilibre entre ces deux aspects. Tout miser sur des projets modèles de filières porteuses sans appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs n'aurait pas de sens. A terme on aurait juste des îlots modèles. De même tout miser sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités sans applications concrètes ne permettrait pas un développement économique de la Province. Le cadre serait bon, mais l'activité économique tarderait à venir.

Le projet vise à contribuer à créer un environnement institutionnel porteur de dynamiques. Cette orientation est en parfait accord avec le Plan de relance du secteur agricole. Cet environnement permettra de garantir la durabilité des actions de renforcement des filières porteuses :

- Contribuer à la synergie / coordination de tous les acteurs du développement agricole de la Province ;
- Liens avec les niveaux provincial et national (Notamment avec le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE financé par la CTB) ;
- Information / communication partagée entre les acteurs des différents niveaux ;
- Appui à la DPAAE et aux autres acteurs (OP surtout) ;

Le projet vise à supporter les initiatives économiques :

- Proposer des actions pilotes dès le démarrage du projet ;
- Accompagner des initiatives des acteurs ;
- Favoriser l'accès aux marchés, valoriser les productions ;
- Exploiter les avantages comparatifs de la Province.

Un objectif important du projet est le renforcement des capacités des acteurs par l'action (accompagnement, formations, informations, voyages, démonstrations pilotes, etc.). L'investissement physique n'est pas prioritaire.

2.3 LES BÉNÉFICIAIRES ET LES GROUPES STRATÉGIQUES

Les bénéficiaires directs sont :

- La grande majorité des agriculteurs des produits ASZH (types I/IIB, I/IIC et I/IID) ;
- Les associations de producteurs, afin d'assurer un effet multiplicateur aux actions du projet;
- La DPAAE ;
- Certains petits opérateurs privés.

Les bénéficiaires indirects sont :

- Les paysans sans terres (type I/IIA) ;
- Les acteurs privés autres que les producteurs. Ils sont considérés comme bénéficiaires indirects car les actions du projet en leur faveur seront menés dans l'objectif d'avoir un effet positif sur les agriculteurs, principaux bénéficiaires du projet ;
- Les institutions publiques et privées, qui pourront voir un effet positif du projet sur leurs interventions.

Le Tableau fait ressortir clairement qui sera bénéficiaire direct prioritaire, bénéficiaire directe et bénéficiaire indirect du PADAP. Il est important que le PADAP communique clairement sur son groupe cible pour notamment éviter le retrait d'autres bailleurs de la Province sous prétexte qu'un projet CTB de 3,5 millions d'euros arrive. NB : Cette stratégie de transparence tranche par rapport à de nombreux autres projets / bailleurs qui prétendent viser les « plus pauvres de pauvres » mais qui ne s'en donnent pas véritablement les moyens et qui finalement s'occupent du « paysan moyen ».

Par ailleurs notons que chaque activité du PADAP devra être préparée et conduite en pensant au groupe cible spécifique de cette activité. Cela justifie pleinement de mieux préciser la typologie des systèmes de production (information qualitative et quantitative) en début de projet et de se servir de cet outil pour l'élaboration fine des activités ainsi que pour leur suivi-évaluation. A titre d'exemple :

- Les activités de renforcement des IMF visant à rompre le cycle de l'usure sont d'avantage destinées au type I/IIB ;
- A l'inverse les activités d'appui à la commercialisation sont d'avantage destinées aux types I/IIC et I/IID.

Deux acteurs stratégiques spécifiques sont également à considérer, car ils pourraient résister à certaines actions du projet :

- La DPAAE : elle sera bien sûr un bénéficiaire direct prioritaire pour le projet. Cependant certaines activités du projet touchant au fonctionnement et aux missions actuelles de la DPAAE, il s'agira de procéder avec tact pour éviter des blocages éventuels. Il s'agira notamment d'accompagner une évolution de l'organisation des services, de l'approche de vulgarisation, ou bien encore d'accompagner le désengagement de ses fonctions productives.
- Certains commerçants ou spéculateurs: ils font a priori partie du groupe cible de bénéficiaires directs du projet. Cependant le projet visant prioritairement une meilleure intégration des producteurs aux marchés par notamment une meilleure maîtrise des filières, les commerçants pourraient résister à la mise en œuvre de certaines actions (comme l'amélioration de l'information sur les marchés pour les producteurs).

Tableau 16: Bénéficiaires directs prioritaires, bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects

| | | Groupes cibles prioritaires | |
|-----------------------|--|--|----|
| Paysans | I ou II A | Ce groupe ne bénéficiera pas directement des activités du projet, il pourrait en revanche en être un bénéficiaire indirect (création d'emplois en zone rurale). Des actions d'urgence (aide alimentaire) devront être menées par d'autres intervenants. | - |
| | I ou II B | <u>Bénéficiaire direct</u> : Ce groupe bénéficiera principalement des actions de renforcement des services de financement du monde rural. | + |
| | I ou II C | <u>Bénéficiaire direct prioritaire</u> : Groupe prioritaire qui peut théoriquement bénéficier de l'ensemble des activités du projet. | ++ |
| | I ou II D | <u>Bénéficiaire direct</u> : Groupe qui peut théoriquement bénéficier de l'ensemble des activités du projet. | + |
| Institutions | DPAE | <u>Bénéficiaire direct prioritaire</u> : bénéficiera des actions de renforcement de la DPAE, des actions de renforcement de la vulgarisation, des actions d'accompagnement de désengagement des fonctions productives. | ++ |
| | Autres institutions publiques | Ces institutions pourront bénéficier indirectement du projet : coordination du secteur agricole, etc. | - |
| | Autres institutions (ONG,...) | Ces institutions pourront bénéficier indirectement du projet : coordination du secteur agricole, etc. | - |
| Acteurs privés | Organisations paysannes | <u>Bénéficiaire direct prioritaire</u> : bénéficieront directement d'actions de renforcement par le projet ainsi qu'indirectement (amélioration du contexte économique et institutionnel). | ++ |
| | Autres acteurs privés (commerçants...) | <u>Bénéficiaire directe</u> : bénéficieront de certains services du Centre d'Appui aux Initiatives. | + |

2.4 LES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Plusieurs organisations ont été pré-identifiées comme partenaires possibles du PADAP :

- INADES Formation : Cette ONG dispose d'une expérience intéressante dans l'appui aux OP (formation et accompagnement) et certaines activités du CAI pourraient lui être sous-contractées.
- CAPAD : confédération nationale d'OP. Elle n'est pas présente dans la Province de Kirundo mais envisage d'y être à partir de 2008. Les activités d'appui à la structuration des OP devront se rapprocher du CAPAD.
- Projet ARCANE de PUE envisage la mise en place de Maisons des Acteurs Non-Etatiques dans 5 Provinces du pays. Ces MANEs partagent certains principes communs avec le CAI du PADAP et des collaborations sont à envisager. Aucune MANE n'étant à ce stade mise en place, il est difficile de préciser la nature de ces collaborations. On peut cependant imaginer les synergies suivantes :

- Des échanges méthodologiques sur les appuis au secteur privé et à la société civile pourraient avoir lieu entre les deux projet. Ces échanges pourraient avoir lieu sur le terrain directement si ARCANE intervient à Kirundo, ou bien au niveau national ;
 - Le model CAI pourrait être repris par ARCANE en cas de succès ;
 - Si ARCANE finance une MANE à Kirundo des économies pourraient être réalisées pour la mise en place du CAI et les fonds économisés pourraient ainsi servir à la mise en place de relais communaux ;
 - Notons que le PADAP ne dépend en aucune façon de l'avancement du projet ARCANE et que l'ensemble des activités proposées pour le PADAP pourront être réalisées même si ARCANE n'intervient pas dans la province de Kirundo.
- Projet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE de la CTB. Le PADAP constitue l'un des 5 points d'application de ce projet. Les synergies sont envisagées dans deux directions : 1- ascendante : le PADAP valorise ses actions provinciales pour orienter l'élaboration des politiques sectorielles, 2- descendante : le PADAP teste des suggestions du projet d'appui institutionnel sur le terrain.
 - ITAB, institut de formation technique agricole qui dispose d'un centre à Kirundo, spécialisé en médecine vétérinaire et en technologie agro-alimentaire. Le PADAP peut valoriser le pool d'étudiants et de professeurs, notamment pour la réalisation d'enquêtes de terrain
 - Centre National des Techniques Agroalimentaires qui travaille notamment sur les aspects de transformation et de stockage post récolte, à qui le PADAP pourrait confier certains travaux de développement technologique.
 - ISABU, avec lequel 2 collaborations sont envisagées : 1- L'appui technique à la production de semences de qualité par les privés (OP notamment) dans le cadre du désengagement de la DPAE de cette fonction, 2- L'appui technique aux actions de recherche-action-formation sur des collines pilotes.
 - Communes et agents communaux qui, avec l'appui du projet, pourront servir de relais d'information vers les paysans et de renforcement du développement local.
 - Le rôle de certaines OP ira au-delà de simples bénéficiaires du projet. Elles auront en effet la possibilité de « porter » le CAI à terme, suivant le modèle d'institutionnalisation choisi par les OP : y prendre des parts sociales, y être membre de son conseil d'administration.

Par ailleurs le projet devra renforcer les collaborations et synergies entre les acteurs du secteur agricole au niveau provincial (ONG, projet...).

2.5 LES LOCALISATIONS DE L'INTERVENTION

Le PADAP intervient dans la Province de Kirundo, soit dans des zones « pilotes », soit sur l'ensemble de la Province, soit même au niveau national.

- Activités limités à des zones pilotes ou des groupes ciblés : recherche-action-formation sur les systèmes de production agricoles, activités pilotes sur les filières porteuses (lait, pêche, riz, pisciculture), renforcement de certaines OP, etc.
- Activités pouvant bénéficier à l'ensemble de la Province : renforcement de la DPAE, coordination et aux synergies des acteurs, désengagement des centres semenciers, vulgarisation agricole, l'émergence d'un mouvement paysan, plate-formes de concertation, Centre d'Appui aux Initiatives, etc.
- Activités pouvant avoir des répercussion au niveau national : méthodologie de mise en place d'un Centre d'Appui aux Initiatives, politique sectorielle de vulgarisation agricole, appui institutionnel à la DPAE, plate-formes de concertation par filière. Notamment le projet entretiendra des liens privilégiés avec le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE de la CTB.

2.6 PRISE EN COMPTE DES THÈMES TRANSVERSAUX

2.6.1 Protection de l'environnement et développement durable

La question de la protection de l'environnement se pose de plusieurs façons dans la Province de Kirundo :

- Pression démographique : A l'instar du Burundi, la densité de la population est très élevée avec une moyenne pour la Province de 352 hab/km², qui masque d'importantes disparités entre les communes (Kirundo : 451 hab/km², Busoni : 290 hab/km²). D'importantes zones de pâtures sont présentes à Busoni (souvent appropriées par quelques grands propriétaires). En plus de la densité humaine, on estime la densité animale moyenne à 11 bovins/km² et 74 petits ruminants/km² (chiffres également variables d'une commune à l'autre). La croissance annuelle de la population (estimée à 2,6%) a conduit à l'atomisation des exploitations agricoles dont la taille moyenne diminue. En parallèle de ce phénomène, la décapitalisation de certaines exploitations permet à d'autres, minoritaires toutefois, d'accéder à de nouvelles parcelles.
- Renouvellement de la fertilité des sols : L'incidence de ces phénomènes sur le renouvellement de la fertilité des exploitations agricoles n'est pas claire et devrait certainement être analysée par le PADAP. La capacité des exploitants à maintenir la fertilité de leurs parcelles déterminera en effet la productivité à venir des systèmes de production. On fait cependant l'hypothèse que de nombreux paysans (notamment ceux du type IB et IIB) ne sont pas en mesure de renouveler la fertilité de leurs parcelles (insuffisance de main d'œuvre, absence de bétail). Au delà du bétail, la bananeraie joue un rôle essentiel dans le renouvellement de la fertilité des systèmes de production et le paillage excessif du caféier semble mettre en péril les pratiques de renouvellement de la fertilité des paysans. Il s'agit probablement d'un enjeu environnemental pour toute la province, mais affectant de façon différenciée les paysans.
- Exploitation des marais : L'exploitation des marais est un autre enjeu environnemental important. Plusieurs d'entre eux ont déjà été drainés sans aucune considération pour les aspects environnementaux : mal gérés, laissés à sec en saison sèche, certains d'entre eux ont brûlés, causant des dégâts irréversibles à la nature des sols. Le rapport de formulation du projet semencier CTB-ISABU recommande de privilégier la construction de petits barrages collinaires permettant l'irrigation de parcelles semencières « hors saison » plutôt que d'étendre les zones de culture à tous les marais. Il semble que dans la crise actuelle, les seules terres qui ne font pas l'objet de conflits fonciers sont les marais primaires résiduels et qu'à ce titre, ils ont été la cible préférentielle des défrichements ces 15 dernières années. Ces marais primaires ont pourtant un rôle important à jouer dans la protection de la biodiversité (comme zone refuge pour reptiles, oiseaux, poissons et plantes principalement) et dans la préservation du pouvoir de rétention d'eau des vallées, qui permettait autrefois une production agricole continue dans le temps. Détruire tous les marais primaires aurait des conséquences graves sur le milieu, le climat et la population de la sous région. Etant donné la tendance à l'assèchement climatique des dix dernières années, il est probable que les marais vont devenir à l'avenir des zones à enjeux encore plus fort (problématique foncière). Il s'agit d'un enjeu environnemental affectant toute la province.
- Exploitation des lacs : C'est également un enjeu environnemental important bien que n'affectant qu'une partie de la province (à la différence des deux enjeux précédents). L'INECN a défini une zone de protection du « paysage aquatique protégé de Bugesera » autour des 8 lacs du Nord et la forêt de Murehe. Cet ensemble doit être impérativement protégé, de même que certains des rares îlots résiduels de marais primaires à Papyrus. Cependant il semble que certaines des recommandations – interdire les cultures en bordure immédiates des lacs – aillent à l'encontre de l'intérêt économique des populations. Il convient de mieux concilier les intérêts économiques et environnementalistes. En ce qui concerne l'exploitation des poissons avec de filets moustiquaires, il semble que cette pratique soit en diminution grâce à la distribution de matériel plus adapté.
- Lutte contre l'érosion des sols : Les luttes anti érosives et les aménagements de bassins versants sont une nécessité. Il semble cependant que les opérateurs (ONG et projets) soient un peu excessifs dans leurs approches. D'une part, s'il est vrai que l'érosion des sols est un problème, ce n'est certainement pas le problème numéro un pour tous les producteurs. D'autre part les recommandations techniques (lignes de niveaux) ne prennent pas en compte les moyens dont disposent les paysans pour les mettre en œuvre. Cette technique excessivement consommatrice de main d'œuvre n'est en effet pas adaptée à

tous les producteurs. Une meilleure compréhension des situations agraires permettra une approche un peu plus pragmatique et moins dogmatique des questions d'érosion et permettrait de proposer des solutions adaptées aux différents types de producteurs. C'est cependant un enjeu environnemental affectant toute la province.

En rapport à ces différents problèmes environnementaux, le PADAP Kirundo envisage les actions suivantes :

- Gestion de la fertilité : Dans le cadre des activités 1.2.1. et 1.2.2 (mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes et former et accompagner les agents de la vulgarisation) un diagnostic agraire plus fin sera mené afin notamment de finaliser la typologie des systèmes de production amorcée durant la mission de formulation. On cherchera en outre à mieux comprendre les pratiques permettant le renouvellement de la fertilité des sols des différents types d'exploitations agricoles. On pourra ainsi mieux cerner les enjeux actuels en terme de renouvellement de la fertilité, enjeux qui varient d'un type de système de production à un autre. Au delà du diagnostic, le projet appuiera la vulgarisation à formuler des recommandations appropriées aux différents types d'agriculteurs.
- L'exploitation des marais : Une étude sera menée dans le cadre de l'activité pilote riz (activité 3.1.4.) sur la gestion des marais et notamment sur les aspects fonciers. Par ailleurs, plutôt que d'étendre les zones d'aménagements (le taux d'aménagement est actuellement de 79% à l'échelle de la Province), le PADAP préfère une approche basée sur l'amélioration de la gestion hydraulique, agricole, économique et organisationnelle des marais en accompagnant les associations d'utilisateurs.
- L'exploitation des lacs : Dans le cadre de l'activité pilote pêche des formations techniques seront proposées aux associations de pêcheurs ainsi que l'amélioration des équipements et outils. Cela devrait permettre l'amélioration des techniques de pêche. En revanche aucune activité spécifique pour la gestion des ressources naturelles bordant les lacs n'est proposée dans la formulation. C'est un choix déterminé de l'équipe de formulation afin d'éviter un trop forte dispersion du projet.
- Lutte anti-érosive : Dans le cadre des activités 1.2.1. et 1.2.2. des tests et démonstrations de techniques anti-érosives pourront être menées si ce problème est jugé prioritaire par les groupes pilotes. Dans tous les cas il s'agira de proposer des techniques davantage adaptées aux moyens actuels des paysans pour qu'elles puissent être effectivement adoptées.

2.6.2 Réduction de la pauvreté et économie sociale

Dans la province de Kirundo la pauvreté se traduit principalement par :

- L'existence d'une part importante de la population en situation d'insécurité alimentaire chronique (ou à risque d'insécurité alimentaire) depuis la crise,. D'après notre typologie rapide il s'agit à priori des groupes I/IIA et I/IIB.
- L'existence de maladies et de malnutrition ;
- La décapitalisation des exploitations agricoles (atomisation, perte / vente du cheptel, vente d'outils, vente de parcelles) et l'émergence de paysans sans terres (groupe qui semblait très minoritaire avant la crise) ;
- La forte pression sur les ressources naturelles liée à des logiques court-terme (impossibilité de renouveler la fertilité de certaines exploitations, érosion...).

Les causes en sont multiples (données ici sans tentative de hiérarchisation) : fort taux de chômage / faiblesse de l'activité économique, faible niveau d'instruction, VIH / SIDA, pratiques d'usures répandues, (quasi)-inexistence du crédit rural, faible accès à l'information, faible accès aux innovations, insuffisance de la main d'œuvre dans les ménages mono-parentaux, aléas climatiques et plus généralement la crise passée, etc.

Les activités du projet en lien direct avec les enjeux de réduction de la pauvreté sont les suivantes :

- Rompre le cycle de l'usure : Les activités permettant de mettre un frein aux pratiques d'usures sont certainement celles qui vont avoir l'impact le plus important et rapide sur la réduction de la pauvreté. L'impact de l'amélioration des filières et de l'augmentation de la production agricole sur la pauvreté prendra plus de temps et sera plus dilué. A titre d'exemple, sortir un paysan de l'usure peut signifier une multiplication par deux de son revenu immédiatement (il vendra sa production au prix du marché

plutôt qu'à moitié prix). Obtenir une telle augmentation par un changement des pratiques culturales demandera plusieurs années. Il s'agit principalement des activités 2.3.2. d'appui aux IMF (test de dispositifs de warrantage notamment) et 3.1.6. d'appui au stockage et à la mise en place de fonds de roulement.

- Renforcement des filières porteuses : Le projet en appuyant le développement de filières porteuses par les activités pilotes 3.1.2. à 3.1.7. (activités pilotes lait, riz, pêche, pisciculture, autres filières) devrait permettre de favoriser l'apparition d'emplois extra-agricoles ce qui devrait bénéficier aux non-agriculteurs. Le développement des filières aura bien évidemment un effet direct sur les producteurs de ces filières.
- Appui à l'innovation paysanne : Les activités 1.2.1. et 1.2.2. (recherche-action-formation et renforcement de la vulgarisation) devraient permettre d'appuyer l'innovation paysanne, de développer des messages de vulgarisation plus appropriés aux producteurs, d'améliorer les approches de vulgarisation, d'appuyer leur diffusion. L'amélioration des pratiques agricoles devraient se traduire par une augmentation des rendements. De plus, le projet travaillant également sur les aspects commercialisation au sein de filières maîtrisés par les producteurs, cela devrait permettre d'augmenter les revenus des producteurs. Cependant comme indiqué plus haut, les augmentations de rendements ne sont pas immédiates.
- Appui aux organisations paysannes : Les membres des OP sont rarement les paysans les plus pauvres, il s'agit en général de paysans « intermédiaires ». Cependant ils ont souvent un effet mobilisateur important et servent souvent de modèle aux autres, d'où un effet d'entraînement. Les activités 2.1.2. de renforcement des OP devraient donc avoir un effet sur la réduction de la pauvreté.

Comme indiqué précédemment le PADAP compte en priorité appuyer les dynamiques économiques. Les ménages les plus pauvres ne constituent donc pas les bénéficiaires directs de ce projet. Des mesures d'accompagnement restent cependant nécessaires pour ces ménages les plus vulnérables. Ce message doit être porté très clairement aux autres bailleurs et aux autorités provinciales pour éviter leurs désengagements sous prétexte qu'un projet de 3,5 millions d'Euros arrive dans la Province et couvrirait tous les besoins.

Pour rappel :

- Bénéficiaires directs prioritaires du projet : Paysans des groupes I/II C, DPAE et OP ;
- Bénéficiaires directs du projet : Paysans des groupes I/IIB et I/IID et petits opérateurs privés ;
- Bénéficiaires indirects du projet : Paysans des groupes I/IIA (paysans sans terres).

2.6.3 Genre : Promotion des femmes et droits des enfants

La mission n'a pas eu le temps d'analyser en détail les aspects genres. Notamment il n'a pas été possible de vérifier comment l'aspect genre intervient dans la typologie des systèmes de production et dans l'évolution des exploitations. On note seulement les points suivants :

- Les femmes sont très impliquées dans l'agriculture. Elles sont responsables de la majeure partie des cultures alimentaires, et dès que l'activité devient lucrative, l'homme la prend en charge. La pression sur leur main d'œuvre est très élevée.
- Aucune données chiffrées sur l'implication des femmes dans les OP ne sont disponibles. Chose très surprenante, aucun service en appui à l'agriculture et aux OP (DPAE, Département des Coopératives) n'a pu identifier de groupements féminins dans la région (sont-ils absents ? sont-ils méconnus ?).
- Du fait de la crise et de l'impact du VIH/SIDA certaines exploitations agricoles sont mono-parentales, voire gérées par des enfants chefs d'exploitation.
- Au sein du personnel de la DPAE, parmi les 192 moniteurs agricoles de la province seulement 5 sont des femmes. On a visiblement un contraste excessif entre des moniteurs à majorité hommes et des producteurs agricoles à majorité femmes.

Le PADAP envisage les activités suivantes :

- Dimension genre dans la vulgarisation : Dans le cadre des activités 1.2.2. de renforcement de la vulgarisation agricole, certaines formations spécifiques sur les aspects genres devraient être conduites. De même le diagnostic agraire initiale devrait approfondir les connaissances sur ce sujet.

- Dimension genre dans les OP: Dans le cadre des ateliers de renforcement des OP (activité 2.1.2.) un atelier spécifique devrait être organisé en début de projet afin de mieux comprendre l'implication des femmes dans les OP et de mieux cerner leurs besoins spécifiques.
- Dimension genre dans les initiatives économiques: Le CAI devrait organiser un atelier spécifique sur la question « genre et entreprises économiques » dans le cadre de l'activité 2.2.3. afin de mieux cerner les besoins spécifiques de femmes et des jeunes adultes comme entrepreneurs économiques.

2.6.4 VIH/SIDA

La mission n'a pas eut le temps d'analyser en détail les aspects VIH/SIDA dans la province de Kirundo.

Cependant le PADAP prendra en compte ces aspects de la façon suivante :

- Formation des agents DPAAE: Les moniteurs de la DPAAE peuvent être un relais d'information efficace sur le VIH/SIDA auprès des paysans. Ils devront être formés sur la question, de même que le reste du personnel de la DPAAE. Une formation est prévue dans le cadre de l'activité 1.2.2 (renforcement de la vulgarisation).
- Information auprès du CAI: Le CAI (activité 2.2.3.) devra être un relais d'information par la mise à disposition de posters, notices, préservatifs et pourra organiser en partenariat avec des structures spécialisés des sessions d'information sur le sujet en marge des autres ateliers.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

On trouvera page suivante un diagramme simplifié des objectifs (objectif général et objectif spécifique), et des résultats (résultat de chaque composante, et sous-résultats par composante).

Objectif général : La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées

Objectif spécifique : Les productions agronomiques, sylvicoles, zootechniques et halieutiques sont augmentées, améliorées et mieux valorisées dans la Province de Kirundo

Résultat 1 : Les services de la DPAAE au monde agricole et les synergies entre acteurs sont renforcés

- **Résultat 1.1. :** La DPAAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes
- **Résultat 1.2. :** La DPAAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne
- **Résultat 1.3. :** Des synergies entre les acteurs du secteur agricole de la Province sont établies
- **Résultat 1.4. :** Les expériences locales sont valorisées au niveau national

Résultat 2 : Les services aux acteurs privés agricoles sont renforcés

- **Résultat 2.1. :** Les OP sont professionnalisées
- **Résultat 2.2. :** Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés
- **Résultat 2.3. :** Le financement du secteur agricole est amélioré

Résultat 3 : Les productions ASZH sont sécurisées, développées et valorisées

- **Résultat 3.1. :** Des filières prioritaires sont développées
- **Résultat 3.2. :** La structuration des filières est engagée

Unité de Gestion du Projet : Le projet est mis en œuvre efficacement

- Les conditions de démarrage du projet sont assurées
- Le projet est géré de façon efficace, efficiente et transparente
- Le projet est évalué

3.1 COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DES SERVICES DE LA DPAE AU MONDE AGRICOLE ET SYNERGIES DES ACTEURS

L'enjeu de ce premier volet du PADAP est de permettre à la DPAE Kirundo de se positionner comme un acteur central du développement agricole de la Province, dans le respect de la stratégie nationale de recentrage de ses activités sur ses fonctions régaliennes.

Le PADAP renforcera la DPAE dans ses fonctions régaliennes qui sont :

- Planification, programmation, coordination des interventions agricoles de la Province. Cela recouvre l'élaboration de plans de développement, la coordination des interventions, la remontée des informations vers le niveau national pour l'élaboration des politiques ;
- Suivi-évaluation : de ses propres services (DPAE par exemple) mais également des activités menées par les divers intervenants (ONG, projets, etc.) ;
- Surveillance, contrôle et certification : surveillance phyto-sanitaire et épidémiologique, contrôle de la qualité des intrants (engrais, semences, médicaments vétérinaires...).

La notion de fonction régaliennne est à différencier de celle de fonction de service public. La vulgarisation agricole de masse est considérée comme un service public dans un contexte comme celui du Burundi où les agriculteurs n'ont pas les moyens de payer ce service, qui relève donc de la DPAE. Le projet visera également le renforcement de la DPAE dans sa mission de service public.

En revanche, certaines fonctions qui relevaient jusqu'ici des services de l'Etat peuvent être transférées au secteur privé. C'est notamment le cas des fonctions productives : production de semences améliorées, distribution d'intrants agricoles... Le secteur privé est déjà engagé dans la production de semences, avec plus ou moins de succès. L'enjeu est d'accompagner un transfert progressif de compétences, qui ne soit vécu ni comme une perte d'influence par la DPAE, ni comme le transfert de problèmes aux OP.

Enfin le fonctionnement interne de la DPAE Kirundo doit être renforcé : cela couvre notamment les fonctions de management des ressources humaines, de programmation, suivi-évaluation de ses propres activités.

On peut se référer aux annexes pour des informations complémentaires sur la DPAE (Annexe 12 : Lettres de mission de la DPAE, fiches de postes des chefs de services, du Directeur, des agronomes et des moniteurs agricoles).

3.1.1 Activités selon le résultat 1.1 : La DPAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes

a) Activité 1.1.1. : Renforcer les capacités de management, de planification, de programmation, de suivi - évaluation

- Brève justification :

A l'analyse de la *Politique sectorielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage relatif à la relance et au développement durable du secteur agricole (mars 2006)* et du récent *Décret présidentiel n°100/118 du 28/11/2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et des DPAEs*, une DPAE doit remplir les fonctions régaliennes.

- Situation initiale :

| <i>Fonction</i> | <i>Situation initiale</i> |
|----------------------|--|
| <i>Planification</i> | Actuellement pas de planification des interventions agricoles au niveau provincial. Peu de contacts entre le bureau du gouverneur, la DPAE et le Plan. |
| <i>Programmation</i> | Actuellement les activités de la DPAE sont extrêmement limitées par l'absence de moyens financiers et logistiques, la programmation est donc réduite au minimum. |

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Suivi-évaluation</i> | Absence de réunions régulières des chefs de services. Le Service de suivi-évaluation est en train d'être réactivé mais ne dispose pas des outils et compétences nécessaires. Il est principalement perçu comme un contrôle « policier » des autres services de la DPAAE et se limite au suivi-évaluation des activités de la DPAAE. C'est la FAO qui assure via son relais provincial (ONG AAA) un suivi de la situation agricole à travers l'évaluation saisonnière de la situation et des approvisionnements alimentaires et nutritionnels dans la province. |
| <i>Management</i> | Les activités de la DPAAE sont limitées par l'absence de moyens financiers et logistiques, le management est donc réduit au minimum. Il n'y a quasiment pas de réunions inter et intra services, les agents ont un niveau de compréhension très limité de leurs responsabilités, leur motivation est faible. |

- Public cible :

Le Directeur de la DPAAE et les Chefs de Services.

- Description de l'activité :

Faire un état des lieux : La première activité consistera en la réalisation d'un diagnostic organisationnel, institutionnel, technique et financier de la DPAAE. Il impliquera à la fois les agents de la DPAAE et les autres intervenants du secteur et sera mené de façon participative pour que les agents adhèrent à ses conclusions et recommandations. Ce processus sera facilité par le délégué international à la co-gestion. Il s'agira notamment de clarifier les tâches et fonctions de la DPAAE et de ses agents, et leur application. On en déduira les besoins prioritaires pour le renforcement de capacités des services de la DPAAE.

Renforcer les compétences : Le PADAP renforcera les compétences de la DPAAE par :

- Un accompagnement dans l'action par le délégué international à la co-gestion .
- Des formations continues des cadres et agents de la DPAAE. qui couvriront les domaines suivants : planification, programmation, suivi-évaluation des activités, rapportage et organisation du travail ; outils de diagnostic ; méthodes d'animation participative ; sujets techniques... Ces formations auront lieu en priorité à Kirundo. Pour des formations plus pointues, elles pourront avoir lieu à Bujumbura, dans la sous-région, ou en Europe.
- Des visites d'échanges au Burundi et dans la sous-région.
- La mise en œuvre :
 - i) d'outils de management,
 - ii) de mécanismes d'information et de communication entre le sommet et la base (dans les deux sens) et entre les services,
 - iii) de mécanismes de suivi-évaluation qui soient perçus comme des outils de pilotage des activités et permettent la capitalisation d'expériences et la valorisation des compétences des agents.

Motiver les agents de la DPAAE : Un point essentiel sera d'améliorer la motivation des agents. Cela passera par : un meilleur cadre de travail, des formations appropriées, des moyens matériels (transports,...) et financiers motivants (primes).

- Inputs :

Assistance technique du projet pour le renforcement de capacité par l'action.

Formations externes sur des sujets spécifiques mais aussi formation « sur le tas ».

Financement : frais de fonctionnement et primes de résultats. NB : ces frais sont déjà couverts dans la ligne budgétaire frais généraux.

- Outputs :

La DPAAE sera renforcée à la fois en interne et en externe :

- En interne dans : l'organisation de ses services, la gestion du personnel, la programmation et le suivi-évaluation de ses activités : les fiches de poste sont actualisées et connues, les réunions de services ont lieu, les rapports d'activités sont produits ;
- En externe dans son rôle de « chef de file » du secteur agricole dans la Province.

- Conclusions :

Actuellement aucun autre bailleur n'intervient en renforcement institutionnel de la DPAAE à Kirundo, en revanche de nombreux intervenants en confirment le besoin. Cette composante est essentiellement institutionnelle et organisationnelle ; elle n'a de sens que si elle est combinée avec des appuis à des actions plus techniques et concrètes de la DPAAE qui relèvent des autres activités de cette même composante.

b) Activité 1.1.2. : Renforcer les capacités de contrôle (qualité, certification) et de suivi sanitaire

- Brève justification :

Le climat, les systèmes de productions agricoles (intégration agriculture-élevage, trois saisons agricoles), les densités humaines et animales, la promiscuité des ménages et des animaux, créent des conditions favorables à l'apparition et la diffusion rapide de maladies des plantes, des animaux et le risque possible de contamination de l'Homme par les animaux⁸. C'est le rôle de l'Etat de veiller à la situation sanitaire des populations humaines mais aussi du cheptel et des plantes. Dans la mesure où elle se désengage de la production de semences commerciales, il est du ressort de la DPAAE d'assurer un contrôle qualité et une certification des semences produites par le secteur privé. Il est également du ressort de la DPAAE d'assurer le contrôle des autres intrants agricoles : médicaments vétérinaires, engrais, produits phytosanitaires...

- Situation initiale :

| <i>Fonction</i> | <i>Situation initiale</i> |
|---------------------------|--|
| Surveillance | Avant la crise les réseaux de surveillance épidémiologique et phytosanitaire étaient fonctionnels. Ils ne le sont plus aujourd'hui. Il semble que cela soit surtout la capacité de réponse qui ait souffert de la crise. Aucune analyse en laboratoire n'est effectuée aujourd'hui, seuls des diagnostics cliniques sont effectués sur les animaux. |
| Contrôle et certification | Il n'y a pas aujourd'hui de contrôle de la qualité des intrants agricoles, ni de certification des semences produites par les OP sur les centres semenciers. |

- Public cible :

En priorité, les Chefs de Services Elevage et Productions Végétales ainsi que leurs agents de terrain.

- Description de l'activité :

Effectuer un diagnostic externe : En priorité, une expertise externe sera commanditée pour réaliser un diagnostic des dispositifs de surveillance épidémiologique et phytosanitaire. Elle proposera également des actions prioritaires à mener.

Donner les moyens nécessaires à la DPAAE : Il s'agit à la fois des moyens humains et techniques :

- Ré-équiper la DPAAE : microscopes, autres équipements et produits de laboratoire ;
- Compléter les postes de techniciens manquants par des recrutements par le MINAGRIE.

Former les agents de la DPAAE et des acteurs privés ;

Appuyer les activités de contrôle / certification semencière en collaboration étroite avec le projet semencier ISABU/CTB ;

Effectuer une mission externe de suivi en année 2.

⁸ Même si l'altitude tend à tempérer ce risque.

- Inputs :

Une mission d'expertise externe en début de projet et une mission de suivi en année 2.

Equipements et produits de laboratoire.

Assistance technique du projet pour le suivi, assistance technique du projet semencier ISABU/CTB.

Formation des agents de la DPAAE et des acteurs privés

Contribution du MINAGRIE pour les postes de techniciens manquants.

- Outputs :

Les dispositifs de surveillance et d'alerte sont fonctionnels.

L'état sanitaire des plantes et des animaux est suivi régulièrement.

La qualité des intrants agricoles est contrôlée ; les acteurs privés sont sensibilisés aux questions de qualité.

Les semences commerciales produites sur les centres semenciers sont certifiées.

- Conclusions :

On distingue bien ici le renforcement de la capacité de suivi et contrôle phytosanitaire et épidémiologique de la capacité de réponse sanitaire. Le projet ne financera pas de produits de traitements.

c) Activité 1.1.3. : Accompagner le transfert des fonctions productives vers le secteur privé

- Brève justification :

Il s'agit ici principalement d'accompagner le transfert des centres semenciers et des centres d'élevage aux opérateurs privés :

- Appuyer la DPAAE à se désengager des fonctions de production, à se recentrer sur les fonctions de contrôle et de certification de semences, et à gérer les aspects institutionnels du désengagement (modalités et contrats de location des centres semenciers) ;
- Appuyer les privés (et surtout les OP) à prendre la relève : réhabilitation des centres semenciers avant le transfert, gestion, production et distribution de semences de qualité, etc.

Cette activité se justifie d'autant plus que la CTB est en phase de démarrage d'un projet spécifique de renforcement de la filière semencière, en appui à l'ISABU.

Ce transfert devra être progressif, d'une part car la DPAAE vit ce transfert comme une perte de responsabilité, et d'autre part car les OP n'ont pas actuellement les capacités suffisantes pour assurer la production et la distribution de semences de qualité.

- Situation initiale :

La DPAAE dispose de 3 centres semenciers dans la Province (voir **Tableau 1**) et de 7 centres d'élevage. Cependant, l'état de ces infrastructures et leur gestion sont insuffisantes. Des OP ont été autorisées à utiliser deux centres semenciers avec l'appui d'ONG et de la DPAAE. Cependant il ne s'agit pas de transfert à proprement parler ; les relations contractuelles entre le OP, les ONG et la DPAAE ne sont d'ailleurs pas très claires, cette dernière semble avoir peu d'information sur les activités des centres.

L'accès à des semences de qualité est toujours problématique.

Tableau 17: Activité des centres semenciers de la Province de Kirundo, DPAAE 2006

| Centre | Kimeza | Muramba | Runyonza |
|---------|--------------------------------------|---------|----------|
| Commune | Bwambarangwe | Kirundo | Kirundo |
| Haricot | More 88002 (2 ha) Locale (0,5 ha) | | |
| Sorgho | Locale (2 ha) | | |

| | | | |
|----------------|-------------|-------------------|-----------|
| Ananas | nc* (28 ha) | | |
| Manioc | 0287 (4 ha) | nc (5 ha) | nc (2 ha) |
| Pomme de terre | | Ingabire (2,2 ha) | |
| Patate douce | | nc (0,8 ha) | nc (1 ha) |

nc : non communiqué

La FAO, à travers son programme de Coordination des opérations agricoles d'urgence, assure la distribution de semences de qualité de banane, colocase, manioc, en partenariat avec des opérateurs privés. La FAO, en partenariat avec la DPAAE Kirundo et ses partenaires privés (en Province de Kirundo, il s'agit principalement de la société AGROBIOTEC), ont distribué depuis 2005 des vitro-plants de bananiers à la population conformément au Tableau suivant. De toutes les Provinces du Burundi, Kirundo est celle qui reçoit le plus de vitro-plants de la part de ce programme.

Tableau 18: Distribution de vitro plants de bananier par la FAO en Province Kirundo

| Type | 2005 B | 2006 A/B | 2007 (prov.) |
|----------------|--------------|---------------|---------------|
| Banane à cuire | 2.400 | 5.600 | 4.400 |
| Banane à jus | 2.400 | 5.600 | 4.400 |
| Banane dessert | 1.200 | 2.800 | 2.200 |
| Total | 6.000 | 14.000 | 11.000 |

• (Source : « Coordination des opérations agricoles d'urgence », FAO)

L'ONG CRS organise avant chaque saison culturale des foires semencières permettant la distribution de semences de qualité à certaines catégories de populations vulnérables (jeunes chefs de familles, veufs/veuves) selon une formule originale voulant préserver la dignité des bénéficiaires : organisation d'un marché artificiel dans lequel les agriculteurs disposent gratuitement de coupons d'achat et ensuite négocient et « achètent » les semences auprès de vendeurs par la remise du coupon (payé ensuite au vendeur par CRS). Ce système présente l'avantage de mettre les bénéficiaires dans une situation de marché (choix, négociation) et leur permet d'accéder à des semences de qualité, car contrôlée par CRS.

- Public cible :

D'une part la DPAAE pour l'aider à se désengager des fonctions productives et à se recentrer sur la fonction de contrôle et de certification, d'autre part les OP pour l'appui à la production et à la distribution de semences de qualité.

- Description de l'activité :

Préparer le transfert :

- Réhabiliter et développer les 3 centres semenciers de la Province (réseaux d'irrigation, hangars de stockage, équipements...) et les 7 centres d'élevage pour en faire des centres de multiplication de semences fourragères, notamment de légumineuses qui font défaut et des couloirs d'amélioration génétique et de surveillance épidémiologique.
- Identifier des privés pouvant prendre en charge les fonctions productives : classification en fonction de leurs domaines de compétence, de leur maîtrise technique.
- Clarifier les bases institutionnelles du transfert des centres aux OP : partage des responsabilités, mandat des centres semenciers, bail locatif / propriété, suivi-évaluation de la production de semences...

Accompagner le transfert :

- Accompagner la DPAAE dans ses nouvelles fonctions : formation technique par le projet semencier sur les aspects de contrôle qualité et de certification (techniques du contrôle, accès aux informations, méthodologie de suivi du contrôle qualité aux champs). Mise en place de procédures de suivi de la disponibilité (physique et économique) de semences dans la Province.

- Formation technique par le projet semencier ISABU/CTB des OP prenant en charge les centres semenciers.
- Appui organisationnel et en gestion (formation, accompagnement) aux OP pour la production de semences et leur distribution suivant des bases économiques viables. NB : le PADAP ne fournira pas gratuitement les semences aux OP, en revanche, il pourra les mettre à leur disposition grâce à un crédit de campagne remboursable.

Evaluer, capitaliser et étendre le transfert :

- Le projet évaluera le processus dans ses aspects techniques, économiques et institutionnels pour alimenter une réflexion au niveau national.
- Notamment le projet procédera en deux étapes : en année 1, réhabilitation d'un seul centre semencier et d'un seul centre vétérinaire afin de développer l'approche et les outils, puis à partir de l'année 2, réplification de cette approche pour la réhabilitation des autres centres.

- Inputs :

Investissements financiers pour la réhabilitation des centres.

Assistance technique du projet PADAP et assistance technique du projet semencier ISABU/CTB.

Formations.

Le projet PRASAB qui, à partir de 2007, prévoit de financer l'ISABU à hauteur de 878 millions de Fbu (650.000 Euros) pour la formation technique, des infrastructures, etc. Ce même financement prévoit une enveloppe de 100 millions Fbu. pour un sous-projet « Production des semences de souches et de prébase » réparti comme indiqué dans le Tableau. Le PADAP devra envisager les collaborations éventuelles avec le PRASAB sur ce sujet.

Tableau 19: Future contribution du PRASAB à la production de semences

| Types de semences à produire | BiF | € |
|---|------------|-----------|
| Semence de souche de racines et de tubercules | 8 600 000 | 6 400,00 |
| Semences de souche de céréales | 1 500 000 | 1 100,00 |
| Semences de souche de légumineuses | 1 680 000 | 1 235,00 |
| Semences de prébase de racines et de tubercules | 59 250 000 | 43 566,00 |
| Semences de prébase de céréales | 17 450 000 | 12 800,00 |
| Semences de prébase de légumineuses | 11 520 000 | 8500,00 |

Source : « projet de relance et d'appui à la filière semencière au Burundi » DTF, CTB/ TRANSTEC, mars 2007

- Outputs :

Les centres semenciers et vétérinaires sont réhabilités, développés et transférés aux OP. Le cadre légal du transfert des centres est clarifié (contrat).

Les rôles des différents acteurs sont bien répartis et compris des uns et des autres ; la DPAE est en bonne voie pour se désengager des fonctions productives de production de semences, et la qualité de son accompagnement au secteur privé (producteurs, sociétés) est prouvée.

Des semences de qualités sont produites et distribuées par les OP sur des bases économiques viables.

Des leçons sont capitalisées pour étendre l'expérience au niveau national et pour l'étendre aux centres vétérinaires de la Province.

- Conclusions :

Permettre un accès large à des semences de qualité grâce à un réseau de producteurs et de distributeurs privés devrait avoir un impact important sur la production agricole de la Province. Un tel résultat confirmera également le rôle de régulateur et de contrôleur de la DPAE.

d) Activité 1.1.4. : Equiper la DPAE (informatique, véhicules...)

- Brève justification :

L'équipement de la DPAAE devrait lui donner les moyens de remplir ses fonctions mais aussi de contribuer à l'amélioration de la motivation des agents.

- Situation initiale :

Actuellement la DPAAE dispose d'un parc immobilier largement suffisant (bureau, salles de réunion). En revanche, leur état manque d'entretien et l'alimentation électrique est déficiente du fait de nombreux délestages.

Les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) et de communication (fax, e-mail, Internet) sont en revanche insuffisants.

Les agents de la DPAAE (chefs de services et agents du niveau communal) ne disposent pas de moyens de transport. Les moniteurs agricoles devraient être équipés de vélos grâce aux fonds STABEX.

- Public cible :

Agents de la DPAAE.

- Description de l'activité :

Réhabiliter et équiper les bureaux et maisons d'habitation : En matière de rénovation il s'agit de refaire les peintures, refaire les huisseries, les plafonds, renouveler le mobilier si nécessaire, vider les encombrants, ré-aménager les sanitaires... Renouveler les équipements informatiques, fournir des logiciels de traitement de données (et les formations), effectuer leur mise en réseau, connexion Internet, fax. NB : Si l'alimentation électrique est toujours aussi aléatoire, le projet devra financer un groupe électrogène.

Donner les moyens à la DPAAE pour effectuer son travail de terrain : Achat de véhicules 4x4 pour les chefs de services et pour les AT, motos pour les agronomes et vétérinaires communaux. Equiper les agents de la DPAAE en outils : trousse chirurgicales pour les techniciens vétérinaires, microscopes, petit équipement pour les techniciens de génie rural...

Créer un centre de documentation à la DPAAE pouvant également servir de centre de ressources aux autres acteurs (projets, ONG, agents communaux...). Ce centre comprendra des ouvrages techniques, revues, etc.

- Inputs :

Investissements financiers (véhicules, réhabilitation, équipement, documentation).

- Outputs :

La DPAAE dispose des moyens logistiques appropriés à la réalisation de sa mission. De plus le cadre de travail est plus agréable et motivant (bureaux et maisons d'habitation des agents).

- Conclusions :

Les acteurs de la Province, et la DPAAE en particulier, sont encore très marqués par l'ex-projet FED d'appui au développement socio-économique présent à Kirundo de 1986 à 1996. Mais au-delà des bâtiments, il reste peu de réalisations de ce projet. Le PADAP souhaite donc que l'équipement, certes nécessaire, soit un aspect minoritaire dans le projet, et se concentre sur le renforcement des capacités.

3.1.2 Activités selon le résultat 1.2 : La DPAAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne

a) Activité 1.2.1 : Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes

- Brève justification :

Les messages de vulgarisation sont trop souvent mal adaptés aux intérêts et moyens des paysans. Quelques exemples : le semis en ligne est vulgarisé depuis 20 ans et n'est pas adopté par les paysans car ils n'y ont pas d'intérêt ; les fosses fumières ou compostières sont souvent vides ; le traçage de ligne de niveau pour limiter l'érosion est rarement appliqué par les paysans qui ne disposent pas de la main d'œuvre suffisante.

L'identification de messages appropriés et innovants requiert des compétences spécifiques et un processus de recherche-action-formation avec un vrai partenariat paysans-vulgarisateurs-chercheurs. Ce type de partenariat peut être établi dans un premier temps avec certains groupes paysans pilotes. On peut alors alimenter le reste du système en messages de vulgarisation pertinents testés et évalués par les paysans.

- Situation initiale :

En théorie le Service de Vulgarisation et de Formation applique des méthodes participatives, partant des contraintes des paysans. Cependant la pratique semble différente. En effet, l'approche de vulgarisation de la DPAE consiste à démontrer des techniques en situation modèle (paysan moniteur agricole ou centre semencier). S'agissant de « démonstrations », il n'y a pas de véritable processus de recherche, de tests d'innovation et d'évaluation conjointe en milieu paysan.

L'ISABU a pourtant conduit des actions de recherche-action-formation avec la vulgarisation et les paysans sur quelques collines pilotes d'autres Provinces. Des leçons peuvent être tirées de cette expérience.

- Public cible :

Le processus de recherche-action-formation demande des compétences et un investissement en temps assez importants. Il est donc proposé de limiter, dans un premier temps, ces activités à 5 groupes pilotes, chacun situés dans une zone agro-écologique représentative : 3 dans le Bugesera et 2 dans le Bweru.

Les actions de recherche-action-formation seront menées avec : des paysans de groupes pilotes, des moniteurs agricoles et agronomes / vétérinaires communaux, des chercheurs / techniciens de l'ISABU.

- Description de l'activité :

Préparer la recherche-action-formation :

- Il s'agira d'abord d'identifier les groupes pilotes pour mener ces actions de recherche-action-formation. On propose les critères d'identification suivants : un par zone agro-écologique, intérêt et dynamisme des paysans, ainsi que du moniteur agricole.
- Organiser un atelier de formation sur la démarche de recherche-action-formation. Cet atelier regroupera les agents de la DPAE et de l'ISABU. Il s'agira d'échanger sur la démarche et de trouver le modus operandi (sélection des groupes pilotes notamment). L'atelier se tiendra à la DPAE de Kirundo.
- Echanger avec les groupes pilotes pressentis (discussions préliminaires avec les groupes de paysans et avec les moniteurs) puis ateliers de lancement (un atelier par groupe pilote). Ces ateliers auront lieu au niveau de la colline de chaque groupe et permettront de construire un véritable partenariat paysans-vulgarisation-recherche autour de la démarche de recherche-action-formation.

Mener les actions de recherche-action-formation :

Les activités seront alors construites autour des étapes suivantes :

- Test de l'innovation par les paysans.
- Une fois chaque innovation testée, une évaluation conjointe est menée permettant de conclure :
 - Soit à l'inadaptation de l'innovation à la contrainte identifiée, ou bien qui n'y répond que partiellement. Il faut alors chercher une autre solution.
 - Soit à l'adaptation de l'innovation (en précisant bien le contexte...). Un message de vulgarisation peut alors être développé pour le reste de la Province, diffusé par les agents des autres communes et collines.
 - Soit le test révèle également d'autres contraintes qui doivent faire l'objet d'explorations (différentes innovations portant sur différents aspects du système de production sont alors menées en parallèle).

- Inputs :

Il est proposé que ces activités se fassent dans le cadre d'un contrat avec l'ISABU qui a une certaine expérience dans ce domaine.

Le délégué international à la co-gestion basé à la DPAE sera responsable du suivi. Le volontaire Belge basé à la DPAE accompagnera ce processus.

Un fonds d'équipement sera mis en place pour permettre les achats d'équipements, d'outils et d'intrants pour la réalisation des tests (ces équipements devront après le test être proposés à la vente aux producteurs pilotes à un tarif subventionné, l'achat de l'équipement étant un des signes d'adoption de la technologie).

- Outputs :

Des messages de vulgarisations élaborés par les groupes pilotes dans le cadre d'un partenariat paysans-vulgarisation-recherche seront disponibles pour le reste de la vulgarisation agricole de la Province.

Une compréhension plus fine des situations agraires de la Province.

- Conclusions :

Cette activité n'a de sens que si elle est étroitement liée à l'activité(n°1.2.2.) d'appui aux services de vulgarisation. Il s'agira notamment de tester si un partenariat efficace paysan-vulgarisateur-chercheur sur des collines pilotes peut permettre une meilleure compréhension des situations agraires, et par-là même, d'alimenter le reste du système en messages de vulgarisation adaptés au contexte de la Province.

b) Activité 1.2.2. : Former et accompagner des agents de vulgarisation sur les plans technique et méthodologique

- Brève justification :

Cette activité est à menée en étroite relation avec l'activité précédente (recherche-action-formation avec des groupes pilotes).

Il convient d'évoluer par rapport au modèle *training and visits* (qui est le plus proche des pratiques actuelles des services de vulgarisation). La vulgarisation est plus qu'un dispositif de démonstrations d'innovations grâce à des paysans modèles. Un vulgarisateur doit plutôt être un facilitateur de réflexion, assurer le lien entre les paysans et les prestataires de services (recherche,...).

Cette activité visera donc à faire évoluer l'approche de vulgarisation dans la Province et, au-delà, au niveau national. La DPAAE de Kirundo pourra ainsi contribuer à faire évoluer la politique sous-sectorielle de vulgarisation. Un lien étroit vers le projet d'appui institutionnel du MINAGRRIE sera recherché.

- Situation initiale :

Les 192 moniteurs agricoles (un par colline) ont été recrutés en 2006. Ils sont des paysans « modèles » proposés par les communautés (3 candidats par colline) et sélectionnés par la DPAAE. A ce jour ils n'ont bénéficié que d'une formation de 6 jours conduite par la DPAAE et financée par Action Aid Burundi. Cette formation, 5 jours de théorie en salle et une journée sur le terrain, a couvert (trop rapidement) un vaste champ de sujets techniques, mais n'a pas abordé les fonctions et outils des moniteurs. Chacun d'entre eux sera prochainement équipé d'un kit et d'un vélo et bénéficiera d'une formation complémentaire de 12 jours (fonds Stabex).

Leurs compétences tant techniques qu'en matière d'approche de vulgarisation sont insuffisantes.

- Public cible :

De façon prioritaire, l'ensemble des agents du service de vulgarisation : 1 chef de service, 7 agronomes et 7 vétérinaires communaux⁹, 192 moniteurs agricoles. On privilégiera une approche de formation de formateurs : formation du chef de services et des agronomes communaux, qui à leur tour formeront les moniteurs.

Mais également les chefs des autres services pour assurer une cohérence d'ensemble de la DPAAE.

- Description de l'activité :

Remplir les postes vacants : Certains postes de techniciens vacants devront être remplis ; il s'agit de la contribution du MINAGRRIE.

Cadrer méthodologiquement l'intervention : Une mission d'expertise de cadrage méthodologique sera réalisée en début de projet. Une mission de suivi sera effectuée en année 2. Ces missions concerneront l'activité appui à la vulgarisation et les activités de recherche-action-formation (activité 1.2.1.),.

⁹ Le projet visant notamment l'intégration ASZH.

Faire évoluer l'approche de vulgarisation :

- Le projet donnera des outils de diagnostic des situations agraires aux agents de la vulgarisation. La typologie des systèmes agraires proposée dans ce rapport constitue une base de travail intéressante et que la DPAE devra finaliser. La DPAE vérifiera sa pertinence par des entretiens auprès des agriculteurs, des moniteurs agricoles, des acteurs du secteur, ainsi que la bibliographie disponible. Il s'agira d'aller un cran plus loin en décrivant les systèmes de production en place. Les effectifs de chaque type (donnés en %) sont à ce stade de grosses estimations. Il s'agira de vérifier ces chiffres en croisant différentes sources (recensement national, recensement agricole, recensement caféier, statistiques, SAP-SSA de la FAO...). La typologie sera validée en atelier avec des paysans. L'expérience montre que les paysans sont en général particulièrement réactifs à ce genre d'outils (chacun veut se situer dans la typologie, évaluer ses chances de progrès...).
- Cet outil de diagnostic des situations agraires permettra alors de guider les actions.
 - o Au niveau provincial : identification pour chaque type de paysan des actions prioritaires à mener (par exemple, selon notre diagnostic, les paysans du groupe IB et IIB, ont avant tout besoin d'outils de financement agricole).
 - o Au niveau national : La DPAE devrait conceptualiser l'outil et proposer sa diffusion au niveau national. L'idée est que chaque DPAE conduise la même recherche de diagnostic et que les données soient prises en compte au niveau national.. Un tel outil au niveau national peut alors aider à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques agricoles.
- Former les agents de la DPAE sur les outils méthodologiques : outils de diagnostics, méthodes d'animation participative, outils de suivi-évaluation, conduite d'une démonstration ou d'un test d'innovation.
- Le projet conduira également des formations technico-économiques à destination des agents de la vulgarisation agricole : formation sur les plan de développement d'une exploitation agricole, sur le conseil en gestion aux exploitations, formation sur des innovations techniques (notamment identifiés dans les groupes pilotes).
- Le PADAP appuiera la DPAE dans l'élaboration de messages de vulgarisation agricoles, notamment des messages issus des activités de recherche-action-formation sur les collines pilotes.
- Enfin les agents de la vulgarisation pourront servir de personnes ressources sur les questions du VIH/SIDA et seront formées en conséquence.

Évaluer, capitaliser et diffuser les leçons : Le projet appuiera la DPAE à évaluer l'impact du changement d'approche afin d'en tirer des leçons en terme de politique de vulgarisation au niveau national. L'évaluation sera réalisée à la fois grâce à des analyses de terrain et des ateliers participatifs réunissant les agents de la DPAE, les paysans et l'ISABU. On évaluera notamment dans quelle mesure les activités de recherche-action-formation menées avec des groupes pilotes permettent d'alimenter le système de vulgarisation formation en messages pertinents.

- Inputs :

Contribution du MINAGRIE pour remplir les postes de techniciens vacants.

Formations et ateliers pour les agents (formations techniques, formations méthodologiques, formation VIH/SIDA).

Assistance technique par le délégué international à la co-gestion et le volontaire Belge.

Financement des frais de fonctionnement et notamment de production de messages de vulgarisation.

Résultats des tests d'innovation effectués dans le cadre de l'activité précédente.

- Outputs :

Les compétences techniques et méthodologiques des agents de la vulgarisation seront améliorées.

Des messages de vulgarisation seront produits et diffusés.

- Conclusions :

Il s'agit par cette activité de valoriser l'initiative du MINAGRIE de recruter 192 moniteurs agricoles et de profiter de l'existence de ce réseau.

La vulgarisation publique a pourtant montré ses limites dans de nombreux pays. Un suivi-évaluation de la performance de la vulgarisation devra donc être conduit : si les formations, les équipements, la couverture des frais de fonctionnement ne suffisent pas à rendre le système plus performant (la performance étant principalement jugée suivant un critère de capacité à améliorer les pratiques agricoles), alors peut-être faudra-t-il envisager un changement plus drastique de l'approche et notamment proposer un lien contractuel entre OP et vulgarisation.

3.1.3 Activités selon le résultat 1.3: Des synergies dans le secteur agricole de la Province sont établies

a) Activité 1.3.1 : Renforcer le rôle de la DPAE comme coordinateur et animateur des interventions dans le secteur agricole de la Province

- Brève justification :

Le niveau de concertation et de synergies entre les acteurs est actuellement faible. Chacun suit sa propre stratégie en terme de priorités, d'approches, d'exigences d'interventions, qui sont souvent définies depuis le siège des bailleurs et non par les bénéficiaires. Les leçons des expériences ne sont pas toujours tirées.

La DPAE est témoin de ces interventions sans en être vraiment acteur. Pourtant plusieurs opérateurs ont exprimé le besoin de renforcer la DPAE, notamment dans son rôle de coordination.

- Situation initiale :

Peu ou pas de synergies entre acteurs.

Un point focal thématique sécurité alimentaire a été institué en 2006 et s'est réuni trois fois depuis. Il constitue en théorie une plate-forme de concertation intéressante pouvant permettre le renforcement des synergies, cependant son fonctionnement actuel est insuffisant.

- Public cible :

En priorité le Directeur de la DPAE sera renforcé dans sa fonction de président du point focal thématique sécurité alimentaire.

Les autres participants du point focal thématique. Par ailleurs il est suggéré d'élargir la liste des participants aux acteurs suivants : 1 représentant du Département des Coopératives de Kirundo (du Ministère de l'Intérieur), 1 représentant du Ministère du Plan de Kirundo, des représentants des OP.

- Description de l'activité :

Dresser un état des lieux des acteurs du développement dans la Province (localisation, rôle). Constituer une base de données sur le secteur agricole et procéder à son alimentation au fur et à mesure de nouvelles interventions. Renforcer la DPAE dans son rôle de point central sur le secteur agricole.

Appuyer la DPAE dans son rôle de présidence du point focal sécurité alimentaire de la Province :

- Clarification du mandat du point focal : élaboration de termes de références de ce groupe de travail, clarification du mode de décision, ...
- Appui à l'organisation et à la facilitation des réunions : procédures pour le planning des réunions (calendrier annuel, ordres du jour des réunions), leur organisation, la documentation nécessaire, le secrétariat, ...
- Appuyer la DPAE à consolider les informations reçues des différents acteurs et à élaborer une synthèse permettant l'élaboration d'un plan de développement agricole provincial concerté.
- Favoriser le développement d'actions concertées entre la DPAE et les autres intervenants, notamment via le point focal thématique sécurité alimentaire.

- Inputs :

Le délégué international à la co-gestion appuiera le Directeur de la DPAAE dans sa fonction de Président du point focal thématique.

Budget de fonctionnement du point focal thématique : frais de communication, secrétariat et reprographie des documents, pauses café / restauration.

- Outputs :

Réunions trimestrielles du point focal thématique sécurité alimentaire ou réunion par saison culturale (trois réunion par an).

Documents de travail de ces réunions : documents préparatoires sont distribués en avance aux participants, minutes des réunions sont distribuées...

La DPAAE produit annuellement un plan de développement agricole de la Province en concertation avec les autres acteurs (et surtout le Gouverneur de la Province et le représentant du Ministère du Plan).

Les acteurs n'interviennent plus de façon dispersée.

- Conclusions :

Une telle activité devra évidemment être menée en tenant compte de l'avancée du processus de décentralisation au Burundi. Aujourd'hui la décentralisation s'arrête au niveau communal, ce qui permet à la DPAAE de jouer ce rôle de coordination provinciale du secteur agricole.

3.1.4 Activités selon le résultat 1.4: Les expériences locales sont valorisées au niveau national

a) Activité 1.4.1 : Evaluation et valorisation des expériences locales au niveau national

- Brève justification :

Le PADAP a été identifié comme l'un des cinq points d'application du projet d'appui institutionnel du MINAGRIE. Il s'agira de renforcer les liens entre le niveau local / provincial et le niveau national en ce qui concerne l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles et sous-sectorielles :

- Liens ascendants : faire remonter au niveau national des contraintes rencontrées par la DPAAE, les paysans et les autres acteurs locaux, faire remonter des expériences dans le secteur afin d'alimenter les réflexions pour l'élaboration des politiques et le dispositif de suivi-évaluation.
- Liens descendants : informer le niveau provincial des nouvelles législations, des politiques, programmes et projets nationaux, des orientations stratégiques, des expériences des autres projets...

- Situation initiale :

Les liens actuels entre le niveau provincial et le niveau national sont très ténus. Le niveau provincial ne reçoit pas de feed-back des informations transmises à l'échelon central qui demande parfois les mêmes données et les programmes de formations ne sont pas partagés avec le niveau provincial.

- Public cible :

Le Directeur de la DPAAE, les chefs de services de la DPAAE et les Directeurs Généraux du MINAGRIE.

- Description de l'activité :

Le PADAP alimentera ce flux d'informations entre le niveau national et provincial (et inversement) en valorisant plusieurs de ses expériences, et notamment :

- Le diagnostic des situations agraires : conceptualiser l'outil et assurer sa diffusion.
- Les changements institutionnels (recentrage sur les fonctions régaliennes, organisation interne, organisation de la coordination au niveau provincial...). Le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE pourra suggérer des pistes d'amélioration du fonctionnement de la DPAAE.

- Les actions de renforcement de la vulgarisation agricole (actions de recherche-action-formation, approches de vulgarisation...), pouvant alimenter la réflexion nationale sur la politique sous-sectorielle de vulgarisation.
- Les actions pilotes de renforcement des filières (composante 3 du PADAP).
- Le centre d'appui aux initiatives (composante 2 du PADAP) et la professionnalisation des OP.

La valorisation des expériences mentionnées ci dessus impliquera les étapes suivantes :

- Evaluer de façon participative les expériences : Cette évaluation sera soit conduite en interne par l'équipe du projet soit confiée à un consultant externe.
- Conceptualiser les outils / démarches : Il s'agira sur la base de l'expérience concrète du projet d'identifier des principes d'interventions, d'élaborer des outils simplifiés et transposables.
- Diffuser les outils et démarches : Atelier de réflexion au niveau national sur la diffusion de ces outils / démarches (dans le cadre du projet d'appui institutionnel au MINAGRIE).

- Inputs :

Le délégué international à la co-gestion et l'assistant technique du CAI joueront un rôle important dans l'évaluation et la conceptualisation des outils / démarches. Ils pourront également recourir à de l'expertise hors projet pour bénéficier d'un regard extérieur.

Des ateliers / réunions de travail au niveau provincial seront organisées en y associant les représentants du niveau central pour prendre connaissance de l'avancement des approches et systèmes mis en place.

- Outputs :

Des outils et méthodes sont diffusés au niveau national.

Les politiques sectorielles / sous-sectorielles sont élaborées et tirant les leçons des expériences de terrain.

- Conclusions :

C'est principalement au travers de cette activité que le PADAP apparaîtra comme point d'application du projet d'appui institutionnel au MINAGRIE.

3.2 COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES SERVICES AUX ACTEURS PRIVÉS DU SECTEUR AGRICOLE

Comme le signifie ce titre, il s'agit ici de favoriser l'émergence d'un secteur privé performant dans la Province, dont font partie les organisations de producteurs. Concrètement, le projet prévoit la mise en place d'une structure d'accompagnement des acteurs, appelée Centre d'Appui aux initiatives (CAI) dont la création est développée ci-dessous (activité 2.2.2.)

3.2.1 Activités selon le résultat 2.1: Les OP sont professionnalisées

Le terme « professionnalisées » s'entend par le fait que d'une part les organisations paysannes sont capables de rendre des services de qualité à leurs membres et d'autre part, elles sont reconnues comme acteurs importants du secteur.

a) Activité 2.1.1. : Diagnostic initial et suivi-évaluation des OP de la Province

- Brève justification :

Ce diagnostic constitue un excellent moyen pour développer ses connaissances de la zone. Il est donc important que cette activité soit exécutée par l'équipe du projet.

Une des préoccupations de ce diagnostic sera de distinguer les OP « sérieuses » des « opportunistes », ces dernières se constituant principalement pour profiter de la présence d'un projet, sans vision claire ni objectif de durabilité.

On visera à établir une typologie des OP de la zone, qui permettra d'avoir une caractérisation des formes d'organisations paysannes et des services fournis à leurs membres. Cela aidera à mieux cerner les appuis nécessaires et à guider les actions du PADAP.

Enfin la typologie des OP permettra de suivre la structuration et la professionnalisation des OP et donc d'évaluer l'impact du projet.

- Situation initiale :

Suivant les sources on décompte 2.000 à 3.000 associations dans la Province de Kirundo. La majorité de ces associations sont de création récente pour répondre aux demandes des bailleurs. Elles sont donc peu matures et, pour beaucoup, opportunistes. Les plus anciennes (certaines datant d'avant la crise) témoignent de réelles dynamiques internes et d'une maturité certaine.

- Public cible :

L'ensemble des OP de la Province (coopératives, associations, groupes informels...).

Le diagnostic associera un agent DPAE et le Département des Coopératives (Ministère de l'Intérieur).

- Description de l'activité :

Collecter les informations : Les informations sur les mouvements associatifs agricoles dans la Province seront collectées par revue documentaire, entretiens institutionnels à Kirundo, descentes de terrain dans les communes (entretiens avec les administrations, avec les responsables d'organisations paysannes). En vue des rencontres avec les OP, des guides d'entretiens seront élaborés, discutés et validés au sein du projet et avec l'équipe de la DPAE.

Elaborer une typologie des OP : Les informations issues de ces enquêtes permettront de dégager les éléments d'une typologie des OP :

- Eléments qualitatifs : premières impressions de la crédibilité et légitimité des OP, classement selon leurs domaines d'intervention, leurs activités et résultats, statuts, dynamisme, de distinguer celles plutôt orientées vers la sécurité alimentaire ou l'aide d'urgence, ou vers le développement économique, date de création, leur capacité à mobiliser des cotisations, etc.
- Eléments quantitatifs : On tentera d'identifier le nombre d'OP dans les différents types caractérisés, le nombre de leurs membres, la représentativité des OP, etc.

La typologie sera validée lors d'un atelier regroupant les principales OP de la Province.

Utiliser la typologie pour guider l'action :

- Cette typologie des OP permettra de mieux cerner les besoins d'appui des OP par le projet.
- Elle constituera également un outil de suivi-évaluation des activités du projet et permettra de suivre les évolutions des OP suite aux actions du projet (nombre de membres, chiffre d'affaire, etc.). Une base de données des OP sera constituée à cet effet.
- Enfin elle constituera un outil aux OP dans la réflexion sur les questions de structuration des mouvements paysans au niveau provincial.

- Inputs :

Le travail préparatoire, consistant en l'élaboration de questionnaires d'enquête et une stratégie d'intervention, sera dirigé par l'AT expatrié n°2.

Les enquêtes de terrain seront menées par le Directeur du CAI, les volontaires belges, ainsi que le chef du service Suivi – Evaluation de la DPAE. Selon la situation, ces derniers pourront être appuyés, au niveau des communes, par les agents de la DPAE et de l'administration locale, qui ont une bonne connaissance du terrain. Le Département des Coopératives sera également impliqué.

- Outputs :

Une typologie des OP de la Province de Kirundo sera établie et constituera la situation de référence (baseline / diagnostic initial).

Le résultat de ce travail devra être intégré dans une base de données informatique, qui sera actualisée au fur et à mesure de la vie des OP et qui permettra le suivi-évaluation de la structuration et professionnalisation du mouvement paysan.

- Conclusions :

Cette typologie des OP pourra également être rapprochée de la typologie des systèmes de production. La pertinence de ces outils devra être exploitée dans les mesures de suivi-évaluation et comme support d'aide à la décision (pour identifier des activités comme pour élaborer des politiques sectorielles).

b) Activité 2.1.2. : Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités

- Brève justification :

Actuellement peu d'opérateurs travaillent spécifiquement sur l'appui aux OP de façon globale :

- Les services de l'Etat :
 - Département des coopératives du Ministère de l'Intérieur : avec très peu de moyens financiers et humains.
 - La DPAAE : l'appui aux OP fait en théorie partie de son mandat, mais en pratique elle ne dispose pas de service dédié à cette action, ni de véritables compétences en la matière.

Par ailleurs les services de l'Etat ne sont pas toujours les mieux placés pour appuyer les OP. Procéder à la fois à l'agrément des OP, à leur contrôle et à leur accompagnement peut induire des confusions, et les OP peuvent craindre une forme d'ingérence de l'Etat dans leurs affaires (c'était le cas dans les années 80).

- Le secteur privé :
 - INADES Formation : a une longue expérience dans l'appui aux OP et intervient dans la Province de Kirundo comme opérateur de proximité du PRASAB.
 - Quelques ONG et projets, qui interviennent essentiellement sur des aspects techniques.
 - La CAPAD n'est pas actuellement présent dans la Province de Kirundo, mais prévoit d'y intervenir à partir de 2008.

Il y a donc un manque de services d'appuis globaux aux OP, alliant l'organisationnel au technique et à l'économique.

- Situation initiale :

Le niveau d'organisation des OP de la Province est très diversifié. L'histoire récente de la Province (crise nationale, famines) a contribué au démantèlement des efforts de structuration opérés par de nombreuses structures paysannes, même les plus anciennes.

- Public cible :

Les OP « sérieuses », non opportunistes. Leur identification se fera sur la base du diagnostic précédent.

Autre public : des producteurs ASZH désireux de se regrouper formellement en association.

- Description de l'activité :

Au sein de cette composante principalement axée sur le renforcement des capacités, l'activité consistera surtout en des appuis méthodologiques aux groupements de producteurs ASZH. Ces appuis ont plusieurs axes possibles :

- Appui organisationnel et institutionnel : volet juridique de la création d'OP ; démocratisation interne (circulation de l'information, prise de décision collégiale, transparence, respect des minorités, nomination sur la base des compétences) ; création de statuts, règlement intérieur, constitution des organes de décision ; appui aux réflexions stratégiques.

- Appui technique et économique: bilan des activités antérieures et des compétences au sein de l'OP (suivi-évaluation des activités, leçons à tirer pour les actions futures); identification des besoins; élaboration de projet et stratégie d'exécution; formations technico-économiques (exemple: approche filière, marketing, construction d'infrastructures, etc.); recherche de moyens pour la réalisation des activités (moyens techniques et financiers); appui en gestion et comptabilité.
- Appui aux fonctions de représentation et de plaidoyer: capacité à défendre les intérêts des membres de l'association, maîtrise des dossiers techniques, création et exploitation de réseaux, maîtrise des circuits de commercialisation, capacité à réagir aux préoccupations des membres.

Les activités suivant les trois axes précédents seront :

- Former les cadres et élus des OP: il s'agira de formation en salle sur des sujets simples (comptabilité / gestion, sujets techniques...) et que l'OP pourra mettre en pratique immédiatement. On peut envisager des formations ponctuelles ainsi qu'un cycle de formations continues.
- Accompagner les OP: l'accompagnement dans l'action est considéré ici comme le meilleur moyen de renforcer les capacités des acteurs. En revanche cette forme d'appui est très consommatrice de temps, d'où la nécessité de cibler cette action sur les OP les plus prometteuses.
- Informier: la diffusion de l'information aux OP sera une fonction importante du C.A.I.
- Faciliter des ateliers multi-acteurs et de plate-formes de concertation: Il s'agira d'appuyer les OP dans leurs relations avec les autres acteurs du secteur.
- Organiser des voyages d'études: Des voyages d'étude et d'échanges pourront être organisés par le C.A.I., validés par l'UGP. Ces déplacements permettront aux OP, via leurs représentants, de bénéficier des expériences menées par leurs pairs, au Burundi ou ailleurs. En Afrique de l'Ouest par exemple, le mouvement paysan est relativement structuré et enregistre des résultats prometteurs (filière coton par exemple). Un tel voyage peut réunir un nombre de représentants d'OP compris entre 5 et 10.
- Appuyer financièrement les OP: Possibilité d'appui financier aux initiatives des OP suivant les modalités de financement du projet (subvention, appui à l'obtention d'un crédit auprès d'une IMF, ligne de crédit...).

Capitaliser, diffuser et sensibiliser: Le projet capitalisera les méthodologies d'appui aux OP qu'il développera, et organisera des formations à d'autres opérateurs (formations de formateurs par exemple) afin de démultiplier son effet. Par ailleurs, le renforcement des OP passe aussi par une meilleure reconnaissance des celles-ci par les acteurs de la Province qu'il faudra donc sensibiliser tout au long du projet.

- Inputs :

Le projet pourra bénéficier d'expertises externes de cadrage méthodologique en année 1 et 2.

Les actions ci-dessus seront planifiées, pilotées par le Centre d'appui aux Initiatives, qui en exécutera certaines, selon ses compétences. D'autres interventions plus spécialisées pourront être commanditées à des prestataires externes, spécialisés dans l'organisation des organisations paysannes, comme par exemple l'ONG INADES Formation, à raison de 200 jours au total.

- Outputs :

Des OP sont renforcées dans leurs dimensions organisationnelles, institutionnelles, économiques, techniques et politiques.

Des outils méthodologiques sont développés et diffusés (méthodologies d'élaboration de plans d'affaires d'OP par exemple).

- Conclusions :

Lorsque les OP seront effectivement renforcées, le paysage institutionnel et économique de la Province sera drastiquement différent et de nouvelles relations Etat-OP, mais également OP-secteur privé, pourront être établies.

c) Activité 2.1.3.: Favoriser la concertation entre les OP et l'émergence d'un mouvement paysan à l'échelle de la Province

- Brève justification :

Cette activité doit clairement contribuer à la mise sur pied d'une structure faitière de représentation des intérêts des producteurs. Elle ne sera pas totalement formalisée à l'issue de la durée du projet, mais ses bases devront être mises en place : i) Identification des OP intéressées, ii) Identification de leaders, iii) Réalisation de réunions stratégiques.

La finalité de cette activité est double :

1. Inscire les OP comme des acteurs à part entière du développement économique local et parvenir à ce que leur avis soit pris en compte dans les orientations stratégiques, aux niveaux provincial et communal.
2. Poser les bases d'un cadre de concertation des acteurs privés des filières.

Le projet, via le Centre d'appui, doit se positionner comme un « facilitateur » de la synergie souhaitée. Une trop forte présence de sa part fragilisera la durabilité des échanges entre les opérateurs. Il devra donc constamment « naviguer » entre l'incitation et la liberté d'action.

- Situation initiale :

La structuration du mouvement paysan à l'échelle de la Province est actuellement quasi nulle. Des OP commencent cependant à tisser des relations de travail entres elles, sans pour autant parler de structuration à plus haut niveau.

Il sera utile de s'appuyer sur l'expérience de la seule structure de ce type existant à ce jour dans la Province, qui est l'Association Mfashangufashe (« entraide ») des producteurs de café de Kirundo – Muyinga. Cette association reçoit l'appui de l'ONG INADES Formation qui possède une antenne à Kirundo.

Par ailleurs le CAPAD qui est en phase de restructuration au niveau national n'est pas présent à Kirundo. Il envisage cependant d'y démarrer des activités en 2008.

Actuellement très peu d'OP peuvent prétendre à être des acteurs forts du développement local. Se structurer au niveau local ne suffit pas, il est important de pouvoir s'appuyer sur un réseau efficace hors de la zone. Il existe à Bujumbura l'association des ressortissants de Kirundo (KIRA : Kirundo Avenir) mais rien ne présage que les OP constituées choisiront ce relais pour les représenter.

- Public cible :

On se concentrera d'abord sur les OP déjà appuyées par le projet (activité précédente).

- Description de l'activité :

A l'instar de la structure citée ci-dessus pour le café, le projet pourra chercher à structurer les OP par filière.

Favoriser la concertation entre OP de la Province : Une des premières étapes sera de favoriser les concertations, échanges, collaboration entre OP partageant les mêmes intérêts et impliquées sur les mêmes filières / activités. Des ateliers d'échanges seront organisés par le projet (le CAI en particulier) sur différents sujets d'intérêt commun pour les OP, comme par exemple : accès aux intrants, maladies, stockage, informations, etc.

Appuyer la formulation de positions communes des OP de la Province : Le projet pourra ensuite proposer aux OP d'aborder les questions de dimension plus stratégique et « politique » et ainsi renforcer leurs capacités de plaider dans l'élaboration des plans de développement agricole de la Province et l'élaboration des politiques agricoles au niveau national.

Favoriser la concertation avec les autres acteurs de la Province : La DPAAE et les intervenants locaux devront accepter la présence des OP dans les réunions « stratégiques » du secteur agricole (appelées « points focaux », cf composante n°1, résultat 1.3. « synergies ... »). Le PADAP facilitera l'organisation des réunions thématiques entre les OP et les autres opérateurs des filières : commerçants, prestataires, consommateurs, projets, ONG. Pour plus d'efficacité, de telles réunions doivent réunir les acteurs d'une même filière. Ainsi, plusieurs rencontres thématiques pourront être organisées dans différentes communes. Ces rencontres devront avoir des thèmes de discussions précis relatifs à des préoccupations du moment, et avec pour objet d'identifier des solutions acceptables pour tous. Un groupe d'une dizaine de personnes peut suffire. Les réunions seront préparées et animées par l'AT dans un premier temps, puis

par le cadre du C.A.I. L'idéal est qu'à la fin du projet, les OP puissent organiser elles-mêmes ce genre de rencontre.

Etablir des liens au niveau national : Il sera également important, en concertation avec les OP concernées, d'établir un réseau de partenaires des OP au niveau national, de relais institutionnel permettant le lien avec le niveau central (Bujumbura).

- Inputs :

Le C.A.I. sera l'opérateur principal via son équipe.

Financement pour les ateliers et formations.

Le projet ARCANE de la Commission Européenne, qui s'étale sur la période 2007 – 2009, devrait être un partenaire important du projet sur ce volet, sur le plan technique mais aussi financier. NB : Le budget du PADAP permet cependant d'envisager l'ensemble des activités sans contribution du projet ARCANE. Des collaborations financières permettraient d'élargir le domaine d'intervention du PADAP (mise en place de relais communaux plus nombreux ou importants par exemple).

Autres partenaires potentiels : INADES Formation, CAPAD.

- Outputs :

Il n'est pas attendu qu'une faïtière d'OP puisse voir le jour durant les trois ans de réalisation du projet. En revanche, il est souhaité que les bases de cette structuration au niveau provincial soient en place et que la concertation entre OP soit effective.

- Conclusions :

Certaines OP de Kirundo gardent encore en mémoire aujourd'hui la tentative de l'Etat de créer une faïtière régionale de coopératives dans les années 80's. Non seulement cette tentative fut un échec, mais en plus elle semble avoir mis en danger le développement des OP les plus matures. Ainsi, le projet veillera à éviter tout interventionnisme de ce genre pour préférer des approches d'accompagnement.

Il faudra s'attendre à ce que des blocages apparaissent pour la mise en place de telles activités, certains individus ou groupes influents sur la vie de la Province peuvent ne pas avoir intérêt à voir se développer une force nouvelle.

3.2.2 Activités selon le résultat 2.2 : Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés

a) Activité 2.2.1. : Diagnostic de l'offre et la demande de services

- Brève justification :

Les opérateurs économiques (dont les OP) peuvent nécessiter d'avoir accès à certains services, à un moment ou l'autre de leur développement, par exemple : intrants, débouchés commerciaux, transformation de leurs produits, moyen de transports, informations, appui / conseil, formation, etc. Leur capacité à payer pour ces services (demande solvable) varie.

L'offre de service quant à elle peut provenir du secteur public (DPAE par exemple), privé (consultants, commerçants) ou du milieu ONG / des projets.

Le projet devra établir un diagnostic de l'offre et de la demande de services et ainsi faire le lien entre des opérateurs économiques et des prestataires de services. Ce diagnostic permettra également de guider les actions du CAI et d'en permettre l'implantation. NB : Ce diagnostic sera conduit dans les premiers mois du projet avant l'implantation effective du CAI, l'équipe opérant depuis des bureaux temporaires au sein de la DPAE.

- Situation initiale :

Les opérateurs locaux connaissent mal les services qui peuvent être mis à leur disposition, et ne disposent pas d'éléments suffisants pour juger de la pertinence d'un prestataire par rapport à un autre.

- Public cible :

Les paysans et leurs OP constituent la cible prioritaire (utilisateurs des services) ; les autres opérateurs économiques (commerçants) et prestataires de services pourront également être intéressés par ces informations.

- Description de l'activité :

Préparer le diagnostic : Des fiches d'enquêtes seront rédigées conjointement par l'équipe du futur C.A.I. et les agents des communes, discutées et validées en une réunion, à Kirundo, avec les représentants de toutes les communes. Les enquêtes pourront être confiées aux agents communaux (triple intérêt de les impliquer dans la dynamique locale, de leur donner l'accès à l'information, d'améliorer leur situation financière le temps de l'inventaire).

Caractériser la demande de services :

- Le projet identifiera les opérateurs économiques demandeurs de services : les OP, ainsi que les distributeurs d'intrants, acheteurs de produits (gros, détail), transformateurs, artisans utilitaires (menuisiers bois et métal), transporteurs, etc.
- Le projet caractérisera les services requis pour chacun de ces opérateurs.
- Le projet identifiera la demande solvable : capacités des utilisateurs à payer pour les services ? Volonté de payer pour tel ou tels services ? (un opérateur peut être d'accord de payer pour un service lui permettant un gain économique immédiat, mais être plus réticent à payer pour un service permettant un gain différé). On en déduira les règles de fonctionnement du futur CAI : quels services payants ? Quels services subventionnés ? Et pour qui. ? etc.

Caractériser l'offre de services :

- Identifier les prestataires de services : Les « services » sont de plusieurs natures : infrastructures (centre de négoce, marchés, centre de ramassage, routes, magasins de stockage,...), services de transformation (moulins, décortiqueuses, centres de lavage du café), services financiers, services d'appui conseil, de formation, d'information, etc.
- Caractériser les services : Concernant les acteurs / prestataires, l'inventaire comprendra les informations suivantes : identité et localisation, zone d'intervention, activité menée et son historique, filière d'intervention, tarifs des prestations, exigences et conditions de collaboration, etc.
- Identifier les services manquants.

Joindre l'offre et la demande de services :

- Ce diagnostic permettra de mieux cerner les fonctions du futur CAI (quels services prioritaires ? quels « bénéficiaires » prioritaires ?) et son mode de fonctionnement (quelle facturation par exemple).
- Un rôle important du futur CAI sera d'aider à faire le lien entre les demandes solvables des paysans et OP en services agricoles et les prestataires.

- Inputs :

Le tout sera sous le contrôle du Directeur du futur C.A.I. et de l'AT CAI, appuyé sur le terrain par le volontaire belge.

Financement de l'enquête initiale.

Ces enquêtes compléteront les données contenues dans différents documents tels que : la monographie de Province (PNUD, 2006), les résultats de recettes fiscales des communes, etc.

Pour être plus complètes et utiles, ces informations pourront être complétées de données du même type (acteurs, structures) hors de la Province, principalement à Bujumbura.

- Outputs :

Le mode de fonctionnement et les priorités du CAI sont établies. NB : Ce point sera revu ensuite par les OP lors de l'institutionnalisation du CAI.

Les acteurs et institutions locales (publiques, privées) connaissent la situation agro-économique de la Province, les demandes et offres de services.

- Conclusions :

Ces informations pourront être exploitées par des opérateurs souhaitant travailler dans la Province ou pour des institutions cherchant à participer au développement local.

Il sera important d'actualiser régulièrement cet inventaire.

Cette activité devrait également être l'occasion d'engager une réflexion sur les services à l'agriculture : quels services ? Fournis par qui ? Financés par qui ? Et ainsi de réfléchir sur de nouvelles formes de collaboration Etat-OP, mais aussi entre les OP et les autres acteurs privés. Cette réflexion sera d'abord engagée dans la province puis pourra être relayée au niveau national du MINAGRIE.

b) Activité 2.2.2. : Installer le Centre d'appui aux initiatives (« C.A.I. ») et ses relais communaux.

- Brève justification :

Pourquoi un Centre d'appui aux initiatives ? Cette idée part du double constat d'une bonne dynamique économique locale et de l'absence de réponses aux préoccupations technico-économiques des acteurs¹⁰. La présence d'un lieu ouvert, où chacun peut trouver des informations et des contacts utiles, recevoir des appuis-conseils, serait un atout précieux pour le développement de la Province. Le caractère innovant de cet outil au Burundi pourrait en faire le précurseur d'autres initiatives similaires dans le pays.

L'idée du CAI est renforcée par la mise en place prochaine des M.A.N.E. (Maison des Acteurs Non Etatiques) par le projet ARCANE de la Commission Européenne qui vise au renforcement du tissu associatif au niveau national. Le CAI pourrait être l'un des éléments d'une MANE (« une pièce destinée au développement agricole dans la maison des acteurs non étatique »).

- Situation initiale :

Il n'existe pas de service similaire dans la Province de Kirundo, alors que la demande existe.

Le projet ARCANE prévoit d'implanter 5 MANE au Burundi. En installer une à Kirundo est une option retenue par ses responsables.

- Public cible :

Les paysans individuels, les OP, les autres opérateurs économiques (commerçants...) et au-delà, toute la population de la Province de Kirundo. .

- Description de l'activité :

Recruter le personnel du C.A.I. : Celui-ci sera composé au départ d'un(e) Directeur du CAI, d'un agent technique, d'un(e) secrétaire, accompagné(e)s par l'assistant technique du CAI et un(e) volontaire belge.

Implanter le C.A.I. à Kirundo :

Dans l'idéal, un tel Centre doit se situer au cœur de la vie économique d'une localité, afin de profiter de la dynamique existante. Ainsi, le centre devra se situer en ville de Kirundo, soit à proximité du marché (animé trois fois par semaine) soit dans une rue passante, « vivante ». L'idée est que toute personne puisse y rentrer, même sans l'avoir prévu préalablement.

En terme d'implantation, l'idéal est que l'Etat prenne en charge la location du bureau ainsi que l'énergie (eau, électricité). Certains bâtiments de la DPAAE seraient disponibles aux alentours du Marché Central.

En attendant l'ouverture effective du Centre, l'équipe destinée à y travailler sera logée temporairement au sein de la DPAAE, proche de l'UGP. NB : ce positionnement au sein de la DPAAE ne devra en aucun cas dépasser une durée de 6 mois.

Equiper le Centre : Local d'une grande pièce + 2 bureaux (configuration minimale) ; 3 ordinateurs + onduleurs ; Imprimante (en réseau) ; Photocopieuse ; étagères de rangement (fabrication locale) ; 5 bureaux + chaises ; Une table de réunion + 10 chaises, rideaux, fournitures, etc. Moyens de transport :

¹⁰ Voir le diagnostic

véhicule et moto. Il sera, dans la mesure du possible, fait appel aux artisans locaux pour la confection de certains matériels de bureau (étagères de rangement, chaises, etc.)

Former le personnel du CAI :

L'AT CAI, spécialiste en mouvements associatifs, en systèmes d'informations et filières, assurera le renforcement des compétences des cadres techniques locaux. La méthode sera celle de la « formation sur le tas », du fait de sa présence quotidienne au sein du C.A.I. Cette formation portera autant sur la vision et le mode de fonctionnement du Centre que sur le contenu des outils à fournir au public (traitement des informations, supports de diffusion, réseaux de partenaires et prestataires, etc.). Le Directeur pourra également bénéficier d'une formation sur des sujets sortant du champ de compétences de l'AT et assurée par un prestataire extérieur. Un exemple peut être par exemple le conseil juridique.

Sur la durée du projet, il pourra être prévu d'organiser un voyage d'étude à l'étranger pour le Directeur, l'agent technique et un ou deux « relais » communaux afin de s'inspirer des expériences similaires menées ailleurs.

Un système d'évaluation interne des compétences sera mis en place par l'AT CAI, supervisé par l'UGP. Des besoins spécifiques de renforcement des capacités du personnel du CAI pourront être identifiés selon l'évolution des besoins des bénéficiaires.

Implanter des relais communaux :

Dans le souci de prendre en considération la dynamique de la Province dans sa totalité, il est souhaitable que le C.A.I. dispose de relais au niveau des Communes. Cette activité sera menée à partir de l'année 2.

Ainsi, après l'ouverture à Kirundo, le développement et l'évaluation de quelques outils et services, le projet initiera la création des structures relais dans les Communes. En commençant par un nombre réduit (2 ou 3) choisis en fonction de paramètres géographiques, de dynamique locale, d'intérêt des bénéficiaires, etc.

Pour cela, le projet devra réfléchir à la meilleure option choisir :

- Un bureau spécifique (à ouvrir) avec recrutement d'un agent local (risque : coûteux),
- Le conseiller au développement de l'administration communale (risque : politique),
- Une organisation paysanne (risque : restrictif).

Chacune de ces options présente des avantages et des inconvénients, bien que la mission de formulation opte pour la troisième solution (OP relais) car elle semble présenter la meilleure garantie de durabilité, et semble être celle qui est le plus en phase avec la réalité locale. Un ancrage communal au sein d'une OP rejoint par ailleurs le souci du positionnement du C.A.I. à Kirundo au sein d'une OP faîtière.

Il n'est pas nécessaire de chercher trop rapidement une présence dans toute la Province, au détriment de la qualité. Le projet peut se fixer comme objectif d'atteindre une couverture provinciale à partir de la troisième année.

Pour les relais communaux, l'intervention du projet sera variable selon l'option d'implantation choisie, et les conditions de base dans les communes. Il devra veiller à ne pas créer trop de distorsions entre les sites, et à ne pas créer des situations sans grand avenir de durabilité et de reproduction après la fin du projet. On peut imaginer que celui-ci pourra appuyer la rénovation de matériels de travail, l'installation d'outils de communication (téléphone). En qualité de « relais » entre le terrain et le C.A.I. à Kirundo, ces antennes ne nécessitent pas, en tout cas dans cette phase du projet, de disposer d'équipements modernes informatiques ou électroniques. Par contre, le projet pourra appuyer la qualité des installations par la rénovation de certains équipements de bureaux, l'installation de moyens de communication (téléphone).

-
- Inputs :

Prêt d'un bureau au sein de la DPAAE pour la phase de lancement, puis location de bureaux pour le C.A.I.

Equipements et moyens de transport pour le Centre.

Recrutement de l'équipe.

Dans la mise en place du Centre d'appui, il sera important de tenir compte des réalisations du projet ARCANE de la CE, en cas d'installation de ce projet et d'une M.A.N.E. dans la Province de Kirundo, pour permettre une synergie positive.

Certaines activités ou frais prévus pourront ainsi être co-financées avec le projet ARCANE ou être remplacées par d'autres pour permettre d'atteindre plus facilement les OP au niveau communal.

- Outputs :

Dès l'année 1, le C.A.I. est ouvert au niveau provincial, l'équipe est recrutée et formée.

En année 3 des relais communaux sont ouverts.

- Conclusions :

La mission de formulation est convaincue de la pertinence de l'existence d'un Centre d'Appui aux Initiatives. La question de son ancrage institutionnel est en revanche délicate. Idéalement il aurait pu être rattaché à une OP faîtière, mais il n'en existe pas à ce stade à Kirundo. Le rattacher à un service de l'Etat (DPAE, Direction des Coopératives) ne semble pas une solution appropriée car d'une part risquant de manquer de dynamisme et d'autre part ce n'est pas une solution pérenne.

Il est donc fait ici le choix de créer le CAI sans rattachement institutionnel initial, avec le pari que la dynamique économique fera vivre ce centre, qui sera approprié par la population, et qu'une institutionnalisation adéquate surviendra plus tard.

Au-delà de l'ancrage institutionnel, le positionnement physique est lui aussi important car il conditionnera en partie la dynamique qui pourra s'y développer, d'où l'idée de positionner le CAI dans un lieu de vie économique, de passage.

c) Activité 2.2.3.: Le Centre d'Appui aux Initiatives fournit des services aux bénéficiaires

- Brève justification :

Comme il fut expliqué en introduction de l'activité précédente (installation du CAI), le Centre se justifie par le simple fait qu'il n'existe aujourd'hui, dans la Province de Kirundo, aucune structure indépendante au service des opérateurs économiques locaux. Alors que ceux-ci expriment des besoins en informations, en services techniques, en connaissance des possibilités de valorisation de leurs productions, etc.

- Situation initiale :

Chaque acteur privé, dont font partie les organisations paysannes, développent des activités à partir de ses propres connaissances et expériences, de son propre réseau de partenaires. Les connaissances et informations disponibles sont donc forcément réduites. Ceci limite les possibilités d'extension des activités. Cette situation engendre également des déséquilibres en terme de force économique, l'information et les moyens étant mal répartis entre les acteurs.

- Public cible :

La population de la Province de Kirundo, avec un accent particulier sur les organisations de producteurs, bénéficiaires directs du projet.

-

- Description de l'activité :

Sensibiliser la population sur l'existence du centre et sur ses services: Ceci se fera à travers les relais déjà évoqués pour le démarrage du projet (activité 2.1.2.) : réunion, information des agronomes / vétérinaires et moniteurs agricoles de la DPAAE, etc. Pourront même être utilisés les médias locaux écoutés localement (Radio Isanganiro, Radio Maria). Les descentes dans les Communes seront également l'occasion d'annoncer l'existence du Centre. Mais le meilleur relais de l'existence du Centre reste évidemment le bouche à oreille. Il peut être à double tranchant, mais le travail sera mené de façon à ce que sa réputation soit positive.

Offrir des services au public:

- Des informations économiques et commerciales :

- Fournisseurs d'intrants, acheteurs de produits, prix , actualité des filières, des OP, etc.
- Ces données concerneront la Province, mais pas seulement, car la connaissance de la situation extra-provinciale est très importante lorsque l'on traite de produits en concurrence avec d'autres origines, au Burundi ou ailleurs.
- Selon le type d'informations souhaitées, le Centre sera parfois amené à solliciter les services de structures extérieures. Par exemple, les relevés de prix sur les marchés sont déjà en partie réalisés par la FAO pour alimenter son programme SAP-SSA. Il y aura donc intérêt à exploiter ces données à travers une convention de fourniture régulière d'informations avec ce programme. Il pourra toutefois être nécessaire de réaliser des enquêtes spécifiques sur certains éléments non pris en compte par la FAO mais utiles pour l'appui aux opérateurs de Kirundo, du type par exemple : qualité des produits vendus et niveau d'approvisionnement des marchés, etc.
- Toutes ces informations seront actualisées régulièrement.
- Des échanges : le C.A.I. doit être un lieu de rencontre entre des acteurs qui souhaitent échanger des idées, s'informer mutuellement, négocier. Les infrastructures doivent être accueillantes, ouvertes, garantir une certaine confidentialité des échanges. Le C.A.I. pourra dans certains cas organiser et superviser des déplacements hors de la Province pour des groupements de producteurs sur des sujets spécifiques : contacts avec des acheteurs, visites de marchés, de projets similaires, etc.
- Des appuis-conseils : juridiques, économiques, technique. Exemples possibles de conseils : constitution d'une association, négociation de contrats, financement, recherche de marché, élaboration de projets, etc. Selon les appuis demandés, certaines réponses pourront nécessiter un investissement (humain, temps, financier) plus ou moins lourd. Dans le cas où certaines préoccupations dépassent les capacités du personnel du Centre, celui-ci pourra faire appel à des prestataires extérieurs. Ce qui suppose de disposer d'un réseau de structures et personnes ressources. En pratique, en cas d'appel à un prestataire externe, une fois réceptionnée une demande, le C.A.I. devra établir la durée et le coût de la prestation, en informer le demandeur, et dans la mesure du possible solliciter une contribution financière. Ce mécanisme devra être élaboré par l'équipe du C.A.I. : critères d'acceptation des demandes, mécanisme de financement de l'intervention (coût partagé), etc.

Assurer la gestion courante : Le Directeur du Centre sera responsable devant l'UGP du rapportage des activités du C.A.I., encadré en cela par l'AT CAI. Un rapport sera envoyé chaque trimestre à l'UGP. Les tâches du volontaire belge seront élaborées par l'équipe du Centre (cadre technique + AT). Il interviendra surtout dans les actions de terrain en appui à l'agent technique, de sensibilisation des populations (élaboration d'argumentaires, questionnaires, animation des réunions, etc.), dans l'installation des relais communaux du CAI.

Evaluer et capitaliser les activités :

- En interne, cela signifie que le personnel du Centre sera évalué tous les 6 mois, à travers des entretiens avec l'AT n°1 et le Directeur d'intervention, afin de suivre l'avancée de leurs activités, les difficultés qu'ils rencontrent, les moyens d'améliorer les performances de chacun.
- En externe, les bénéficiaires seront sondés sur leur appréciation des services du Centre. Une évaluation externe indépendante du CAI sera également commanditée vers la fin du projet.
- L'équipe du CAI capitalisera ses actions sous la forme d'outils méthodologiques.

- Inputs :

Le personnel du Centre et les frais de fonctionnement.

Les frais des formations, des appuis fournis aux OP et aux autres opérateurs.

- Outputs :

Le Centre est fonctionnel et les services accessibles aux opérateurs.

Le travail du Centre sera régulièrement capitalisé, dans un souci constant de l'amélioration des services.

Un bulletin d'informations des activités du CAI sera publié et largement diffusé.

- Conclusions :

Le CAI constitue un enjeu important pour le dynamisme de la vie économique de la Province. Ce sera un centre de rayonnement qui permettra un épanouissement des OP de la Province. Sa pertinence sera rapidement sanctionnée par les populations, à travers les sollicitations et visites reçues par le Centre.

Evaluer sa durabilité sera une préoccupation importante.

d) Activité 2.2.4. : Amorcer l'institutionnalisation du C.A.I. en concertation avec les OP et l'Etat

- Brève justification :

Evoquer l'institutionnalisation revient à parler de la pérennité du Centre d'appui.

Tout au long de ces 3 années, l'équipe du projet et en particulier celle du C.A.I. réfléchira, élaborera et mettra en pratique des moyens et outils permettant la durabilité au Centre. A cette réflexion seront associées les OP partenaires, convaincues de l'intérêt d'un tel outil mis à leur disposition.

La pérennité du Centre sera envisagée sur le plan financier et institutionnel. Car même si les services offerts sont appréciés des bénéficiaires, rien ne garanti qu'ils accepteront de financer une telle structure ni de se l'approprier. Toutefois, une première source de viabilité passe par la crédibilité. La qualité des services offerts et le professionnalisme de l'équipe sont les premières conditions à remplir.

- Situation initiale :

Actuellement un tel Centre n'existe pas et il n'existe pas non plus d'ancrage institutionnel approprié pour héberger le C.A.I. Les options pourraient être les suivantes :

- Rattachement du C.A.I. à la DPAAE ou au Département des Coopératives : Cette option n'est pas satisfaisante, car d'une part ces deux structures n'en ont pas les capacités humaines et financières, d'autre part, l'esprit d'un tel centre au sein d'une structure publique sera complètement différent.
- Rattachement à une chambre provinciale du commerce, ou une chambre d'agriculture : Il n'en existe pas actuellement à Kirundo.
- Rattachement à une faîtière d'OP : Il n'en existe pas actuellement dans la Province.
- Rattachement à une Maison des Acteurs Non Etatique : inexistante actuellement dans la Province.

L'absence d'ancrage institutionnel approprié aujourd'hui oblige donc à créer le C.A.I. en dehors de toute autre structure, mais d'envisager dès le début le processus de son institutionnalisation.

- Public cible :

Le C.A.I. en tant que tel.

Les OP les plus dynamiques (et leurs faîtières si elles existent), ayant bénéficiés des appuis du C.A.I. et prêtes à porter cette structure.

Les services de l'Etat (pour négocier des partenariats).

- Description de l'activité :

On devra simultanément envisager la pérennité institutionnelle et financière du C.A.I. Dès qu'une relation de confiance sera établie entre le Centre et ses usagers (OP, commerçants) et que le C.A.I. aura atteint un rythme de croisière cette question devra être abordée.

Réaliser une évaluation participative du CAI : On procèdera avec les OP à une évaluation fonctionnelle du Centre. Il s'agira d'analyser d'une part les services d'appui dont les OP ont besoin et d'autre part les services fournis actuellement par le Centre (ses fonctions actuelles). Le paysage institutionnel pouvant évoluer, les OP pourront choisir de conserver au sein du Centre certains services, et au contraire juger que d'autres services peuvent dorénavant être rendus par d'autres prestataires. Ensuite on procèdera a une évaluation financière : il s'agira d'une part d'évaluer les capacités des OP à payer certains services (quels services payer, quel %) et d'autre part à évaluer le coût de fonctionnement du centre (salaires, coût des fonctionnement récurrent).

Réaliser une évaluation externe : L'évaluation conclura notamment sur la pertinence et la durabilité du CAI. Une étude juridique sur le statut du Centre sera commanditée.

Organiser un atelier : Les résultats de ces évaluations interne et externe seront discutés en atelier regroupant : l'équipe du projet, les OP, la DPAE, ainsi que d'autres acteurs (commerçants...). Il s'agira de confirmer ou non la pertinence d'une structure de type C.A.I., de décider de son ancrage institutionnel future et du partage de responsabilités entres acteurs privés et publics (en terme de financement notamment). Un projet de statuts devra également être élaboré.

- Inputs :

Assistance technique pour faciliter l'évaluation interne.

Mission d'expertise pour l'évaluation externe.

Financement pour l'atelier.

- Outputs :

Evaluation interne et externe du C.A.I.

Projet d'ancrage institutionnel à venir : statuts...

Plan de financement à venir.

- Conclusions :

Le financement du Centre sera assuré par le projet durant sa phase d'exécution, qui identifiera les moyens de générer des ressources financières complémentaires, telles que : une contribution des bénéficiaires, une contre-partie de l'Etat (subvention des équipements et énergie par exemple), des subventions externes, la vente de produits ou de prestations, etc.

Il est impossible à ce stade de prévoir la forme institutionnelle du CAI à terme, en revanche il est clair que cette institutionnalisation sera un processus concerté et devra prendre en compte des développements qui vont au-delà du PADAP : décentralisation en cours, mise en place des Maisons des Acteurs Non-Etatiques, avancée des relations Etat-OP, dynamique du secteur privé... Même si les évaluations et l'atelier ne seront conduits qu'en année 3, l'assistant technique du CAI et le Directeur du CAI devront commencer à réfléchir sur les moyens d'assurer la pérennité du centre dès l'année 2.

Sans oublier qu'une durée de trois ans est très courte pour arriver à une institutionnalisation effective d'un tel centre / de tels services.

3.2.3 Activités selon le résultat 2.3. : Le financement du secteur agricole est amélioré

a) Activité 2.3.1. : Dresser un diagnostic de la micro finance dans la Province de Kirundo, identifier des axes de renforcement, proposer des outils innovants

- Brève justification :

Vu la faiblesse des services de micro finances mis à la disposition du monde paysan par les deux structures existantes dans la Province (UCODE, COOPEC), une étude sérieuse et professionnelle mérite d'être menée afin d'identifier quels produits financiers peuvent être rendus aux paysans.

- Situation initiale :

Les simples paysans n'ont accès à aucun service financier adapté : ils constituent moins de 2% des bénéficiaires de crédits des IMF locales ; les banques commerciales ne s'intéressent pas à ce secteur.

Suite à la crise, de nombreux paysans ont perdu leurs filets de sécurité (vache, chèvre...) et se retrouvent face à des pratiques d'usures qui les appauvrissent.

La COOPEC a manifesté l'intérêt de développer des produits spécifiques pour répondre aux besoins des paysans (et reçoit l'appui d'une institution du Canada dans ce sens).

- Public cible :

L'ensemble des producteurs.

Les IMF en place.

- Description de l'activité :

Mission d'expertise : Une mission identifiera les forces et les faiblesses du système actuel de micro financement à destination des agriculteurs, proposera des pistes d'amélioration, à travers éventuellement des outils innovants (tels que le warrantage par exemple, à tester ou à adapter). L'expert devra évaluer les apports du Réseau des Institutions de Micro-finances (RIM) basé à Bujumbura à la problématique de Kirundo.

- Inputs :

Une expertise internationale sera sollicitée pour l'occasion, qui sera accompagnée d'un consultant burundais spécialisé dans la micro finance. L'équipe du CAI rédigera les termes de référence de l'étude.

- Outputs :

Rapport de mission et proposition de services de financement du monde rural adaptés aux paysans.

- Conclusions :

En rompant le cercle vicieux des pratiques spéculatives de certains opérateurs sans scrupules, la mise en place de services financiers aux paysans est probablement le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté des agriculteurs. Augmenter les revenus des paysans s'obtiendra plus facilement en rompant le cycle de l'usure qu'en accroissant les rendements. Cela nécessite cependant des compétences très spécifiques d'où la nécessité de faire appel à une expertise externe de haut niveau.

b) Activité 2.3.2 : Renforcer les services financiers aux agriculteurs

- Brève justification :

Autant que possible, le projet évitera de faire du crédit direct aux producteurs, mais appuiera les producteurs à obtenir du crédit auprès d'IMF ou d'autres institutions. Comme indiqué dans les modalités de financement, l'octroi de crédit par le projet sera une solution de dernier recours, et ne concernera éventuellement que des opérations dites « pilotes » ou expérimentales (composante 3). Il peut par contre débloquer une ligne de crédit au sein d'une IMF.

- Situation initiale :

Moins de 2% des activités des COOPEC et UCODE concernent les petits producteurs.

Des expériences intéressantes de mise en place de fonds de roulement pour des OP ont été menées à Kirundo et pourraient être répliquées.

- Public cible :

Les IMF d'une part, les OP d'autre part.

- Description de l'activité :

Appuyer les IMF en place :

- Le choix de la structure financière (à faire à priori entre UCODE et COOPEC) se fera suite à l'étude de l'expert international qui donnera les arguments de choix de l'une ou de l'autre IMF.
- On envisage plusieurs actions : mettre à disposition de l'IMF un fonds de garantie, ouvrir une ligne de crédit au sein d'une IMF, appuyer les OP dans la soumission des dossiers de financement, appuyer au suivi des recouvrements des crédits...
- Le projet pourra tester les outils de financement innovants proposés par la mission d'expertise, en collaboration avec les IMF existantes qui en marquent la volonté.

Tester des outils innovants directement avec les OP :

- Cette activité fera suite à la mission d'expertise internationale qui identifiera des outils de financement innovants : caution solidaire et warrantage notamment.

- Identification d'OP volontaires pour tester les outils proposés. Ces outils seront clairement expliqués à ces OP, avec les avantages et les risques à considérer.
- Test d'outils.
 - Inputs:

Les résultats de la mission d'expertise initiale.

Financement d'un fonds de garantie ou ouverture d'une ligne de crédit au sein d'une IMF.

Assistance technique pour l'appui à la soumission des dossiers des OP et l'appui au suivi des dossiers.

Un opérateur spécialisé en micro-finance sera sollicité pour implanter les outils innovants.

- Outputs :

Des initiatives économiques des OP sont financées par les IMF.

Les acteurs et les IMF locales ont une meilleure connaissance et compréhension des méthodes de micro financement adaptées au contexte local. Certains de ces outils les plus performants sont reproduits par les IMF.

- Conclusions :

A travers ces activités, le projet ambitionne de permettre à la Province de Kirundo de disposer d'institutions et d'outils permettant un réel financement du secteur agricole.

Le financement des producteurs agricoles de la province supprimera progressivement les pratiques d'usure et évitera aux paysans du groupe B de tomber dans le groupe A.

3.3 COMPOSANTE 3 : SÉCURISATION, DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DES PRODUCTIONS ASZH

3.3.1 Activités selon le résultat 3.1. : Des filières prioritaires sont renforcées

En cette période de sortie de crise, où les aides d'urgence sous forme de dons dominant mais devraient diminuer, la priorité doit aller au développement. Ceci passe par la rémunération du travail des populations agricoles, par des activités de production principalement orientées vers le marché, génératrices de revenus.

Un projet comme le PADAP Kirundo se doit d'initier certaines opérations technico-économiques pilotes, tout en gardant à l'esprit que, bien que les pratiques d'assistanat soient à bannir, les risques à faire prendre aux populations doivent être bien calculés et mesurés pour ne pas aggraver une situation que le projet souhaite améliorer.

Le terme « pilote » doit être compris comme des activités menées par les exploitants agricoles au sein de leurs exploitations. Il fait référence à des opérations :

- Rapidement réalisables, dès la première année du projet, en parallèle des volets de renforcement institutionnel, de renforcement des capacités et de structuration des organisations paysannes ;
- Dont les effets pour les populations seront rapides, sources d'espoirs et de croissance de revenus ;
- Ayant un caractère innovant dans la Province, donc réalisées dans un cadre restreint, autant sur le plan géographique qu'en terme de bénéficiaires ;
- Qui devront faire l'objet d'une évaluation détaillée avant d'en diffuser largement les résultats, et d'envisager l'introduction de ces opérations dans d'autres zones de la Province ;
- Qui peuvent être facilement sous-contractées à des opérateurs spécialisés.

Le terme « pilote » est à différencier du concept de « modèle » : les actions « modèles », les fermes « modèles » étant trop souvent dans des conditions différentes des conditions paysannes et ne permettant pas leur réplification facile. Les actions « pilotes » seront menées par les paysans en conditions paysannes.

La population agricole de la Province de Kirundo dans son ensemble a une très faible maîtrise de sa production, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Par manque de connaissances techniques (conduites culturales, stockage, conservation, transformation¹¹), de moyens matériels et (micro)financiers, d'informations (marchés, prix), la majorité des producteurs sont contraints d'écouler leurs produits dans des conditions généralement peu avantageuses pour eux¹². La faiblesse de l'encadrement aux agriculteurs a pour conséquence que ces derniers produisent sans maîtrise des aspects post-récolte, sans véritable gestion économique et avec une gestion des risques très limitée (d'où des pratiques d'usures et la décapitalisation observée chez certains producteurs).

Malgré ces contraintes fortes, la Province de Kirundo offre certaines opportunités qui font penser que la situation n'est pas irréversible et qu'avec un « coup de pouce » d'un projet tel le PADAP, la position de nombreux producteurs peut s'améliorer. Au nombre de ces opportunités, on peut citer par exemple :

- Un réseau de marchés bien répartis sur la Province ;
- Une demande locale en produits ASZH non encore complètement satisfaite ;
- L'ouverture prochaine de l'axe Kigali – Bujumbura ;
- L'électrification permanente très prochaine de la ville de Kirundo ;
- Des initiatives individuelles intéressantes : collectes de lait, de poisson, décorticage du riz, transformation du tournesol et de l'ananas, etc.

Les modalités de financement de ces activités pilotes devront être précisées au démarrage du projet et autant que possible, négociées avec les autres intervenants. On peut suggérer à ce stade :

- Pour des investissements lourds à caractère social ou bénéficiant largement à la population (intérêt général) ou à rentabilité économique marginale et différée : financement par le PADAP. Suivant les cas une contribution des bénéficiaires sera exigée. Le projet interviendra peu sur ce genre d'investissement.
- Pour des investissements à caractère économique et à rentabilité prouvée à moyen terme : préfinancement par le PADAP, puis remboursement partiel (70% par exemple) par les bénéficiaires une fois que le rythme de croisière est atteint et que la rentabilité économique est prouvée. Les bénéficiaires ne prennent pas de risque. Cependant si une IMF est disposée à apporter le crédit (peu probable à ce stade), cette solution devrait être préférée.
- Pour des approvisionnements en intrants à caractère économique et rentable dans le court terme (une saison) : en priorité le PADAP appuiera l'accès au crédit auprès d'IMF (par une garantie technique du projet ou une ligne de crédit spéciale au sein de l'IMF ou un fonds de garantie). Des démarches spécifiques auprès des IMF devront être faites pour démontrer la crédibilité « banquable » des initiatives paysannes. Si aucune IMF n'est prête à octroyer de crédit, le projet peut accorder un crédit de campagne sur des bases de rentabilité économique, c'est à dire en appliquant un taux d'intérêt.
- Pour des études : études de faisabilité, études d'évaluation, études de marché... à priori le CAI ne demandera pas de contribution financière aux bénéficiaires. En revanche, il mettra en place des dispositifs d'études participatives afin de renforcer les capacités d'analyse des porteurs de projets.

Les activités pilotes soutenues feront l'objet de suivi-évaluation par le CAI. Il s'agira ainsi s'en capitaliser les réussites et les échecs et de diffuser les résultats..

a) Activité 3.1.1. : Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions « pilotes prioritaires » à mener

- Brève justification :

La mission de formulation a identifié certaines actions pilotes prioritaires à mener dès la première année. Le projet n'a qu'une durée de 3 ans au départ : les actions pilotes prioritaires ont été identifiées et argumentées avec soin en concertation avec les partenaires présents à l'atelier de réflexion du 16 mai, pour pouvoir être mises en oeuvre le plus tôt possible. D'autres actions pilotes complémentaires seront identifiées ultérieurement en cours de projet avec les bénéficiaires, notamment sur le vivier, en synergie

¹¹ La fabrication de la bière de banane est toutefois bien répandue et génératrice de revenus.

¹² Voir le descriptif de certaines pratiques spéculatives.

avec le projet national semencier. Après confirmation de la pertinence des actions pilotes prioritaires identifiées, il conviendra de les prioriser suivant les besoins des populations. Il faudra également identifier les maîtres d'œuvre (ONG, bureau d'études, institutions) et les communautés bénéficiaires, préparer les conventions, mettre en place les dispositifs de suivi-évaluation par le projet, impliquer les autres institutions pour garantir la coordination. Ce processus de validation et de priorisation devra se faire de façon coordonnée avec les autres opérateurs.

De même il conviendra que le Centre d'Appui aux Initiatives effectue le suivi évaluation de ces activités, organise les évaluations finales, capitalise les expériences et en assure la diffusion.

- Situation initiale :

La plupart des ONG et projets dans la zone tendent à répliquer les mêmes opérations : distribution de semences, recapitalisation du cheptel (par les dons / chaînes de solidarité), aménagements de marais (mais avec peu de prise en compte des aspects de gestion), irrigation avec des pompes à pédales... Les actions pilotes proposées par le PADAP se devront d'être complémentaires de ces actions existantes.

La coordination entre opérateurs est actuellement faible, mais des institutions sont en train de se développer pour améliorer la coordination (point focal thématique, appui à la décentralisation).

Les populations ont des attitudes assez attentistes.

- Public cible :

Pour les bénéficiaires : Petits opérateurs privés : en priorité les producteurs ASZH et leurs OP, mais aussi des collecteurs de produits, transformateurs qui auront déjà témoigné d'un certain dynamisme.

Pour les maîtres d'œuvre : ONG locales, bureau d'étude, DPAE...

- Description de l'activité :

Valider et prioriser les actions pilotes :

Dès le démarrage, le projet élaborera des dossiers techniques pour les activités pilotes proposées par la mission de formulation : lait, riz, pêche, pisciculture, stockage. Il s'agira de conduire de rapides études de faisabilité technique et économique, d'identifier des maîtres d'œuvres possibles, d'échanger avec les projets et ONG en place pour pouvoir démarrer ces activités en première année.

Un Comité de sélection composé d'un nombre réduit de personnes (7 maximum : producteurs, privés, Etat) peut être mis en place qui aura pour mission de :

- Etudier les études de faisabilités et les valider ;
- Sélectionner / prioriser les actions à appuyer ;
- Etudier les modalités d'exécution : moyens matériels, humains (sélectionner les maîtres d'œuvres), financiers, durée, impact attendu sur les bénéficiaires, zone d'intervention, etc. ;
- Accompagner et suivre l'exécution.

Il s'agit de lancer ces actions pilotes dans les 6 premiers mois du projet. Le comité étudiera ensuite d'autres actions non identifiées à ce stade, ou bien envisagera la réplique des premières actions pilotes.

Suivre et évaluer ces actions :

Le Centre d'Appui aux Initiatives sera responsable du suivi-évaluation de ces activités. Il présentera les résultats intermédiaires au comité ou au point focal thématique.

Le dispositif de suivi-évaluation devra être participatif : il s'agira de permettre aux OP porteurs des projets d'effectuer un suivi-évaluation en interne.

En année 3 du projet on procédera à l'évaluation participative de ces actions pilotes.

Capitaliser et diffuser les « bonnes pratiques » :

On capitalisera les réussites sous formes de messages de vulgarisation (produits par la DPAE) à destination des autres associations ainsi que d'outils méthodologiques à destination des autres intervenants de la Province (projets, ONG,...).

L'information sur ces activités « pilotes » sera largement répandue dans la Province. En effet, même si ces expériences ne touchaient directement qu'un nombre restreint de bénéficiaires, le projet doit veiller à ne pas les laisser confidentielles. Au contraire, il devra mettre en place les outils de communication élargie afin de tenir informés prioritairement les autres producteurs de la Province de ces expériences. Les vecteurs de communication peuvent être : les médias (radio principalement), le relais des encadreurs techniques, la tenue de réunions, etc. Tout en comptant bien sûr sur le système de bouche à oreille, qui fonctionne généralement très bien. Sans oublier de communiquer toutes ces informations au niveau central, par le relais de la DPAE.

- Inputs :

La mission de formulation propose un certain nombre d'actions « pilotes » prioritaires, décrites dans les chapitres suivants.

Des études de faisabilité technique et économique effectuées par le CAI ou sous contractées.

Mise en place d'un Comité restreint de sélection des activités « pilotes »..

- Outputs :

Les études de faisabilités sont disponibles et validées par le comité.

Les maîtres d'œuvre, les bénéficiaires sont identifiés, les conventions préparées, les activités pilotes prêtes à démarrer.

Un dispositif de suivi-évaluation et de coordination (comité) est en place.

Certaines des actions « pilotes » sont prêtes à être reproduites auprès d'autres bénéficiaires (en année 3).

- Conclusion :

L'environnement socio-économique, politique, institutionnel de la Province peut avoir changé au moment du démarrage du projet. L'équipe devra en tenir compte pour valider les activités prévues ci-après, et mettre une stratégie en place : décider de la priorité et de la chronologie de leur exécution.

Activité 3.1.2. : Activité pilote « lait »

- Brève justification :

Les qualités nutritives du lait ne sont pas à démontrer.

La demande locale existe. Surtout dans la perspective d'une ouverture prochaine de l'axe routier Rwanda – Burundi qui attirera un nombre croissant de consommateurs sur la Commune de Kirundo.

La productivité peut être améliorée grâce une amélioration génétique du cheptel et des pratiques d'élevage.

Les terres d'altitude de la Province constituent un avantage comparatif pour la production laitière.

Enfin, le lait a la propriété de pouvoir être consommé sous différentes formes : lait frais, fromage, beurre, yaourt. Ceci ouvre des perspectives de création de valeur ajoutée intéressantes. D'autant qu'au Burundi la consommation de fromage local est connue des populations urbaines.

- Situation initiale :

En 2006, la production potentielle de lait est estimée à plus de 156.000 litres (source MINAGRIE).

Selon la DPAE, la production de lait dans la Province se situe comme suit (litres / vache / jour) suivant la race : Frisonne de 6 à 12l, Sahiwal environ 6l, et Ankolé environ 2l. La production journalière moyenne de lait dans la Province serait de 6,6 litres / vache / jour.

Il existe actuellement peu d'initiatives de valorisation du lait. Quelques collecteurs de lait indépendants assurent la livraison de points de vente et de consommation sur la ville de Kirundo, mais l'activité reste globalement faible. Il n'existe pas d'unité de transformation du lait. Une expérience de fromagerie eut lieu au début des années 2000, non reproduite depuis et dont l'échec reste à ce jour non clarifié.

La distribution du lait frais est limitée à la Province et principalement à la ville de Kirundo, du fait de sa périssabilité et de l'absence de chaîne de froid.

Des circuits d'approvisionnement en fourrage se développent.

Des expériences intéressantes sur la filière ont existé (fromagerie) et existent encore (initiatives de collecte du lait frais) : il faut les valoriser.

L'existence d'éleveurs professionnels et d'association d'éleveurs.

- Public cible :

Associations d'éleveurs, petits collecteurs indépendants.

- Description de l'activité :

Identifier et comprendre les circuits de commercialisation du lait : Réseaux des collecteurs, modes de transport, quantités, prix, coûts, acheteurs et leurs exigences, etc. Cette activité sera menée dans les 6 premiers mois du projet.

Appuyer les collecteurs de lait frais :

Identifier 5 collecteurs indépendants de lait, leur proposer un appui financier leur permettant d'accroître les quantités achetées et donc vendues. Dans la Commune de Bugabira, le litre de lait est actuellement payé entre 150 et 200 F aux éleveurs sur les collines, transporté à vélo et revendu autour de 300 Fbu en ville de Kirundo (à des alimentations, restaurants). Les quantités moyennes vendues par collecteur, en bonne saison (des pluies) sont de 30 de à 40 litres, soit un chiffre d'affaire quotidien moyen de 9.000 à 12.000 Fbu pour une dépense oscillant entre 4.500 et 6.000 Fbu par jour. Le projet peut proposer aux collecteurs identifiés de leur remettre une somme oscillant entre 60.000 et 80.000 Fbu, à rembourser directement au projet selon des modalités négociées et contractualisées. Ce « coup de pouce » devrait contribuer dans un premier temps à améliorer les quantités mises en vente par les collecteurs, et pas ricochet accroître les volumes de ventes des éleveurs (et leurs revenus). Les freins et les travers à ce genre d'opération existent toutefois :

- que les collecteurs ne puissent pas acheter plus de quantités de lait du fait de moyens de transport insuffisants (vélo) ou de demande saturée ;
- que les prix aux éleveurs baissent du fait de l'augmentation de l'offre.

Ces deux contraintes doivent être négociées par le projet avec les collecteurs. Le projet doit étudier avec chacun les goulots d'étranglement à son activité et fournir un appui approprié, qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel (vélo, bidon) ou d'avance pour l'achat du lait frais. Le PADAP doit insister sur le fait que l'appui apporté aux collecteurs doit également avoir un effet sur les revenus des producteurs.

Face au risque de baisse de prix aux éleveurs, le projet ayant créé une situation artificielle par l'injection d'argent, il doit pouvoir imposer aux collecteurs de maintenir leurs prix d'achat au minimum au niveau pratiqué jusque là. Une fois l'opération terminée et le remboursement au projet effectué, le retour à la loi du marché prévaut.

Au-delà de l'appui financier, le projet fournira également un appui technique : sensibilisation aux questions d'hygiène ainsi qu'aux aspects de gestion économique de l'activité.

Cette activité sera amorcée dès la première année.

Appuyer deux associations d'éleveurs :

L'amélioration génétique du cheptel permettra l'amélioration de la qualité et de la quantité de lait produite. On visera 2 associations d'éleveurs préalablement identifiées : insémination artificielle, introduction de géniteurs, formation d'éleveurs inséminateurs.

Ces activités pourront être menées avec l'ITAB qui dispose d'une section médecine vétérinaire.

Cette activité sera amorcée dès la première année.

Tester une unité de fabrication de fromage :

- Evaluer l'expérience de fromagerie réalisée entre 2000 et 2003. La cause avancée de l'interruption de l'activité (le manque de présure) est peu convaincante. Cette unité traitait entre 60 et 80 litres de lait par jour, sachant que 6 litres de lait produisaient un kg de fromage. Un litre de lait était acheté au maximum à 400 Fbu le litre (prix relevé en 2007), soit un coût d'achat de 2.400 Fbu de lait frais pour fabriquer un kg de fromage vendu à l'époque 5.000 F. Le matériel de la fromagerie étant rudimentaire, donc à coût faible, la marge de la vente du fromage se situe approximativement entre 25 et 30%.

- Etudier les expériences existantes de fabrication et de commercialisation du fromage, à Ngozi et Muramvya notamment. Karuzi produisait également un fromage réputé dans les années 90, et n'en produit plus actuellement. Cette rapide étude permettra d'apprécier les contraintes et les atouts rencontrés par ces expériences.
- Prospector le marché : à Kirundo et dans les autres cités du pays (Ngozi, Gitega, Bujumbura) ainsi éventuellement que dans les pays voisins, Rwanda et Tanzanie.
- Former les agents DPAAE en techniques agro alimentaire (suivi, contrôle) ainsi que les éleveurs (transformation) grâce à une expertise en la matière.
- Etudier la possibilité de redynamiser l'ancienne fromagerie, ou bien de créer une nouvelle unité ailleurs dans la Province. Le choix de l'implantation d'une unité dépend de la localisation de la majorité de la matière, sachant qu'il est plus rentable de transporter le produit fini (fromage) que la matière première (lait frais).
- Exploitation de l'unité de transformation, en 4 phases :
 - o Identifier une organisation de producteurs – éleveurs ou bien un opérateur privé intéressé par l'opération, prêts à y consacrer du temps.
 - o Phase test de 9 mois durant laquelle le projet supporte le fonctionnement de l'unité dans le cas d'une gestion par une OP (achat du lait aux éleveurs au prix du marché, salaires, entretien, stockage, vente) les résultats des ventes sont gardés dans un compte non accessible durant toute la période. Les modalités financières seront différentes dans le cas d'un privé.
 - o A l'issue de la période de 9 mois, une évaluation technique et économique est faite (coût, rentabilité, perspectives de marché) validée par le projet, l'OP ou le privé. L'OP décide alors si elle est prête à prendre l'activité à son compte. Si non, elle est autorisée à se retirer et une autre OP est recherchée par le projet. Les bénéfices de la vente du fromage restent auprès du projet. Si l'OP est prête à s'engager dans la fabrication de fromage, la suite du processus s'enclenche, avec l'appui du projet.
 - o En cas d'accord de l'OP de devenir propriétaire de la fromagerie, celle-ci commence à rembourser le coût de la machine sur les recettes pratiquées durant la première phase et ensuite selon un rythme négocié (et contractualisé). Le personnel de l'unité est pris progressivement en charge par l'OP.

Ces activités pourront être menées en collaboration avec PTTAB qui dispose d'une section transformation agroalimentaire. Le Centre National de Transformation Alimentaire (CNTA) peut également être mis à contribution (formation, technologies, innovations)

Cette activité sera amorcée en année 2.

- Inputs :

Appui et accompagnement par le projet, et externalisation de certaines études.

Lignes de crédits et financement par le projet.

- Outputs :

Les circuits de distribution du lait frais sont maîtrisés, les opérateurs professionnalisés.

Deux associations d'éleveurs ont amélioré leurs pratiques d'élevage et leur intégration au marché.

Une unité de transformation est fonctionnelle, et la Province de Kirundo connaît son potentiel en matière de transformation.

- Conclusion :

A travers cette activité, le projet vise à donner un souffle de dynamisme important à la Province de Kirundo, montrer que de nouvelles voies du développement sont possibles.

Toutefois, comme toute activité de valorisation économique, le projet doit veiller à respecter un équilibre fragile de concurrence. En effet en voulant améliorer la situation des acteurs, les actions développées, peuvent provoquer l'effet inverse si on n'y prend pas garde. Des initiatives non contrôlées peuvent naître

(d'une opération menée par le projet) qui pourraient avoir un effet négatif sur la filière par une offre de qualité hétérogène et donc néfaste pour les bons professionnels, et bien sûr également sur les prix.

b) Activité 3.1.3. : Activité pilote « pêche »

- Brève justification :

Les lacs du Nord du Burundi, situés tous dans la Province de Kirundo, constituent un avantage comparatif indéniable pour les populations riveraines, par l'exploitation qui peut être faite de ces ressources. Mais hélas cet atout est mal exploité : les populations tirent un faible bénéfice de cette situation, par manque d'organisation, de moyens, de maîtrise suffisante des techniques de transformation et de commercialisation de ces ressources.

Pourtant des associations de pêcheurs relativement organisées existent qui maîtrisent certaines techniques de pêche, même rudimentaires. Des actions concrètes sont à entreprendre pour valoriser ce potentiel mal exploité car le poisson peut contribuer plus efficacement à l'équilibre alimentaire des populations ; c'est actuellement la ressource protéinique animale la moins chère disponible dans la Province.

- Situation initiale :

L'offre en Province de Kirundo est insuffisante alors que la demande existe. Une situation de monopole est exercée par un nombre très restreint d'acheteurs, qui écoulent le poisson au-delà de la Province et par là, empêchent une partie de la population provinciale d'avoir accès à ces produits locaux.

Lors de la mission de formulation (mois de mai), les pêcheurs déclaraient un prix du poisson frais au bord du lac à 700 Fbu/kg. On peut ainsi en déduire que ce prix ne dépasse pas 1.000 Fbu/kg tout au long de l'année (bord lac) et augmentent progressivement vers l'intérieur des terres jusqu'à près de 2.000Fbu/kg à Karuzi à cause des frais de transport et des intermédiaires.

Le Tableau ci-après fournit quelques données générales de prix comparés à Kirundo avec deux des plus importants marchés du pays : Ngozi et Bujumbura. Ces prix sont relevés à la consommation, sur les marchés centraux de ces localités.

Tableau 20: Prix du poisson sur différents marchés

| Prix moyens 2006 | Kirundo | Ngozi | Bujumbura |
|-------------------------|---------|-------|-----------|
| Poisson frais (Fbu/kg) | 1.343 | 1.337 | 2.922 |
| Poisson séché (Fbu/kg) | 4.611 | 5.310 | 4.509 |

Source : données FAO / SAP-SSA

Ces prix sont à prendre avec une grande prudence et simplement à titre indicatif car ils ne distinguent pas les variétés de poissons, leurs origines, s'il s'agit de poissons de lac ou d'étangs piscicoles. Il est toutefois intéressant de constater que malgré la proximité des lacs, les prix sont similaires pour le poisson frais à Kirundo et à Ngozi, ce qui peut sembler paradoxal. Mais la situation constatée de monopole commercial peut justifier ce fait, par la rareté relative de poisson à Kirundo alors qu'à Ngozi il est en concurrence avec d'autres origines, notamment la production du lac Tanganika.

Les investissements de valorisation individuelle ou collective des produits de la pêche sont insuffisants : absence de débarcadères permettant un travail hygiénique du poisson ; absence de fumoirs de qualité, permettant la création d'une marge appréciable (voir tableau des prix ci-dessus).

Des associations de pêcheurs relativement bien organisées existent et maîtrisent des techniques de pêche, même rudimentaires.

- Public cible :

Associations de pêcheurs, riverains des lacs, mareyeuses et consommateurs de la province

- Description de l'activité :

Faire un diagnostic des associations de pêcheurs de la Province ; identifier 2 ou 3 des plus fiables (bonne organisation interne, vision, réalisations convaincantes) et leur proposer de participer à l'opération pilote.

Réhabiliter et aménager 15 débarcadères. Leur implantation est à discuter et à valider avec les associations de pêcheurs partenaires.

Construire 3 aires de fumage ou de séchage du poisson. Il peut être ici fait appel à une expertise externe afin de proposer un modèle technique le mieux adapté aux conditions locales. Le choix entre fumage et séchage du poisson sera proposé par les associations de pêcheurs, sur la base de la demande du marché (informations fournies par le CAI) et de la disponibilité de bois ; il pourrait être opportun de faire faire des plantations de bois de fumage par les bénéficiaires (en contre partie de subvention collective pour la construction de débarcadères avec fumoir améliorés).

A l'instar d'autres activités du projet, toutes ces installations (débarcadère, fumoirs, séchoirs) peuvent être appuyées et financées au départ par le projet, sur la base du principe de financement partagé selon des modalités à négocier et à contractualiser avec les bénéficiaires. Ces derniers doivent comprendre dès le début de l'activité que le projet ne donne rien sans rien et que tout investissement devra être remboursé à terme au moins partiellement ou être accompagné par une implication des bénéficiaires (participation en travail ou en nature). Ceci suppose que ces investissements feront l'objet d'un suivi rigoureux, de mini études d'impact afin d'évaluer leur viabilité. Cette étape est indispensable avant une éventuelle duplication de l'activité auprès d'autres bénéficiaires qui en exprimeraient la demande.

Appuyer la commercialisation : le projet doit mener des actions qui auront le double objectif de lever le monopole en cours et de renforcer les capacités des associations de pêcheurs dans la mise en marché.

- Il pourra ainsi fournir un crédit à 3 collecteurs de poisson pour augmenter leurs achats et renforcer leur poids dans la filière. Ce crédit sera utilisé uniquement pour l'achat de poisson aux pêcheurs encadrés par le projet. Pour d'autres besoins spécifiques à leurs activités, les collecteurs pourront soumettre des demandes de crédit à des institutions financières locales, dont certaines recevront un fonds de garantie de la part du projet. Celui-ci devra veiller à ce que les fonds directs à ces intermédiaires commerciaux aient un impact rapide sur les pêcheurs, bénéficiaires du projet.
- De même, les associations de pêcheurs pourront recevoir des informations de la part du Centre d'appui aux initiatives et de ses relais communaux afin de renforcer sa connaissance des filières : prix, marchés, usage, etc.
- Les capacités des associations de pêcheurs seront renforcées en matière de stratégie commerciale : voyages d'étude hors Province sur les débouchés, formations en connaissance des filière et stratégies commerciales.

Ces deux dernières sous-activités sont ici un rappel, étant déjà évoquées dans les activités du Centre d'appui aux initiatives.

L'amélioration des techniques de pêche est une activité incluse dans un autre volet du projet : renforcement des capacités des cadres de la DPAE.

Le projet ne fournira pas d'intrants aux associations de pêcheurs. Notamment de filets appropriés à l'activité (les moustiquaires couramment utilisées sont bannies). Ce genre d'investissement doit être réalisé par les pêcheurs eux-mêmes, à travers éventuellement un financement octroyé par une IMF ayant reçu un fonds de garantie du projet (Cf les modalités de financement précisées plus haut). L'apport du projet, du CAI en l'occurrence, peut être dans l'appui à la soumission d'un dossier de demande de crédit à une IMF, dans l'information sur la fourniture d'intrants, dont des filets : prix, lieu d'approvisionnement, qualité, etc.

- Inputs :

Investissements financiers du projet pour les débarcadères et les fumoirs et séchoirs.

Lignes de crédits pour l'appui à la commercialisation ou fonds de garantie de préférence via les IMF.

Assistance technique et formation des agents de la DPAE pour apporter un encadrement technique.

Assistance technique pour l'appui institutionnel et organisationnel aux associations de pêcheurs.

- Outputs :

Une offre de poisson de qualité et vendue à un prix rémunérateur. Une distribution équitable du poisson au sein de la Province et en dehors. Une diversification des débouchés en voie d'être trouvée, grâce à la réduction du monopole commercial et l'offre d'une nouvelle gamme de poisson : fumé séché.

- Conclusion :

Le poisson des lacs est un enjeu de taille dans la Province, car il constitue un avantage comparatif certain. Il peut devenir à court terme un produit phare de la région, faire l'objet de convoitises lors des escales de voyageurs en provenance ou en direction du Rwanda.

c) Activité 3.1.4. : Activité pilote « riz »

- Brève justification :

De nombreux marais sont sous-exploités ou mal exploités. Pourtant ils offrent une véritable opportunité pour limiter les risques climatiques.

Le riz est un produit de consommation courante en demande croissante, de conservation facile. La recherche existe sur ce produit, des germoplasmes de variétés améliorées sont disponibles à l'ISABU et Facagro.

L'appui à la filière riz et à la gestion des marais offre une bonne opportunité pour aborder :

- Les questions d'intégration agro-sylvo-zootechnique et halieutique,
- Les questions de post récolte (transformation, stockage),
- Les liens entre aspects techniques et organisationnels : gestion hydraulique, agricole, économique et financière des aménagements / des marais,
- Les problèmes fonciers (les zones de marais étant des zones à relativement forts enjeux fonciers).

- Situation initiale :

En 2006, 360 ha de marais sont aménagés de façon « moderne » dans la Province, soit 2,4% de la superficie totale de marais disponibles. Ils sont pour la grande majorité cultivés en riz.

Le Tableau décrit la répartition de ces superficies par marais (source : rapport d'activités 2006 de la DPAAE Kirundo).

Tableau 21: Marais aménagés de façon "moderne" dans la Province

| Communes | Bugabira | Busoni | Bwambarangwe | Gitobe | Kirundo | Vumbi |
|----------------------|----------|-----------|--------------|--------|---------|--------|
| Marais | Kanyaru | Muhembuzi | Kabuyenge | nc | Muramba | Muhara |
| Superficie | 10 ha | 150 ha | 31 ha | 26 ha | 82 ha | 60 ha |
| Rendement riz (T/ha) | Nc | 4 | 3,5 | 3,5 | 2,5 | 4 |

Selon la DPAAE, les différences de rendements observées entre les marais sont dues à l'état des aménagements, et aux dates de leurs réhabilitations. D'autres causes possibles telles que les pratiques culturales, l'organisation des producteurs, la qualité de l'encadrement, les maladies¹³, ne sont pas évoquées mais sont très probablement en cause également.

Ces superficies augmentent chaque année, sous l'impulsion de nombreux projets et ONG qui voient là un moyen de lever la contrainte d'accès à l'eau pour l'agriculture. Mais pas seulement au Burundi. Les pays de la sous-région tels que le Rwanda, Tanzanie, Ouganda, disposent également de stratégies nationales en matière de développement de la riziculture. Si l'on rajoute à ce phénomène les importations de riz en provenance d'Asie ou d'extrême orient, il y a lieu d'être prudent dans le type d'appui à apporter aux riziculteurs.

La gestion relativement « anarchique » des marais, le manque d'appui sur les questions organisationnelles, le fait que les marais soient des zones à forts enjeux fonciers militent pour une approche « *soft* » (accompagnement sur les aspects de gestion hydraulique, agricole, économique et financière) plutôt que « *hard* » (nouveaux aménagements).

¹³ La maladie des plants de riz (ou pyriculariose) est pourtant souvent citée par les acteurs (producteurs, commerçants) comme une cause des pertes de production et même d'arrêt de cette activité par certains riziculteurs.

Les marais sont des biens domaniaux, appartenant aux communes. Cette situation ne facilite pas l'appropriation de l'exploitation par les producteurs.

Quelques associations d'exploitation des marais existent, mais de nombreuses difficultés les émaillent : difficulté de gérer un trop grand nombre de membres (exemple : marais de Kabuyenge avec 850 associés). Ces associations furent au départ constituées avec l'appui de certains projets pour assurer le travail de creusement et d'entretien des canaux. Mais de telles structures sont mal adaptées à un travail plus stratégique d'exploitation du marais, de gestion de la production pour une offre de qualité. Les activités post-récolte (séchage, vannage, battage) et de vente sont le fait d'individus isolés. Cela ne leur donne pas beaucoup de poids pour une bonne valorisation de leur riz.

Sur les marchés de la Province, il est fréquent de trouver à la vente, à même le sol, du riz paddy et non décortiqué. Alors que dans un même marché une boutique propose du riz blanc de Tanzanie, de bonne qualité. Ceci illustre d'une part la faiblesse de moyens des riziculteurs de pouvoir faire décortiquer leur riz paddy, mais également l'insuffisance du réseau de décortication dans la Province ainsi que le faible niveau d'information des producteurs.

9 unités de décortication existent dans la ville de Kirundo, et une au moins dans chaque Commune (excepté Ntega, qui manque d'électricité). Ces unités de décortication appartiennent soit à des privés soit à des OP. Selon les décortiqueurs rencontrés à Kirundo, le palmarès décroissant des communes productrices de riz est le suivant : Ntega, Kirundo, Gitobe, Vumbi, Busoni, Bwambarangwe. Pas de production à Bugabira.

De nombreuses décortiqueuses furent installées il y a moins de 5 ans. Ce dynamisme montre l'intérêt marqué pour ce produit. Ces unités sont des modèles simples (de fabrication chinoise) ne fournissant qu'une seule qualité de riz blanc de gamme moyenne (mélange de brisures et de grains de paddy) mais appréciée par la majorité de la population. Un kilo de ce riz à Kirundo était vendu en mai 2007 entre 600 F et 700 Fbu le kg. Il n'existe pas dans la Province d'unité industrielle de décortication du riz en trois grades¹⁴.

Ces unités de décortication ont aujourd'hui de grandes difficultés de productivité en raison des nombreuses ruptures de courant électrique. Mais ce souci devrait être levé au cours de la durée du projet, par la liaison prochaine de la ville de Kirundo au réseau national.

Les autres contraintes à l'activité de transformation rizicole évoquées par ces opérateurs sont : l'absence de pièces détachées sur place ; une offre de riz paddy faible, due en partie à des maladies récentes sur le riz ; la concurrence de la Tanzanie qui offre du riz de meilleure qualité (grain long, aromatisé).

- Public cible :

Associations de riziculteurs, décortiqueurs privés.

- Description de l'activité :

Cette activité pilote sera menée avec trois associations, et recouvre les actions suivantes :

Identifier les 3 associations de riziculteurs : Ces associations seront identifiées dans trois communes différentes prêtes à participer à des opérations pilotes. Etablir une situation de référence de ces OP : nombre de membres, situation financières, quantités produites et commercialisées, revenus, etc. Cette situation de référence sera supervisée par l'équipe du CAI et exécutée sur le terrain par les relais du projet au niveau des communes, à identifier : agents DPAAE, agent de l'administration.

Construire des aires de séchage et hangars : Proposer aux OP volontaires la construction d'aires de séchage ; deux par association pour commencer. Ces aires auront une gestion collective, disposeront d'un local de stockage des grains. Il pourrait être intéressant de permettre à quelques membres des OP de voyager au Rwanda voisin pour voir et échanger les expériences en matière d'organisation des périmètres rizicoles.

Appuyer le décortication du paddy : Introduire une décortiqueuse par association. Le projet peut appuyer l'acquisition de cette machine, sur base d'une avance financière, sous condition contractuelle de remboursement à terme. Cette option permettra alors à l'OP d'élargir ses débouchés par l'offre de riz blanc en plus du paddy, de créer un intérêt des acheteurs pour son produit et donc de renforcer sa position commerciale, de dégager une marge supplémentaire de la vente du riz blanc (valeur ajoutée).

¹⁴ La seule unité industrielle est celle de la société SRDI, dans la Province de Bubanza.

Accompagner la prospection commerciale : Le projet proposera aux OP partenaires de les accompagner dans l'identification de débouchés hors des circuits traditionnels, de renforcer leur capacité de négociation grâce au bon usage de l'information, à la bonne connaissance de leur produit, etc. Des déplacements en zone de consommation et de distribution pourront être organisés par le projet à l'intention des représentants des OP. Le CAI pourra ensuite assurer l'intermédiation entre le(s) client(s) et l'OP.

Mettre en place une veille économique et fournir l'information : Un tel outil est indispensable particulièrement pour le riz, du fait des raisons exposées ci-dessus de forte concurrence des autres zones de production au Burundi, dans la sous-région, et dans le reste du monde (Asie surtout). Une telle action ne doit pas être considérée comme « pilote » car sa mise en place et son exécution se feront sur toute la durée du projet.

Appuyer la gestion des marais. Pour une exploitation harmonieuse, intégration de l'élevage, voir de la pisciculture (Cf activité 3.1.6.). Il s'agira en priorité d'aborder des aspects simples de la gestion. Au fur et à mesure que l'OP se professionnalise autour d'activités économiques, on pourra aborder des questions plus complexes, telles que les aspects fonciers. Une étude des aspects de gestion des marais sera menée.

Fournir un appui technique : Fournir aux riziculteurs un accès à des semences de qualité, appuyer l'encadrement par la DPAE dans la lutte contre les maladies constatées dernièrement.

- Inputs :

Des producteurs expérimentés dans le domaine.

Des variétés performantes disponibles au niveau de l'ISABU et qui ne seront rendues disponibles aux agriculteurs qu'à condition d'un encadrement de proximité (DPAE) de qualité.

Ces activités pourront être menées avec les mêmes groupes pilotes que ceux menant les actions de recherche-action-formation en partenariat avec la DPAE et l'ISABU pour les aspects techniques et avec le Centre d'Appui aux Initiatives pour les aspects commerciaux.

Financement pour les investissements (aires de séchage, décortiqueuses).

Assistance technique : accompagnement, formation (notamment des agents de la DPAE), détection rapide des maladies.

- Outputs :

Du riz de qualité améliorée, homogène, facile d'accès pour les acheteurs.

Un gain de valeur ajoutée pour les riziculteurs par la vente de riz blanc et non seulement de riz paddy.

Des producteurs professionnels de la mise en marché, qui savent discuter avec les acheteurs, négocier les conditions de vente de leurs produits.

- Conclusion :

La filière riz représente un enjeu important pour la Province car elle constitue une valorisation intéressante des marais autant pour la consommation directe que pour la vente. Mais le projet doit maintenir éveillée l'attention des producteurs sur la fragilité à terme de cette spéculation, sur le plan économique. Le risque est réel et doit être géré avec clairvoyance.

d) Activité 3.1.5. : Activité pilote « pisciculture »

- Brève justification :

La Province dispose de nombreux marais et cours d'eau qui permettent l'aménagement d'étangs piscicoles. Il existe déjà localement une centaine d'étangs piscicoles et des associations de pisciculteurs, bien que celles-ci témoignent de niveaux de technicité rudimentaires. La pisciculture pourrait donc se développer davantage dans la Province ; il conviendra cependant de vérifier les bases économiques de cette activité grâce à une expérience pilote bien suivie et quantifiée.

La pisciculture peut constituer une source de diversification des revenus des populations locales.

La ferme piscicole modèle en Province de Karuzi est idéalement placée à proximité pour servir de base technique de référence et le « Réseau Afrique 2000 » qui dispose d'expérience en la matière, pourrait fournir l'expertise technique (maître d'œuvre en collaboration avec la DPAE et le Centre d'Appui aux Initiatives) pour la réplique et (ou) l'adaptation du modèle en province de Kirundo.

L'idée est ici d'améliorer l'existant et de vérifier la rentabilité de cette activité agricole complémentaire avant de créer de nouveaux étangs piscicoles et de nouvelles associations.

- Situation initiale :

En 2005, une centaine d'étangs piscicoles étaient gérés par plus d'une vingtaine d'associations dans toutes les Communes de la Province sauf une (Bugabira) pour une production de près de 17 tonnes de poissons¹⁵. Certains sites (comme à Ntega) sont bien construits, mais mal gérés, faute d'encadrement, de techniques « modernes de production », de moyens, de connaissances des possibilités du marché (amont et aval), etc.

- Public cible :

Associations existantes de pisciculteurs.

Agents de la DPAAE pour renforcer leurs capacités techniques d'appui.

- Description de l'activité :

Etablir un diagnostic :

Il s'agira d'établir un diagnostic des activités piscicoles des différentes associations de la Province. Ce diagnostic devra couvrir les trois domaines suivants :

- diagnostic technique des étangs et de la production de poisson ;
- rentabilité économique des différents étangs ;
- diagnostic organisationnel des associations.

Etudier l'expérience de la Province de Karuzi selon les trois domaines précédents (technique, rentabilité économique, organisationnel). Les calculs économiques permettront de comparer les coûts de production avec les prix du marché. Ce calcul donnera assez vite une idée des orientations à donner à cette activité, du type et du rythme des investissements à réaliser.

Sur base de ces chiffres, établir un classement des associations de la Province en matière de rentabilité économique de l'activité.

Ce diagnostic sera dirigé et supervisé par l'AT CAI, qui utilisera les services des agents communaux de la DPAAE, de l'environnement, ou de l'administration communale pour la phase d'enquêtes de terrain et de collecte des données.

Identifier deux associations, diagnostic participatif précis et accord :

- Proposer à 2 associations de pisciculteurs de mener des actions de renforcement de leurs capacités de fonctionnement. Les deux associations choisies seront respectivement, une dans la première moitié du classement, l'autre dans la seconde moitié du classement. La collaboration de ces OP avec ce projet se fera sur une base volontaire et contractuelle
- Un diagnostic approfondi des deux associations est mené qui détermine les besoins prioritaires à satisfaire. Ce diagnostic servira de situation de référence (baseline) afin de suivre l'impact du projet sur les bénéficiaires (quantités de poisson vendues, prix, revenus). Comme pour le diagnostic provincial, celui-ci sera piloté par l'AT CAI et exécuté par les agents communaux. Il s'agira d'un diagnostic participatif permettant à l'association d'analyser, avec un appui extérieur, ses propres forces et faiblesses et d'élaborer sa stratégie de développement.

Réhabiliter et développer les infrastructures :

- Réhabilitation des étangs et infrastructures si nécessaire et fourniture de matériels adaptés (suivant les modalités de financement du projet) ;
- Développement d'infrastructures additionnelles (canaux de dérivation, poulaillers sur pilotis, dispositifs de vidange,...).

Former et accompagner les pisciculteurs et les agents de la DPAAE :

¹⁵ Source : « Monographie de la Province de Kirundo » PNUD, Septembre 2006.

- Former les producteurs en pratiques « modernes » et performantes. Notamment proposer l'intégration aviculture-pisciculture, l'intégration rizi-pisciculture ;
- Former les agents d'encadrement de la DPAAE et/ou de l'Environnement. Cette formation pourra être faite à Kirundo et à Karuzi. Accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de ces techniques ;
- Appuyer les activités post-récolte (transformation, vente).

- Inputs :

Des acteurs et des expériences existent dans le domaine piscicole : il faut favoriser les échanges d'expérience entre association de pisciculteurs en s'appuyant sur les bons exemples (Karuzi).

L'assistant technique du CAI apportera un appui pour les étapes de diagnostic, de suivi-évaluation, de capitalisation.

L'action pilote sera sous-contractée à un opérateur national expérimenté sur le sujet.

- Outputs :

Deux associations piscicoles ont amélioré leurs pratiques et leurs résultats et participent à la diffusion des techniques performantes auprès des autres associations (accueil sur site et discussions -démonstrations).

La rentabilité de l'activité est connue et les conditions de performance connues dans le contexte local. Des messages de vulgarisation et des outils méthodologiques sont disponibles.

Conclusion :

L'activité piscicole offre une source de diversification des revenus. Elle s'intègre bien en amont (élevages associés) et en aval (cultures fruitières et maraîchères) dans les activités agricoles de la province et permet aux agriculteurs l'apprentissage des techniques de la maîtrise de l'eau et d'élevage.

Cette expérience permettra de préciser la rentabilité de la pisciculture et d'intégrer efficacement cette activité dans le paysage agricole de la province.

e) Activité 3.1.6. : Activité pilote « conservation / stockage »

- Brève justification :

Pour un agriculteur, développer sa capacité à conserver et stocker ses produits est un facteur de sécurité, aussi bien pour l'alimentation de son foyer que pour l'amélioration de ses revenus, par la vente différée.

Par ailleurs deux ONG ont appuyé deux associations pour la construction de hangar de stockage et la mise à disposition de fonds de roulement. Ces deux expériences semblent intéressantes et devraient être valorisées d'avantage car elles permettent aux agriculteurs de se sortir des situations de soumissions au marché et aux spéculateurs.

- Situation initiale :

Par nécessité, la plupart des agriculteurs sont contraints de vendre leurs productions dès la récolte au moment où les prix sont bas sur le marché du fait de l'offre importante. Certains même, surtout en ces périodes de famine, sont poussés à vendre alors que les cultures sont encore sur pied.

Même les meilleurs appuis techniques auront peu d'effet sur les agriculteurs tant que ces derniers demeureront dans cette situation d'extrême dépendance financière.

Les situations de survie dans laquelle la plupart d'entre eux se trouvent, ne leur permettent pas d'envisager des solutions alternatives, qui comportent toujours une part de risque. C'est pourquoi on constate très peu de pratiques de stockage et de conservation des produits. Par ailleurs la situation d'insécurité qui obligeait les populations à fuir leur demeure, les a conduit aussi dans la logique de tout vendre au lieu de tout laisser derrière eux.

Ces pratiques de vente sur pied et de quasi-absence de stockage semblent être une particularité de la Province de Kirundo.

La FAO a permis la construction en 2006 d'un hangar communautaire de stockage de pommes de terre en Commune de Kirundo, d'une capacité de 25 Tonnes. Deux autres hangars ont été financés par des ONG.

- Public cible :

Organisations de producteurs.

- Description de l'activité :

Après une phase rapide de diagnostic il s'agira d'appuyer 5 OP par la construction de hangars de stockage et la mise en place de fonds de roulement.

Réaliser un diagnostic : Faire un état des lieux et diagnostic des hangars de stockage au niveau des communes ainsi que des expériences de conservation des produits. Une attention particulière sera portée aux expériences des ONG et de la FAO de construction de hangar de stockage et de mise en place de fonds de roulement. Ce travail peut être réalisé par les relais communaux du projet, à savoir les moniteurs agricoles ou les représentants des administrations communales. Ce travail sera supervisé par l'équipe du CAI : élaboration de termes de référence, encadrement / suivi / capitalisation.

Identifier des OP volontaires : Identifier 5 OP volontaires pour participer à l'opération « pilote ». Avec une sensibilisation très claire sur le fait que cet appui n'est pas basé sur la gratuité mais sollicite la contribution immédiate ou à terme, des intéressés. Les OP seront sélectionnées suivant les critères précisés plus haut (OP relativement mûre et pouvant déjà justifier d'activités propres...).

Construire 5 hangars de stockage : Ils concerneront des produits peu périssables comme les céréales et éventuellement la patate douce¹⁶. Leur implantation sera décidée par les OP, qui apporteront une contribution en main d'œuvre ou en matières premières (bois par exemple). Les OP et le projet élaborent un protocole de suivi et d'évaluation de l'activité : organisation du stockage, surveillance, gestion.

Appuyer financièrement les OP sous forme de crédit : On vise la mise en place d'un fonds de roulement. (voir résultat 2.3 sur le financement). Au bout de quelques mois, les produits achetés par l'OP sont mis en vente au prix du marché normalement supérieur à celui du temps de la récolte. Les recettes de la vente procurent un revenu aux producteurs, dont une partie est utilisée pour rembourser le crédit.

Améliorer les techniques de conservation : Le projet discute avec les OP des produits qui peuvent faire l'objet de conservation. Exemple : la patate douce, sur laquelle des expériences prometteuses seraient menées dans des pays voisins (Tanzanie par exemple). Il serait ainsi souhaitable d'identifier ces expériences, d'organiser un voyage d'étude pour quelques représentants des OP, étudier la reproduction de ce modèle au niveau local. Ces actions seront menées en collaboration avec les agents de la DPAAE et notamment l'activité de recherche-action-formation.

- Inputs :

Expérience des pays voisins en matière de conservation / stockage.

Moyens financiers apportés par le projet pour la mise en place de fonds de roulement et la construction des hangars de stockage.

Assistance technique du PADAP et agents de la DPAAE.

- Outputs :

Les OP ont une meilleure maîtrise de leurs productions après la récolte, elles ont le choix des périodes de mise en vente de leurs produits, et elles sont moins soumises aux pratiques d'usage.

- Conclusion :

Une telle activité « pilote » aura montré aux producteurs que des solutions existent pour contrer les spéculations de certains opérateurs et qu'avec un minimum d'organisation elles peuvent maîtriser la mise en marché de leurs produits, échelonner leur sécurité alimentaire sur une plus longue période.

f) Activité 3.1.7. : Autres actions d'appui aux filières « porteuses »

- Brève justification :

Les activités proposées ci-dessus sont des exemples d'opérations qui pourront être menées par le projet dès la première année après une phase rapide de validation. D'autres thèmes peuvent être développés à titre expérimental pour améliorer la position des producteurs des filières ASZH.

¹⁶ Dont les techniques de conservation sont proposées dans cette même activité « pilote »

Durant l'exercice de ses activités, l'équipe du projet identifiera régulièrement des pistes d'opérations qui mériteront d'être testées, évaluées et éventuellement étendues auprès d'autres producteurs de la Province.

Par ailleurs les premières opérations pilotes peuvent être répliquées dans la province suite à leur évaluation.

- Situation initiale :

Des opérations pilotes déjà menées par le projet serviront de point de référence à la mise en place de nouvelles opérations test.

- Public cible :

Organisations de producteurs des filières ASZH.

- Description de l'activité :

Cette activité démarrera au plus tôt en année 2 du projet (et plus probablement en début d'année 3) car d'une part on donne priorité aux filières porteuses déjà identifiées et d'autre part elle nécessite que le Centre d'Appui aux Initiatives ait atteint un rythme de croisière.

Identifier les filières : Quelques idées de filières qui pourraient faire l'objet d'actions « pilotes » : apiculture, arachide et tournesol (expérience de transformation en huile existe), avocat (frais, transformé en huile), marketing ciblé de produits (conditionnement, marquage, points de vente) pour profiter de l'ouverture de l'axe Kigali – Bujumbura.

Appuyer les filières :

L'appui à d'autres filières se fera suivant les mêmes étapes que les filières porteuses déjà identifiées par la mission de formulation : phase rapide de diagnostic ; identification des bénéficiaires et des partenaires ; appui financier possible pour des investissements ou des intrants suivant les modalités du projet ; renforcement des capacités ; évaluation, capitalisation et diffusion.

Le Centre d'Appui aux Initiatives jouera un rôle essentiel dans ce processus :

- Il recueillera les propositions des acteurs ; c'est la « politique de la porte ouverte » du CAI ;
- Il appuiera à mieux formuler leurs demandes et à en comprendre les tenants et aboutissants. Une initiative paysanne peut au départ n'être qu'une vague idée qu'il convient de clarifier, développer... Cette étape permettra d'écarter assez rapidement les projets non-réalistes et les groupes opportunistes.
- Il appuiera la réalisation d'études de faisabilités :
 - o 1- une étude externe plus fine que le CAI peut mener lui-même ou qu'il peut sous contracter à un consultant local
 - o 2- une étude participative menée par le porteur du projet avec l'appui du CAI.
- Il appuiera la mise en réseau et le montage institutionnel du projet : qui peut aider le porteur du projet techniquement et financièrement ?
- Il effectuera un suivi-évaluation des activités, les capitalisera et en proposera la diffusion.

- Inputs :

La connaissance du terrain par les équipes du projet, par les autres partenaires (DPAE).

Les opportunités offertes par la zone : ouverture de l'axe routier vers Kigali, électrification, dynamisme économique des populations

Le Centre d'Appui aux Initiative mis en place par le projet est fonctionnel

Appui financier suivant les modalités de financement du projet.

L'appui technique existe : CAI, DPAE, ONG, bureaux d'études, consultants...

- Outputs :

De nouvelles sources de revenus sont identifiées.

- Conclusion :

Des opportunités nouvelles seront offertes aux populations de la Province, en terme de diversification des sources de revenus, des potentialités agricoles, de valorisation par la transformation, le stockage, ou simplement par une meilleure qualité des produits proposés à la consommation.

L'appui du projet à ces diverses initiatives doit mettre les acteurs dans un climat de confiance en leurs capacités et dans le potentiel de leur zone.

3.3.2 Activités selon le résultat 3.2. : La structuration des filières est engagée

a) Activité 3.2.1. : Favoriser la concertation entre acteurs des filières

- Brève justification :

Une filière est constituée d'acteurs qui ont besoin les uns des autres. Un seul opérateur ne peut pas réaliser toutes les fonctions garantissant l'acheminement d'un produit du champ à l'assiette du consommateur. C'est pourquoi une institution de service public comme un projet doit avoir pour mission de favoriser les échanges entre ces acteurs, plutôt que de chercher à les diviser. Ceci concerne particulièrement les producteurs et les commerçants, que l'on a trop tendance à toujours vouloir positionner en situations de conflit. Une telle approche n'est pas constructive. Contrairement à des idées trop répandues, tout commerçant ne cherche pas systématiquement à « rouler » le producteur, de même que tous les producteurs « ne sont pas des saints ». Il est important de considérer ces acteurs comme étant dans des relations de partenariat et non de conflit. L'expérience a montré que l'on constate souvent que les acheteurs sont plus ouverts aux échanges avec les producteurs que l'on pourrait le penser. Il est dans leur intérêt que les producteurs connaissent bien leurs besoins en terme de qualité de produit, de quantité, de dates de livraison, etc.

Par ailleurs la concertation au sein d'une filière va au-delà des concertations acteurs-vendeurs. L'Etat en tant que régulateur / législateur a également son rôle à jouer.

- Situation initiale :

Des situations de monopole sur certaines filières (poisson).

Des déséquilibres d'informations entre les acteurs (producteurs sont sous-informés).

Des zones de production enclavées, ignorantes des usages et des besoins du marché.

- Public cible :

OP, commerçants en priorité, mais aussi autres acteurs des filières dans une moindre mesure.

- Description de l'activité :

Favoriser des échanges entre acteurs :

A partir de 3 ou 4 filières bien encadrées par le projet et jugées comme des filières phares de la Province, le Centre d'appui aux initiatives organise des rencontres entre les OP et des acheteurs. Ces discussions peuvent porter sur les modalités de mise en marché des produits, les difficultés rencontrées par les uns et les autres, les solutions envisagées. Si elles sont bien préparées, bien animées, et qu'elles partent sur des sujets « d'actualité », elles peuvent avoir un effet positif et être bien appréciées des deux parties. Au départ ces rencontres peuvent être sur des sujets très pratiques, concrets et à effet immédiat : en fin de campagne de culture pour parler organisation de la commercialisation par exemple.

Institutionnaliser ces échanges sous formes de plates-formes de concertation :

Ensuite ces rencontres pourront évoluer vers des plate-formes de concertation plus institutionnalisées pour notamment aborder des questions législatives, d'où une implication plus importante de l'Etat.

- Inputs :

Des expériences en cours de concertation entre acteurs dans d'autres filières (café, thé).

L'assistance technique du CAI pour préparer les acteurs, organiser les rencontres...

- Outputs :

Les relations entre producteurs et les autres acteurs de la filière sont améliorées par plus de transparence, d'échanges, tout en respectant les intérêts de chaque partie.

- Conclusion :

Cet aspect de concertation est souvent négligé des projets de développement. Sa mise en place est laborieuse et nécessite du temps, mais elle va dans l'intérêt de tous, afin de faire de Kirundo une origine de bonne réputation pour certains produits ASZH.

3.4 LES INDICATEURS ET MOYENS DE VÉRIFICATION

3.4.1 Indicateurs de niveau de développement

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer dans quelle mesure l'objectif global « *La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées* » est atteint.

On propose les trois indicateurs suivants :

- Les processus de décapitalisation et de paupérisation sont ralentis : Afin de mesurer cet indicateur on croisera la typologie des systèmes de production établie avec les données des rapports de la DPAAE et du recensement agricole.
- Le % de population en situation d'insécurité alimentaire est réduit de moitié : Afin de mesurer cet indicateur on utilisera les données issues du Système d'Alerte Précoce et de Sécurité Alimentaire que l'on croisera avec la typologie.
- Les paysans s'affirment comme acteurs économiques de la Province : Afin de mesurer cet indicateur on procédera principalement par enquête qualitative.

3.4.2 Indicateurs d'impact

Ces indicateurs tenteront d'évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires directs du projet, c'est-à-dire les producteurs :

- Les productions ASZH sont augmentées de 10% : Afin de mesurer cet indicateur on utilisera les rapports de la DPAAE et le SAPSA.
- La transformation et commercialisation maîtrisée des produits agricole augmente de 10% : Afin de mesurer cet indicateur on utilisera les registres de taxes communales.

Par ailleurs le PADAP ne vise pas l'amélioration et la valorisation des productions ASZH par n'importe quel moyen. Il vise à renforcer les institutions et acteurs existants et appuyer l'émergence de nouvelles institutions et de nouveaux acteurs pour permettre une amélioration et valorisation durable des productions ASZH. Les indicateurs attachés aux résultats du projet permettront de vérifier si les institutions et acteurs ont effectivement été renforcés.

3.4.3 Indicateurs d'activités

Ces indicateurs mesureront plus précisément les outputs du Projet c'est-à-dire la réalisation concrète des programmes d'activités. Ils sont détaillés dans le cadre logique du projet.

3.5 CONDITIONS PRÉALABLES

La première condition préalable est que le Directeur de l'Intervention soit recruté sur concours par le MINAGRIE et nommé pour permettre le démarrage du projet.

La seconde condition préalable est que la SMCL soit élargie aux représentants suivants: OP de la Province, secteur privé (commerçants), Ministère du Plan.

La troisième condition préalable est que des discussions sur les salaires soient engagées au sein du MINAGRIE. Le niveau de salaire des agents de la DPAAE est assez bas et cela se répercute sur leur niveau de motivation. La mise à disposition de moyens de fonctionnement par la PADAP (véhicule, ordinateurs, frais de fonctionnement), les formations, l'amélioration du cadre de travail devraient améliorer la

motivation, mais la perspective d'augmentations de salaires pour les agents reste nécessaire. Pendant la durée du projet il est prévu que le « PADAP se substitue en partie à l'Etat » en versant des primes de résultats aux agents de la DPAE (suivant des modalités qui restent à établir avec le MINAGRIE, si le principe de ces primes est accepté). Cependant le MINAGRIE et le Ministère de la Fonction Publique devront en préalable au démarrage du projet se prononcer sur la possibilité d'augmenter les salaires à terme.

D'autres conditions devront être remplies durant les premiers mois du projet :

- Certains postes au sein de la DPAE sont vacants (agents DPAE au niveau des zones). Les recrutements correspondants devront être effectués.
- Accord des acteurs de la Province de s'orienter vers des actions de développement et de mener des actions d'urgence les moins distorsives possibles pour le marché.

3.6 RISQUES, HYPOTHÈSES ET DURABILITÉ

3.6.1 Risques et hypothèses

Les intempéries climatiques et sanitaires (attaques de maladies et de ravageurs) pourront limiter les productions ASZH.

La réticence des acteurs du secteur agricole et provincial à collaborer peut limiter l'impact des efforts de collaboration et les synergies, notamment la « compétition » entre des actions de développement et des actions d'urgence distorsives.

L'absence complète de services financiers qui obligeront le PADAP à se substituer en offrant du crédit pour les activités supportées. D'une part cette substitution ne sera pas pérenne et d'autre part elle sera extrêmement consommatrice de temps pour l'équipe du projet (besoin de suivi et d'appui pour garantir les remboursements).

L'absence de stabilité nationale ou bien le manque de certitude dans ce domaine limitant ainsi les investissements.

3.6.2 Durabilité

Pérennité au niveau de la DPAE :

- a) La situation financière actuelle de la DPAE est très préoccupante : seuls les salaires des agents sont payés, mais ceux-ci ne disposaient (lors de la formulation) d'aucun moyens de fonctionnement (un seul 4x4 pour l'ensemble de la DPAE mais pas d'essence). Son fonctionnement (primes au résultat, transport et autres logistiques) risque de reposer en grande partie sur le financement CTB et cela peut poser des problèmes de durabilités des actions.
- b) Dans la mesure où une grande partie des activités du projet concerne le renforcement des capacités des agents, il conviendra de veiller à ce qu'ils restent en poste (risque de mutation et de pertes de capacités de la DPAE). Cela justifie en partie l'octroi de primes de résultats pour motiver les agents.
- c) Il conviendra en début de projet de conduire un bilan de compétences de l'ensemble du personnel en poste, de suivre ses performances régulièrement et de remplacer les personnes qui ne satisfont pas aux exigences de service de la DPAE.
- d) Le projet se place dans le cadre des orientations de la politique agricole, notamment de désengagement des DPAE des fonctions productives et d'accompagnement du transfert de ces fonctions au secteur privé. Cela suppose d'une part une acceptation / compréhension par la DPAE de cette orientation et d'autre part d'accompagner l'émergence du secteur privé.

Pérennité au niveau du « Centre d'appui aux initiatives » :

- a) Un tel centre ne pourra être pérenne institutionnellement et financièrement en trois ans (durée proposée pour ce projet). La mission de formulation fait l'hypothèse qu'une seconde phase sera programmée.
- b) En revanche le projet devra démontrer la pertinence des services fournis par un « Centre d'appui aux initiatives » et devra préparer l'avenir institutionnel et financier de ce centre en relation avec

les OP et autres acteurs privés de la Province, la DPAE et les autres institutions, et les autres projets (projet ARCANE d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs Non-Etatiques de la Commission Européenne).

4. PLANNING FINANCIER

4.1 RESSOURCES HUMAINES

4.1.1 Les ressources humaines propres au projet

- La Direction de l'intervention, avec:
 - o le Directeur de l'intervention;
 - o le Délégué à la co-gestion (assistant technique international auprès de la DPAAE);
- Le personnel technique :
 - o Le Directeur du CAI ;
 - o L'Assistant technique international auprès du CAI ;
 - o Le cadre technique du CAI ;
 - o Les deux volontaires (un auprès de la DPAAE et un auprès du CAI).
- Le personnel d'appui, avec:
 - o un comptable;
 - o deux secrétaires (une basée directement au sein de l'UGP à la DPAAE et une au sein du CAI).

4.1.2 Les autres ressources humaines

L'axe d'intervention principal du projet est le renforcement des capacités des institutions par l'action, ainsi de nombreuses activités seront menées avec les agents de la DPAAE, voir par ces agents : Directeur de la DPAAE, Chefs de Services, Agronomes et Vétérinaires communaux, Moniteurs agricoles. Des primes de résultats pour ces agents sont prévues dans le budget.

4.2 RESSOURCES MATÉRIELLES ET SERVICES

4.2.1 Liste des équipements

La liste des équipements suivants (Tableau) est extraite du budget du projet et concerne : l'équipement de la DPAAE, l'équipement de l'UGP et du CAI. Les équipements et infrastructures nécessaires aux actions pilotes ne sont pas incluses dans cette liste.

Tableau 22: Liste des équipements

| BUDGET TOTAL | | | | TOTAL Belgique |
|--------------|----|----|---|-------------------|
| A | 11 | 4 | Equiper la DPAAE | |
| | | | 3 4x4 | 90 000 |
| | | | 18 motos | 90 000 |
| | | | Réhabilitation locaux DPAAE | 30 000 |
| | | | Ordinateurs DPAAE | 7 500 |
| | | | Photocopieuse / imprimante | 3 000 |
| | | | Mobilier | - |
| | | | Autres équipements techniques (trousses à outils,...) | - |
| | | | Centre de documentation | 10 000 |
| | | | Fournitures | 10 000 |
| | | | Réseau informatique / logiciel / divers | 10 000 |
| A | 22 | 2 | Installer le Centre d'Appui aux Initiatives et ses relais communaux | 60 500 |
| | | | 1 4x4 | 30 000 |
| | | | 1 moto | 5 000 |
| | | | Ordinateurs | 4 500 |
| | | | Imprimante / photocopieur grande capacité | 15 000 |
| | | | Mobilier et autres équipements de bureau | 5 000 |
| | | | Téléphone / fax / divers | 1 000 |
| Z | 02 | 01 | Véhicules | 60 000 |
| | | | 4x4 AT 1 DPAAE | 30 000 |
| | | | 4x4 AT 2 CAI | 30 000 |
| Z | 02 | 02 | Fournitures et équipement bureau | 5 000 |
| | | | Matériel de bureau UGP | 5 000 |
| Z | 02 | 03 | Equipement IT | 23 500 |
| | | | 3 PC UGP | 4 500 |
| | | | installation réseau et software UGP | 3 000 |
| | | | Photocopieur imprimante grande capacité UGP | 15 000 |
| | | | Téléphone / fax / divers UGP | 1 000 |

4.2.2 Liste des services

Le Tableau liste les services (missions d'expertises externes, contrat de maîtrise d'œuvre d'une activité) pré-identifiées qui seront contractés à des opérateurs spécialisés. D'autres services (notamment les formations) pourront également être sous-contactés au besoin et sont listées dans le Tableau .

Tableau 23: Liste des services

| BUDGET TOTAL | | | | TOTAL Belgique | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 |
|--------------|----|----|---|-------------------|---------|---------|---------|
| A | 11 | 2 | Renforcer les capacités de contrôle (qualité, certification) et de suivi sanitaire | 35 000 | 20 000 | 15 000 | 0 |
| | | | Mission d'expertise externe initiale | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 |
| | | | Mission d'expertise externe de suivi | 15 000 | 0 | 15 000 | 0 |
| A | 12 | 1 | Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes | 150 000 | 25 000 | 50 000 | 75 000 |
| | | | Contrat ISABU | 150 000 | 25 000 | 50 000 | 75 000 |
| A | 12 | 2 | Former et accompagner les agents de la vulgarisation | 35 000 | 20 000 | 15 000 | 0 |
| | | | Mission de cadrage méthodologique | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 |
| | | | Mission de suivi méthodologique | 15 000 | 0 | 15 000 | 0 |
| A | 21 | 2 | Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités | 50 000 | 20 000 | 25 000 | 5 000 |
| | | | Contrat opérateur local (jours de formation et d'accompagnement) | 20 000 | 5 000 | 10 000 | 5 000 |
| | | | Expertise externe de cadrage méthodologique | 30 000 | 15 000 | 15 000 | 0 |
| A | 22 | 4 | Amorcer l'institutionnalisation du CAI en concertation avec les OP | 3 000 | 0 | 3 000 | 0 |
| | | | Mission externe | 3 000 | 0 | 3 000 | 0 |
| A | 23 | 1 | Dresser un diagnostic de la micro-finance de la province | 20 000 | 20 000 | - | - |
| | | | Mission d'expertise internationale | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 |
| A | 23 | 2 | Renforcer les services financiers aux agriculteurs | 50 000 | 0 | 25 000 | 25 000 |
| | | | Contrat opérateur de micro-finance | 50 000 | 0 | 25 000 | 25 000 |
| A | 31 | 1 | Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions pilotes prioritaires | 21 000 | 21 000 | 0 | 0 |
| | | | Etudes de faisabilités rapides | 21 000 | 21 000 | 0 | 0 |
| A | 31 | 4 | Action pilote riz | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 |
| | | | Mission d'étude de la gestion des marais | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 |
| A | 31 | 5 | Action pilote pisciculture | 50 000 | 25 000 | 25 000 | 0 |
| | | | Contrat opérateur | 50 000 | 25 000 | 25 000 | 0 |
| A | 31 | 7 | Autres activités d'appui aux filières porteuses | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| | | | Expertise externe | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| Z | 04 | 01 | Evaluation à mi parcours | 30 000 | 0 | 30 000 | 0 |
| Z | 04 | 02 | Evaluation finale | 30 000 | 0 | 0 | 30 000 |
| Z | 04 | 03 | Audit | 20 000 | 0 | 20 000 | 0 |

Tableau 24: Budget des formations et ateliers

| BUDGET TOTAL | | | | TOTAL Belgique | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 |
|--------------|----|----|---|-------------------|---------|---------|---------|
| A | 11 | 1 | Renforcer les capacité de management, de planification, de programmation, de suivi évaluation | | | | |
| | | | Formations | 40 000 | 5 000 | 20 000 | 15 000 |
| | | | Visites d'échanges | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| A | 11 | 2 | Renforcer les capacités de contrôle (qualité, certification) et de suivi sanitaire | | | | |
| | | | Formation des agents de la DPAAE et des autres acteurs | 10 000 | 0 | 5 000 | 5 000 |
| A | 11 | 03 | Accompagner le transfert de fonctions productives vers le secteur privé | | | | |
| | | | Formation des agents de la DPAAE et des OP | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 |
| A | 12 | 1 | Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes | | | | |
| | | | Formation | 10 000 | 3 000 | 5 000 | 2 000 |
| A | 12 | 2 | Former et accompagner les agents de la vulgarisation | | | | |
| | | | Elaboration des outils de diagnostic (enquêtes, ateliers) | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 |
| | | | Formations (méthodologiques et techniques) | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| | | | Formations VIH / SIDA | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 |
| A | 14 | 1 | Evaluation et valorisation des expériences locales au niveau national | | | | |
| | | | Ateliers | 16 000 | 0 | 8 000 | 8 000 |
| A | 21 | 1 | Diagnostic initial et suivi-évaluation des OP de la province | | | | |
| | | | Enquêtes de terrain (une par an) | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| A | 21 | 2 | Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités | | | | |
| | | | Ateliers | 30 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| | | | Voyages d'études | 30 000 | 5 000 | 15 000 | 10 000 |
| A | 21 | 3 | Favoriser la concertation en les OP et l'émergence d'un mouvement paysan à l'échelle de la province | | | | |
| | | | Formations | 5 000 | 0 | 2 500 | 2 500 |
| | | | Ateliers | 10 000 | 0 | 3 000 | 7 000 |
| A | 22 | 1 | Dresser un inventaire des acteurs privés de la province ainsi qu'un diagnostic des services existants | | | | |
| | | | Enquêtes de terrain (une par an) | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| A | 22 | 3 | Le CAI fourni des services aux bénéficiaires | | | | |
| | | | Voyages d'études | 25 000 | 5 000 | 10 000 | 10 000 |
| | | | Ateliers | 20 000 | 5 000 | 7 000 | 8 000 |
| | | | Formations | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| A | 22 | 4 | Amorcer l'institutionnalisation du CAI en concertation avec les OP | | | | |
| | | | Ateliers | 4 000 | 0 | 2 000 | 2 000 |
| A | 31 | 2 | Action pilote lait | | | | |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 |
| A | 31 | 3 | Action pilote pêche | | | | |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 |
| A | 31 | 4 | Action pilote riz | | | | |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 |
| A | 31 | 5 | Action pilote pisciculture | | | | |
| | | | Diagnostic / enquêtes | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 |
| A | 31 | 6 | Action pilote conservation / stockage | | | | |
| | | | Formations | 10 000 | 7 000 | 3 000 | 0 |
| A | 31 | 7 | Autres activités d'appui aux filières porteuses | | | | |
| | | | Formations | 50 000 | 0 | 20 000 | 30 000 |
| | | | Ateliers | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| A | 32 | 1 | Favoriser la concertation des acteurs des filières | | | | |
| | | | Ateliers | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |

4.3 RESSOURCES FINANCIÈRES

4.3.1 Contribution du Burundi

La contribution Burundaise est constituée par :

- La mise à disposition des locaux pour l'installation de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) au sein du MINAGRIE. On peut estimer que la contribution de la partie Burundaise est équivalente à la location de locaux que le projet aurait dû prendre en charge (estimée à 600 Euros par mois x 36 mois = 21.600 euros).
- Les salaires toutes charges comprises du personnel de la DPAAE estimé à environ 300.000 Euros sur les trois ans.

- L'ensemble des taxes prises en charge par le Burundi relatives aux biens et équipements commandés par le projet, estimé à 149.043 Euros¹⁷.

Le montant global de la participation financière du Burundi au projet a été évalué à 470.043 Euros, soit 13% du budget total du projet.

4.3.2 Contribution de la Belgique

La contribution de la Belgique est de 3,5 millions d'Euros comme indiqué dans le budget ci-dessous (Tableau). La composante 1 de renforcement de la DPAAE absorbe environ 25% du budget, la composante 2 d'appui au secteur privé absorbe environ 17% du budget et la composante 3 d'appui à des actions de renforcement des filières 16%. Les moyens généraux sont de 39%, dont 30% pour l'assistance technique).

¹⁷ Conformément à la nomenclature douanière en vigueur, les droits et taxes appliqués aux biens et équipements achetés par le projet sont classés comme suit (droits de douane + droits de transaction + taxe de service + prélèvement forfaitaire + redevance administrative). véhicule camionnette : $15\%+17\%+4\%+0,5\% = 36,5\%$; équipement informatique : $17\%+4\%+0,5\% = 21,5\%$; articles de bureau : $30\%+17\%+4\%+0,5\% = 51,5\%$; photocopieuse : $10\%+17\%+4\%+0,5\% = 31,5\%$; mobilier : $30\%+17\%+4\%+0,5\% = 51,5\%$

| BUDGET TOTAL | | | TOTAL Belgique | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 |
|--------------|----|---|-------------------|------------------|------------------|----------------|
| A | | Les productions agricoles sylvicoles zootechniques et halieutiques sont améliorées et valorisées dans la province de Kirundo | 2 054 000 | 796 333 | 789 833 | 467 833 |
| R | 11 | <i>La DPAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes</i> | 596 500 | 336 833 | 192 333 | 67 333 |
| R | 12 | <i>La DPAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne</i> | 255 000 | 57 000 | 97 000 | 101 000 |
| R | 13 | <i>Des synergies dans le secteur agricole de la province sont établies</i> | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| R | 14 | <i>Les expériences locales sont renforcées au niveau national</i> | 16 000 | - | 8 000 | 8 000 |
| R | 21 | <i>Les OP sont professionnalisées</i> | 158 000 | 36 000 | 71 500 | 50 500 |
| R | 22 | <i>Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés</i> | 229 500 | 89 500 | 71 000 | 69 000 |
| R | 23 | <i>Le financement du secteur agricole est amélioré</i> | 220 000 | 20 000 | 150 000 | 50 000 |
| R | 31 | <i>Les filières prioritaires sont renforcées</i> | 553 000 | 255 000 | 188 000 | 110 000 |
| R | 32 | <i>La structuration des filières est engagée</i> | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 |
| Y | | Réserve budgétaire (max 5% * total activités) | 56 300 | 18 767 | 18 767 | 18 767 |
| Y | 01 | <i>Réserve budgétaire</i> | 56 300 | 18 767 | 18 767 | 18 767 |
| Z | | Moyens généraux | 1 389 700 | 495 567 | 457 067 | 437 067 |
| Z | 01 | <i>Frais de personnel</i> | 1 044 800 | 348 267 | 348 267 | 348 267 |
| Z | 02 | <i>Investissements</i> | 88 500 | 88 500 | 0 | 0 |
| Z | 03 | <i>Frais de fonctionnement</i> | 176 400 | 58 800 | 58 800 | 58 800 |
| Z | 04 | <i>Audit et Suivi et Evaluation</i> | 80 000 | 0 | 50 000 | 30 000 |
| TOTAL | | | 3 500 000 | 1 310 667 | 1 265 667 | 923 667 |

Tableau 25: Budget simplifié de la Contribution belge

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL DU PADAP KIRUNDO

En application de la convention générale, la prestation de coopération (à l'exception de l'assistance technique internationale et des missions d'audit, de suivi technique et d'évaluation CTB) sera exécutée selon les principes de la cogestion : le Burundi est maître de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

Le cadre institutionnel proposé pour la réalisation concrète du projet, tel que prévu dans le protocole relatif aux procédures applicables aux interventions de financement, se présente comme suit :

- L'Ordonnateur national;
- Le Coordonnateur belge;
- La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL);
- La Direction de l'intervention ;
- L'Unité de Gestion du Projet.

Le PADAP Kirundo sera sous la tutelle du MINAGRIE.

5.1.1 L'Ordonnateur national

C'est le membre du Gouvernement de la République du Burundi désigné pour assurer la gestion générale et veiller à la bonne utilisation des fonds mis à la disposition du Burundi par la Belgique au titre de la Coopération au Développement. L'ordonnateur national est notamment chargé des fonctions de liquidation et d'ordonnancement des dépenses imputables sur les financements belges. Le Ministre des Relations extérieures et de la Coopération assure cette tâche.

5.1.2 Le Coordonnateur belge

C'est le représentant, au Burundi, du Ministère de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique. Le co-ordonnateur est chargé de la gestion générale et de la bonne utilisation des financements belges accordés au Burundi au titre de la Coopération au développement.

Le co-ordonnateur est notamment chargé, pour le compte de la Belgique, des fonctions de liquidation et d'ordonnancement des dépenses imputables sur les financements belges. C'est le représentant de la Coopération Technique Belge qui assure cette fonction. Il pourra désigner un coordonnateur délégué.

5.1.3 Structure mixte locale de concertation (SMCL)

a) Compétences et attributions

Pour assurer ses responsabilités de suivi opérationnel et stratégique de l'intervention, la SMCL :

- Examine le D'TF du projet avant son approbation par les parties,
- Met en place les structures d'exécution du projet ;
- Supervise l'exécution des engagements pris par les parties ;
- Apprécie l'état d'avancement du projet et l'atteinte de son objectif global sur la base des rapports d'exécution;
- Approuve les plans de travail du projet ;
- Approuve des ajustements ou des modifications éventuelles des résultats, dans le respect de l'objectif spécifique et de l'enveloppe budgétaire fixée par la présente convention et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Résout tout problème de gestion des ressources humaines, évalue conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à la disposition du projet et prend toutes mesures d'encouragement ou de corrections nécessaires ;

- Résout, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- Approuve le rapport final et clôture le projet.

b) Composition

La SMCL est composée au moins :

- Du représentant du Ministère des Relations extérieures et de la Coopération, président et ordonnateur du projet;
- Du représentant de la CTB, co-ordonnateur du projet;
- Du représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Du représentant de la DPAAE de la Province de Kirundo ;
- Du représentant du Gouverneur de la Province de Kirundo ;
- Du représentant du Ministère du Plan de la Province de Kirundo ;
- De deux représentants d'organisations de producteurs de la Province de Kirundo ;
- D'un représentant du secteur privé (autre que OP) de la Province de Kirundo.
- Ou leurs délégués respectifs.

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert sans droit de vote, toute personne qui apporte une contribution au projet. Elle se réunit au moins deux fois par an et la direction du projet en assure le secrétariat.

NB : La mission de formulation propose une SMCL légèrement différente à celle de l'accord de coopération en intégrant des représentants du secteur privé (2 OP et 1 autre privé) et du Ministère du Plan.

c) Mode de fonctionnement

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres
- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du projet.
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

Toutes les décisions sont prises en concertation et à l'unanimité.

5.1.4 L'Unité de Gestion du Projet (UGP)

L'UGP assure la gestion journalière du programme. Elle est constituée de :

- La Direction de l'intervention, avec:
 - o le Directeur de l'intervention;
 - o le Délégué à la co-gestion (assistant technique international auprès de la DPAAE);
- Le personnel technique :
 - o Le Directeur du CAI ;
 - o L'Assistant technique international auprès du CAI ;
 - o Le cadre technique du CAI ;
 - o Les deux volontaires (un auprès de la DPAAE et un auprès du CAI).
- Le personnel d'appui, avec:
 - o un comptable;
 - o deux secrétaires (une basée directement au sein de l'UGP à la DPAAE et une au sein du CAI).

Le Directeur de l'Intervention, une secrétaire et le comptable seront plus spécifiquement en charge des aspects administratifs et financiers au sein de l'UGP. Les autres personnels techniques et d'appui seront directement en appui soit à la DPAAE soit au CAI.

a) La Direction de l'intervention

La Direction de l'Intervention est l'instance responsable de la production des résultats intermédiaires et de la gestion journalière de l'intervention dans ses aspects matériels, financiers et humains. Elle est composée du directeur du projet/de l'intervention et du délégué à la cogestion.

- Le Directeur de l'intervention

1 directeur(riche) d'intervention (dans l'UGP) sera recruté(e) sur concours par le MINAGRRIE et payé par le MINAGRRIE avec une longue expérience de gestion de projet de développement dans le secteur agricole.

Il est recommandé que le Directeur de l'Intervention ne soit pas le Directeur de la DPAAE mais un cadre du MINAGRRIE spécifiquement recruté pour cela. La raison à cela est que le projet visant au renforcement institutionnel de la DPAAE ne doit pas rajouter aux activités du Directeur de la DPAAE d'autres activités qui l'éloigneraient de son mandat régalien. Comment aider la DPAAE à se recentrer sur ses fonctions régaliennes si le projet lui-même introduit d'autres activités qui n'ont lieu d'être que parce que le projet existe ? A la fin du projet, la fonction de Directeur d'Intervention, de même que l'UGP, sera amenée à disparaître, alors que celle de Directeur de la DPAAE, au contraire, aura été renforcée par le projet.

Il signe tous les titres d'engagement des dépenses et tous les titres de créances sous les formules "Vu pour les services rendus" ou "Vu pour réception conforme".

Le Directeur de l'Intervention sera appuyé par 1 secrétaire et 1 comptable pour les tâches administratives et par le délégué international à la co-gestion pour les aspects techniques et financiers.

- Le Délégué à la cogestion

Le délégué à la cogestion est la personne proposée par la partie belge pour veiller à la conformité de l'exécution de l'intervention avec les dispositions de la Convention spécifique et du dossier technique et financier. Il vise, pour la partie belge, tous les titres d'engagement des dépenses et tous les titres de créances sous les formules "Vu pour les services rendus" ou "Vu pour réception conforme".

Le délégué à la cogestion est un(e) assistant(e) technique international(e) conseiller(e) de la DPAAE (composante 1) et co-gestionnaire du projet, de formation ingénieur agronome, avec une longue expérience en appui institutionnel.

- Les attributions communes des membres de la Direction de l'intervention

Ces attributions détaillées ci-après ne portent pas préjudice aux responsabilités qui leur seraient confiées par les autorités dont ils relèvent et qui se rapportent aux contributions de chacune des Parties :

Etre responsable de la production des résultats intermédiaires du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique :

- organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
- rédiger les rapports d'avancement semestriels et le rapport final d'exécution, ainsi que les rapports de suivi - évaluation selon le canevas de la CTB;
- soumettre l'état d'avancement et de l'obtention des résultats intermédiaires à la SMCL;
- proposer, le cas échéant, à la SMCL les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires;
- élaborer et soumettre à la SMCL les plans de travail du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation.

Assurer le secrétariat de la SMCL:

- proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du projet;
- transmettre, dans les délais requis, aux membres de la SMCL, les documents préparatoires, entre autres les rapports d'avancement et l'utilisation du budget pour la période passée, ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
- rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL, qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois après la tenue de la réunion de la SMCL et repris dans le rapport de suivi-évaluation;

Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur :

- rédiger les rapports comptables;
- veiller à la bonne utilisation des biens acquis ou mis à la disposition du projet;
- gérer le personnel mis à la disposition du projet.

Etudier tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles), ou d'interprétation de la Convention spécifique ou du dossier technique qui menacerait le bon déroulement du projet, avant de le soumettre à la SMCL pour prise de décision.

b) L'équipe technique

- 1 assistant(e) technique international(e) conseiller(e) du Directeur du « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) de formation agro-économiste ou économiste agricole et avec une longue expérience dans l'appui au secteur privé (surtout aux OP) et dans l'appui aux filières.
- 1 directeur(rice) du « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) recruté sur concours par le projet, de formation agro-économiste ou économiste agricole, avec une longue expérience dans l'appui aux OP et au secteur privé.
- 1 volontaire (programme de volontariat Belge) en appui aux services de vulgarisation et formation de la DPAAE et de formation ingénieur agronome.
- 1 volontaire (programme de volontariat Belge) en appui au « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) de formation agro-économiste ou socio-économiste.

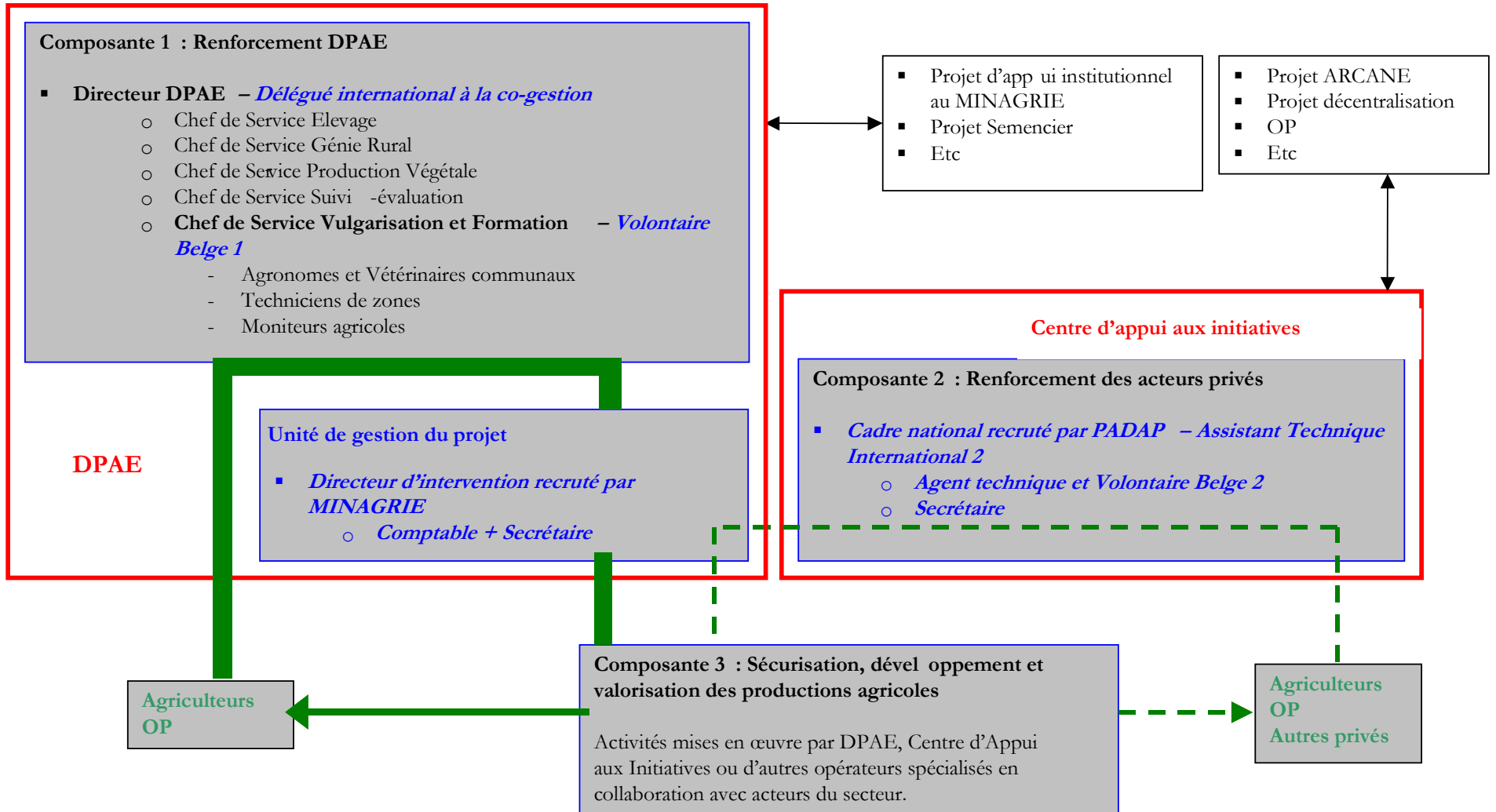
c) L'équipe d'appui

- 1 secrétaire basée à l'UGP au sein de la DPAAE ;
- 1 secrétaire pour le « Centre d'appui aux initiatives » ;
- 1 comptable basé à l'UGP au sein de la DPAAE.

Le projet devra autant que possible avoir une politique de recrutement de jeunes, si possibles résidants ou issus de Kirundo. L'encadrement assez lourd prévu (2 AT + 2 volontaires) permet cette politique.

La Tableau 26 : page suivante présente le dispositif du projet (les trois composantes et l'UGP).

Tableau 26 : Dispositif du projet



5.2 INSERTION INSTITUTIONNELLE DU PROJET

Le projet est sous la tutelle du Minagrie.

L'Unité de Gestion du Projet sera hébergé par la DPAAE de Kirundo qui dispose des infrastructures adéquates, une fois réhabilitées.

En revanche il est recommandé que le Centre d'Appui aux Initiatives ne soit pas hébergé par la DPAAE pour les raisons suivantes :

- Le CAI doit clairement s'afficher comme une initiative du secteur privé et non d'une administration et devrait, probablement, évoluer à terme vers un rapprochement vers des OP.
- Le CAI devrait être localisé au centre ville de Kirundo : lieu de passage et de vie économique.
- Il est probable que les relais communaux soient établies avec les OP existantes.

Bien sûr la question de la pérennité du CAI se pose, dans la mesure où aujourd'hui il sera établi en dehors de tout ancrage institutionnel existant. Cependant dans le cas d'un hébergement au sein de la DPAAE, la même question de pérennité se poserait. Le projet devra en revanche établir des liens forts entre le CAI et la DPAAE ; on peut notamment envisager qu'à terme le Minagrie puisse couvrir certains des frais de structure du CAI (prêt de bâtiments indépendants dans le centre ville). Le projet devra également entretenir des liens avec le projet ARCANÉ dont les Maisons des Acteurs Non-Etatiques pourraient constituer un ancrage intéressant pour le CAI.

5.3 RELATION DU PROJET AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

5.3.1 Le MINAGRIE et ses services

La DPAAE est un bénéficiaire et partenaire essentiel du projet.

Le MINAGRIE au niveau central et le projet d'appui institutionnel seront un partenaire important, le PADAP Kirundo étant un point d'application du projet d'appui institutionnel. Des enseignements du renforcement institutionnel de la DPAAE de Kirundo devraient être valorisés au niveau national.

Des collaborations seront également établies avec d'autres institutions du secteur agricole : l'ITAB (accueil d'élèves de l'ITAB dans le cadre de stages : réalisation d'enquêtes...), l'ISABU (actions de recherche-action-formation sur des collines pilotes).

5.3.2 Les OP et les acteurs privés

Les OP sont actuellement peu mûres et organisées dans la Province de Kirundo. Elles seront bénéficiaires de nombreuses activités (transfert des centres semenciers, activités pilotes de renforcement des filières porteuses, appui à la structuration au niveau provincial) et seront partenaires dans la mise en place du CAI (à terme elles devraient prendre des parts sociales dans le CAI). Deux représentants d'OP feront partie de la SMCL.

Les IMF bénéficieront d'actions de renforcement par la PADAP. Le PADAP souhaite autant que possible ne pas se substituer aux IMF en évitant de faire du crédit.

Les autres acteurs privés bénéficieront également indirectement des activités du projet, notamment de celles de la CAI. Un représentant du secteur privé siègera à la SMCL.

5.3.3 Les autres intervenants

Visant un renforcement du cadre institutionnel du secteur agricole de la Province, le Gouverneur et le Ministère du Plan seront également des bénéficiaires indirectes et des partenaires du projet. Il s'agira notamment d'appuyer la DPAAE dans ces collaborations avec ces acteurs. Ils siègeront à la SMCL.

Le projet appuiera la DPAAE dans son rôle de coordinateur des interventions dans le secteur agricole notamment via des appui au point focal thématique sécurité alimentaire de la Province.

5.4 CANAUX DE DÉBOURSEMENTS FINANCIERS

La Direction de l'Intervention assurera la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable du projet. Les modalités de gestion financière sont reprises ci-dessous.

a) Comptes et pouvoirs de signature

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur ouvriront au nom du projet un compte principal en Euros auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le compte principal est actionné sous la double signature de l'ordonnateur et du co-ordonnateur du projet ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et peut aussi être utilisé pour le paiement des grandes factures.

Sur initiative des ordonnateurs, le projet ouvrira un compte opérationnel en Euros ou en Francs Burundais auprès d'une banque commerciale, et éventuellement une caisse pour couvrir les dépenses locales. Le compte opérationnel est activé par la double signature du Directeur d'Intervention et du Délégué à la Cogestion.

Les transferts sur le compte opérationnel seront réalisés par l'ordonnateur et le co-ordonnateur après vérification des comptes mensuels et à la demande de la direction de l'intervention. Le montant de l'avance sur le compte opérationnel est déterminé et peut être révisé par les ordonnateurs.

Les intérêts générés par les comptes bancaires s'ajoutent au budget total du projet et sont régis comme celui-ci.

b) Transferts de fonds et décaissements

Afin de recevoir des fonds le projet doit introduire un appel de fonds (cash call) auprès de la représentation avant la fin du trimestre en cours. La demande de fonds qui équivaut au besoin en trésorerie du trimestre suivant doit être signée par l'ordonnateur et le co-ordonnateur. La CTB versera les fonds sur le compte principal du projet. Les fonds sont transférés à condition que la comptabilité du trimestre précédent est faite et approuvée, que la programmation financière pour les trimestres suivants est faite et validée par la représentation et que le montant de l'appel n'est pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence le projet peut introduire un appel de fonds avancé en justifiant le besoin.

5.5 PROCÉDURES LIÉES AUX MARCHÉS PUBLICS

L'attribution des contrats et l'adjudication des marchés publics de fournitures, travaux et services se font en conformité avec la législation burundaise. Le Représentant Résident de la CTB, Co-Ordonnateur, ou son délégué participe au dépouillement et à l'analyse des offres. La législation burundaise est appliquée pour l'attribution des contrats et l'adjudication des marchés publics pour les activités en cogestion. Toutefois, tous les documents relatifs au marché feront référence à la source belgo-burundaise de financement. La direction de l'intervention transmet à l'ordonnateur et au co-ordonnateur du projet un rapport détaillé sur le dépouillement des offres, accompagné d'une proposition motivée du choix de l'adjudicataire. La CTB peut fixer des seuils de publication et de non-objection en vertu de ses règles de gestion interne et des mandats et afin de respecter les normes internationales régissant la coopération internationale.

Les marchés supérieurs à 12,500 € nécessiteront l'approbation préalable de l'Ordonnateur et du Coordonnateur pour :

- Le mode d'attribution du marché (appel d'offres général, appel d'offres restreint ou procédures négociées) ;
- Si ce n'est un appel d'offres général, la liste des entreprises à consulter et les critères de sa constitution ainsi que les coordonnées des entreprises ; quel que soit le mode d'attribution retenu, trois soumissionnaires (au minimum) doivent être préalablement consultés ;
- Les critères d'attribution du marché qui seront utilisés.
- La proposition d'attribution du marché.

5.6 PROCÉDURES DE SUIVI-ÉVALUATION

a) Monitoring + évaluation interne et rapportage.

La supervision et le suivi global du projet sont assumés par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les Compte-rendus des réunions de la SMCL sont établis par les responsables du projet et transmis aux membres au plus tard 7 jours après la réunion.

En interne, la Direction du projet (le Coordinateur National et l'Expert International Delco) est pleinement responsable du suivi et de la supervision de toutes les activités engagées. Elle est tenue de définir et faire exécuter des Plans Semestriels de travail, avec l'établissement d'indicateurs de performance précis, l'identification des responsables de chaque activité et les indications budgétaires.

Le cadre logique élaboré dans le présent document contient une présentation des indicateurs et des sources vérifiables. Le cadre logique sera le document de référence pour suivre les réalisations du projet et comparer les objectifs aux réalisations effectives aux différents niveaux.

b) Suivi et rapportage comptable et financier

Chaque mois, la direction de l'intervention produira un rapport comptable du mois précédent accompagné des pièces justificatives avec les outils et selon les procédures de la CTB. Les dépenses du projet doivent être signées « pour réception conforme » par le DI et le DELCO. La comptabilité qui est envoyée à la représentation de la CTB consiste en un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Chaque trimestre, la direction de l'intervention établira une programmation financière pour les trimestres suivants ainsi que pour le trimestre en cours selon les outils de la CTB, qui déterminera le montant des approvisionnements sur le compte principal du projet.

Pour chaque réunion de la SMCL la direction du projet introduira les documents suivants : Suivi budgétaire, Programmation financière, Liste des engagements importants, et Plan d'action lié aux recommandations des audits le cas échéant.

Des missions d'appui/suivi financier peuvent être organisées par la CTB (CTB Bujumbura et CTB Bruxelles) afin d'appuyer les responsables du projet dans la gestion financière des activités.

L'objectif de ces missions est de fournir à la direction du projet et à la CTB de l'information fiable sur l'état financier du projet présenté dans les rapports.

c) Suivi et rapportage technique et administratif

En début de chaque année civile, la direction de l'intervention établira un rapport de suivi sur l'année civile qui précède, selon les canevas de la CTB, à destination de la SMCL et du bailleur de fonds.

A la moitié de l'année, la direction de l'intervention réalisera un rapport d'exécution semestriel selon le format CTB, qui sera présenté à la SMCL après avoir été déposé au moins 15 jours avant la réunion ordinaire du SMCL.

Les rapports d'exécution et de suivi comprendront un bilan des activités réalisées en comparaison avec le plan établi, une analyse des résultats et des indicateurs, un rapport financier, un chronogramme des activités pour la période suivante, mais également un point sur les problèmes et les contraintes et les propositions d'actions et /ou de décisions pour y remédier. Pour les questions plus techniques, la SMCL veillera à s'entourer des conseils techniques nécessaires à sa prise de décision.

Le rapport de suivi contient en outre une appréciation et une analyse qualitative.

Des missions d'appui/suivi technique peuvent être organisées par la CTB (CTB Bujumbura et CTB Bruxelles) afin d'appuyer les responsables du projet dans l'exécution des activités.

d) Rapportage à la clôture du projet

En fin de projet, la direction de l'intervention établira un rapport final, selon canevas de la CTB, qui devra être approuvé par la SMCL. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du projet, PV de transmission des immobilisés et des archives, etc. ...

e) Evaluations

La réalisation des évaluations à mi-parcours (MTR) et finale est prévue. Le but consistera à juger de la pertinence de la prestation en liaison avec ses objectifs, du degré d'atteinte des résultats et des suites à donner pour assurer la durabilité des acquis.

Ces évaluations se baseront sur une étude de référence mesurant les indicateurs en début et en fin de projets (baseline). Cette étude de référence permettra également de collecter des données plus précises sur la situation agraire et économique de la Province de Kirundo. Deux outils de caractérisation et de suivi seront utilisés :

- La typologie des systèmes agraires et des systèmes de production agricoles ;
- La typologie des OP.

A cette fin il est indispensable que l'UGP établisse un système d'information immédiatement après sa création. La méthode pour obtenir les données et l'analyse est à développer dès le démarrage du projet.

A part des évaluations à mi-parcours et finale, il est également prévu un audit financier périodique des comptes du projet par un cabinet d'expert comptable national qui sera mandaté par la SMCL pour toute la durée du Projet. Ces audits seront organisés selon des modalités acceptées internationalement.

Notons encore aussi que l'évaluation finale externe, prévue dans le budget du projet, peut être accompagnée d'une évaluation externe mandatée par le Ministère belge en charge de la Coopération internationale sur un budget séparé.

6. ANNEXES

| | | |
|--------|--|-----|
| 5.6.1 | ANNEXE 1 : Plan de travail | 123 |
| 5.6.2 | ANNEXE 2 : Cadre logique | 129 |
| 5.6.3 | ANNEXE 3A : Budget | 139 |
| 5.6.4 | ANNEXE 3B : | |
| 5.6.5 | sur le budget | 143 |
| 5.6.5 | ANNEXE 4 : Assistance technique (court et long terme) : fonctions et profils | 147 |
| 5.6.6 | ANNEXE 5 : Liste des abréviations | 153 |
| 5.6.7 | ANNEXE 6 : Programme de la mission de formulation | 154 |
| 5.6.8 | ANNEXE 7 : Liste des personnes rencontrées | 155 |
| 5.6.9 | ANNEXE 8 : Compte-rendu de l'atelier à Kirundo | 157 |
| 5.6.10 | ANNEXE 9 : Participants à l'atelier de Kirundo | 163 |
| 5.6.11 | ANNEXE 10 : Participants à la restitution finale | 164 |
| 5.6.12 | ANNEXE 11 : Commentaires rapides sur les recettes fiscales de Kirundo | 165 |
| 5.6.13 | ANNEXE 12 : Lettres de mission de la DPAAE, fiches de postes des chefs de services, du Directeur, des agronomes et des moniteurs agricoles | 169 |

6.1 ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL

| | |
|---|-------------|
| <p>Titre du projet: Projet d'Appui au Développement Agricole de la Province de Kirundo PADAP-Kirundo</p> <p>Objectif Global: La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées.</p> <p>Objectif spécifique: Les productions agricoles sylvicoles zootechniques et halieutiques sont augmentées, améliorées et valorisées dans la Province de Kirundo.</p> | Préparé le: |
|---|-------------|

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | |
|-------------|-----------------------|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |

| Composante 1 : Renforcement des services de la DPAAE au monde agricole et synergies des acteurs | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Résultat 1.1.: La DPAAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.1.1. | Renforcer les capacités de management, de planification, de programmation, de suivi évaluation | | | | | | | | | | | | | |
| | Faire un état des lieux | | | | | | | | | | | | | |
| | Renforcer les compétences | | | | | | | | | | | | | |
| | Motiver les agents de la DPAAE | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.1.2. | Renforcer les capacités de contrôle et de suivi sanitaire | | | | | | | | | | | | | |
| | Effectuer un diagnostic externe | | | | | | | | | | | | | |
| | Donner les moyens nécessaires à la DPAAE | | | | | | | | | | | | | |
| | Former les agents de la DPAAE | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer les fonctions de contrôle et de suivi sanitaire | | | | | | | | | | | | | |
| | Effectuer une mission externe de suivi en année 2 | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.1.3. | Accompagner le transfert des fonctions productives vers le secteur privé | | | | | | | | | | | | | |
| | Préparer le transfert | | | | | | | | | | | | | |
| | Accompagner le transfert | | | | | | | | | | | | | |
| | Evaluer, capitaliser et étendre le transfert | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.1.4. | Equiper la DPAAE | | | | | | | | | | | | | |
| | Réhabiliter et équiper les bureau | | | | | | | | | | | | | |
| | Donner les moyens à la DPAAE pour effectuer son travail de terrain | | | | | | | | | | | | | |
| | Créer un centre de documentation | | | | | | | | | | | | | |

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | |
|--|--|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|--|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| Composante: 1 (suite) | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.2: La DPAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.2.1. | Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes | | | | | | | | | | | | | |
| | Préparer la recherche-action-formation | | | | | | | | | | | | | |
| | Mener les actions de recherche-action-formation | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.2.2. | Former et accompagner les agents de vulgarisation sur les plans technique et méthodologique | | | | | | | | | | | | | |
| | Remplir les postes vacants | | | | | | | | | | | | | |
| | Cadrer méthodologiquement l'intervention (missions années 1 et 2) | | | | | | | | | | | | | |
| | Faire évoluer l'approche de vulgarisation | | | | | | | | | | | | | |
| | Evaluer, capitaliser et diffuser les leçons | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.3.: Des synergies dans le secteur agricole de la province sont établies | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.3.1. | Renforcer le rôle de la DPAE comme coordinateur et animateur des interventions dans le secteur agricole de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Dresser un état des lieux | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer la DPAE dans son rôle de Président du point focal | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.4.: Les expériences locales sont valorisées au niveau national | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1.4.1. | Evaluation et valorisation des expériences au niveau national | | | | | | | | | | | | | |
| | Evaluer de façon participative les expériences | | | | | | | | | | | | | |
| | Conceptualiser les outils et démarches | | | | | | | | | | | | | |
| | Diffuser les outils et démarches | | | | | | | | | | | | | |

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | |
|--|---|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|--|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| Composante: 2 : Renforcement des services aux acteurs privés agricoles | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.1. : Les OP sont professionnalisées | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.1.1. | Diagnostic initial et suivi évaluation des OP de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Collecter les informations | | | | | | | | | | | | | |
| | Elaborer une typologie des OP | | | | | | | | | | | | | |
| | Utiliser la typologie pour guider l'action | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.1.2. | Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités | | | | | | | | | | | | | |
| | Former les cadres et les élus des OP | | | | | | | | | | | | | |
| | Accompagner les OP | | | | | | | | | | | | | |
| | Informier | | | | | | | | | | | | | |
| | Faciliter des ateliers multi-acteurs | | | | | | | | | | | | | |
| | Organiser des voyages d'études | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer financièrement les OP | | | | | | | | | | | | | |
| | Capitaliser et diffuser | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.1.3. | Favoriser la concertation entre les OP et favoriser l'émergence d'un mouvement paysan à l'échelle de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Favoriser la concertation entre OP de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer la formulation de positions communes des OP de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Favoriser les concertation avec les autres acteurs de la Province | | | | | | | | | | | | | |
| | Etablir des liens au niveau national | | | | | | | | | | | | | |

| RESULTATS / ACTIVITES | | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | |
|---|---|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| Résultat 2.2. : Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.2.1. : | Diagnostic de l'offre et la demande de services | | | | | | | | | | | | | |
| | Préparer le diagnostic | ■ | ■ | | | | | | | | | | | |
| | Caractériser la demande de services | | | ■ | | | | | | | | | | |
| | Caractériser l'offre de services | | | ■ | | | | | | | | | | |
| | Joindre l'offre et la demande de services | | | ■ | | | | | | | | | | |
| A.2.2.2. | Installer le Centre d'Appui aux Initiatives et ses relais communaux | | | | | | | | | | | | | |
| | Recruter le personnel du CAI | ■ | | | | | | | | | | | | |
| | Implanter le CAI à Kirundo | | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| | Equiper le Centre | | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| | Former le personnel du CAI | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | Implanter les relais communaux | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| A.2.2.3. | Le CAI fourni des services aux bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | |
| | Sensibiliser les populations sur l'existence du CAI et ses services | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| | Offrir des services au public | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | Evaluer et capitaliser les activités | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| A.2.2.4 | Amorcer l'institutionnalisation du CAI | | | | | | | | | | | | | |
| | Réaliser une évaluation participative du CAI | | | | | | | | | | ■ | | | |
| | Réaliser une évaluation externe | | | | | | | | | | ■ | | | |
| | Organiser un atelier | | | | | | | | | | | ■ | | |

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | |
|-------------|-----------------------|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |

| Composante 2 : (suite) | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Résultat 2.3 : Le financement du secteur agricole est amélioré | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.3.1. | Dresser un diagnostic de la micro-finance dans la Province de Kirundo | | | | | | | | | | | | | |
| | Mission d'expertise | | | | | | | | | | | | | |
| A.2.3.2. | Renforcer les services financiers | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer les IMF en place | | | | | | | | | | | | | |
| | Tester des outils financiers innovants avec les OP | | | | | | | | | | | | | |

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | |
|---|---|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|--|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| Composante 3 : Sécurisation, développement et valorisation des productions AZSH | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.1. : Des filières prioritaires sont renforcées | | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.1. | Valider, prioriser, capitaliser et diffuser les actions pilotes | | | | | | | | | | | | | |
| | Valider et prioriser les actions pilotes | | | | | | | | | | | | | |
| | Suivre et évaluer ces actions | | | | | | | | | | | | | |
| | Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.2. | Activité pilote lait | | | | | | | | | | | | | |
| | Identifier et comprendre les circuits de commercialisation du lait | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer les collecteur de lait frais | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer deux associations d'éleveurs | | | | | | | | | | | | | |
| | Tester une unité de fabrication du fromage | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.3. | Activité pilote pêche | | | | | | | | | | | | | |
| | Faire un diagnostic des associations | | | | | | | | | | | | | |
| | Réhabiliter et aménager 15 débarcadères | | | | | | | | | | | | | |
| | Construire 3 aires de fumage ou de séchage de poisson | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer la commercialisation | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.4. | Activité pilote riz | | | | | | | | | | | | | |
| | Identifier 3 associations de riziculteur | | | | | | | | | | | | | |
| | Construire les aires de séchage | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer le décorticage du paddy | | | | | | | | | | | | | |
| | Accompagner la prospection commerciale | | | | | | | | | | | | | |
| | Mettre en place un veille économique | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer la gestion des marais | | | | | | | | | | | | | |
| | Fournir un appui technique | | | | | | | | | | | | | |

| Code Budget | RESULTATS / ACTIVITES | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | |
|-------------|---|---------|----|----|----|---------|----|----|----|---------|----|----|----|--|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| A.3.1.5. | Activité pilote pisciculture | | | | | | | | | | | | | |
| | Etablir un diagnostic général | | | | | | | | | | | | | |
| | Identifier deux associations, diagnostic précis et accord | | | | | | | | | | | | | |
| | Réhabilitation et développement des infrastructures | | | | | | | | | | | | | |
| | Former et accompagner | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.6 | Activité pilote conservation / stockage | | | | | | | | | | | | | |
| | Réaliser un diagnostic | | | | | | | | | | | | | |
| | Identifier les OP volontaires | | | | | | | | | | | | | |
| | Construire 5 hangars de stockage | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer les OP financièrement (fonds de roulement) | | | | | | | | | | | | | |
| | Améliorer les techniques de conservations | | | | | | | | | | | | | |
| A.3.1.7 | Autres actions d'appui aux filières porteuses | | | | | | | | | | | | | |
| | Identifier les filières | | | | | | | | | | | | | |
| | Appuyer les filières | | | | | | | | | | | | | |

| Résultat 3.2. : La structuration des filières est engagée | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| A.3.2.1. | Favoriser la concertation entre acteurs des filières | | | | | | | | | | | | | | |
| | Favoriser des échanges entre acteurs | | | | | | | | | | | | | | |
| | Institutionnaliser ces échanges | | | | | | | | | | | | | | |

6.2 ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE

Cadre Logique

BTC CTB

| | |
|--|--------------|
| Cadre Logique | |
| Titre du projet : Projet d'Appui au Développement Agricole de la Province de Kirundo PADAP-Kirundo | Préparé le : |

| Objectif global | Indicateurs | Moyens de vérification | Risques et hypothèses |
|---|-------------|------------------------|---|
| La pauvreté dans la Province de Kirundo est réduite et les conditions de vie des populations y sont améliorées. | | | <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs maîtrisent mieux le marché et la valeur ajoutée qu'ils produisent. - La stabilité politique et économique encouragent les investissements dans le capital humain (éducation, santé, logement, nutrition). - Des actions ciblées sur les populations les plus vulnérables sont maintenues (de façon cohérente et concertée) par les autres intervenants. |

| Objectif spécifique | Indicateurs | Moyens de Vérification | Risques et hypothèses |
|---|--|--|---|
| Les productions agricoles sylvicoles zootechniques et halieutiques sont augmentées, améliorées et valorisées dans la Province de Kirundo. | <ul style="list-style-type: none"> - Les productions ASZH sont augmentées de 10%. - La transformation et commercialisation maîtrisée des produits agricoles augmente de 10%. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de la DPAAE. - Système d'Alerte Précoce et de Sécurité Alimentaire. - Relevés des taxes communales. | <ul style="list-style-type: none"> - La stabilité politique et économique encourage la production et la valorisation ASZH. - Le climat est favorable aux production ASZH. - L'impact du VIH/SIDA est limité. |

| No. | Résultats | Indicateurs | Moyens de Vérification | Risques et hypothèses |
|-----|-----------|-------------|------------------------|-----------------------|
|-----|-----------|-------------|------------------------|-----------------------|

| Résultat 1 : Les services de la DPAAE au monde agricole et les synergies entre acteurs sont améliorées | | | | |
|---|--|--|---|---|
| | Résultat 1.1: La DPAAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions régulières des agents de la DPAAE. - Plan de travail annuel de la DPAAE. - Existence d'un système de suivi-évaluation du secteur agricole de la Province. - Adéquation des profils et des fonctions des agents de la DPAAE. - Nombre de cas de maladies détectées. - Nombre de centres semenciers effectivement transférés aux OP. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DPAAE - Programme annuel de travail - Evaluation annuelle des agents - Rapports de la Direction générale de l'élevage. - Rapports du service de production végétale. | <ul style="list-style-type: none"> - Les rémunérations de agents de la DPAAE sont attractives et motivantes. - Les agents de la DPAAE formés restent en poste. - La DPAAE accepte les changements. - Les OP collaborent de façon professionnelle avec la DPAAE. |
| | Résultat 1.2: La DPAAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'innovations techniques testées et adoptées par les paysans. - Nombre de formations des agents. - Nombre de messages de vulgarisation diffusés. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports des services de vulgarisation. - Posters, flyers et autres documents produits. | <ul style="list-style-type: none"> - Les rémunérations de agents de la DPAAE sont attractives et motivantes. - Les agents de la DPAAE formés restent en poste. - La DPAAE accepte les changements. |
| | Résultat 1.3: Des synergies dans le secteur agricole de la Province sont établies | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et périodicité des réunions des acteurs du secteur. - Un plan annuel concerté de développement agricole provincial existe. - Nombre d'activités menées en collaboration. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DPAAE. - Compte-rendu des réunions. - Plan annuel provincial. - Rapports d'activités de la DPAAE. | <ul style="list-style-type: none"> - Les autres acteurs du secteur collaborent. - Le rôle des DPAAE comme coordinateur sectoriel dans les Provinces est réaffirmé au niveau national. |
| | Résultat 1.4: Les expériences locales sont valorisées au niveau national | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de leçons provinciales valorisées au niveau national. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DPAAE. - Rapport d'activité du MINAGRIE | <ul style="list-style-type: none"> - Des expériences positives sont menées au niveau de la Province. - Le MINAGRIE est ouvert aux suggestions venant du terrain. |

| No. | Résultats | Indicateurs | Moyens de Vérification | Risques et hypothèses |
|-----|-----------|-------------|------------------------|-----------------------|
|-----|-----------|-------------|------------------------|-----------------------|

| Résultat 2 : Les services aux acteurs privés agricoles sont renforcés | | | | |
|--|---|--|---|---|
| | Résultat 2.1: Les OP sont professionnalisées | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'OP actives dans la Province. - Nombre de membres dans ces OP. - Chiffre d'affaire des OP appuyées. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DPAAE. - Rapport du Département des Coopératives - Dispositif de suivi mis en place par le CAI sur la base de la typologie des OP. | <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal est favorable au développement associatif. - L'environnement économique est stable et encourage les dynamiques économiques. - Les OP sortent des logiques de captation de l'aide. - Les approches d'appui aux OP des différents intervenants sont cohérentes. |
| | Résultat 2.2 : Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs sont développés | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des services fournis par le CAI. - Niveau de satisfaction des OP vis à vis du CAI. - Nombre d'OP actives dans le CAI. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité du CAI - Enquête de satisfaction | <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal est favorable au développement associatif. - L'environnement économique est stable et encourage les dynamiques économiques. - Les OP comprennent et s'approprient les approches du CAI. |
| | Résultat 2.3 : Le financement du secteur agricole est amélioré | <ul style="list-style-type: none"> - % des paysans parmi les bénéficiaires de services financiers. - % de paysans ayant accès à des services financiers. - Nombre d'outils de financement testés. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des IMF. - Rapports d'activités du CAI. | <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal est favorable au développement des IMF. - L'environnement économique est stable et encourage les dynamiques économiques. - Les paysans sortent des logiques de captation de l'aide. |

| No. | Résultats | Indicateurs | Moyens de Vérification | Risques et hypothèses |
|-----|---|---|---|--|
| | Résultat 3 : Les productions ASZH sont sécurisées, développées et valorisées | | | |
| | Résultat 3.1. : Des filière prioritaires sont renforcées | <ul style="list-style-type: none"> - Pour la filière lait : nombre d'OP, nombre de paysans, nombre d'infrastructures et quantité de lait commercialisé / transformé. - Pour le poisson : nombre d'OP, nombre de paysans, nombre d'infrastructures et quantité de poisson commercialisé / transformé. - Pour le riz : nombre d'OP, nombre de paysans, nombre d'infrastructures et quantité de riz commercialisé / transformé. - Pour le stockage : Nombre de centre de stockage créés, quantité stockée. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de la DPAAE. - Rapports d'activités du CAI. | <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement économique est stable et encourage les dynamiques économiques. - Les paysans et les OP sortent des logiques de captation de l'aide. - L'avantage comparatif et la compétitivité de ces filières est maintenu au niveau national et régional. |
| | Résultat 3.2. : La structuration des filières est engagée | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de concertation. - Nombre de filières ayant mis en place des structures de concertations. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du CAI. - Compte rendu des réunions de concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal est favorable au développement des plate-formes de concertation / des interprofessions. - Les acteurs collaborent suivant des bases professionnelles. |

| No. | Activités par résultats | Moyens | Coûts |
|-----|-------------------------|--------|-------|
|-----|-------------------------|--------|-------|

Résultat 1 : Les services de la DPAAE au monde agricole et les synergies entre acteurs sont améliorées

| Selon le résultat 1.1: La DPAAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes | | | |
|--|---|--|--------------|
| | <p>Activité 1.1.1. : Renforcer les capacités de management, de planification, de programmation, de suivi - évaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique délégué international à la co-gestion - Formations - Visites d'échanges - Moyens de fonctionnement - Primes de résultats | 46.000 Euros |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Mission de diagnostic des dispositifs de surveillance - Mission de suivi des dispositifs de surveillance - Equipements de laboratoires - Formation des agents DPAAE et d'autres acteurs | |
| | <p>Activité 1.1.2. : Renforcer les capacités de contrôle (qualité, certification) et de suivi sanitaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique délégué international à la co-gestion - Assistance technique projet semencier - Moyens de fonctionnement - Compléter les postes vacants | 55.000 Euros |

| | | | |
|--|--|--|---------------|
| | <u>Activité 1.1.3</u> : Accompagner le transfert des fonctions productives vers le secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et développement de 3 centres semenciers - Formation / accompagnement DPAAE - Formation / accompagnement OP - Ligne de crédit semences - Ligne de crédit autres intrants - Assistance technique délégué international à la co-gestion - Agents de la DPAAE | 245.000 Euros |
| | <u>Activité 1.1.4</u> : Equiper la DPAAE (informatique, véhicules...) | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des bureaux DPAAE - Mobilier de bureau - Informatique et communication - 4 véhicules 4x4 (3 pour les chefs de services et 1 pour délégué international à la co-gestion) - 14 motos (pour les agronomes et vétérinaires communaux) - Outils pour les agents de terrain (trousse chirurgicale, équipement de génie rural) - Centre de documentation | 250.500 Euros |

| | | | |
|--|---|--|---------------|
| Selon le résultat 1.2: La DPAAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne | | | |
| | <u>Activité1.2.1</u> : Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat avec l'ISABU - Assistance technique délégué international à la co-gestion et V 1 - Agents de la DPAAE - Fonds d'investissement (achat d'équipements, ligne de crédit) | 180.000 Euros |

| | | | |
|--|---|---|--------------|
| | <p><u>Activité 1.2.2.</u> : Former et accompagner des agents de vulgarisation sur les plans techniques et méthodologiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Compléter les postes vacants - Formations (techniques, méthodologiques et sur VIH/SIDA) - Assistance technique : délégué international à la co-gestion et volontaire 1 - Agents de la DPAAE - Frais de fonctionnement | 75.000 Euros |
|--|---|---|--------------|

Selon le résultat 1.3: Des synergies dans le secteur agricole de la Province sont établies

| | | | |
|--|---|---|-------------|
| | <p><u>Activité 1.3.1.</u> : Renforcer le rôle de la DPAAE comme coordinateur et animateur des interventions dans le secteur agricole de la Province</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique : délégué international à la co-gestion - Agents de la DPAAE - Frais de fonctionnement du point focal. - Budget pour activités pilotes conjointes | 6.000 Euros |
|--|---|---|-------------|

Selon le résultat 1.4: Les expériences locales sont valorisées au niveau national

| | | | |
|--|---|--|--------------|
| | <p><u>Activité 1.4.1.</u> : Evaluation et valorisation des expériences locales au niveau national</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique délégué international à la co-gestion - Agents de la DPAAE - Ateliers / réunions de travail - Missions d'expertises externes | 16.000 Euros |
|--|---|--|--------------|

Résultat 2 : Les services aux acteurs privés agricoles sont renforcés

Selon le résultat : Résultat 2.1: Les OP sont professionnalisées

| | | | |
|--|--|--|---------------|
| | <u>Activité 2.1.1. :</u> Diagnostic initial et suivi-évaluation des OP de la Province | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale du CAI - Enquêtes de terrain - Atelier de validation et de sensibilisation des OP | 3.000 Euros |
| | <u>Activité 2.1.2. :</u> Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale du CAI - Formations / atelier - Voyages d'études - Contrat d'accompagnement externalisé - Fonds d'appui aux initiatives des OP - Mission externe d'appui méthodologique au projet | 140.000 Euros |
| | <u>Activité 2.1.3. :</u> Favoriser la concertation entre les OP et l'émergence d'un mouvement paysan à l'échelle de la Province | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale du CAI - Agents de la DPAAE - Formations / ateliers | 15.000 Euros |

| | | | |
|--|--|---|-------------|
| Selon le résultat 2.2 : Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés | | | |
| | <u>Activité 2.2.1. :</u> Diagnostic de l'offre et la demande de services | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Enquêtes initiales - Enquêtes d'actualisation | 3.000 Euros |

| | | | |
|--|--|---|---------------|
| | <u>Activité 2.2.2.</u> : Installer le Centre d'appui aux initiatives (« C.A.I. ») et ses relais communaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale : Directeur du centre et secrétaire - Location du bureau - Equipement du bureau : informatique, photocopieur, mobilier - Véhicules : 1 4x4 et 1 moto - Equipements de relais communaux. | 60.500 Euros |
| | <u>Activité 2.2.3.</u> : Le CAI fourni des services aux bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale : Directeur du centre et secrétaire - Formations / ateliers - Expertise externalisée - Gestion courante : transport, communication | 159.000 Euros |
| | <u>Activité 2.2.4.</u> : Amorcer l'institutionnalisation du C.A.I. en concertation avec les OP | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI et volontaire 2 - Equipe nationale : Directeur du centre et secrétaire - Ateliers - Evaluation externe du CAI | 7.000 Euros |

| | | | |
|--|--|---|---------------|
| Selon le résultat 2.3. : Le financement du secteur agricole est amélioré | | | |
| | <u>Activité 2.3.1.</u> : Dresser un diagnostic de la micro finance dans la Province de Kirundo, identifier des axes de renforcement, proposer des outils innovants | <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'expertise internationale | 20.000 Euros |
| | <u>Activité 2.3.2.</u> : Renforcer les services financiers aux agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Ligne de crédit / fonds de garantie mis à disposition des IMF - Assistance technique AT CAI pour l'accompagnement - Contrat avec un opérateur spécialisé en micro-finance | 200.000 Euros |

Résultat 3 : Les productions ASZH sont sécurisées, développées et valorisées

| Selon le résultat 3.1.: Des filières prioritaires sont renforcées | | | |
|---|---|---|--------------|
| | <u>Activité 3.1.1.</u> : Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions « pilotes prioritaires » à mener | <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de faisabilités externalisées. - Evaluation externe - Assistance technique délégué international à la co-gestion et AT CAI - Agents de la DPAAE | 21.000 Euros |
| | <u>Activité 3.1.2.</u> : Activité pilote « lait » | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit / fonds de garantie - Investissements - Formation | 41.000 Euros |
| | <u>Activité 3.1.3.</u> : Activité pilote « pêche » | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit / fonds de garantie - Investissements - Formation | 42.000 Euros |
| | <u>Activité 3.1.4.</u> : Activité pilote « riz » | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit / fonds de garantie - Investissements - Formation | 78.000 Euros |

| | | | |
|--|--|--|---------------|
| | <u>Activité 3.1.5.</u> : Activité pilote « pisciculture » | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit / fonds de garantie - Investissements - Formation | 71.000 Euros |
| | <u>Activité 3.1.6.</u> : Activité pilote « conservation / stockage » | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit / fonds de garantie - Investissements - Formation | 110.000 Euros |
| | <u>Activité 3.1.7.</u> : Autres actions d'appui aux filières porteuses | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique délégué international à la gestion et AT CAI - Equipe CAI - Agents DPAAE - Ligne de crédit - Investissements - Formation | 190.000 Euros |

| | | | |
|---|--|---|--------------|
| Selon le résultat 3.2.: La structuration des filières est engagée | | | |
| | <u>Activité 3.2.1.</u> : Favoriser la concertation entre acteurs de la filière | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique AT CAI - Equipe CAI - Ateliers | 20.000 Euros |

6.3 ANNEXE 3A : BUDGET

| | | | | TOTAL Belgique | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 |
|--------------|----|----|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| A | | | ACTIVITES EN COGESTION | 2,463,700 | 991,900 | 896,900 | 574,900 |
| Y | 01 | 01 | Réserve budgétaire COGESTION | 51,300 | 17,100 | 17,100 | 17,100 |
| | | | TOTAL COGESTION | 2,515,000 | 1,009,000 | 914,000 | 592,000 |
| Y | 01 | 02 | Réserve budgétaire REGIE | 5,000 | 1,667 | 1,667 | 1,667 |
| Z | 01 | 01 | Assistant technique internat: 2 AT | 900,000 | 300,000 | 300,000 | 300,000 |
| Z | 04 | | <i>Audit et Suivi et Evaluation</i> | <i>80,000</i> | <i>0</i> | <i>50,000</i> | <i>30,000</i> |
| | | | TOTAL REGIE | 985,000 | 301,667 | 351,667 | 331,667 |
| TOTAL | | | REGIE +COGESTION | 3,500,000 | 1,310,667 | 1,265,667 | 923,667 |

| BUDGET TOTAL | | | | TOTAL Belgique | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 | Total Burundi | ANNEE 1 | ANNEE 2 | ANNEE 3 |
|--------------|----|----|---|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| A | | | Les productions agricoles sylvicoles zootechniques et halieutiques sont améliorées et valorisées dans la province de Kirundo | 2 054 000 | 796 333 | 789 833 | 467 833 | 117 715 | 112 222 | 2 747 | 2 747 |
| R | 11 | | <i>La DPAE est renforcée dans ses fonctions régaliennes</i> | <i>596 500</i> | <i>336 833</i> | <i>192 333</i> | <i>67 333</i> | <i>96 158</i> | <i>90 664</i> | <i>2 747</i> | <i>2 747</i> |
| A | 11 | 1 | Renforcer les capacités de management, de planification, de programmation, de suivi évaluation | 46 000 | 7 000 | 22 000 | 17 000 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 40 000 | 5 000 | 20 000 | 15 000 | | | | |
| | | | Visites d'échanges | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | | | | |
| A | 11 | 2 | Renforcer les capacités de contrôle (qualité, certification) et de suivi sanitaire | 55 000 | 30 000 | 20 000 | 5 000 | - | - | - | - |
| | | | Mission d'expertise externe initiale | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Mission d'expertise externe de suivi | 15 000 | 0 | 15 000 | 0 | | | | |
| | | | Equipements de laboratoire | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Formation des agents de la DPAE et des autres acteurs | 10 000 | 0 | 5 000 | 5 000 | | | | |
| A | 11 | 03 | Accompagner le transfert de fonctions productives vers le secteur privé | 245 000 | 60 000 | 145 000 | 40 000 | - | - | - | - |
| | | | Réhabilitation des 3 centres semenciers (irrigation, magasins, équipements) | 75 000 | 25 000 | 50 000 | 0 | | | | |
| | | | Réhabilitation des 7 centres vétérinaires | 140 000 | 20 000 | 80 000 | 40 000 | | | | |
| | | | Formation des agents de la DPAE et des OP | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 | | | | |
| | | | Achat de semences et autres intrants | 20 000 | 10 000 | 10 000 | 0 | | | | |
| A | 11 | 4 | Equiper la DPAE | 250 500 | 239 833 | 5 333 | 5 333 | 96 158 | 90 664 | 2 747 | 2 747 |
| | | | 3 4x4 | 90 000 | 90 000 | 0 | 0 | 32 850 | 32 850 | | |
| | | | 18 motos | 90 000 | 90 000 | 0 | 0 | 32 850 | 32 850 | | |
| | | | Réhabilitation locaux DPAE et maisons d'habitation | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 15 450 | 15 450 | | |
| | | | Ordinateurs DPAE | 7 500 | 7 500 | 0 | 0 | 1 613 | 1 613 | | |
| | | | Photocopieuse / imprimante | 3 000 | 3 000 | 0 | 0 | 945 | 945 | | |
| | | | Mobilier | - | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Autres équipements techniques (trousses à outils...) | - | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Centre de documentation | 10 000 | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 5 150 | 3 090 | 1 030 | 1 030 |
| | | | Fouritures | 10 000 | 3 333 | 3 333 | 3 333 | 5 150 | 1 717 | 1 717 | 1 717 |
| | | | Réseau informatique / logiciel / divers | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | 2 150 | 2 150 | | |
| R | 12 | | <i>La DPAE est renforcée dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne</i> | <i>255 000</i> | <i>57 000</i> | <i>97 000</i> | <i>101 000</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| A | 12 | 1 | Mener des actions de recherche-action-formation avec des groupes pilotes | 180 000 | 32 000 | 62 000 | 86 000 | - | - | - | - |
| | | | Contrat ISABU | 150 000 | 25 000 | 50 000 | 75 000 | | | | |
| | | | Fonds d'équipement | 20 000 | 4 000 | 7 000 | 9 000 | | | | |
| | | | Formation | 10 000 | 3 000 | 5 000 | 2 000 | | | | |
| A | 12 | 2 | Former et accompagner les agents de la vulgarisation | 75 000 | 25 000 | 35 000 | 15 000 | - | - | - | - |
| | | | Mission de cadrage méthodologique | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Mission de suivi méthodologique | 15 000 | 0 | 15 000 | 0 | | | | |
| | | | Elaboration des outils de diagnostic (enquêtes, ateliers) | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | | | | |
| | | | Formations (méthodologiques et techniques) | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | | | | |
| | | | Formations VIH / SIDA | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 | | | | |
| | | | Production de messages de vulgarisation | 10 000 | 0 | 5 000 | 5 000 | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|----|---|--|---------|--------|--------|--------|--------|--------|---|---|
| R | 13 | | <i>Des synergies dans le secteur agricole de la province sont établies</i> | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | - | - | - | - |
| A | 13 | 1 | Renforcer le rôle de la DPAE comme coordinateur et animateur des interventions dans le secteur agricole de la province | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonctionnement du point focal thématique (réunions) | 6 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | - | - | - | - |
| R | 14 | | <i>Les expériences locales sont renforcées au niveau national</i> | 16 000 | - | 8 000 | 8 000 | - | - | - | - |
| A | 14 | 1 | Evaluation et valorisation des expériences locales au niveau national | 16 000 | 0 | 8 000 | 8 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 16 000 | 0 | 8 000 | 8 000 | - | - | - | - |
| R | 21 | | <i>Les OP sont professionnalisées</i> | 158 000 | 36 000 | 71 500 | 50 500 | - | - | - | - |
| A | 21 | 1 | Diagnostic initial et suivi-évaluation des OP de la province | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | - | - | - | - |
| | | | Enquêtes de terrain (une par an) | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | - | - | - | - |
| A | 21 | 2 | Appuyer les OP existantes et émergentes dans leur organisation, la réalisation et l'évaluation de leurs activités | 140 000 | 35 000 | 65 000 | 40 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 30 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Contrat opérateur local (jours de formation et d'accompagnement) | 20 000 | 5 000 | 10 000 | 5 000 | - | - | - | - |
| | | | Expertise externe de cadrage méthodologique | 30 000 | 15 000 | 15 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Voyages d'études | 30 000 | 5 000 | 15 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonds d'aide aux initiatives | 30 000 | 0 | 15 000 | 15 000 | - | - | - | - |
| A | 21 | 3 | Favoriser la concertation en les OP et l'émergence d'un mouvement paysan à l'échelle de la province | 15 000 | 0 | 5 500 | 9 500 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 5 000 | 0 | 2 500 | 2 500 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 10 000 | 0 | 3 000 | 7 000 | - | - | - | - |
| R | 22 | | <i>Les services d'appui aux OP et aux autres acteurs privés sont développés</i> | 229 500 | 89 500 | 71 000 | 69 000 | 21 558 | 21 558 | - | - |
| A | 22 | 1 | Dresser un inventaire des acteurs privés de la province ainsi qu'un diagnostic des services existants | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | - | - | - | - |
| | | | Enquêtes de terrain (une par an) | 3 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | - | - | - | - |
| A | 22 | 2 | Installer le Centre d'Appui aux Initiatives et ses relais communaux | 60 500 | 60 500 | 0 | 0 | 21 558 | 21 558 | - | - |
| | | | 1.4x4 | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 10 950 | 10 950 | - | - |
| | | | 1. moto | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | 1 825 | 1 825 | - | - |
| | | | Ordinateurs | 4 500 | 4 500 | 0 | 0 | 968 | 968 | - | - |
| | | | Imprimante / photocopieur grande capacité | 15 000 | 15 000 | 0 | 0 | 4 725 | 4 725 | - | - |
| | | | Mobilier et autres équipements de bureau | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | 2 575 | 2 575 | - | - |
| | | | Téléphone / fax / divers | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 | 515 | 515 | - | - |
| A | 22 | 3 | Le CAI fourni des services aux bénéficiaires | 159 000 | 28 000 | 65 000 | 66 000 | - | - | - | - |
| | | | Voyages d'études | 25 000 | 5 000 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 20 000 | 5 000 | 7 000 | 8 000 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonctionnement (électricité, téléphone, loyer, hors essence...) | 54 000 | 18 000 | 18 000 | 18 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonds d'aide aux initiatives | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Divers (expertises externes...) | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| A | 22 | 4 | Amorcer l'institutionnalisation du CAI en concertation avec les OP | 7 000 | 0 | 5 000 | 2 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 4 000 | 0 | 2 000 | 2 000 | - | - | - | - |
| | | | Mission externe | 3 000 | 0 | 3 000 | 0 | - | - | - | - |

| | | | | | | | | | | | |
|---|----|---|--|---------|---------|---------|---------|---|---|---|---|
| R | 23 | | <i>Le financement du secteur agricole est amélioré</i> | 220 000 | 20 000 | 150 000 | 50 000 | - | - | - | - |
| A | 23 | 1 | Dresser un diagnostic de la micro-finance de la province | 20 000 | 20 000 | - | - | - | - | - | - |
| | | | Mission d'expertise internationale | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| A | 23 | 2 | Renforcer les services financiers aux agriculteurs | 200 000 | 0 | 150 000 | 50 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonds mis à disposition des IMF | 100 000 | 0 | 100 000 | - | - | - | - | - |
| | | | Contrat opérateur de micro-finance | 50 000 | 0 | 25 000 | 25 000 | - | - | - | - |
| | | | Fonds (ligne de crédit, warrantage...) | 50 000 | 0 | 25 000 | 25 000 | - | - | - | - |
| R | 31 | | <i>Les filières prioritaires sont renforcées</i> | 553 000 | 255 000 | 188 000 | 110 000 | - | - | - | - |
| A | 31 | 1 | Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions pilotes prioritaires | 21 000 | 21 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Etudes de faisabilités rapides | 21 000 | 21 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 2 | Action pilote lait | 41 000 | 26 000 | 15 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Ligne de crédit collecteurs de lait | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Amélioration génétique | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Fromagerie | 10 000 | 0 | 10 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 3 | Action pilote pêche | 42 000 | 37 000 | 5 000 | - | - | - | - | - |
| | | | Débarcadères | 22 500 | 22 500 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Fumoirs | 4 500 | 4 500 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Ligne de crédit pêcheurs | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 4 | Action pilote riz | 78 000 | 68 000 | 10 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Aires de séchage et hangars | 42 000 | 42 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Décortiqueuses | 21 000 | 21 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Mission d'étude de la gestion des marais | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 5 | Action pilote pisciculture | 71 000 | 46 000 | 25 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Diagnostic / enquêtes | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Contrat opérateur | 50 000 | 25 000 | 25 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Réhabilitation et investissements | 20 000 | 20 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 6 | Action pilote conservation / stockage | 110 000 | 57 000 | 53 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Hangars de stockage | 50 000 | 50 000 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Fonds de roulement | 50 000 | 0 | 50 000 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 10 000 | 7 000 | 3 000 | 0 | - | - | - | - |
| A | 31 | 7 | Autres activités d'appui aux filières porteuses | 190 000 | 0 | 80 000 | 110 000 | - | - | - | - |
| | | | Formations | 50 000 | 0 | 20 000 | 30 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Investissements | 50 000 | 0 | 20 000 | 30 000 | - | - | - | - |
| | | | Lignes de crédit | 50 000 | 0 | 20 000 | 30 000 | - | - | - | - |
| | | | Expertise externe | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |

| | | | | | | | | | | | |
|--------------|----|----|--|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| R | 32 | | La structuration des filières est engagée | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| A | 32 | 1 | Favoriser la concertation des acteurs des filières | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| | | | Ateliers | 20 000 | 0 | 10 000 | 10 000 | - | - | - | - |
| Y | | | Réserve budgétaire (max 5% * total activités) | 56 300 | 18 767 | 18 767 | 18 767 | - | - | - | - |
| Y | 01 | | Réserve budgétaire | 56 300 | 18 767 | 18 767 | 18 767 | - | - | - | - |
| Y | 01 | 01 | Réserve budgétaire COGESTION | 51 300 | 17 100 | 17 100 | 17 100 | - | - | - | - |
| Y | 01 | 02 | Réserve budgétaire REGIE | 5 000 | 1 667 | 1 667 | 1 667 | - | - | - | - |
| Z | | | Moyens généraux | 1 389 700 | 495 567 | 457 067 | 437 067 | 352 928 | 138 528 | 107 200 | 107 200 |
| Z | 01 | | Frais de personnel | | | | | | | | |
| Z | 01 | 01 | Assistant technique | 900 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | - | - | - | - |
| | | | AT 1 DPAA | 450 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | - | - | - | - |
| | | | AT 2 CAI | 450 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | - | - | - | - |
| | | | Volontaire 1 DPAA | - | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Volontaire 2 CAI | - | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| Z | 01 | 02 | Staff national | 144 800 | 48 267 | 48 267 | 48 267 | 300 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| | | | Directeur de l'intervention UGP | - | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - |
| | | | Secrétaire UGP | 7 200 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | - | - | - | - |
| | | | Comptable UGP | 14 400 | 4 800 | 4 800 | 4 800 | - | - | - | - |
| | | | Directeur du CAI | 21 600 | 7 200 | 7 200 | 7 200 | - | - | - | - |
| | | | Agent technique du CAI | 14 400 | 4 800 | 4 800 | 4 800 | - | - | - | - |
| | | | Secrétaire du CAI | 7 200 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | - | - | - | - |
| | | | Agents de la DPAA | - | 0 | 0 | 0 | 300 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| | | | Primes de résultats DPAA | 80 000 | 26 667 | 26 667 | 26 667 | - | - | - | - |
| Z | 02 | | Investissements | 88 500 | 88 500 | 0 | 0 | 31 328 | 31 328 | - | - |
| Z | 02 | 01 | Véhicules | 60 000 | 60 000 | 0 | 0 | 21 900 | 21 900 | - | - |
| | | | 4x4 AT 1 DPAA | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 10 950 | 10 950 | - | - |
| | | | 4x4 AT 2 CAI | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 10 950 | 10 950 | - | - |
| Z | 02 | 02 | Fournitures et équipement bureau | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | 2 575 | 2 575 | - | - |
| | | | Matériel de bureau UGP | 5 000 | 5 000 | 0 | 0 | 2 575 | 2 575 | - | - |
| Z | 02 | 03 | Equipement IT | 23 500 | 23 500 | 0 | 0 | 6 853 | 6 853 | - | - |
| | | | 3 PC UGP | 4 500 | 4 500 | 0 | 0 | 968 | 968 | - | - |
| | | | installation réseau et software UGP | 3 000 | 3 000 | 0 | 0 | 645 | 645 | - | - |
| | | | Photocopieur imprimante grande capacité UGP | 15 000 | 15 000 | 0 | 0 | 4 725 | 4 725 | - | - |
| | | | Téléphone / fax / divers UGP | 1 000 | 1 000 | 0 | 0 | 515 | 515 | - | - |
| Z | 03 | | Frais de fonctionnement | 176 400 | 58 800 | 58 800 | 58 800 | 21 600 | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Z | 03 | 01 | Loyer du bureau UGP | - | 0 | 0 | 0 | 21 600 | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Z | 03 | 02 | Frais de fonctionnement des véhicules | 144 000 | 48 000 | 48 000 | 48 000 | - | - | - | - |
| Z | 03 | 03 | Communications | 18 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | - | - | - | - |
| Z | 03 | 04 | Fournitures de bureau | 7 200 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | - | - | - | - |
| Z | 03 | 05 | Autres frais de fonctionnement | 7 200 | 2 400 | 2 400 | 2 400 | - | - | - | - |
| Z | 04 | | Audit et Suivi et Evaluation | 80 000 | 0 | 50 000 | 30 000 | - | - | - | - |
| Z | 04 | 01 | Evaluation à mi parcours | 30 000 | 0 | 30 000 | 0 | - | - | - | - |
| Z | 04 | 02 | Evaluation finale | 30 000 | 0 | 0 | 30 000 | - | - | - | - |
| Z | 04 | 03 | Audit | 20 000 | 0 | 20 000 | 0 | - | - | - | - |
| TOTAL | | | | 3 500 000 | 1 310 667 | 1 265 667 | 923 667 | 470 643 | 250 749 | 109 947 | 109 947 |

6.4 ANNEXE 3B : HYPOTHÈSES SUR LE BUDGET

a) Véhicules 4x4

Au total, 6 véhicules 4x4 seront achetés par le projet et seront répartis comme suit : 3 véhicules pour les chefs de services de la DPAE (Il n'est pas prévu un véhicule par chef de service et ceux-ci devront donc se partager ces véhicules. NB : le Directeur de la DPAE dispose déjà d'un véhicule), 1 véhicule pour l'AT DPAE, 1 véhicule pour l'AT CAI et un véhicule pour le CAI.

b) Le Directeur de l'intervention

Il sera payé par le MINAGRIE (dont il est fonctionnaire) et non par le projet.

c) Frais de fonctionnement, activité 1.1.1

Les frais de fonctionnement (véhicules, photocopies...) sont pris en charge dans les frais généraux.

d) Primes de résultats, activité 1.1.1

Il est indiqué que des primes de résultats seront payées aux agents de la DPAE afin d'augmenter leur motivation et leur efficacité. Le montant de ces primes est reporté dans les frais généraux car elles affecteront l'ensemble des activités du projet. Le montant total prévu est de 80.000 Euros / 3 ans. Pour calculer le montant on a considéré que les primes pouvaient atteindre au maximum 25% de la masse salariale de la DPAE. En 2006 la masse salariale de la DPAE était estimée à 100.000 Euros par an (cadres, techniciens communaux, techniciens de zones, moniteurs agricoles, personnel administratif, personnel d'appui). Soit : $100.000 \text{ Euros} * 3 \text{ ans} * 25 \% = 75.000 \text{ Euros}$, arrondi à 80.000 Euros pour tenir compte d'éventuelles augmentations de salaires. Les modalités de paiement de ces primes devront faire l'objet de discussions lors du démarrage du projet, et en aucun cas elles ne devront être automatiques : il s'agit de primes de résultats qui devront faire suite à une évaluation objective des agents de la DPAE.

e) Visites d'échanges et voyages d'études pour les activités 1.1.1 et activité 2.1.2

Le coût d'une visite d'échange de 5 jours organisée pour 30 personnes est estimé à 5.000 Euros. Il se décompose comme suit : Location de deux minibus = 2 minibus * 5 jours * 100 Euros / jours = 1.000 Euros + Logement / nourriture pour 30 participants = 30 participants * 5 jours * 20 Euros / jours = 3.000 Euros + Frais divers (facilitateur, communication, fournitures...) = 1.000 Euros. NB : le montant de 20 Euros / jour / participant est celui recommandé par le Gouvernement. Par ailleurs, dans le cas d'un voyage en mini-bus dans la sous-région –Rwanda par exemple), une assurance supplémentaire de 45 Euros est nécessaire.

Ce coût indicatif de 5.000 Euros est diminué lorsque le nombre de participants est réduit (un seul véhicule...).

f) Frais de formation pour les activités 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1.3, 2.2.3, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.1.6, et 3.1.7

Les frais de formation dépendent de la nature de la formation qui sont liés au lieu de la formation (Europe, sous-région, à Bujumbura, à Kirundo) ainsi qu'au prestataire (DPAE ou projet, prestataire privé national, prestataire privé international). Les coûts unitaires suivants sont estimés :

- Les Coûts de formation en Europe ont été évalués à 600 Euros / jour / participant, prenant en compte le voyage A/R, le Per Diem du formé et les coûts de formation.
- Les coûts de formation dans la sous région sont estimés à 300 Euros / jour / participant.
- Les coûts de formation au Burundi par un consultant international sont estimés à 100 Euros / jour / participant (sur une base d'une formation d'une semaine pour un groupe de 20 personnes). Ce coût comprend les honoraires et per diem du formateur (100 Euros / jour) (pour la formation mais pas pour la préparation de la formation), son billet d'avion A/R (1.000 Euros), l'hébergement des stagiaires et leur transport.
- Les coûts de formation au Burundi par un consultant national sont estimés à 50 Euros / jour / participant (sur une base d'une formation d'une semaine pour un groupe de 20 personnes). Ce coût

comprend les honoraires et per diem du formateur (100 Euros / jour) (pour la formation mais pas pour la préparation de la formation), l'hébergement des stagiaires et leur transport.

g) Missions d'appui internationales pour les activités 1.1.2, 1.2.2, 2.1.2, 2.3.1 et 3.1.4

- Une mission de 20.000 Euros pour les expertises initiales ou le cadrage méthodologique couvre : 20 jours d'expertises internationales sur le terrain (700 Euros / jour), 5 jours de rédaction et préparation (700 Euros / jours), un billet d'avion A/R à 1.000 Euros et des frais divers.
- Une mission de 15.000 Euros pour le suivi couvre : 15 jours d'expertise internationale sur le terrain (700 Euros / jour), 4 jours de rédaction et préparation (700 Euros / jour), un billet d'avion A/R à 1.000 Euros et des frais divers.
- Les missions d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale permettent d'employer une équipe de consultants (même tarifs unitaires que précédemment).

h) Equipements de laboratoires, activité 1.1.2

Un microscope optique version courant électrique et solaire coûte environ 1.100 Euros + les réactifs et consommables pour les diagnostics de routine s'évaluent à 400 Euros / an / microscope, soit un total de 1. 500 Euros / microscope la première année. Le projet peut ainsi financer 4-5 microscopes + les consommables la première années + quelques autres outils nécessaires. Il n'est pas prévu que le projet finance les consommables après l'année 1.

i) Réhabilitation des centres semenciers et vétérinaires, activité 1.1.3

25.000 Euros / centre semencier est le montant fourni par le MINAGRIE. Le montant pour un centre vétérinaire est extrapolé sachant que les frais d'infrastructures y sont normalement moindre. Ce montant couvre : travaux de labour, réhabilitation des infrastructures (magasins et étables), acquisition des animaux (pour la production de fumier), mise en place d'un réseau d'irrigation, installation des cultures, etc.

j) Réhabilitation des bureaux et maisons d'habitation de la DPAAE, activité 1.1.4

Le budget prévu est de 30.000 Euros et couvre les frais de réhabilitation estimés des bureaux et des maisons d'habitation nécessaires au bon fonctionnement du projet.

k) Contrat ISABU, activité 1.2.1

Le forfait de 150.000 Euros doit pouvoir couvrir :

- Ressources humaines : Un cadre chercheur à mi-temps (coordinateur des activités), l'appui de chercheurs ISABU lors de missions courtes sur des sujets techniques, 5 techniciens pour suivre sur le terrain les activités en relation avec le personnel de la DPAAE ;
- Ateliers et formations : ateliers et formations de lancement, puis ateliers périodiques ;
- Frais de fonctionnement : carburant, per-diem, fournitures.

En plus l'ISABU aura accès à un fonds d'investissement pour l'achat de matériels agricoles.

l) Ateliers, activités 1.4.1, 2.1.2, 2.2.3, 2.2.4, 3.1.7 et 3.2.1

Le coût d'un atelier varie suivant le nombre de participants, la durée, le lieu (transport) et le facilitateur. Les hypothèses principales sont :

- Honoraires du facilitateur au maximum à 100 Euros / jour, selon harmonisation en cours RR/CTB.
- Coût logement / alimentation pour un participant : 20 Euros / jour.

m) Frais de fonctionnement des véhicules, Z 3.2

- Carburant pour 6 4x4 : 100 km / jour / 4x4, 17 litres / 100 km, 1 Euro / litre, 20 jours d'utilisation / mois / 4x4, soit un coût de carburant de 340 Euros / mois / 4x4, soit 2.040 Euros pour le carburant des 6 4x4.

- Carburant pour 19 motos (18 DPAAE et 1 CAI) : 50 km / jour / moto, 5 litres / 100 km, 1 Euro / litre, 20 jours d'utilisation / mois/ moto, soit un coût en carburant de 50 Euros / mois / moto, soit 950 Euros pour la flotte de 19 motos.
- Entretien et réparation estimé à 1.000 Euros / mois pour l'ensemble de la flotte (vidanges, pneus, réparations...).

L'ensemble est donc arrondi à 4.000 Euros / mois.

n) Réserve budgétaire

La réserve budgétaire est de 3% du montant total des activités ce qui correspond à un montant normal pour ce genre de projets.

o) Chronogramme de dépenses

Il est prévu le chronogramme de dépenses suivant :

- Année 1 : 37% (y compris de nombreux investissements : véhicules, équipements...),
- Année 2 : 36%,
- Année 3 : 26%.

Cela suppose un démarrage très rapide du projet, et l'équipe projet devrait vérifier le réalisme de cette hypothèse lors de la première réunion de programmation financière du projet.

6.5 ANNEXE 4 : ASSISTANCE TECHNIQUE (COURT ET LONG TERME) : FONCTIONS ET PROFILS

6.5.1 Le Directeur de l'intervention

1 directeur(rice) d'intervention (dans l'UGP) sera recruté(e) sur concours par le MINAGRIE et payé par le projet avec une longue expérience de gestion de projet de développement dans le secteur agricole.

a) Fonctions communes avec le délégué international à la co-gestion :

- Etre responsable de la production des résultats intermédiaires du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique :
 - o organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
 - o rédiger les rapports d'avancement semestriels et le rapport final d'exécution, ainsi que les rapports de suivi - évaluation selon le canevas de la CTB;
 - o soumettre l'état d'avancement et de l'obtention des résultats intermédiaires à la SMCL;
 - o proposer, le cas échéant, à la SMCL les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires;
 - o élaborer et soumettre à la SMCL les plans de travail du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation.
- Assurer le secrétariat de la SMCL:
 - o proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du projet;
 - o transmettre, dans les délais requis, aux membres de la SMCL, les documents préparatoires, entre autres les rapports d'avancement et l'utilisation du budget pour la période passée, ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
 - o rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL, qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois après la tenue de la réunion de la SMCL et repris dans le rapport de suivi-évaluation;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur :
 - o rédiger les rapports comptables;
 - o veiller à la bonne utilisation des biens acquis ou mis à la disposition du projet;
 - o gérer le personnel mis à la disposition du projet.
- Etudier tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles), ou d'interprétation de la Convention spécifique ou du dossier technique qui menacerait le bon déroulement du projet, avant de le soumettre à la SMCL pour prise de décision.

b) Fonctions spécifiques au Directeur de l'Intervention :

- Gérer l'équipe d'appui de l'UGP (1 secrétaire et 1 comptable).

c) Profil requis :

Minimum 10 ans d'expérience dans la gestion technique, administrative et financière de projet de développement.

Minimum 10 ans d'expérience dans le développement agricole.

Excellente connaissance des procédures administratives et financières du Burundi et de bailleurs de fonds (une connaissance des procédures de la CTB est un plus).

Excellentes capacités relationnelles : gestion d'équipe, communication,...

Une expérience dans l'appui institutionnel est un plus.

6.5.2 L'assistant technique international en appui à la DPAE (délégué international à la co-gestion)

1 assistant(e) technique international(e) conseiller(e) de la DPAE (composante 1) et co-gestionnaire du projet, de formation ingénieur agronome, avec une longue expérience en appui institutionnel.

a) Fonctions communes avec le Directeur de l'Intervention :

- Etre responsable de la production des résultats intermédiaires du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique :
 - o organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
 - o rédiger les rapports d'avancement semestriels et le rapport final d'exécution, ainsi que les rapports de suivi - évaluation selon le canevas de la CTB;
 - o soumettre l'état d'avancement et de l'obtention des résultats intermédiaires à la SMCL;
 - o proposer, le cas échéant, à la SMCL les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires;
 - o élaborer et soumettre à la SMCL les plans de travail du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation.
- Assurer le secrétariat de la SMCL:
 - o proposer l'ordre du jour au président de la SMCL, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du projet;
 - o transmettre, dans les délais requis, aux membres de la SMCL, les documents préparatoires, entre autres les rapports d'avancement et l'utilisation du budget pour la période passée, ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
 - o rédiger les comptes rendus des réunions de la SMCL, qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois après la tenue de la réunion de la SMCL et repris dans le rapport de suivi-évaluation;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les procédures en vigueur :
 - o rédiger les rapports comptables;
 - o veiller à la bonne utilisation des biens acquis ou mis à la disposition du projet;
 - o gérer le personnel mis à la disposition du projet.
- Etudier tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles), ou d'interprétation de la Convention spécifique ou du dossier technique qui menacerait le bon déroulement du projet, avant de le soumettre à la SMCL pour prise de décision.

b) Fonctions spécifiques au délégué international à la co-gestion :

- Chef de file de l'assistance technique (délégué international à la co-gestion, AT CAI et les deux volontaires) ;
- Encadrer le volontaire en appui aux services de vulgarisation ;
- Responsable de la mise en œuvre de la composante 1 du PADAP d'appui institutionnel à la DPAE et principalement assistance technique directe auprès du Directeur de la DPAE et des Chefs de Services :
 - o Faciliter / conduire les diagnostics participatifs initiaux ;
 - o Organiser la formation des agents de la DPAE en interne (formation sur le tas par le délégué international à la co-gestion) ou en externe ;
 - o Elaboration avec les agents de la DPAE d'outils d'aide au management et d'outils techniques (typologie...);

- Susciter et accompagner la réflexion des agents de la DPAAE notamment sur les questions de transfert des fonctions productives, d'amélioration des services de vulgarisation ; proposer des référentiels techniques et méthodologiques et faciliter les remises en cause et analyses critiques ;
- Conseil et accompagnement des agents de la DPAAE dans l'action ;
- Capitalisation et valorisation des acquis de la composante 1 notamment en s'assurant des liens avec le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE ;
- Identifier les besoins d'expertises externes que l'assistance technique résidente n'est pas en mesure de fournir.

c) Profil requis :

Ingénieur agronome avec une longue expérience dans l'appui institutionnel et la gestion de projet :

- Minimum de 10 ans d'expérience en gestion de projet de développement agricole en Afrique, une connaissance du Burundi est un plus ;
- Minimum de 10 ans d'expérience en appui institutionnel à des structures publiques (ministères) ;
- Bonne compréhension des politiques sectorielles agricoles et des questions liées à la réforme des services de vulgarisation, au désengagement de l'Etat des fonctions productives et au transfert de ces fonction aux usagés ;
- Capacité d'analyse, de synthèse, de capitalisation ;
- Excellentes capacités relationnelles.

6.5.3 L'assistant technique international en appui au CAI

1 assistant(e) technique international(e) conseiller(e) du Directeur du « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) de formation agro-économiste ou économiste agricole et avec une longue expérience dans l'appui au secteur privé (surtout aux OP) et dans l'appui aux filières.

a) Fonctions de l'AT CAI :

L'AT CAI aura pour fonction principale la coordination des composantes 2 et 3 du PADAP et l'assistance technique direct auprès du Directeur du Centre d'Appui aux Initiatives :

- Faciliter / conduire les diagnostics participatifs initiaux ;
- Organiser la formation de l'équipe du CAI en interne ou en externe, et surtout du Directeur du CAI ;
- Conseil et accompagnement du Directeur du CAI dans l'action ;
- Encadrer le volontaire basé au sein de la CAI ;
- Elaborer avec l'équipe du CAI des outils d'aide au management du CAI ;
- Elaborer avec l'équipe du CAI des méthodes d'appui institutionnel, organisationnel, économique et politique aux OP ;
- Faciliter / conduire l'évaluation des activités pilotes de renforcement des filières ;
- Evaluer, capitalisation et valorisation des acquis des composantes 2 et 3 notamment en s'assurant des liens avec le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE et surtout sur le concept de Centre d'Appui aux Initiatives ;
- Identifier les besoins d'expertises externes que l'assistance technique résidente n'est pas en mesure de fournir.

b) Profil requis :

Agro-économiste ou économiste agricole et avec une longue expérience dans l'appui au secteur privé (surtout aux OP) et dans l'appui aux filières et dans la gestion de projet :

- Minimum 10 d'expérience dans l'appui aux OP et dans les services à l'agriculture (centres de prestation de services...);
- Minimum 10 ans d'expérience dans l'appui aux filières et aux marchés ;
- Expérience de gestion de projet de développement agricole en Afrique, la connaissance du Burundi est un plus ;
- Expérience dans l'accompagnement, le suivi-évaluation de micro-projets ;
- Un expérience dans le domaine du financement du monde rural est un plus ;
- Capacités d'analyse, de synthèse de capitalisation ;
- Excellentes capacités relationnelles.

6.5.4 Le Directeur du CAI

1 directeur(rice) du « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) recruté sur concours par le projet, de formation agro-économiste ou économiste agricole, avec une longue expérience dans l'appui aux OP et au secteur privé.

a) Fonctions du Directeur du CAI :

- Gérer l'équipe nationale du CAI (initialement seulement 1 secrétaire et l'agent technique, puis les relais communaux) ;
- Coordonner l'ensemble des services aux OP du CAI (formation, information, conseil, accompagnement...);

- Maintenir des liens étroits avec les OP et les autres acteurs du secteur afin de permettre l'institutionnalisation du CAI ;
- Préparer les rapports d'activités et les rapports financiers du CAI ;
- Suivre sur le plan technique les activités pilotes de renforcement des filières.

b) Profil requis :

Agro-économiste, économiste-agricole ou socio-économiste ayant une longue expérience dans l'appui aux OP et la gestion de projet.

- Expérience dans l'accompagnement des OP ou expérience de cadre d'OP ;
- Excellentes capacités relationnelles avec les élus et cadres d'OP, avec les paysans et avec les acteurs institutionnelles ;
- Expérience de gestion administrative et financière (de projet ou de structure privée ou d'OP) ;
- Capacité d'analyse, de synthèse ;
- Nationalité burundaise, la connaissance de la Province de Kirundo est un plus.

6.5.5 L'agent technique du CAI

1 agent technique du « Centre d'appui aux initiatives » (composante 2) recruté sur concours par le projet, de formation agronome / zootechnicien, agro-économiste, économiste agricole ou socio-économiste, avec une expérience de terrain dans le secteur du développement agricole. Il travaillera sous la responsabilité directe du Directeur du CAI et en binôme avec le volontaire Belge.

a) Fonctions de l'agent technique du CAI :

- Effectuer le suivi-évaluation de terrain des activités appuyées par le CAI. Suivi-évaluation de nature technique, économique et organisationnel ;
- Animer des sessions de formation et des ateliers destinés aux OP et opérateurs privés ;
- Appuyer les OP à la demande : identification des besoins de formation, conseil technique sur le tas, facilitation des relations avec les autres acteurs,...
- Superviser les relais communaux (si recrutés) ;
- Production de documents de sensibilisation / vulgarisation à destination des paysans, des OP et des opérateurs privés ;
- Maintenir des liens étroits avec les OP et les autres acteurs du secteur afin de permettre l'institutionnalisation du CAI ;
- Préparer ses rapports d'activités ;
- Faire remonter au Directeur du CAI toute information relative à la mise en œuvre du projet et aux approches proposées.

b) Profil requis :

Agronome / zootechnicien, Agro-économiste, économiste-agricole ou socio-économiste ayant une première expérience de terrain de développement agricole.

- Expérience de développement agricole, une expérience dans l'accompagnement des OP est un plus ;
- Excellentes capacités relationnelles avec les élus et cadres d'OP, avec les paysans ;
- Excellente capacité à travailler sur le terrain de façon autonome ;
- Capacité d'analyse, de synthèse ;
- Nationalité burundaise, la connaissance de la Province de Kirundo est un plus.

6.6 ANNEXE 6 : PROGRAMME DE LA MISSION DE FORMULATION

Jedi 3 mai

- 7h30 : réunion de l'équipe Iram sur place (tous sauf C. Rigourd) => mise en commun de documentation, échanges sur rencontres institutionnelles, préparation descente Kirundo ;
- 9h à la CTB : Participation à l'atelier participatif intermédiaire de la mission « appui institutionnel » ;
- 11h50 : arrivée de Mr C. Rigourd (accueilli par S. Dardel) ;
- 15h30 à la CTB : réunion de démarrage de la mission avec le représentant de la CTB ; préparatifs du déplacement à Kirundo ; premières prises de rendez-vous.

Vendredi 4 mai :

- Préparation du déplacement à Kirundo ;
- Entretiens institutionnels : MINAGRIE, FAO, CE, CRS, AAA, etc ;
- Revue documentaire.

Samedi 5 mai : Revue documentaire ; entretiens d'équipe.

Dimanche 6 mai : Départ Kirundo.

7 au 17 mai : Séjour à Kirundo. Voir liste détaillée des personnes rencontrées dans l'annexe suivante.

- S. Dardel, V. Niyongabo et E. Tama sur le terrain en continue du 7 au 17 mai,
- T. Niyondagara et C. Rigourd sur le terrain du 7 au 10 mai, puis du 13 au 17 mai,
- JP. Marquet, E. Hendricks et S. Van Wayenberge sur le terrain du 14 au 17 mai.

Jedi 10 mai : Séjour à Bujumbura pour T. Niyondagara et C. Rigourd

- Participation à la réunion de restitution du rapport provisoire de l'étude « formulation de l'appui institutionnel au MINAGRIE », à la CTB Bujumbura ;
- De-briefing à mi-parcours à la CTB ;
- Entretien avec Hon. Ir MUTABAZI Jean de Dieu, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Echanges avec la mission de formulation du projet d'appui institutionnel ;
- Entretiens complémentaires sur Bujumbura.

Mercredi 16 mai à Kirundo : Atelier de restitution intermédiaire.

Vendredi 18 mai : Restitution du rapport provisoire et de-briefing à l'Ambassade de Belgique avec la CTB.

Lundi 21 mai : Présentation de restitution (voir en annexe la liste de présence).

Mardi 22 mai : Fin de mission au Burundi

Vendredi 22 juin : Envoi par l'Iram du rapport de formulation provisoire

Vendredi 6 juillet au mardi 31 juillet : Envoi des commentaires de la CTB sur le rapport provisoire.

Vendredi 20 juillet : Envoi par l'Iram d'une note technique sur les articulations entre le Projet d'Appui Institutionnel et le Projet de Développement Agricole de la Province de Kirundo.

1^{ère} semaine d'août : Remise par l'Iram du rapport de formulation définitif du PADAP.

6.7 ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

BUJUMBURA

| | |
|---------------------------------|--|
| . Hon. Ir MUTABAZI Jean de Dieu | Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage |
| . NTUNGUKA Charles | Directeur DGPAE / MINAGRIE |
| . COUVREUR Yves | Représentant Résident, CTB Burundi |
| . BROEKE Anton | Chargé de coopération / Ambassade de Belgique |
| . RISCH Luc | Attaché à la coopération / Ambassade de Belgique |
| . SCHIMDT Andréas | Responsable Développement Rural délégation CE ; |
| . LUTHEREAU François | AT PRCI / MINAGRIE |
| . MBONABUCA Thérèse | DG Administration du Territoire / M.I.S.P. |
| . FUSILLIER Christian | Consultant IRAM (mission PAI) |
| . NAHIMANA Félix | Consultant IRAM (mission PAI) |
| . OELSSNER Annette | Coordinatrice de Programmes AAA |
| . BANDUSHUBWENGE Denis | Directeur Etudes des milieux ISABU |
| . NAHIMANA Joseph | Président de l'Association Kirundo Avenir (KIRA) ; |
| . LACHARME Marc | Coordonnateur du Projet ARCANE |
| . DIDI Didace | Directeur Bureau GEOSCI |
| . NIYOYANKUNZE Zéphirin | Chef Service Formation INADES Formation Burundi |
| . SAHINGUVU Richard | Coordinateur CAPAD |
| . TOYI Isidore | Chef Service Suivi – Evaluation PRASAB |
| . RISHIRUMUHIRWA Théodomir | DG AGROBIOTEC |
| . DOYLE Kevin | Coordinateur de programmes CRS Burundi |
| . RENSON Jean-Pierre | Chef opérations d'Urgences FAO Burundi |
| . NIZIGIYIMANA Aloys | Consultant FAO Burundi |
| . MADODO Gérard | Consultant FAO Burundi |
| . KABONEKA Salvator | Consultant FAO Burundi |
| . M. Tharcisse | Projet PAGE |
| . NIYOYANKUNZE Zéphirin | Chef Service formation INADES Formation |
| . Dr GASHOBOTSE Dismas | Responsable Sécurité Alimentaire, Action Aid |

KIRUNDO

| | |
|--------------------------|--|
| . SINGAYIMIHETO François | Gouverneur de Province |
| . NZIGAMASABO Révérien | Directeur DPAAE |
| . KARAGIRA Juvénal | Chef Service Elevage DPAAE |
| . NKURUNZIZA Richard | Chef de Service Productions Végétales DPAAE |
| . NDAYISABA Elie | Chef Service Formation – Vulgarisation DPAAE |

| | |
|-------------------------------|---|
| . MANIRAKIZA Godeberthe | Chef Service Pêche et Pisciculture DPAAE |
| . BIGIRIMANA Jean-Baptiste | Chef de Service Génie Rural DPAAE |
| . DONDOGORI Christophe | Chef Service Suivi – Evaluation DPAAE |
| . NIYONZIMA Caritas | Responsable du Volet Foresterie DPAAE |
| . NSABIYUMVA J. Marie Viannet | Chef Antenne du Plan |
| . NIZIGIYIMANA Dieudonné | Chef service Environnement INCEN |
| . RWASA Melchior | Inspecteur recettes communales |
| . MIRENZO Vénuste | Administrateur Communal de Bwambarangwe |
| . MINANI Théogène | Directeur – Gérant marché Mukenke de Bwambarangwe |
| . MANZI Frédéric | Administrateur Communal de Vumbi-bukuba |
| . BARAKAMFITIYE Désiré | Conseiller en développement, Commune Vumbi |
| . NZEYIMANA Séverien | Président du Comité Développement, Commune Vumbi |
| . NDIKUMAGENGE Sébastien | Conseiller développement Communal Bwambarangwe |
| . MINANI Théogène | Directeur marché Mukenke (Bwambarangwe) |
| . NTAHOMBAYE Jean | Percepteur Marché Buhoro (Bwambarangwe) |
| . TUHABONYE Adélin | Agronome DPAAE Commune Bwambarangwe |
| . NTAHOMPAGAZE Léopold | Service Coopératives / Ministère de l'Intérieur |
| . NSABIMANA Sanctus | Directeur Technique ITAB Kirundo |
| . NDIKUMANA Audace | INADES / ODP PRASAB Kirundo |
| . RUGEMINTWAZA J. Claude | Directeur Lycée Kanyinia |
| . BIMPENDA Placide | Responsable service suivi – évaluation C.P.L.S. |
| . BRICK Dina | Responsable CRS Kirundo |
| . MIYONKURU Epimaque | Responsable des foires semencières, CRS Kirundo |
| . HAVYARIMANA Gilbert | AAA Kirundo |
| . HAKIZIMANA Léonard | Représentant de FHI |
| . BIKORIMANA Alphonse | Représentant de CONCERN |
| . NTAKIRUTIMANA Thierry | Conseiller Régional COOPEC |
| . NAYUBUSA Adrien | Président UCODE |
| . MBAMZAMIHIGO Gérard | Représentant UCODE |
| . MUKURARINDA Emmanuel | Gérant UCODE Commune Bwambarangwe |
| . NSABIMANA Protais | Technicien Vétérinaire Communal de Bugabira |
| . NSABIMANA Anicet | Agronome Communal de Bugabira |
| . NZOSABA Léonidas | Agronome Communal de VUMBI-BUKUBA |
| . NDUWIMANA Etienne | Moniteur agricole, commune Vumbi, colline Gasura |
| . NTAGENGWA Alexis | Forestier Communal de Bugabira |
| . MUHIZI Théodore | Moniteur Agricole, Commune Bugabira |
| . Abbé NGENDAHAYO Gérard | Directeur du Centre agropastoral de Mutwenzi |
| . NTIRABAMPA Joseph | Pdt Fédération Mfashangufashe des Caféculteurs |

- . MBONIHANKUYE François Président OP rizicole
- . MINANI Bernard Président Collectif des associations d'éleveurs Kirundo
- . MACUMI Léonard Président association éleveurs de Bwambarangwe
- . NDARUZANIYE Collecteur de lait
- . MBARUSHIMANA Ildéphonse Président Association des pêcheurs de Bwambarangwe
- . RUZOVAHANDI Modeste Secrétaire collectif associations apiculteurs Kirundo
- . NAHIMANA Pascaline V/Présidente Associat° Apiculteurs Commune Kirundo
- . KANYARUKORI J. Baptiste Président Association Pêcheurs commune Kirundo
- . NYANDWI Joseph Président association Terimbere, Commune Bugabira
- . RUZOVAHANDI Modeste Présidente Fédération des apiculteurs de Kirundo ;
- . Représentants des agri-éleveurs des Communes de Bugabira, Vumbi
- . Membres de l'OP Abakeburwabakumva, marais de Kabuyenge, Commune Bwambarangwe
- . Les membres de l'AG et Comité de gestion de la Coopérative Murore, Commune Busoni.

6.8 ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER À KIRUNDO

Le 17 mai 2007, s'est tenu dans la salle de réunion de la DPAAE de Kirundo une réunion de restitution de la mission de formulation du projet. Présidée par le Directeur de la DPAAE Kirundo, l'objet de cette rencontre était d'échanger sur les conclusions de la mission à la fin de son séjour dans la Province, et de présenter les grandes orientations du projet.

La journée était organisée en séances plénières (objet de la mission, diagnostic Province, orientations du projet) et en travaux de groupes. Ces derniers furent l'occasion d'échanger sur des pistes concrètes de renforcement de certaines filières, décidées préalablement en séance plénière.

6.8.1 Diagnostic de la Province Kirundo (présenté par S. Dardel, consultant IRAM)

| Forces / Atouts | Faiblesses / Contraintes |
|---|---|
| Volet technique | |
| <ul style="list-style-type: none"> . Ressources en eau . Bugesera : fertilité, potentiel de terres exploitables (superficies disponibles) . Potentiel de diversification . Cultures fourragères : 3 à 4 cycles / an . Bweru : ressources en eau, possibilité de boisements | <ul style="list-style-type: none"> . Faible maîtrise de techniques « modernes » de production . Méconnaissance des innovations techniques . Faible diversification . Faible accès et maîtrise de l'eau . Peu de pratiques de conservation, stockage . Portée limitée de la vulgarisation . Insuffisante mise en valeur des marais . Bweru : faible fertilité, peu de sols disponibles . Lacs : gestion et exploitation insuffisantes . Manque d'intrants : quantité, qualité . Faible capacité de réponse aux attaques et maladies . Bugesera : boisements insuffisants, mauvaise répartition des terres, sécheresses récurrentes |
| Volet économique | |
| <ul style="list-style-type: none"> . Capacité d'adaptation, initiatives des acteurs privés (y compris les producteurs) . Existence de débouchés localement . Présence d'une dynamique marchande . Réseau d'infrastructures commerciales . Existence de services : banques, poste, IMF, télécommunications . Main d'œuvre disponible | <ul style="list-style-type: none"> . Manque de connaissance fine des potentialités de la Province . Méconnaissance de l'utilisation des sous-produits (exemple : balles de riz) . Faible réseau d'infrastructures post-récolte . Faible pouvoir d'achat de la population . Insuffisance de prestations : artisanat, magasins pièces détachées, etc. . Faible accès à l'énergie (eau, électricité) . Faible de réseau de télécommunication . Pratiques usurières |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> . Faible création de valeur ajoutée . Vulnérabilité d'une partie de la population (sans terres) |
| Institutionnel | |
| <ul style="list-style-type: none"> . Existence d'infrastructures . Réseau d'acteurs (réunions thématiques) . Réseau de vulgarisateurs, agents en poste . Conscientisation des IMF aux besoins des agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> . Répartition inégale des intervenants . Manque de vision du développement . Manque de coordination des acteurs . Faible connaissance des lois . Faible remise en cause . DPAE : manque de moyens ; Besoin de renforcement des compétences ; faible circulation d'informations ; faible définition des tâches ; Faible planification ; faible encadrement . OP : Faible capacité de plaider ; nombre limité d'OP fiables (beaucoup d'opportunistes) |
| Transversal | |
| <p>Présence d'institutions de la société civile intervenant dans différents secteurs : CPLS, APECOS</p> | <ul style="list-style-type: none"> . Faible niveau d'alphabétisation . Comportement « d'assistés » d'une partie de la population . Faiblesse de l'information : analyse, diffusion, relais radios, affichage, etc. . Faible pérennisation des projets antérieurs . Exiguïté des terres, faible accès à la propriété |

6.8.2 Présentation des grands axes du projet (par T. Niyongarabo, consultant IRAM)

A- Sécurisation et développement des systèmes de production agricole

- Le dispositif de vulgarisation agricole est renforcé
- Des systèmes de production plus performants sont diffusés
- Les productions ASZH sont sécurisées
- Des modalités de gestion de l'eau et des marais sont testées et diffusées

B- Valorisation économique des filières

- La mise en place d'un centre d'appui aux initiatives est testée
- Des filières porteuses se développent
- Des OP sont professionnalisées
- L'accès au financement est amélioré

C- Renforcement du cadre institutionnel

- La DPAE es renforcée dans ses fonctions régaliennes
- Des synergies des intervenants dans le secteur sont établies

Les bénéficiaires du projet

- Bénéficiaires directs : Agri-éleveurs, organisations activités (dynamique interne), DPAAE
- Bénéficiaires indirects : Opérateurs des filières, commerçants, autres institutions

Les principes d'intervention du projet

- Développement agricole, pas d'urgence (absence de dons)
- Participer à la dynamique de développement de la Province
- Contribuer à créer un environnement institutionnel porteur de dynamique
- Contribuer à la synergie / coordination de tous les acteurs du développement agricole
- Faciliter le lien Province – National ; diffusion large au niveau de la Province des innovations, améliorations, politiques agricoles nationales
- Informations partagées entre les acteurs (de la commune jusqu'au niveau national)
- Appui à l'esprit d'entreprise chez les acteurs agricoles
- Accompagner les actions pilotes des acteurs, des innovations, valoriser les potentialités
- Favoriser l'accès aux marchés
- Valoriser les avantages comparatifs de la Province au niveau national et régional
- Accompagnement sur mesure des acteurs (diagnostic des besoins, formations sur demande)
- Le renforcement des capacités est prioritaire (formations, informations, élaboration d'outils, accompagnement dans l'action) ; les investissements (infrastructures) sont secondaires.
- Sécuriser les systèmes de production et de commercialisation agricole
- Développer une approche itérative de recherche – action – formation continue
- Remise en cause permanente
- Démonstration par l'exemple

6.8.3 Travaux de groupe

Les participants à l'atelier étaient divisés en trois groupes :

- Groupe n°1 : Filières végétales
- Groupe n°2 : Filières animales
- Groupe n°3 : DPAAE

A chaque groupe, il était demandé d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Choisir une filière porteuse. Justifier.
- Que faire pour améliorer la production ? Comment ? Par qui ?
- Que faire pour améliorer le post-récolte ? Comment ? Par qui ?
- Que faire pour améliorer la commercialisation ? Comment ? Par qui ?
- Que faire pour améliorer les liens vers d'autres filières (intégration) ?

a) Groupe n°1 : Filières végétales

Filière porteuse sélectionnée : le RIZ, car :

- . Bon rendement à l'hectare
- . Des superficies sont disponibles de marais (15.000 ha) et en montagne
- . Une main d'œuvre disponible
- . L'existence de marchés d'écoulement
- . Des variétés disponibles
- . Bon potentiel d'intégration avec la pisciculture et l'aviculture
- . 2 récoltes par an

Les autres filières identifiées comme porteuses sont, par ordre de préférence : banane, manioc, pomme de terre, maraîchage / fruits.

| Que faire | Comment ? | Qui ? |
|--|---|--|
| Aménager les marais | <ul style="list-style-type: none"> . Réhabilitation des anciens marais . Aménagement de marais | Projets ONG locales, internationales |
| Améliorer les techniques culturales | <ul style="list-style-type: none"> . Formations agriculteurs . Formations agents DPAAE . Visites d'échanges d'expérience . Associations la gestion des marais | Agents DPAAE Experts nationaux / internat. Projets |
| Faciliter la production à l'accès aux marais | <ul style="list-style-type: none"> . Meilleure redistribution des parcelles . Regroupement en associations | Administration + services techniques DPAAE Mouvements associatifs |
| Disponibiliser les variétés performantes | Recherche | ISABU, projets, FACAGRO, CTB (projet semencier), IRAZ |
| Financer les intrants | Accès facile aux crédits appropriés | IMF |
| Améliorer le stockage | <ul style="list-style-type: none"> . Hangars de stockage . Produits de stockage . Techniques de stockage | Projets, OP, Commerçants Idem DPAAE |
| Améliorer la transformation | Disponibiliser des décortiqueuses | Projets, OP, commerçants |
| Disponibiliser les aires de battage, méthodes de battage | Construire des aires de battage sur les lieux de production | OP, projets |
| Renforcer les OP à défendre leurs intérêts | <ul style="list-style-type: none"> . Formations, sensibilisations . Echanges d'expériences . Stimuler les unions & fédérations | DAPE, ONG, OP Projets Idem |
| Lutter contre les pratiques usurières | <ul style="list-style-type: none"> . Amélioration des systèmes de micro finance . Faire respecter la législation en | IMF (UCODE, COOPEC) |

| | | |
|--|---|-----------------------|
| | la matière | Administration, DPAAE |
| Intégration à la pisciculture | Introduction de la technique | Projets |
| Intégration avec l'aviculture | Formation en techniques | DPAAE, ONG, projets |
| Intégration avec l'élevage (bovins, porcins) | Rentabilisation des sous-produits (sons de riz, etc.) | OP |
| Intégration irrigation | - | - |

b) Groupe n°2 : Filières animales

Filière porteuse sélectionnée : les BOVINS LAITIERS car :

- . Amélioration possible rapide du potentiel laitier avec l'altitude
- . Animaux herbivores (coût d'alimentation faible)
- . Qualités nutritionnelles
- . Production de sous-produit : lait
- . Production de fumier (fertilisant)
- . Activité maîtrisée
- . Source de revenu familial
- . Existence d'une forte demande
- . Transformations possibles : fromage, beurre, yaourt
- . Impact sur la lutte anti-érosive

Les inconvénients néanmoins évoqués sont : la périssabilité du lait, l'accès difficile aux médicaments pour les animaux, l'absence de chaîne du froid (pour produits lactés)

Les autres filières identifiées comme porteuses sont, par ordre de préférence : viande de bovins, poisson de pêche, œufs, etc.

| Que faire ? | Qui ? |
|---|-------------------------------------|
| Amélioration génétique : . Insémination artificielle . Introduction de géniteurs | DPAAE, vétérinaires OP, ONG |
| Diversifier les cultures fourragères | OP, agronomes DPAAE, Topographes |
| Utilisation d'aliments concentrés (tourteau, son) | Privés |
| Disponibiliser les sels minéraux | Privés, OP |
| Prévenir des maladies et traitements | DPAAE, vétérinaires, OP |
| Accès à l'eau (retenue collinaire pour eau de pluie) | OP, DPAAE, Topographes |
| Etables appropriées | OP, vétérinaires |
| Post-récolte : formation des éleveurs | DPAAE, ONG, privés |
| Hygiène amélioré (frigo), stockage, réfrigération, pasteurisation ; Contrôle qualité (labo) | OP, DPAAE, privés |
| Transformation | Privés, OP, CNTA |
| Commercialisation : conditionnement, informations, | OP, privés, CAI, société civile |

| | |
|--|------------|
| transport, capacité de négociation | |
| Lutte anti-érosive : culture fourragères, agro-forestières | OP |
| Production de tourteaux et son | OP, privés |
| Pisciculture et culture irriguée | DPAE, ONG |

c) Groupe 3 : Les fonctions régaliennes de la DPAE

Dans l'optique actuelle de la stratégie sectorielle de l'Etat en matière agricole, celui-ci s'est donné pour mission de recadrer les missions de ses structures déconcentrées (les DPAE) sur les fonctions régaliennes, qui furent définies et débattues au cours de l'atelier.

C'est ainsi que furent identifiées les sujets suivants comme faisant partie des fonctions régaliennes d'une DPAE, dont celle de Kirundo :

- . Coordination des interventions dans la province
- . Encadrement technique de la population agricole
- . Surveillance des maladies et ravageurs
- . Planification
- . Programmation
- . Contrôle de la qualité, certification
- . Suivi-évaluation
- . Veille au respect de la législation nationale
- . Information

Deux autres fonctions assurées jusqu'ici par la DPAE furent identifiées comme ne pouvant être considérées comme régaliennes. Il s'agit de la multiplication et la diffusion des semences, l'amélioration du cheptel.

Ce groupe était chargé de répondre aux questions suivantes :

- . Rappel des fonctions actuelles et régaliennes de la DPAE
- . Comment gérer le transfert des fonctions productives vers les fonctions régaliennes ?
- . Quels appuis nécessaires pour remplir ces fonctions ?
 - 1. Fonctions d'encadrement:
 - ⇒ ***Le transfert est impossible aujourd'hui car :***
 - . Absence d'opérateurs privés (sauf Centre agropastoral de Mutwenzi et les ONG)
 - . Recrutement récent de moniteurs
 - . Retrait non souhaitable aujourd'hui mais il faut organiser la population pour préparer le retrait éventuel
 - . Encadrement technique : DPAE ;
 - . Encadrement organisationnel : Département coopérative du Ministère de l'Intérieur
 - . Les ONG utilisent les services de la DPAE

- 2. Fonction multiplication de semences et diffusion

⇒ ***Le transfert est possible si :***

- . Difficile car la DPAE a les techniques
- . Difficile car les privés sont chers
- . Centres semenciers ? Les OP n'y arrivent pas, manquent de capacités
- . Le prix de la semence doit être « raisonnable », et dépendre de la qualité
- . Besoin de vulgariser les semences
- . Avec un appui, le transfert est possible, bien que risqué. Besoin de suivi + encadrement + vulgarisation
- . Aujourd'hui, la production de la DPAE est faible (manque d'argent)

- 3. Appuis prioritaires

- . Planification, programmation, suivi-évaluation : formations, élaboration d'outils (enquêtes, informatique, ...), des moyens de déplacement
- . Coordination : les acteurs n'aiment pas se mettre ensemble pour se coordonner => Donner du poids à la DPAE
- . Pour les paysans : encadrement, multiplication, échanges d'infos entre eux.
- . Pour DPAE : motivation du personnel DPAE (salaires, primes, etc.) ; exiger de l'Etat que les postes vacants soient remplis (exemple : assistant de zone)
- . Améliorer l'encadrement : Formations techniques, formations sur l'approche participative, les paysans doivent participer aux décisions sur les thèmes de formation

6.9 ANNEXE 9 : PARTICIPANTS À L'ATELIER DE KIRUNDO

| | | |
|-----|--------------------------|--|
| 1. | Nzigamasabo Révérien | Directeur DPAAE |
| 2. | Dr. Karagira Juvénal | Chef service élevage DPAAE |
| 3. | Nkurunziza Richard | Chef service productions végétales DPAAE |
| 4. | Dondogori Christophe | Chef service suivi-évaluation DPAAE |
| 5. | Manirakiza Godeberthe | Responsable provincial de la pêche |
| 6. | Ndayisaba Elie | Chef service Formation-Vulgarisation DPAAE |
| 7. | Bigirimana Jean-Baptiste | Chef service génie rural à la DPAAE |
| 8. | Mushengezi Oscar | Conseiller Principal du Gouverneur |
| 9. | Hitimana Martin | Administrateur communal Ntega |
| 10. | Bukera Jean-Baptiste | Administrateur communal Kirundo |
| 11. | Rugemintwaza Gérard | Administrateur communal Bugabira |
| 12. | Ndikumagenge Sébatsien | Conseiller administrateur Bwambarangwe |
| 13. | Mberamiheto Jean | Secrétaire communal Gitobe |
| 14. | Bivugire Jean-Baptiste | Conseiller à l'administrateur communal Busoni |
| 15. | Manzi Frédéric | Administrateur communal Vumbi |
| 16. | Macumi Agnès | Présidente Coopec de Muroré |
| 17. | Mwami Fabien | Président de l'Association Abakebugwabakumva |
| 18. | Minani Bernard | Président du collectif des éleveurs de Kirundo |
| 19. | Mbanzamihigo Gérard | Superviseur UCODE |
| 20. | Bucumi Gabriel | Chef du bureau ADG-Kirundo |
| 21. | Marquet Jean-Pierre | CTB |
| 22. | Van Waeyenberge Sofie | CTB |
| 23. | Hendricks Edwin | CTB |
| 24. | Niyondagara Thérènce | Consultant Iram |
| 25. | Tama Evariste | Consultant Iram |
| 26. | Niyongabo Vincent | Consultant Iram |
| 27. | Dardel Sylvain | Consultant Iram |
| 28. | Rigourde Christophe | Consultant Iram |

6.10 ANNEXE 10 : PARTICIPANTS À LA RESTITUTION FINALE

| | |
|------------------------|--|
| Singayimiheto François | Gouverneur de la province de Kirundo |
| Nzigamasabo Révérien | Directeur DPAE Kirundo |
| Ndikumagenge Sébastien | Directeur Général Agriculture au MINAGRIE |
| Ntahirageza Jean-Marie | Directeur Général au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique |
| Karonkane Jean | Directeur au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale |
| Ntihakose Salvator | Directeur Général ISABU |
| Nahimana Joseph | Président de l'association Kirundo-Avenir |
| Kanyenkiko Anatole | Secrétaire privé associatif UCODE |
| Renson Jean-Pierre | Coordinateur urgence / réhabilitation FAO |
| Ndayegamiye Salvator | Directeur APIP MPDRN |
| Nimubona Salvator | Coordinateur PRASAB |
| Nizigiyimana Aloys | Consultant FAO |
| Lacharme Marc | Conseiller Technique Principal ARCANE |
| Brick Dina | Chef Bureau Kirundo CRS |
| Maury Sandra | Coordinatrice des Programmes SOLIDARITES |
| Couvreur Yves | Représentant CTB Burundi |
| Risch Luc | Attaché Ambassade de Belgique |
| Dardel Sylvain | Consultant Iram |
| Tama Evariste | Consultant Iram |
| Niyondagara Thérènce | Consultant Iram |
| Niyongabo Vincent | Consultant Iram |
| Rigourd Christophe | Consultant Iram |

6.11 ANNEXE 11 : COMMENTAIRES RAPIDES SUR LES RECETTES FISCALES DE KIRUNDO

Cette annexe présente quelques commentaires sur les recettes des taxes communales / Province Kirundo, année 2006. *Source des données: « Prévisions budgétaires pour l'exercice 2007 » Province de Kirundo*

Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de réserves, leur intérêt ne réside pas dans leurs valeurs numériques mais dans les proportions. La fiabilité des valeurs est très aléatoire, elle dépend de la qualité des individus chargés de la perception des taxes. Notons toutefois que les résultats pour 2006 sont proches de ceux de 2005, ce qui donne une certaine validité aux interprétations qui sont faites ci-après.

Les taxes perçues officiellement au titre de l'exercice 2006 sont d'un montant de plus de 275 millions de Fbu, somme relativement proche des perceptions de 2005 (250.000.000 Fbu). En faisant l'estimation que 25 à 30% des activités ne sont pas collectées (activités informelles, ventes au Rwanda non déclarées, faiblesse des méthodes de collecte, etc.), on peut estimer que les recettes potentielles de la Province de Kirundo pourraient osciller entre 350 et 400 millions de Fbu par an¹⁸.

Considérons les chiffres de ces recettes comme un indicateur du dynamisme économique d'une Commune. Ainsi, à l'instar des déclarations des différentes personnes rencontrées lors de la mission sur le terrain, il ressort que la Commune de Busoni est la plus dynamique de la Province. Elle ressort en tête des perceptions de taxe sur les deux exercices 2005 et 2006. A sa suite, se retrouvent les communes de Bugabira, Bwambarangwe et Kirundo. Toutes ces Communes se situent dans la zone géographique des basses terres (Zone Bugesera), qui ont accès aux ressources des lacs ainsi qu'aux débouchés extra territoriaux (Rwanda, Tanzanie), qui furent moins touchées par les intempéries et disettes des dernières années.

Les taxes perçues relatives au domaine para-agricole¹⁹ (ventes de produits, exploitations des marais surtout) représentent près de 70% des recettes provinciales. Ce qui prouve sans grande surprise le caractère rural de la Province, et l'importance d'y apporter un appui.

Les taxes sont analysées par rubrique.

a) Taxes sur propriétés : 5% des recettes totales.

Il est intéressant de constater l'importance des vélos, qui constituent près de 80% des perceptions de taxes dans cette rubrique. Ce véhicule constitue bien sûr le principal moyen de locomotion des populations dont l'usage comme taxi est très répandu. Mais aussi, le vélo est le principal moyen de transport des marchandises des populations jusqu'au Centre de Négoce communal. En dehors du transport sur la tête bien sûr. Une telle proportion de ce poste dans les recettes illustre l'importance de ce mode de transport. Il peut constituer un indicateur de développement économique.

b) Taxes rémunératoires et patrimoniales : 35% des recettes totales

Ce poste correspond aux inscriptions et attestations officielles diverses, allant du registre de naissance à la propriété foncière.

En 2006, l'exploitation des marais représente 18% des taxes perçues sur ce poste, la vente de propriétés et le bornage 23%. Une hausse de ces taux serait un signe positif du dynamisme de la population de matière agricole.

c) Activités commerciales : 39% des recettes totales

Principale rubrique de recettes, qui démontre ici également le dynamisme économique de la zone et la dynamique marchande évoquée dans le diagnostic de ce rapport.

¹⁸ En proportion, le projet PADAP prévu d'un montant de 3,5 millions d'Euros sur 3 ans équivaut, au taux de 1.400 Fbu / Euro, à une dépense annuelle de près de 1,6 milliards de Fbu par an.

¹⁹ Ventes des produits ASZH, achat/location/exploitation de terrains et marais, chargement des vivres, services de moulins / décortiqueuses, etc.

Les données fournies par le Service des taxes de la Province sont intéressantes car elles proposent des postes de recettes assez détaillés, tels que la vente de bière locale, les ventes d'animaux sur pied / abattus / grillés, les poissons.

Sur cette base, l'on peut se risquer à extrapoler et proposer une estimation des chiffres d'affaires de quelques filières, ainsi que le chiffre d'affaire total de la province.

Estimations de calcul de chiffres d'affaires.

- a) Bière locale : fabriquée essentiellement à base de banane et dans une moindre mesure de sorgho. Les taxes perçues en 2006 s'élèvent à près de 25 millions de Fbu (idem en 2005). Si l'on estime que le montant prélevé par la Commune représente au maximum 20% du Chiffre d'affaire, celui-ci, pour l'année 2006, tournerait autour de 125.000.000 Fbu.
- b) Produits de l'élevage / poisson : Dans la même logique que pour la bière, le chiffre d'affaire de la filière peut se calculer à partir des taxes perçues. Mais nous proposons ici un taux de perception de 10% du chiffre d'affaire, du fait que ces produits ne font pas l'objet (ou peu) d'une transformation (faible valeur ajoutée).

| | Taxe perçue en 2006 | CA (estimation) | Part / CA |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|--------------|
| Vente gros bétail sur pied | 1 925 000 | 19 250 000 | 11,3% |
| Vente petit bétail sur pied | 5 029 750 | 50 297 500 | 29,5% |
| Vente porcins sur pied | 81 000 | 810 000 | 0,5% |
| Vente volailles, basse cour | 53 000 | 530 000 | 0,3% |
| Abattage gros bétail | 402 900 | 4 029 000 | 2,4% |
| Abattage petit bétail | 5 613 500 | 56 135 000 | 32,9% |
| Abattage porcins | 321 900 | 3 219 000 | 1,9% |
| Peaux (petit bétail) | 1 258 700 | 12 587 000 | 7,4% |
| Viande grillée | 1 735 190 | 17 351 900 | 10,2% |
| Poisson | 645 250 | 6 452 500 | 3,8% |
| Total | 17 066 190 | 170 661 900 | |

L'on constatera d'ailleurs que le petit bétail constitue près de 60% du total. Ceci mérite d'être approfondi dans le cadre du projet afin, d'une part, de mieux saisir la définition du « petit bétail » pour les services fiscaux, et d'autre part de maîtriser les potentialités de cette sous filière.

- c) Produits agricoles (céréales, farines, tubercules, fruits, etc.) : Les recettes de taxes ne font pas apparaître une rubrique spécifique sur ces produits. Le poste dans lequel leur vente est incluse est intitulé « taxes de marché », qui représente plus de 30% des recettes de cette rubrique. En extrapolant, et en estimant que, du fait du fort caractère rural de la Province, les produits agricoles constituent près de 65% des recettes, les taxes perçues sur ces produits avoisineraient 22,3 millions Fbu. Ensuite, en estimant que la taxe représente environ 5% du Chiffre d'affaire, celui-ci se monterait à plus de 400.000.000 Fbu pour l'année 2006.

Ainsi, si l'on regroupe les calculs détaillés ci-dessus, l'estimation du chiffre d'affaire de la vente des produits ASZH pour l'année 2006 serait la suivante (chiffres arrondis au niveau supérieur) :

| Produits | Chiffre d'affaire 2006 (Fbu, estimation) | % |
|------------------|---|-----|
| Boissons (bière) | 125.000.000 | 18% |

| | | |
|--------------|--------------------|-----|
| Elevage | 164.000.000 | 24% |
| Poisson | 7.000.000 | 1% |
| Agriculture | 400.000.000 | 57% |
| Total | 696.000.000 | |

Si, comme nous l'avons dit plus haut, on peut raisonnablement estimer que les taxes perçues sont inférieures au potentiel existant dans la province, le chiffre d'affaire du secteur agricole dans la Province de Kirundo devrait se situer entre 1,5 et 2 milliards de Fbu par an, soit, à raison de 600.000 habitants dans la province, un chiffre d'affaire moyen (hors taxe) d'environ 3.000 Fbu par an et par personne.

d) Services commerciaux : 20% des recettes totales

La faiblesse relative de ce taux sur les taxes totales perçues est révélatrice des faibles capacités financières des populations agricoles, dont les faibles moyens ne permettent pas d'utiliser ces services (moulins, décortiqueuses, bascules, micro finances²⁰, transports lacustres, etc.) autant qu'ils pourraient le souhaiter ou le nécessiteraient.

Une augmentation de ce taux à l'avenir serait un bon indicateur de la dynamique de la Province.

Un seul poste représente près de 70% des recettes de cette rubrique, il s'agit du « chargement des produits vivriers », pour les marchandises acheminées et évacuées par camion. En 2006, la taxe perçue fut d'un montant de 39 millions de Fbu. Le tarif à payer est de 5 Fbu / kg Ainsi, ce sont plus de 7.800 Tonnes qui transitèrent sur les centres de négoce et de ramassage de la Province. Chiffre à considérer comme une estimation minimale.

Le « chargement des produits vivriers » est indicatif de la dynamique d'une zone. C'est ainsi que la répartition des taxes perçues par commune pour ce poste est la suivante, par ordre décroissant : Busoni (29%), Bugabira (23%), Bwambarangwe (23%), Kirundo (13%), Gitobe (8%), Ntega (3%), Vumbi (1%). On retrouve le même classement que sur d'autres points indicatifs du dynamisme économique des communes.

e) Activités industrielles et commerciales : 0,5% des recettes totales

Le résultat de cette rubrique est sans commentaire. Il ne fait que confirmer le constat de la mission de formulation sur la faiblesse, voir l'inexistence d'un réseau performant de valorisation des produits ASZH.

²⁰ Sur ce point, la contrainte réside dans les outils de micro-finances inadaptés aux populations agricoles, comme dit dans le rapport.

Tableau 27 : Recettes des taxes perçues au cours de l'année 2006 dans la province de Kirundo

| Recettes | Bugabira | | Busoni | | Bwambarangwe | | Gitobe | | Kirundo | | Ntega | | Vumbi | | TOTAL | |
|---|-------------------|------|-------------------|------|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|--------------------|------|
| | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % | 2006 | % |
| Taxes / propriété | 2 864 550 | 7% | 2 323 150 | 5% | 935 050 | 2% | 1 824 150 | 6% | 1 187 050 | 3% | 2 072 000 | 6% | 1 402 500 | 4% | 12 608 450 | 5% |
| Taxes rémunératoires et patrimoniales | 14 234 274 | 33% | 12 317 112 | 25% | 13 521 014 | 31% | 13 528 403 | 43% | 17 576 399 | 44% | 9 689 946 | 29% | 16 073 809 | 48% | 96 940 957 | 35% |
| Activités commerciales | 15 717 850 | 37% | 20 595 870 | 41% | 16 969 749 | 38% | 11 759 500 | 38% | 13 308 030 | 33% | 17 980 700 | 5% | 11 938 470 | 36% | 108 270 169 | 39% |
| Services commerciaux | 9 759 810 | 23% | 14 568 700 | 29% | 12 276 285 | 28% | 3 850 850 | 12% | 7 501 343 | 19% | 3 985 270 | 12% | 4 117 370 | 12% | 56 059 628 | 20% |
| Activités industrielles et commerciales | 42 000 | 0,1% | 197 500 | 0,4% | 413 440 | 1% | 177 000 | 1% | 267 000 | 1% | 200 000 | 1% | 0 | 0% | 1 296 940 | 0,5% |
| Total | 42 618 484 | | 50 002 332 | | 44 115 538 | | 31 139 903 | | 39 839 822 | | 33 927 916 | | 33 532 149 | | 275 176 144 | |
| Répartition / Commune (% 2006) | 15,5% | | 18,2% | | 16,0% | | 11,3% | | 14,5% | | 12,3% | | 12,2% | | | |

6.12 ANNEXE 12 : LETTRES DE MISSION DE LA DPAE, FICHES DE POSTES DES CHEFS DE SERVICES, DU DIRECTEUR, DES AGRONOMES ET DES MONITEURS AGRICOLES

6.12.1 Mission de la DPAE

Dans le document de politique sectorielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage relatif à la relance et au développement durable du secteur agricole, les objectifs spécifiques assignés à la vulgarisation agricole sont (i) la diffusion des innovations technologiques de production et l'information systématique des familles rurales,(ii) promotion de nouvelles pratiques au sein des systèmes de production sur base de l'intégration agro-sylvo-zootechnique et la diversification des cultures en fonction des spécificités régionales,(iii) l'organisation et la structuration du monde rural dans un but de représentativité et d'implication ,(iv) une meilleure capacité des paysans à accéder aux services agricoles(crédits, intrants agricoles).

La stratégie proposée pour atteindre ces objectifs spécifiques consiste à :

- une formation appropriée des familles rurales afin d'améliorer leur savoir-faire technique, leurs capacités de formuler les projets de développement et négocier avec les services techniques et les bailleurs de fonds ;
- une meilleure implication des bénéficiaires (paysans) dans les programmes et projets de développement ;
- une généralisation du diagnostic participatif pour amener les familles rurales ,avec l'appui des équipes techniques communales, à bien poser leurs problèmes, définir les thèmes adaptés de vulgarisation susceptibles de résoudre les problèmes immédiats , mobiliser et coordonner les différents partenaires et mettre en place un système de suivi-évaluation des programmes mis en œuvre ;
- une allocation des moyens disponibles sur des besoins prioritaires et sur des groupes les plus motivés et prêts à s'impliquer. Cette stratégie d'efficacité immédiate devra être mise en œuvre dans un souci d'extension et de généralisation afin d'obtenir un impact économique suffisant à l'échelle du pays ;
- une attention particulière au système d'informations de masse pour la diffusion de thèmes d'intérêt général ou simplement d'informations utiles aux paysans pour la conduite de l'exploitation, l'acquisition des intrants et la vente de leurs produits ;
- un soutien aux agents de vulgarisation sur le terrain par la formation et par la production d'outils méthodologiques adaptés ;
- un renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation pour l'orientation des programmes de recherche, le transfert de ses acquis et pour la formation technique des agents de vulgarisation par le biais des ateliers régionaux de recherche avec une garantie de faisabilité et d'efficacité ;
- une organisation des producteurs pour avoir plus de facilité dans l'accès aux services qui leur sont nécessaires (approvisionnement en intrants, crédits, commercialisation des produits, vulgarisation, formation ect...) et de manière à ce qu'ils puissent se comporter en demandeurs d'appui et de conseils ;
- une prise en compte des femmes et jeunes dans les programmes de développement agricole en tenant compte de leurs aspirations , de leurs aptitudes spécifiques au changement ;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation des programmes pour une meilleure connaissance des situations et de leur impact sur le milieu rural.

La mise en œuvre de ces objectifs spécifiques et stratégies de développement agricole est confiée aux DPAEs qui représentent le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sur le terrain au niveau de chaque

province et constituent les structures sur lesquelles repose toute l'organisation et le développement agricole dans les provinces.

Le récent décret présidentiel n°100/118 du 28 Novembre 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage confie les missions suivantes aux DPAs :

- Coordonner et superviser toutes les activités agro-sylvo-zootechniques au niveau provincial ;
- Concevoir les programmes-budgés des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Appuyer les associations et les groupements dans l'identification des projets de développement ;
- Mettre en œuvre la politique agricole au niveau provincial ;
- Assurer la formation et l'animation des agriculteurs et éleveurs ;
- Organiser les structures d'encadrement des activités agricoles et d'élevage au niveau provincial ;
- Elaborer les programmes d'activités des structures provinciales et communales de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Vulgariser les thèmes techniques appropriés en provenance de la recherche et des services techniques spécialisés au regard des contraintes et besoins des exploitations des familles rurales ;
- Assurer la vulgarisation et la diffusion des outils didactiques dans les structures provinciales et communales de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Diffuser et appuyer la production des intrants agro-sylvo-zootechniques ;
- Appuyer et promouvoir les associations et/ou groupements dans le secteur agricole pour l'auto-développement ;
- Assurer la gestion du personnel relevant du secteur agricole au niveau provincial.

A l'analyse des 2 outils en référence ci-haut (politique sectorielle et décret présidentiel) ; une DPAs a en grande partie à remplir les fonctions régaliennes à savoir : la conception , la planification et programmation, la coordination, la formation et le suivi-évaluation, l'information, en cherchant à impliquer davantage d'autres partenaires (organisations paysannes, ONGs, privés,ect...) notamment dans la production des facteurs de production.

6.12.2 Les fiches de poste

Les tâches , fonctions et responsabilités des différents maillons de la vulgarisation au niveau de la DPAs telles que précisées dans le document « Système national de vulgarisation agricole au Burundi » sont liées aux aspects suivants : l'analyse des exploitations agricoles, le diagnostic participatif, la planification, le partenariat, l'organisation personnelle, l'information, les solutions techniques , la méthodologie, l'animation, la formation des agents techniques et paysans, le suivi et la structuration du milieu.

a) Le Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Élevage(DPAs), ses principales tâches sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la politique agricole au niveau provincial ;
- Coordonner et superviser toutes les activités agro-sylvo-zootechniques de la province ;
- Promouvoir un travail en équipe au sein des cadres et techniciens spécialisés des différents modules et cellules de la DPAs ;
- Se concerter avec les services des autres Ministères oeuvrant dans la province et ayant des relations professionnelles avec le secteur agricole ;
- Organiser des réunions périodiques d'adaptation et d'intégration des programmes des services spécialisés du Ministère de l'agriculture et des autres ministères dans la province,
- Etablir les programmes-budgés relevant du ministère conformément aux orientations des objectifs sectoriels ;

- Organiser la circulation de l'information à l'intérieur de la Direction Provinciale ;
- Gérer de façon efficace toutes les ressources financières, matérielles et humaines affectées à la Direction Provinciale en rapport avec le programme technique en cours ;
- Assurer le suivi technico-financier des programmes ;
- Organiser des réunions de planification et programmation des activités agricoles de la province en concertation avec tous acteurs du domaine agricole de la province ;
- Etablir des rapports périodiques et circonstanciels de la situation agricole dans la province ;
- Participer aux réunions organisées par le niveau central du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, et les autres partenaires appuyant la province dans le développement agricole.

b) La cellule Formation-vulgarisation agricole et Recherche-Développement. Cette cellule étant dirigée par le chef de service Formation/Vulgarisation.

Fonction principale :

Le responsable provincial de la Formation –Vulgarisation est chargé de proposer au DPAE les orientations méthodologiques et les priorités à donner à la formation et à la vulgarisation, pour la province. Il identifie et mobilise les partenaires de la vulgarisation, coordonne, organise, anime l'ensemble des travaux de programmation, de mise en œuvre et de suivi, propose toutes mesures de gestion technique du personnel de vulgarisation, prend tous les contacts nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes techniques, travaille en étroite collaboration avec les chefs de services productions végétales, élevage, Génie Rural et des Forêts.

Fonctions et tâches en rapport avec les aspects techniques:

- analyse des exploitations agricoles :
 - o Animer, en liaison avec l'atelier régional de recherche, le travail de réflexion pour la définition des modèles d'exploitation à proposer aux agriculteurs avec l'ensemble des critères permettant de guider leur choix ;
 - o Appuyer les agronomes communaux dans l'analyse des situations de départ et la formulation des plans de développement des exploitations agricoles ;
- Diagnostic participatif :
 - o Proposer les outils méthodologiques nécessaires au diagnostic participatif (canevas d'enquêtes participatives, scénario de réunions, fiches à produire,)
 - o Exploiter, au niveau provincial, l'ensemble des données et tirer les conclusions nécessaires pour le compte de la province ;
- Planification : Animer les réunions provinciales de programmation et rédiger un document de programme fixant les objectifs et les activités de formation et de vulgarisation.
- Partenariat : Identifier les partenaires potentiels de la formation/vulgarisation, le mobiliser et négocier leurs interventions, en assurer le suivi et leur évaluation.
- Organisation personnelle : Elaborer son propre programme d'activités en déterminant les tournées de suivi, de contrôle sur le terrain, les réunions au niveau provincial, les outils méthodologiques à préparer, les formations à assurer au bénéfice des agents de vulgarisation, les micro-projets à étudier.
- Solutions techniques : Soumettre les problèmes techniques aux spécialistes compétents en vue d'aider à l'analyse des solutions appropriées et déterminer les axes prioritaires d'intervention.
- Animation : Animer les réunions de sensibilisation, d'information et de discussion avec les agents de vulgarisation
- Formation des agents :

- Analyser les besoins en formation technique des agents de vulgarisation en les confrontant aux tâches à réaliser, repérer et mobiliser les spécialistes susceptibles d'y répondre,
 - Assurer leur formation leur contrôle au niveau pédagogique.
- Suivi : Fournir les données recueillies sur le terrain en vue de l'établissement et la mise à jour d'un état du développement agro-sylvo-zootechnique de la province, exploiter et capitaliser ces données, tenir à jour la documentation descriptive de la province permettant une description générale de la situation , des programmes réalisés et des évolutions constatées.
 - Structuration du milieu : Superviser les interventions réalisées au bénéfice des groupements existants ou en cours de constitution.
 - Rapport : Elaborer un rapport périodique à rendre à la Direction provinciale.

Moyens : Pour remplir ces tâches et fonctions, le chef de service formation et vulgarisation a besoin : (i) un moyen de déplacement pour rester en relation permanente avec les agronomes et vétérinaires des communes qu'il doit appuyer et superviser , et jouir d'une autonomie pour la mise en œuvre de son programme ;(ii)un ordinateur pour la production des documents, la diffusion des fiches techniques ou méthodologiques, ainsi que la saisie et l'exploitation des données.

c) L'Agronome communal.

L'agronome de commune est responsable du développement agro-sylvo-zootechnique dans sa commune. Pour les problèmes relatifs aux spécialisations zootechnique, agro-foresterie et génie rural, il est appuyé par un technicien spécialisé, avec lesquels il doit former une équipe travaillant en très étroite coordination, reçoit les instructions de la DPAAE, du chef de service formation/vulgarisation auxquels il rend compte des problèmes rencontrés sur le terrain et des activités menées pour les résoudre.

En rapport avec les aspects techniques, ses fonctions et tâches sont les suivantes :

- analyse des exploitations agricoles : organiser et animer le travail d'analyse qualitative des exploitations agricoles des moniteurs agricoles et d'élaboration des plans de développement de ces mêmes exploitations ;
- information : organiser, dans la commune, la diffusion d'une information de masse d'intérêt général(épidémie, vaccination, disponibilité des intrants, ouverture de marchés, etc...) ;
- diagnostic participatif : (i) déterminer les investigations à effectuer dans le milieu rural pour l'analyse des problèmes prioritaires(connaissances, attitudes et pratiques paysannes, causes, et conséquences des problèmes ;(ii) assurer la formation des personnes chargées des investigations dans le milieu rural ;(iii) superviser la tenue des réunions bilan de fin de campagne organisées par les assistants agricoles de zone, avec des groupes de participants à un programme donné.
- Planification : animer le travail de planification et d'organisation des activités de vulgarisation dans la commune (vulgarisation ponctuelle et vulgarisation d'accompagnement) ;
- Partenariat : (i) coordonner au niveau communal toutes les interventions des partenaires de la vulgarisation (associations, ONGs, privés, etc...),(ii) améliorer leur cohérence au profit du développement agricole ;
- Organisation personnelle : (i) établir un programme d'activités pour les différentes campagnes en précisant les tournées de terrain(suivi, contrôle, formation, investigations pour connaissances, attitudes et pratiques paysannes),(ii) élaborer les calendriers de travaux(réunions, visites de terrain) ;
- Solutions techniques : (i) analyser la problématique de terrain et la soumettre aux spécialistes de la DPAAE,(ii) tester les solutions proposées aux problèmes constatés,(iii) organiser certaines opérations à caractère technique nécessitant une information et une mobilisation de la population (désinsectisation, aménagement des bassins-versants, etc...) ;
- Méthodologie : (i) proposer les activités à mener au niveau des zones pour la mise en œuvre des différentes solutions,(ii) participer à la formation méthodologique des agents de la vulgarisation travaillant dans la commune .

- Animation : animer des réunions de sensibilisation, d'informations et de discussion en milieu rural et notamment avec les organisations paysannes en veillant à intégrer les jeunes déscolarisés en les confiant certaines fonctions liées à la production agricole.
- Formation technique des agents : i) élaborer les besoins en formation technique des agents de son équipe par rapport aux programmes et les transmettre à la DPAAE,(ii) programmer, organiser et participer à la formation technique des agents de terrain ;
- Suivi : sur base du canevas fourni par la DPAAE, instruire les agents de terrain sur la manière de procéder au relevé des données nécessaires à l'établissement et à la mise à jour d'un état du développement agricole de la commune et exploiter les informations recueillies ;
- Structuration du milieu : assurer les interventions d'appui et de suivi au bénéfice des groupements existants et/ou en cours de constitution, organiser la sélection des groupements bénéficiaires d'un accompagnement et superviser leur programme ;
- Rapport : établir les rapports réguliers au DPAAE et chef de service formation/vulgarisation sur le déroulement du programme communal d'intervention, participer activement aux réunions /séances de mise en commun, de programmation et de formation organisées au niveau provincial ;

Moyens : moyens de déplacement pour être en relation permanente avec les assistants agricoles de zone, les moniteurs agricoles et le responsable provincial de la F/V et un bureau (ou un local) pour les réunions et le classement, rangements des documents.

d) L'assistant agricole de zone

L'assistant agricole de zone est responsable du développement agricole de sa zone. Pour les problèmes relatifs à la santé animale, il est appuyé par un assistant vétérinaire (qui n'est pas partout dans toutes les zones actuellement) avec lequel il établit une très étroite coordination.. Il reçoit les instructions de l'agronome (ou du vétérinaire) communal, responsable de l'équipe communale de vulgarisation et lui rend compte des problèmes rencontrés sur le terrain et des activités menées pour les résoudre.

En rapport avec les aspects techniques, il a les tâches et fonctions suivantes :

- analyse des exploitations agricoles : former le moniteur agricole pour l'enregistrement des données relatives à son exploitation et vérifier que l'état descriptif obtenu permet le travail d'analyse nécessaire à l'élaboration d'un plan de développement de l'exploitation ;
- information : diffuser des messages d'information dans sa zone ;
- diagnostic participatif : effectuer, dans sa zone, les investigations nécessaires pour une meilleure analyse des problèmes (connaissances, attitudes et pratiques paysannes, causes et conséquences des problèmes), en suivant les instructions fournies par l'équipe communale ; participer aux réunions bilan et de programmation organisées au niveau de la commune ;
- partenariat : collaborer, dans le cadre des instructions reçues, avec les autres partenaires (associations, ONG, privés, ect...) intervenant pour le développement agricole dans sa zone ;
- organisation personnelle : élaborer son propre programme d'activités pour les différentes campagnes , en tenant compte des orientations, des priorités fixées au niveau communal et de la situation particulière de la zone. Ce programme détermine les thèmes de vulgarisation, les paysans bénéficiaires , les activités à mener (avec les dates de réalisation) ;
- Démonstration : organiser et mettre en place les démonstrations prévues avec les paysans volontaires , organiser des séances d'observation et de réflexion sur les démonstrations ;
- Animation : animer des réunions de sensibilisation, d'information et de discussion dans la zone ;
- Structuration du milieu : assurer les interventions d'appui, de conseil et de suivi au bénéfice des groupements existants et /ou en cours de constitution ;
- Suivi : effectuer le relevé d'informations nécessaires à l'évaluation et au suivi de ses programmes d'activités et à l'évaluation de la situation générale de sa zone. Ces relevés doivent être reportés à la commune suivant un canevas qui lui a été fourni ;

- Rapport : rendre régulièrement compte à l'agronome de commune du déroulement de son programme d'activités, participer activement aux séances de mise en commun, de programmation et de formation organisées au niveau de la commune.

Moyens : vélo pour ses déplacements dans sa zone et pour être en relation permanente avec l'agronome (ou le vétérinaire) de commune, un local servant de bureau pour le classement et le rangement des documents, de petits matériels de mesure pour aider au diagnostic.

e) Le moniteur agricole (affecté à chaque colline de recensement):

Le moniteur agricole est avant un paysan pilote, chef d'une exploitation représentative des exploitations environnantes, et qui être gérée de manière telle qu'elle puisse être présentée en exemple aux agri-éleveurs de la colline.

Il est aussi un paysan leader dans la mesure où il doit entraîner les exploitations environnantes dans un processus d'intégration et de modernisation et les familles rurales à s'organiser et à se structurer dans un système au sein duquel il sera lui-même un membre actif.

Il est enfin un agent de communication dans la mesure où il doit diffuser autour de lui les informations et les messages qu'il reçoit en provenance de la commune ou de la zone (assistant de zone, agronome communal).

En rapport avec les aspects techniques, ses tâches et fonctions sont les suivantes :

- analyse des exploitations agricoles : dresser et tenir à jour un état descriptif de son exploitation à partir des fiches d'enregistrement qui lui seront fournies par le système de vulgarisation , analyser les problèmes de son exploitation et en discuter avec les techniciens de la vulgarisation de manière à envisager des solutions à ces problèmes et les orientations à donner à son exploitation en intégrant les solutions proposées pour résoudre les problèmes posés et en déduire un plan de développement pour l'exploitation.
- animation : organiser des visites de son exploitation pour permettre aux paysans de la colline d'observer , de suivre et de discuter des orientations données à l'exploitation et les pratiques nouvelles introduites ;
- diagnostic participatif : participer, en tant qu'exploitant vivant sur la colline et déjà sensibilisé par le travail réalisé sur sa propre exploitation , à l'analyse de la situation des problèmes ;
- structuration du milieu : participer activement à tout effort d'organisation des paysans sur la colline dans le but de faciliter la circulation de l'information dans tous les sens , l'analyse permanente de la situation, l'entraide, l'accès aux services situés en amont et en aval de la production, la défense des intérêts de la population.

Moyens : vélo pour ses déplacements sur la colline et de petits matériels pour l'enregistrement des données relatives à son exploitation. Il doit bénéficier d'un suivi et de conseils pour l'établissement de son plan d'exploitation dans la mesure où il doit avoir lui-même effectué les analyses de base nécessaires au diagnostic préalable.

f) La cellule de développement de l'élevage (dirigée par le chef de service Elevage)

Ses tâches et fonctions sont les suivantes :

- Participer, en collaboration avec le service Formation et Vulgarisation, à l'établissement de la typologie des exploitations agricoles en indiquant leurs aptitudes à développer différents types d'élevage et identifier l'intérêt des familles rurales d'entreprendre et gérer de nouvelles activités d'élevage ;
- Elaborer des fiches précisant les normes techniques de conduite des différents types d'élevage ;
- Participer à la conception des fiches de vulgarisation pour la production et la santé animale sur base des normes techniques et des contraintes des familles ;
- Concevoir des programmes pour le développement des différents types d'élevage dans les exploitations des familles rurales intéressées ;
- Evaluer les contributions de l'Etat en fonction de la politique nationale ;

- Donner des instructions aux techniciens vétérinaires communaux sur les mesures de suivi zoo sanitaire dans leurs circonscriptions respectives ;
- Assurer la formation des techniciens vétérinaires en fonction des besoins identifiés et des tâches à accomplir ;
- Planifier les activités d'insémination artificielle ;
- Assurer la surveillance épidémiologique des pathologies animales.

g) Le Technicien Vétérinaire Communal :

Faisant partie de l'équipe technique communale, le vétérinaire communal a les fonctions et tâches suivantes :

- Superviser et coordonner les activités des infirmiers vétérinaires ;
- Suivre la mise en pratique de l'intégration de l'élevage à l'agriculture par les agri-éleveurs en mettant l'accent particulier sur la stabulation permanente des animaux ;
- Assurer le suivi sanitaire du bétail de la commune ;
- Assurer la surveillance épidémiologique des maladies animales ;
- Identifier, suivre les bénéficiaires des animaux de repeuplement et de restitution, et renforcer leurs capacités organisationnelles , de gestion des associations des éleveurs ;
- disposer d'un effectif exact du nombre d'animaux existants dans la commune par espèce ;
- Répondre aux différentes sollicitations des éleveurs de la commune ;
- Etablir des rapports périodiques sur la situation de l'élevage dans la commune.

Moyens : moto pour faciliter ses déplacements dans la commune et vers la province, bureau de travail. Une trousse chirurgicale et microscope pour les analyses médicales.

h) L'infirmier Vétérinaire

Faisant partie de l'équipe des techniciens au niveau de la zone, l'infirmier vétérinaire a les fonctions et tâches suivantes :

- Répondre aux différentes sollicitations des éleveurs de sa zone ;
- Vulgariser les techniques basées sur l'intégration de l'élevage à l'agriculture en privilégiant la stabulation permanente ;
- Assurer le suivi sanitaire du bétail de la zone et la surveillance épidémiologique des maladies animales ;
- Identifier, encadrer les bénéficiaires des animaux de repeuplement et de restitution(chaine de solidarité communautaire) et les associations des éleveurs;
- Faire régulièrement l'inspection des denrées d'origine animale ;
- Etablir des rapports périodiques sur les activités se déroulant dans la zone au niveau de l'élevage.

Moyens : Vélo pour ses déplacements dans la zone. Petits matériels vétérinaire d'intervention rapide : Thermomètre pour les prises de température

i) La cellule chargée des productions végétales(dirigée par le chef de service Productions Végétales)

Les fonctions et tâches de la cellule sont les suivantes :

- Identifier les cultures et les techniques culturales les mieux adaptées aux conditions agro-écologiques de la province, avec l'appui des services spécialisés du Ministère et/ou celui de l'Environnement ;

- Elaborer les fiches techniques de vulgarisation de ces cultures (méthodes culturales, périodes culturales, variétés recommandées pour ces cultures, etc...);
- Suivre la gestion technique et rationnelle de tous les centres semenciers de la province ;
- Réaliser les activités spécifiques liées à la production végétale ;
- Contribuer à la formation des techniciens de terrain en renforçant leur capacité ;
- Etablir des rapports périodiques de ses activités en veillant à les transmettre au Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage.

j) Le Forestier Communal

Faisant partie de l'équipe technique communale, le forestier communal dispose des fonctions et tâches particulières suivantes liées à son domaine de spécialité :

- Organiser et superviser la mise en place des pépinières forestières et agro-forestières ;
- Planifier et superviser l'organisation de la distribution des plants forestiers et agro-forestiers ;
- Sensibiliser la population en matière de la restauration et de la protection de l'environnement ; participer à l'intégration agro-sylvo-zootechnique en collaboration avec l'équipe technique de la commune ;
- Aider la population à la lutte contre les feux de brousse ;
- Etablir des rapports périodiques de ses activités et les transmettre à la hiérarchie supérieure en réservant une copie à la DPAAE.

k) Le Technicien du Génie Rural.

Lui aussi, il fait partie de l'équipe technique communale avec des fonctions et tâches spécifiques suivantes :

- Etudier l'aménagement et la mise en valeur des marais et des bas-fonds ;
- Suivi régulier et construction des différents ouvrages des marais aménagés et des canaux d'irrigation ;
- Protéger les marais, les bas-fonds et les canaux d'irrigation par les entretiens courants ;
- Piqueter les courbes de niveau et former les moniteurs agricoles sur le piquetage,
- Sensibiliser la population à la mise en place des plants forestiers et agro-forestiers sur les courbes de niveau et à la lutte anti-érosive(LAE) ;
- Etablir des rapports périodiques de ses activités et les transmettre à la hiérarchie supérieure en réservant une copie à la DPAAE.

l) Le module Suivi/Evaluation (dirigé par le chef de service suivi/évaluation).

Sa mission consiste à :

- Mettre en place avec l'appui de la Direction Générale de la Planification Agricole et la DGMAVA , le système de suivi-évaluation des impacts et des effets des programmes et projets en cours de réalisation et en assurer le fonctionnement ;
- Organiser et diriger les enquêtes spécifiques programmées ;
- Gérer la banque de données et les transmettre aux services spécialisés des Ministères intéressés pour analyse et exploitation éventuelle ;
- Etablir des rapports périodiques de ses activités à l'intention de la DPAAE.

Moyens : Pour remplir ces tâches et fonctions, le chef de service suivi/évaluation a besoin :

- (i) un moyen de déplacement pour ses enquêtes sur le terrain ;
- (ii) un ordinateur pour la saisie des données et un logiciel approprié